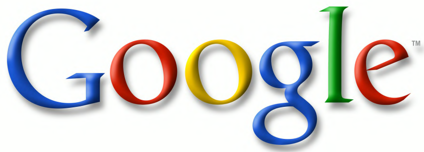
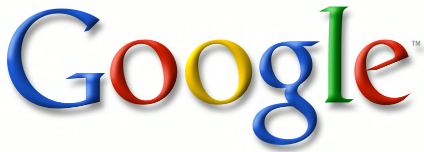



Google

LE TROUBADOUR

BERTRAN D'ALAMANON

LE TROUBADOUR

BERTRAN D'ALAMANON

BIBLIOTHÈQUE MÉRIDIONALE

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

1re SÉRIE. TOME VII.

LE TROUBADOUR

BERTRAN D'ALAMANON

PAR

J.-J. SALVERDA DE GRAVE

MAITRE DE CONFÉRENCES
A L'UNIVERSITÉ DE LEIDE



TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
45, RUE DES TOURNEURS, 45

PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE, 82.

—

1902

Univ. Toulouse
ex.
9-19-1922

AVANT-PROPOS

La présente édition des poésies de Bertran d'Alamanon a été projetée pendant le séjour qu'au printemps de l'année 1899 j'ai fait à Toulouse, auprès de mon ami, M. Jeanroy, professeur à l'Université. Par suite de mes occupations multiples & d'autres travaux, elle a été retardée considérablement, & peut-être ce retard doit-il être en partie attribué à l'hésitation involontaire que j'éprouvais — & que j'éprouve encore — à publier un travail où il reste tant de points d'interrogation. Seule la conviction que beaucoup de ces points incertains subsisteront toujours a pu me décider à livrer au public les résultats de mes recherches.

Il m'a semblé utile de ne donner la biographie de Bertran qu'à la suite de ses poésies & des commentaires que celles-ci demanderont. En effet, c'est le seul moyen d'éviter des redites; les matériaux —

bien insuffisants, hélas! — qui nous permettront de nous faire une idée de la vie de notre troubadour sont fournis presque exclusivement par son œuvre. Ce que nous apprennent les documents sur les dates de l'histoire de sa vie n'est guère plus qu'un cadre qu'il faudra chercher à remplir.

Cependant, afin d'orienter un peu le lecteur, j'esquisserai d'abord en quelques traits l'époque où Bertran a vécu.

Le texte des poésies a été revu par mes amis, MM. Jeanroy & Émile Levy, qui, dans le temps, m'ont initié à la poésie provençale; je ne serai pas seul, sans doute, à me féliciter de cette précieuse collaboration. Les corrections qu'ils ont apportées aux textes & les conjectures qu'ils proposent ont été signalées, avec leurs noms, dans les notes; je n'ai pas besoin de dire que je dois beaucoup à la sollicitude de leur critique.

Leide, novembre 1901.

INTRODUCTION

Bertran d'Alamanon a vécu au treizième siècle & il a assisté & pris part aux événements qui ont précédé & à ceux qui ont accompagné l'envahissement par les Français du Nord des territoires, jusque-là indépendants, du Midi. Il a été mêlé à trois ordres d'événements. Ce fut d'abord la guerre de Raymond-Bérenger IV de Provence[1] avec Raymond VII de Toulouse, dont la cause première fut la jalousie héréditaire qui était traditionnelle entre les princes de ces deux états voisins & qui fut amenée, vers 1230, par la lutte que le comte de Provence avait à soutenir contre les grandes communes d'Arles, d'Avignon & de Marseille. Celles-ci considéraient le

1. Et non pas : Raymond-Bérenger III (comme dit Springer, *Das altprov. Klagelied,* p. 37).

comte de Toulouse comme appelé tout naturellement à défendre leurs droits contre Raymond-Bérenger. Intimement liée avec ces dissensions était l'hostilité qui régnait entre Frédéric II & le pape. Raymond de Toulouse, victime de l'Inquisition & du clergé, se rangeait tout naturellement du côté de l'empereur, tandis que son voisin, par goût aussi bien que par intérêt, se sentait attiré vers la politique cléricale[1].

Lorsqu'en 1245, après la mort du comte de Provence, le frère du roi de France, Charles, époux de la fille cadette du feu comte, ajouta la Provence à l'Anjou, qu'il possédait déjà, Bertran eut à plusieurs reprises à se prononcer sur la politique du nouveau comte, & ses poésies sont importantes pour la connaissance de cette époque. Plus tard, lorsque Charles se fut laissé séduire par le titre de roi de Sicile, Bertran l'a probablement accompagné en Italie.

Raymond-Bérenger, aussi bien que Charles, a eu maille à partir avec les grandes communes de la Provence, où, au cours des derniers siècles, s'étaient manifestées des aspirations toujours croissantes à l'indépendance politique : le libre choix des magis-

1. Je renvoie, pour l'histoire de ces temps, à deux livres d'une importance tout à fait hors ligne : Richard Sternfeld, *Das Verhaeltniss des Arelats zu Kaiser und Reich vom Tode Friedrichs I bis zum Interregnum* (Berlin, Hertz, 1881), &, du même savant : *Karl von Anjou als Graf der Provence* (Berlin, Gaertner, 1888).

trats n'était qu'une de leurs prétentions. A mesure que le commerce accroissait les richesses de ces villes, leurs institutions devenaient de plus en plus franchement démocratiques. Sans l'autorité de l'archevêque, Arles aurait joui d'une pleine indépendance; une partie de Marseille s'était dérobée au joug épiscopal. Nous verrons plus tard quelle a été l'attitude que les deux comtes ont prise vis-à-vis de ces communes, & nous aurons alors à rechercher le rôle que Bertran a joué dans les événements qui se rattachent à cette lutte.

Ses poésies, ainsi que des documents officiels, attestent qu'il était un des familiers de la cour de Provence : il y a connu les troubadours les plus célèbres de ce temps, & il y a probablement vécu dans l'intimité des deux comtes. Il était donc bien placé pour connaître l'histoire intime de son pays, & voilà pourquoi on peut regretter que les historiens ne se soient pas servi davantage de ses poésies. Sternfeld, il est vrai, le cite de temps en temps, mais plutôt en passant. L'intérêt de son œuvre ne réside pas tant dans sa valeur poétique qu'en ceci qu'elle est l'expression spontanée des sentiments que les événements ont éveillés chez un grand seigneur de la Provence.

Nous avons, dans notre édition, laissé intacte l'orthographe des manuscrits que nous avons choisis comme base.

Les corrections qui semblaient s'imposer ont été imprimées en italiques dans le texte; la leçon rejetée a été alors citée parmi les variantes. Les conjectures ont été renvoyées aux notes.

Nous n'avons pas corrigé les fautes contre la déclinaison que contiennent les manuscrits, parce que les rimes prouvent que, du temps de Bertran, on ne distinguait plus régulièrement les différentes formes[1].

Les pièces ont été toutes collationnées sur les manuscrits.

1. Voyez la note au vers IV, 19.

CONCORDANCE

ENTRE LES NUMÉROS DU *Grundriss* DE BARTSCH
ET CEUX DE LA PRÉSENTE ÉDITION

Grundriss.	Edition.
1	XII
2	XIII
3	(Cp. *Romania*, X, p. 263).
4	III
5	VII
6	XVIII
7	XIV
8	VIII
9	IV
10	IX
11	VI
12	XV
13	XX
14	XVII
15	V
16	II
17	XVI
18	(Cp. *Bibl. Éc. des Chartes*, t. V, 6e sér., p. 664).
19	XXI
20	X
21	XIX
22	I
23	(Cp. « Pièces douteuses »).
24	XI

POÉSIES

DE

BERTRAN D'ALAMANON

POÉSIES

DE

BERTRAN D'ALAMANON

I

POÉSIES POLITIQUES

I

Sirventés (1230 *ou* 1231).

Bartsch, n° 22. Mss : *M*, f° 234 v°; *C*, f° 267 r°. — Dans *M*, la pièce est placée sous le nom de « Pere Bremont »; dans *C*, sous celui de Bertran; dans la table de *C*, elle est attribuée à Sordel[1]. M. Soltau[2] croit que c'est bien Bertran qui l'a écrite, mais le raisonnement par lequel il arrive à ce résultat porte à faux (il voit dans *lo Baus* Barral de Baux). Pourtant, moi aussi, je suis persuadé que c'est bien un sirventés de Bertran : c'est que rien ne nous autorise à croire que Peire a été personnellement mêlé aux événements dont parle la pièce, tandis que la participation de Bertran est attestée par d'autres documents. Puis, il est bien certain que la pièce a été écrite par un des seigneurs de Raymond de Provence, qui souffrait de voir la lâche conduite de son maître. Or, Peire Bremon n'a pas vécu à la cour de Raymond-Bérenger (voyez Soltau, *l. c.*, *Archiv de Herrig*, XCIII, p. 136).

Imprimé dans Raynouard, IV, p. 222; Mahn, *Werke*, III, p. 145.

1. Inversement, la pièce Bartsch, n° 330, 15, est attribuée à Peire Bremon dans *C* et dans *R*, et à Bertran dans *F* (voyez plus loin les *Pièces douteuses*).
2. *Blacatz* (*Berliner Beitraege* von Ebeling, 1898), p. 54.

En comparant le texte de *M* à celui de *C*, on constate que ce dernier est préférable, ce qui ne saurait nous étonner, *C* étant un de nos meilleurs manuscrits[1]. D'abord, la place qu'il donne à la strophe II est bien celle qu'il faut (*afortit*, au vers 9, se rapporte à *affortimen*, au vers 6); ensuite, il présente une meilleure leçon aux vers 15, 20, 24, 27. Il est vrai qu'au vers 14 la leçon de *M* me semble préférable : le mot *valor* convient mieux que *amor* (voyez, par exemple, Soltau, *o. l.*, pp. 39, 40 & surtout 41, où il est partout question de la *valor* de Blacatz). Aux vers 30 & 32 également, & aussi au vers 35 (voyez la note), nous accordons la préférence à *M*.

Nous avons pris *C* comme base.

Un sirventes farai ses alegratge,
E chantarai iratz sobre feunia,
E mandarai, don m'es greu e saluatge,
Lai al comte proensal, on que sia;
Que re no ual forsa ses ardimen
Ni honrat pretz ses gran afortimen,
Ni pot complir nulh bon comensamen,
Quan falh lai cor ont aiudar deuria.

Ben aia coms qu'es d'afortit coratge,
E coms quan leu de cor no si cambia,
E pueys gran be quant egal son linhatge
Mante son pretz, que deshonratz no·n sia·
Ben aia ieu e ma dona eissamen,
E ben Blacatz, quar en valor enten,
E ben lo coms proensals, quar tan gen
A defendut so que conquist auia.

3 Qe trametrai M — 5 no] ñ M — 6 gran] bon M — 7 Ni non pot far M — *La strophe II est placée dans* M *après la strophe III.* — 10 E ben q. M — 11 E ben tos coms q. M — 14 Blancatz M; valor] amor C — 15 E mal M —

1. Groeber, *Liedersammlungen*, p. 575; Coulet, *Montanhagol*, p. 8; Appel, *Provenz. Inedita*, p. v.

Mais non pessetz de bruyt ni de barnatge,
Coms, d'er'enan, quar hom no·us en creiria.
Sabetz per que? Qu'a mortal uolpilatge
Vos ten hom so que fezetz l'autre dia,
Don sui iratz e n'ai lo cor dolen :
Quar tan laissetz Marcelh' aunidamen,
Quar non yssitz trompan o combaten,
O quar sauals no uis qui·us combatria.

Comte sai ieu plazen, de belh estatge,
Que totz lo mons l'acuzav' e·l corria,
Quez a vencut, e restaurat paratge,
Gaug e solatz e pretz que si perdia.
E sapchatz be que non o fetz fugen,
Ans o a fag donan e combaten,
Aissi cum selh que a cor e talen
De far los faitz que·l reis Richartz fazia.

Coms de Tolza, lo destric e·l dampnatge,
L'anta e·l dan que lo Baus sai prendia,
Auetz baissat per uostre uassalhatge
E restaurat per uostre galhardia;
Quar uos etz coms de ualor e de sen,
E coms de ioy e coms d'abelhimen,
E coms honratz sobre tot'autra gen,
E coms de pretz e de caualairia.

Coms de Rodes, ab cor e ab talen
Deuetz auer proeza e ardimen,
Quar pretz aura totz temps restauramen
En uostra cort, quant alhors si perdria.

17 penses M — 18 hons M; no·us] nos M — 20 ten] tenc M; fezetz] fesest M — 21 lo cor] mon cor M — 22 laissest M — 23 issist M — 24 O qant M; uis] uist M; combatria] comentia M — 26 la cuzauel c. C, lencaucauæl c. M — 27 Con M — 29 E sapias non o fes en fugen M — 30 Quans C — 32 los] bos C — 35 baissat] uencut C — 42 Deues M — 43 Q. p. ha pres M — 44 perdria] perdia M.

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Les événements auxquels se rapporte cette pièce se sont produits dans la seconde moitié de l'année 1230, &, comme Bertran parle de « l'autre dia » (v. 20), son sirventés doit être placé vers la fin de cette année[1].

En août 1230, Raymond-Bérenger, craignant que la ville de Marseille ne réussît à se soustraire à son autorité, & voulant la ramener de force à l'obéissance, mit le siège devant la ville. Le comte de Toulouse, appelé au secours par les Marseillais, s'empressa d'accourir, &, à son approche, le comte de Provence leva précipitamment le siège[2]. Il y a entre cet épisode & le texte de Bertran une ressemblance parfaite[3]. Seul le vers 24 pourrait faire difficulté, car l'histoire ne parle que d'un siège, tandis que le verbe *issir* (v. 23) suppose une occupation, ce qui est confirmé par le vers 16, où le poète loue (ironiquement) le comte d'avoir si bien défendu ce qu'il avait conquis. Je ne sais comment expliquer cette contradiction. Bertran était-il mal renseigné, ou exagère-t-il à dessein? Ou bien le récit historique est-il incomplet? Dans tous les cas, cette petite différence de détail n'infirme aucunement notre rapprochement, qui s'impose & qui avait déjà été fait par Diez[4]; seulement, celui-ci n'avait pas indiqué de date[5].

Le seigneur des Baux dont il est question dans l'avant-dernière

1. D'après l'*Hist. litt.*, XIX, p. 462, il y aurait dans cette pièce une allusion à la mort de Guillaume IV, prince d'Orange, mort en 1218. Millot mentionne notre sirventés (*Hist. litt. des Troub.*, I, p. 402).

2. *Annales du Midi*, 1899, p. 201. (Cp. *Hist. de Languedoc*[2], VI, p. 664.) — M. Sternfeld, *Das Verhaeltniss des Arelats zu Kaiser und Reich*, pp. 73 et 89, mentionne deux sièges de Marseille, le premier en 1230, l'autre en 1237, qui tous deux auraient duré trois mois. C'est sans doute une erreur. D'ailleurs, Ruffi, qui place l'événement en 1237 (*Histoire de Marseille*, p. 125), cite Guill. de Puylaurens, lequel le place en 1233; il ne s'est pas aperçu de cette contradiction. (Cp. Papon, *Histoire de Provence*, II, p. 306.) M. Soltau (*Blacatz*, p. 55) place encore le siège de Marseille en 1237.

3. Guill. de Puylaurens, c. 42, *in fine* : « ... l'ennemi ne voulut même pas attendre le comte de Toulouse ». (Cp. v. 24.)

4. *Leben und Werke der Troubadours*[1], p. 467.

5. M. Soltau (*o. l.*, p. 55, note), relevant ce fait, s'exprime d'une façon peu exacte. D'après lui, Frédéric II ne serait intervenu qu'en 1239; mais déjà en 1236, Grégoire IX lui en veut d'appuyer Raymond de Toulouse (Sternfeld, *o. l.*, p. 90). Corrigez à la page 38, note : *97* en *76*.

strophe ne peut être que Hugues des Baux, le père de Barral, qui, ainsi que nous le verrons plus tard, a joué un rôle dans la guerre des deux comtes. Quant à la « honte » & le « préjudice » qu'il aurait essuyés d'après le poète (vv. 33 & 34), il est difficile de savoir, vu la pénurie de nos renseignements, à quoi ces mots se rapportent. Quel est l'endroit indiqué par *sai*? Ou faut-il prendre ce mot dans un sens très étendu, « en Provence »? Hugues a eu maille à partir avec le podestat & avec la commune d'Arles en 1228[1]; en 1230, il vend les droits qu'il a sur la vicomté de Marseille[2]. Quel est le rôle que Raymond-Bérenger a joué dans tout cela? Nous savons qu'en 1228 il conclut une alliance avec l'archevêque & la commune d'Arles[3], & il ne serait donc pas impossible qu'il fût pour quelque chose dans les mesures hostiles & vexatoires que, dans cette même année 1228, les autorités arlésiennes ont prises contre Hugues des Baux. Ce qui donne quelque fondement à la supposition que c'est à Arles que se seraient passées les choses que Bertran qualifie de « destric » & de « anta », c'est qu'alors *sai* signifierait *à Arles*. Or, le sirventés III montre que Bertran était personnellement mêlé aux affaires d'Arles, & on pourrait croire que c'était là qu'il habitait.

La sympathie que Bertran éprouve pour Raymond de Toulouse n'a pas de quoi nous surprendre : le comte de Provence s'était aliéné par sa politique l'amitié des petits seigneurs, &, dans la guerre contre son voisin, il allait trouver parmi eux plus d'opposition que d'appui, ainsi d'ailleurs que dans les grandes communes, sauf Arles[4]. Le ton qui règne dans le sirventés est donc parfaitement d'accord avec cette disposition hostile d'un grand nombre de Provençaux, qui allait, l'année suivante, amener l'alliance défensive conclue par la ville de Tarascon & les seigneurs des Baux avec Raymond VII contre tous, « sauf l'Église, l'empereur, le roi de France & les habitants d'Arles[5] ». Je remarque, en passant, ce que l'on sait aussi d'autre part (voyez le sirventés nº III), que, si Raymond-Bérenger trouvait un appui dans

1. Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 263. — D'après Springer (*Das altprovenz. Klagelied*, p. 77), il aurait eu de 1225 à 1228 des démêlés avec Marseille.
2. D'après M. de Santi (*Annales du Midi*, 1889, p. 200), cela aurait eu lieu vers 1212.
3. Sternfeld, *Arelat*, p. 73. — D'après de Santi (*loc. cit.*), Raymond-Bérenger se serait « emparé » de la ville d'Arles. L'*Histoire de Languedoc* (2e éd., VI, p. 664) dit : « qu'il avait soustrait la ville d'Arles à l'autorité et à la juridiction de l'empire. »
4. Sternfeld, *Arelat*, p. 73. (Cp. idem, *Karl von Anjou*, p. 5.)
5. Sternfeld, *Arelat*, p 74.

Arles, il y était surtout soutenu par les autorités, tandis que le peuple lui était plutôt hostile.

Comparez encore la Note au vers 41.

NOTES.

Contrairement à ce que nous verrons pour les autres poésies de Bertran, la forme de celle-ci est très commune. Voyez Maus, p. 108, nº 344. Ce sont cinq *coblas unissonans*, avec une *tornada;* les vers sont de dix syllabes, & la disposition des rimes est :

a b a b c c c *b*

On retrouve les mêmes rimes dans toutes les pièces énumérées par Maus. Seul le nombre des strophes est différent : celle de Guilhem (Bartsch, nº 201, 6; Suchier, *Denkmaeler*, p. 330) en a quatre, sans *tornada;* celles de G. de Salignac, de G. Riquier, de Guionet, & le nº 14 de Lanfranc Cigala en ont six (celle de G. Riquier a, en outre, trois *tornadas*, celles de Guionet & de L. Cigala en ont deux); la poésie du comte de Provence a deux strophes & deux *tornadas;* enfin, celle de Uc de Saint-Circ n'en a qu'une. Il n'y a que la pièce de Raimbaut de Beljoc qui ait cinq strophes, comme celle de Bertran; seulement elle n'a pas de *tornada* (Appel, *Inedita*, p. 266.)

Il n'est pas impossible que ce soit Bertran qui ait employé cette forme un des premiers, justement parce qu'il a une préférence pour des mètres inusités. (Voir le tableau imprimé à la fin de ce volume.)

Le début de la pièce offre une certaine ressemblance avec celui d'une pièce de Peire Cardinal (Bartsch, nº 66).

8. Il paraît donc que le comte aurait négligé de venir en aide, probablement au seigneur des Baux.

15. Il est évident que ces vers ont un sens ironique; c'est pourquoi la leçon de *C* est préférable, mais il est possible aussi que le contraste entre *mal* & les cinq *ben* des vers précédents soit voulu.

26. Ce vers et les suivants paraissent contenir une allusion à la guerre que le roi de France & surtout l'Eglise ont faite à Raymond VII, & qui s'est terminée par le fameux traité de Paris (1229), qui dépouillait celui-ci d'une grande partie de ses domaines. Le sens des vers serait alors : « Je connais un comte sympathique, véritable grand seigneur; (je sais) que tout le monde le poursuivait; (mais je sais aussi) qu'il a... », &c. *Corre* a ici peut-être le même sens que dans *courir un cerf;*

la signification est devenue factitive (cp. cependant Levy, *Prov. Suppl.-Woerterbuch*, I, p. 376). *Vencer* est employé absolument.

35. *Baissat* pourrait se rapporter à *amta* (donc « effacer la honte »), *restaurar* à *dan*. Il est vrai que la leçon de *C* présente cet avantage qu'alors on pourrait voir dans *vencut* & *restaurar* une répétition voulue de ces mêmes verbes dans la strophe précédente. Mais que pourrait signifier *vaincre la honte?*

41. Le comte de Rodez dont il s'agit dans l'envoi est Hugues IV, sur qui on peut consulter : Eichelkraut, *Folquet de Lunel*, p. 8; Coulet, *Montanhagol*, p. 82; Diez, *Werke*, p. 413; Brinckmeier, *Die provenz. Troubadours*, p. 176. Il était vassal du comte de Toulouse, & comme tel, il assiste en qualité de premier témoin au traité de Raymond VII avec la ville de Marseille (*Ann. du Midi*, 1899, p. 202). Le fait que c'est à lui que Bertran envoie son sirventés est donc significatif.

TRADUCTION.

Sans joie, plus triste que la tristesse elle-même, je ferai & je chanterai un sirventés que j'enverrai, la mort dans l'âme, au comte de Provence, là-bas, où qu'il puisse être; car la puissance ne vaut rien sans la persévérance, ni la valeur personnelle sans l'énergie, & elles ne peuvent rien faire de bon quand le courage fait défaut là où il est nécessaire.

Je souhaite du bien à un comte qui sait persévérer, un comte qui n'abandonne pas à la légère une entreprise commencée, & quand il maintient sa gloire à la hauteur de sa naissance, pour ne pas déchoir; je souhaite du bien à moi-même & à ma dame, & à Blacatz, puisqu'il cultive la valeur; & je souhaite du bien au comte de Provence, puisqu'il a si noblement défendu ce qu'il avait conquis.

Comte, il ne faut plus dorénavant rêver de gloire, ni de faits d'armes, car on ne vous en croirait pas. Voici pourquoi : c'est qu'on vous reproche comme la dernière des lâchetés ce que vous avez fait l'autre jour, & dont je souffre en mon cœur : d'avoir si honteusement levé le siège de

Marseille & d'en être *parti* sans tambour ni trompette & sans coup férir, ou du moins sans avoir vu personne qui aurait pu se battre avec vous.

Je connais un comte sympathique, qui tient un haut rang, car, quoique tout le monde tombât sur lui & lui fît la chasse, il a vaincu, & il a remis en honneur Noblesse, Joie, Plaisirs d'amour et Mérite, qui tombaient de plus en plus bas. Et sachez bien qu'il n'a pas fait cela en fuyant, mais il l'a fait en frappant & en combattant, comme un homme qui est désireux d'égaler le roi Richard.

Comte du pays de Toulouse, par votre vaillance vous avez effacé, & vous avez réparé par votre courage, les peines & les pertes, la honte & le préjudice que le seigneur des Baux a essuyés ici; car vous êtes un comte plein de valeur & de sens, vous êtes un comte qui aime la joie & les amusements, & qui est honoré par-dessus les autres, un comte enfin qui apprécie le mérite & la bravoure.

Comte de Rodez, sans doute vous avez, non seulement le désir (d'entreprendre), mais aussi le courage & l'énergie (de persévérer); car Mérite sera toujours rétabli à votre cour, quand même on le dédaignerait ailleurs.



II

Sirventés (1233).

Bartsch, n° 16. Ms. *H.* Imprimé dans *Archiv de Herrig*, XXXIV, p. 392; *Studj di filol. rom.*, V, p. 362; Torraca, *Sul « Pro Sordello » di Cesare de Lollis*, p. 105.

Qi qe s'esmai ni·s desconort,
Mi somon fis iois naturals
Com eu cant e d'amor e d'als;
Dun ai al cor gaug e deport :
Si tot pris un deribat port,
Grazisc d'amor los bes e·ls mals.

E grazisc molt als Pruenzals,
Qar ses guierdon e ses grat
E desgrazit e deshonrat
Sufrun pen'ez afans mortals
De sel q'es lor seigner carnals,
D'onor e de terra scorchat.

E·l cugul de sonreritat,
Mal eisernitz e peig esperz,
Se cuid'esser a Deu offertz,
Qar l'an en cort entrepausat,
Ez a·s al dos la crox leuat
Per anar segurs pels desertz.

13 *La 3e strophe est placée dans le manuscrit après la 4e.* —

E qi repren les dos Gomberz
Dels Baus, non qe genz li stec,
Qar cascuns fez so qe far dec
Dels dos desastrucs mal aperz;
Q'a lor dan ua·l comps *oils* uberz,
Ez ill cluc al seu *descadec.*

Anc pos Blancatz del prez non crec,
Pos del costat li trais un mors
Le filios, dun non cug sos cors
Entrels pros pos en gauc non sec;
Non fara lo se d'autr'esplec
No·ill uiraua çanz e demors.

E·l *faducs* soiorne son cors
Ib'amptans e danz e periurs.
Aitals flacs fraiç baros *tafurs*
Ha en Pruenza, cui faill cors,
Menz ualenz qe Judeus ni Mors,
De sai la *mar* ni lai part Surs.

Tanz es de bel taill Gardacors
Q'eu non uolria agues mos cors
Tan Acre ni Roais ni Surs.

22 De dos — 23 ailz — 24 descades — 31 fadurs — 33 tasurs — 36 mars — 37 garda cors

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Cette pièce se place, à notre avis, un peu plus tard que la précédente. Elle est certainement la plus obscure & la plus difficile à remettre au point de toute l'œuvre de Bertran.

Que ce soit bien contre Raymond-Bérenger, & non contre Charles

d'Anjou, qu'elle est dirigée, c'est ce qui ressort du vers 11, où il est question du *seigner carnal* des Provençaux, le mot *carnal* ne pouvant signifier ici que « véritable »[1], « héréditaire ». D'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, les reproches que Bertran adresse ici à son seigneur sont d'une tout autre nature que ceux dont il accable Charles, &, par contre, s'accordent on ne peut mieux avec la situation que nous avons décrite dans le commentaire du sirventés I. Le reproche de rapacité est fait à Raymond-Bérenger également par Sordel, dans une pièce qui offre avec la nôtre plusieurs ressemblances[2]. Ainsi, nous y lisons au vers 53 :

S'als pros Provensals presaz,
En q'aves seinhoria,
Ço que tolles rendias,
Chascus vos ameria
Lialmen
Pero vos son desirven,
Qar soven
Scorjatz la croz per l'argen.

Il me semble que dans la strophe III il ne peut également être question que du comte Raymond-Bérenger. Il est vrai que, d'après le vers 17, le personnage dont il s'agit paraît être allé à la croisade; s'il en était ainsi, ce ne saurait être que Charles d'Anjou, qui s'est croisé en 1248[3]. Mais, à mon avis, une allusion à la croisade ne ressort pas nécessairement du vers en question; d'abord, il y est parlé d'une prise de croix, non pas d'un départ pour la Terre-Sainte; & puis, il est possible que l'expression soit employée ici au figuré.

M. Torraca, qui, dans sa polémique contre M. de Lollis, a trouvé notre pièce sur son chemin[4], & qui, ainsi que nous le verrons bientôt, a le mérite d'avoir découvert un détail historique qui nous permet de dater la strophe IV, M. Torraca croit que le personnage de la strophe III est Raymond VII de Toulouse; il n'hésite pas à lire, au vers 13, *El cugul qu'es descretat*, & rapproche de notre sirventés celui de Sordel sur les *tres deseritatz*[5]. Or, Raymond a été forcé par le pape de prendre la croix[6], & ainsi s'expliquerait, dans l'hypothèse de

1. Levy, *Supplement-Woerterbuch*, *s. v.*
2. *Vita e Poesia di Sordello di Goito*, per Cesare de Lollis, p. 151.
3. Voyez, plus loin, les commentaires des nos IV et V.
4. *Sul « Pro Sordello » di de Lollis*, p. 105.
5. *Sordel*, éd. de Lollis, p. 152; Torraca, p. 108.
6. Martin, *Histoire de France*, IV, p. 149.

M. Torraca, le vers 17. J'en doute, car il y est question d'une prise de croix *volontaire*. Mais, surtout, le reste de la strophe, tout obscure qu'elle est, est en contradiction flagrante avec les tendances anticléricales du comte de Toulouse. Et puis, si l'on compare le ton sur lequel Bertran parle de Raymond dans le sirventés n° I avec celui qui règne dans cette strophe-ci, on voit clairement qu'elle ne peut s'appliquer à la même personne que ce sirventés.

Par contre, si nous admettons que le poète continue à y parler de Raymond-Bérenger, les allusions s'expliquent, du moins en gros, par la politique cléricale du comte, laquelle le rendait si impopulaire parmi les seigneurs de Provence [1].

J'arrive à la strophe IV. M. Torraca a, fort à propos, rapproché un acte de 1233, imprimé par Winkelmann [2]. Il n'en a parlé qu'en passant : il me semble qu'en creusant un peu le sujet, on est confirmé dans la conviction que ce rapprochement est légitime. Il s'y agit de la captivité d'Hugues des Baux & de son fils Imbert, qui sont tombés entre les mains de Raymond-Bérenger, & il y est aussi question de Bertran d'Alamanon & de trois autres seigneurs qui ont été faits prisonniers par Raymond de Toulouse.

Deux mots d'abord sur le texte publié par Winkelmann, & qui n'est pas très clair. Le résumé suivant, qu'en donne Sternfeld [3], n'est certainement pas exact : « Au mois de mai, Guallia (l'envoyé de Frédéric II) s'entendit avec Raymond-Bérenger sur les conditions auxquelles celui-ci rendrait la liberté à Hugues des Baux, qu'il avait fait prisonnier; Hugues payerait 500 marcs d'argent & donnerait, comme gage de cette somme, le château de Castellet à l'envoyé de l'empereur, qui ferait garder cette place forte « ad honorem & in sequestrum imperatoris ». Car c'est pour 1,500 marcs que Hugues devait se porter garant. Outre donc que la somme qu'indique Sternfeld est inexacte, il ne s'agit pas d'une *rançon*, mais d'une *caution*. Ce n'est que plus loin qu'il est question d'une *rançon* de *mille* marcs, payable au cas où la paix ne serait pas conclue avant la Noël & où ils ne voudraient pas

1. Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 5 (déjà cité plus haut) : « So standen sich bald zwei Koalitionen in der Provence gegenüber : Raimund Berengar, im Bunde mit dem Papste und der Geistlichkeit, war in immer wieder erneuten Kampfe mit dem Grafen von Toulouse, der sich auf den Kaiser, auf den Laienadel und die unabhaengigen Staedte stützte. »

2. *Acta Imperii inedita seculi XIII*, n° 630.

3. *Arelat*, p. 79.

se reconstituer prisonniers[1]; il ne s'agit donc ici pas non plus d'une mise en liberté définitive. En dehors de leurs cautions personnelles, les deux comtes des Baux se porteront garants, jusqu'à concurrence de 500 marcs, pour Bertran d'Alamanon & trois autres « qui sunt in captione vel manulevatione adversariorum domini comitis », c'est-à-dire qui sont en captivité ou relâchés sous caution. Puis, au cas où la paix ne se ferait pas avant la Noël, Hugues & son fils devraient payer ces 500 marcs, à moins que Bertran & les autres ne consentissent à se reconstituer prisonniers, avec cette restriction toutefois que, si eux-mêmes aimaient mieux payer 1,000 marcs que de retomber en captivité (voyez plus haut), ils ne seraient jamais tenus de payer plus de 1,000 marcs en tout[2]. Mais si la paix se faisait, ils n'auraient rien à payer pour Bertran & ses compagnons de captivité[3].

Cette captivité de Hugues des Baux est aussi mentionnée par César de Nostredame[4], qui raconte qu'en 1231 « Guillaume de Coumons & Hugues des Baulx, qui peu deuant avaient quitté le parti de Beringuier[5], dont il estoit homme lige... et si c'estoit desertueusement retiré du costé du Comte de Tholose », furent faits prisonniers. « Dont le Tholosan, grandement irrité en son ame, delibera d'employer toutes ses forces... contre le Comte Prouençal, lequel manda incontinent ses Am[b]assadeurs prier les Arlesiens de lui vouloir donner faueur & secours. » Arles ne voulut se déclarer ni pour l'un ni pour l'autre, & obtint de Hugues qu'il servirait de médiateur. Après avoir donné sa parole d'honneur, il va pour trois jours à Beaucaire, à condition que, s'il ne réussit pas à conclure la paix ou s'il ne veut pas se reconstituer prisonnier, il devra donner une rançon de 1,000 marcs, & qu'il donnera comme otages des sujets du comte de Provence ou d'Arles. Il réussit à faire la paix[6].

Malgré les contradictions de date & de détail, il me semble difficile de ne pas rapprocher ce récit du document analysé plus haut. Quoi qu'il en soit, ce document explique parfaitement la véhémence du langage de Bertran; en effet, que le comte de Provence n'ait pas voulu se

1. Winkelmann, *o. l.*, p. 506, l. 26 (cf. p. 507, *l.* 22).
2. *Ibid.*, p. 506, *l.* 44.
3. *Ibid.*. p. 506, *l.* 36 : « Quod facta pace liberati sint penitus et absoluti et eorum manulevatores. »
4. *Histoire et Chronique de Provence*, Lyon, 1614, p. 188.
5. Cp. le *Commentaire* du sirventés nº I.
6. Cp. Barthélemy, *Inventaire des chartes de la maison de Baux*, p. 243.

porter garant pour ces quatre seigneurs, qui étaient pourtant ses sujets, & qu'il en ait chargé les seigneurs des Baux, cela n'a pas dû contribuer à le faire aimer davantage. Il explique aussi la strophe IV. Car la conduite des deux « Gomberz des Baux » (v. 19; comparez la note à ce vers), qui se prêtent à fournir la caution de quatre sujets de celui qui le tient en prison, a dû être vivement critiquée, & on a dû se moquer de leur rare bonté d'âme. Aussi, n'est-ce pas à tort que Bertran prend leur parti, pour expliquer ce qui les força à se soumettre aux volontés du comte, — & ce que nous n'apprenons que très imparfaitement par les quelques vers que le poète y consacre.

Il n'est pas impossible que les vers 37 & suivants du sirventés de Sordel, cité plus haut, se rapportent au même épisode : il parle

del faduc
Qi mal sembla del Bauz n'Uc.

D'ailleurs, la mention faite de Blacatz, dans notre pièce aussi bien que dans la poésie de Sordel [1], le reproche adressé aux seigneurs de Provence de tarder à se venger de Raymond-Bérenger [2], l'expression de *ueilh cluc* [3], voilà, avec les rapprochements déjà signalés, autant de preuves que ces deux poésies ont été inspirées par les mêmes faits [4].

Ce n'est pas sans hésitation que j'en rapproche encore un échange de *coblas* entre le comte de Blandrate & Falquet de Romans [5]. La personne inconnue à qui s'en prend le comte & que défend Falquet n'est peut-être autre que Raymond-Bérenger. D'abord, le reproche de *tondre e pelar*, au vers 1, conviendrait très bien ; mais surtout il y est dit au vers 9 :

Que zai van las genz disen
Que per cinc cenz marcs d'argen
No·il calria metre gage.

Or, c'est justement pour « quingenti marci argenti » que le comte de Provence force Hugues des Baux à se porter garant pour Bertran, au lieu de s'en charger lui-même.

1. Bertran, v. 25; Sordel, v. 51.
2. Bertran, vv. 8 et suiv.; Sordel, vv. 19 et 20.
3. Bertran, v. 24; Sordel, v. 25.
4. Cp. Torraca, *o. l.*, p. 107.
5. *Die Gedichte des Folquet von Romans*, herausgegeben von Dr. Rudolf Zenker, p. 71 (Bartsch, nº 181, 1).

NOTES.

Ce sirventés est construit de la façon suivante :

a b b a a b
b c c b b c, &c.,

& se compose de six strophes *capcaudadas* de six vers de huit syllabes, & d'une *tornada*. Cp. Maus, p. 89, nº 32, & p. 31. Aucune des pièces qu'il cite n'a les mêmes rimes que la poésie de Bertran [1].

2. *naturals* signifie peut-être « vrai » (*Chanson de la Croisade*, Gloss.; *Guillaume de la Barre*, Gloss., « de bonne origine »). Mais la traduction que je propose, « naturel, inné », convient mieux au sens de la strophe : « Quoique notre situation soit bien triste, j'ai un fonds de gaîté si riche que je chante tout de-même. »

12. *scorchat* est, sans doute, le même verbe que *scorsar* (Levy, *Figueira*, p. 86) & que *scorjar* (de Lollis, *o. l.*, p. 256).

13. *cugul;* si nous avons raison d'interpréter ce vers ainsi : « Et le coucou de leur héritage », il faut d'abord admettre que *cugul* est employé comme nominatif & ensuite lire : *lour eritat*, au lieu de *sonreritat*, ce que permet le manuscrit.

Peut-être *cugul* a-t-il un tout autre sens, celui de « chasuble ». Il est vrai qu'on ne trouve en provençal que *cugula;* mais comme le latin a *cucullus* & l'italien *cucullo*, une forme provençale *cugul* ne serait pas impossible. Or, ce nom d'un vêtement sacerdotal conviendrait très bien au sens général de la strophe III, où il s'agit manifestement de choses de la religion. *El cugul* signifierait alors : « dans la chasuble », & on pourrait traduire : « revêtu de la chasuble... il croit, dans sa sottise, être offert à Dieu ». Mais cela est fort douteux; dans tous les cas, il faudrait donner à « chasuble » un sens figuré.

16. *entrepausat.* M. Torraca traduit par *introdotto*, mais je doute que le mot provençal puisse avoir cette signification. M. Levy, dans le *Supplement-Woerterbuch*, cite *entrepausar* aux sens de « intercaler » & « approuver »; aucune de ces significations ne convient ici.

On pourrait rapprocher le verbe français *entreposer*, « déposer provisoirement » (Godefroy, *Dict. gén.*).

19. *les dos Gomberz dels Baus.* M. Torraca rappelle l'emploi, en vieux français, de ce nom pour désigner un paysan. M. Schultz, dans

1. Lisez, dans le *Grundriss* de Bartsch, au nº 82, 33 : *Denkm. 65*, au lieu de *64*.

son article *Zum Uebergange von Eigennamen zu Appellativa* (*Zeitschrift*, XVIII, p. 130) ne cite pas d'exemple de « Gombert »; il n'y a que *Mainbert*, *Guirbaut*, qui y ressemblent un peu. Je me demande si le poète, pour donner un nom plaisant aux deux des Baux, père & fils, ne les appelle pas par ce nom de paysan, en combinant de *Hugon* & *Imbert* les deux syllabes finales, faisant ainsi une variante de *Mainbert*.

20. *stec* est le prés. du subj. de *estar*. Voyez : Meyer, *Die provenz. Gestaltung*, &c. (*Ausg. und Abh.*, XII), pp. 40-41; Harnisch, *Die altprov. Praesens-und Imperfect-Bildung* (*Ausg. und Abh.*, XL), pp. 48-49, qui citent encore Bartsch, *Chrestomathie*, col. 69, v. 1. Le vers est trop court d'une syllabe. Lisez : *non crei qe gen li stec?* (Levy).

24. Faut-il lire : *Ez ill cluc[s] ols en descadec?* Sur ce dernier mot, voyez Levy, *Supplement-Woerterbuch*, s. v. *decazeg*.

Sur l'expression *ueilh-cluc*, voyez de Lollis, *o. l.*, p. 254, & Schultz, *Zeitschrift*, XXI, p. 246.

25 & suiv. Comparez sur cette strophe Soltau, *Blacatz*, p. 44 & suiv. La traduction littérale serait : « depuis que le fils lui a arraché une morsure du côté ». Quoique cela ne donne pas un sens satisfaisant, je suis pourtant d'avis que nous n'avons pas le droit de faire des changements aussi violents que ceux que propose M. Soltau (*la mors* pour *un mors* & *Lo filio* pour *Le filios*; remarquez que la forme *mors* pour *mortz* est très rare), d'autant plus que le résultat de ces changements est une phrase dont on ne voit pas le rapport avec le reste de la pièce. Dans ces conditions un « non liquet » vaut mieux. La traduction de M. Torraca (« da quando un morso gli trasse giù un filo del costato ») ne m'est pas claire.

Pour le vers 28, on pourrait comparer les vers suivants, d'un anonyme[1] :

..... Mas raizos de ioi fai faillir (*l.* saillir)
Joi inz mon cor, per q'eu non sec,
Mes qe'm deport.....

A moins que *sec* ne soit le parfait de *sezer*.

29. *Non fara*. Un futur peut être en rapport avec un imparfait dans la phrase conditionnelle[2]. Lisez : *non fara ja?*

37. *Gardacors*. Voyez Torraca, *o. l.* Est-ce le nom du vêtement, employé comme *senhal*[3]?

1. *Archiv*, L, p. 264.
2. Appel, *Provenz. Inedita*, p. XXIV.
3. Cp. *Romania*, XIV, p. 493.

TRADUCTION.

Les autres auront beau se décourager & se désoler, quant à moi, la gaîté de mon caractère m'invite à chanter de l'amour & d'autre chose; elle fait que j'ai au cœur de l'allégresse & du plaisir; quoique *les circonstances où je me trouve soient tristes*, je fais un bon accueil aux biens & aux maux de l'amour.

Et je rends hommage aux Provençaux, puisque, sans récompense & sans qu'on leur en sache gré, sans qu'on les en remercie & sans qu'on les en honore, ils souffrent de mortelles peines & humiliations de celui qui est leur seigneur véritable, dépouillés comme ils le sont de leurs fiefs & de leurs terres.

Et celui qui s'empare de leurs possessions héréditaires, comme le coucou pond ses œufs dans les nids d'autres oiseaux, peu intelligent & encore moins adroit, croit s'être consacré à Dieu, parce que. . . . .
& qu'il s'est attaché la croix à l'épaule, pour aller sans danger par les déserts.

Et je ne crois pas qu'on ait le droit de faire des reproches aux deux « Gombert » des Baux, car chacun des deux malheureux, dépourvus d'intelligence, a fait ce qu'il devait faire; car le comte tend à leur perte les yeux ouverts, & eux, les yeux fermés, à leur propre ruine.

. . . .

Et que le lâche se repose. . . . . En Provence il y a de ces seigneurs mous et cassés, à qui le courage fait défaut & qui valent moins que les Juifs & les Maures, aussi bien ceux qui habitent de ce côté-ci de la mer que ceux d'au delà de Tyr.

Gardecorps est si bien faite que j'aimerais mieux la posséder que d'avoir Acre, ou Edesse, ou Tyr.

III

Sirventés (1234-1235).

Bartsch, n° 4. Cette pièce a été imprimée par Raynouard (IV, p. 218), d'après le manuscrit *M* (f° 244 r°). César de Nostre-Dame (*Histoire & Chronique de Provence*, Lyon, 1614, p. 421), donne un autre texte, dont nous citerons les variantes. Nous adoptons l'ordre dans lequel il range les strophes, parce que les rimes des envois (qui manquent dans *M*) prouvent que c'est bien notre strophe V, laquelle dans Raynouard est la strophe II, qui l'a immédiatement précédé. Dans *M*, la place des *tornadas* est restée en blanc. Cp., sur la version de César de Nostre-Dame, *Revue des langues romanes*, XXI, p. 210 (Chabaneau). César dit avoir lu cette poésie dans un manuscrit appartenant à messire François de Perussis, baron de Lauris. Ce manuscrit n'a pas été retrouvé.

De l'arciuesque mi sa bon
Q'ieu un seruentes fasa,
Don ieu dirai, Dieus m'o perdon,
Donei de mala *cassa;*
De nul mal no si lassa
Qe puesca far,
Ni tem duptar
En ren q'a Dieu desplasa,
Q'en totz fatz o traspassa ;
Per qe plus fols
Par qe s'auia *massa.*

Variantes du texte de César de Nostre-Dame : 1 mes a bon — 2 Qu'un syrventes yeu fassa — 3 Al qual demandaray pardon — 4 cassa] casa M; Perques de mala cassa — 6 Quel — 7 Ni vol doutar — 9 En tout fa l'outrepassa — 10 Si quel for par — 11 Plus que si auia m.; mansa M —

Anc non ui tan fals coronat
Nuls hom *qe* tenges terra,
Q'el no tem far tort ni peccat
Et mescla tot l'an gerra,
E·ls sieus baissa en terra,
E·ls pren souen
Per son fol sen
E·ls enclaus e·ls enserra.
Ueiatz del fals com erra,
Qe per aver
Ueda e solu e soterra.

Jonqera aucis per auer
Dinz la maison escura,
Qes anc nuls homs no·i *poc* saber
Nuilh' autra forfachura.
El non ha de Dieu cura,
Per qe mescre
La ferma fe
Q'es en sant' escritura.
Ben er mal' auentura,
Se·l legatz ue,
Si no·l crema o no·l mura.

Cill d'Arll' estauan a legor
Ses trebailh e ses nausa,
Tro qe l'agron, lo fals pastor.
Ben es fols qar el ausa
Penr'aissi la lur causa,

13 qe] qi M — 14 El non t. — 16 Lous s. baysse e atterra — 17 Mespren s. — 18 fals — 19 Lous aucis e e. — 21 Car per argen — 22 Vende e solua sa terra — 23 Ont guerrias aucir p. a. — 24 Qu'en sa m. obscura — 25 E anc nuls homs non pot s.; poc] poig M — 26 Nenguna f. — 28 Perquel m. — 29 La sancta f. — 31 Ben es — 33 Sel no c. — 34 Cels d'Arle estau emb' allegrour — 36 Troc qu'an agut — 37 fals —

Ni far perdon
Del dan qe fon.
Ueias s'es fera causa.
Ja mais non auran pausa
Si no·l meton
Tot uiu desot la lausa.

El ha los set peccatz mortals
Per q'om ten mala via :
Aucir no tem *ni* periurs fals,
E uiu de raubaria ;
Ergueilh e auaria
A·l renegatz,
Et es proatz
De falsa garentia.
Lo seten no diria ;
Qar es tan laitz,
M'en lais per cortesia.

Archevesque que sia
De tant *prouatz*,
Escumenjat paria,

E son *vet* non tenria,
Car hom *uedatz*
Vedar non mi *porria*.

40 qe fon] quel don — 41 *et* 42 *intervertis*. Las ben es fera c. — 42 Senza lour donnar p. — 45 *Cette strophe est placée dans* M *après la strophe 1* — 46 Per quel t. — 47 ni] ne M ; ni p. f.] far pervirs f. — 50 renegat — 51 Quel es prouat — 53 Nul peccat nol diria — 54 Car tant largat — 55 Mens larg que c. — *Le reste manque dans* M — 57 prouat — 59 vot (*corr. par Jeanroy*) ; *Chab. imprime* vat — 60 uedat — 61 porcia (*corr. par Chab.*)

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Quoique les événements auxquels se rapporte cette poésie de Bertran ne soient connus que dans leurs grandes lignes, je crois qu'on peut la dater avec quelque vraisemblance. L'archevêque que le poète attaque avec tant de violence ne peut être que Jean Baussan, qui, en 1232, succéda à Hugues d'Arles[1]. Ce fut un homme d'une extrême faiblesse de caractère, qui n'était pas à la hauteur d'une situation vraiment difficile[2]. Pendant à peu près tout son pontificat, il eut maille à partir avec la commune d'Arles, &, comme toujours, ce fut auprès de Raymond-Bérenger & du parti clérical, puis auprès de Charles d'Anjou, que l'ennemi des grandes communes chercha du soutien.

La véhémence avec laquelle Bertrand s'en prend à l'archevêque ne s'explique qu'en plaçant le sirventés à un moment de crise. Or, l'histoire fait mention de deux occasions où l'effervescence causée par la maladresse, &, peut-être, la mauvaise foi de Jean Baussan amena une véritable révolution; ce fut en 1235 & en 1249. Nous avons donc le choix entre ces deux dates. Voyons s'il y en a une qui s'impose.

Je commence par le dernier de ces deux soulèvements. En 1239, la ville s'était soumise à Raymond-Bérenger, qui y avait rétabli l'ordre & qui avait consolidé la position de l'archevêque, si éprouvée dans la révolution de 1235, dont nous parlerons tout à l'heure. Mais, en 1245, le comte de Provence étant mort, les anciennes factions qui divisaient la ville relevèrent la tête, un gouvernement démocratique fut investi du pouvoir, & on résolut de refuser nettement l'obéissance à Charles d'Anjou, dont la candidature à la succession de Raymond-Bérenger avait dès lors de grandes chances de succès. Charles, devenu comte de Provence, au lieu de saisir le taureau par les cornes & de soumettre de force les grandes communes, se croisa en 1248; nous verrons, dans la suite, que Bertran lui en voulait à cause de cette attitude plutôt faible. Immédiatement après le départ

1. Sternfeld, *Arelat*, p. 78.
2. Voyez sur ce qui suit : Sternfeld, *Arelat*, p. 92 et suiv.; Anibert, *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne République d'Arles*, III, p. 73 et suiv.; Sternfeld, *Karl von Anjou*, pp. 34, 54 et suiv.

des croisés (1249), la fureur populaire en vint dans Arles à des excès inouïs : on pillait les maisons riches & les églises, on mettait à la torture & on tuait les bourgeois qui s'opposaient au nouvel état de choses & qu'on soupçonnait de favoriser la domination des Français. On en vint même à tenir l'archevêque prisonnier dans son palais & à le forcer de demander lui-même un sauf-conduit pour sortir de sa ville.

Il me paraît insoutenable que la poésie de Bertran se rapporte à ces événements [1]. Remarquons surtout que l'attitude de Bertran envers Charles d'Anjou n'a pas été ouvertement hostile : les deux sirventés dont nous aurons à parler tout à l'heure, & d'autres encore, montrent que, tout en désapprouvant certaines mesures & la conduite générale de Charles, il le considérait pourtant comme le seigneur légitime de la Provence. Or, en 1249, attaquer l'archevêque, c'était en même temps se déclarer pour ses ennemis, qui étaient les ennemis les plus acharnés de Charles d'Anjou. D'ailleurs, le sirventés n° IV prouvera explicitement que Bertran a eu à souffrir lui-même des révolutionnaires d'Arles.

Voyons si le sirventés s'applique mieux aux événements de 1235. A cette époque, la situation était tout autre à Arles. Anibert a montré que la réunion en une seule personne de toutes les attributions qui appartenaient à l'archevêque d'Arles devait nécessairement provoquer des complications. On avait tâché d'y remédier en instituant un podestat, mais celui-ci était une créature de l'archevêque. Pour introduire de force les réformes qu'on jugeait nécessaires, il s'était formé à Arles des clubs, des « confréries », qui constituaient pour l'archevêque un danger toujours menaçant; aussi, en 1234, ce prélat finit par les interdire sous peine d'anathème. On ne sait pas quelle cause amena, en 1235, l'explosion de la haine soulevée contre l'évêque par ses mesures sévères. Elle fut terrible, & peut-être le sirventés de Bertran pourra-t-il l'expliquer jusqu'à un certain point. Mais d'abord nous aurons à nous demander si la supposition que Bertran a, en cette affaire, pris ouvertement parti contre l'archevêque peut se soutenir. Il serait invraisemblable qu'il se fût senti plus attiré vers la démogagie en 1235 qu'en 1249; aussi n'est-ce pas la sympathie qu'il aurait eue pour les meneurs de la démocratie qui doit l'avoir

1. C'est l'avis d'Émeric David (*Histoire littéraire*, XIX, p. 467).

engagé à se déclarer contre l'archevêque. Seulement, cette guerre des factions avait une signification plus profonde que ne le ferait supposer son caractère purement local. Au fond, c'était encore une des manières dont se manifestait l'antagonisme entre Frédéric II, soutenu par le comte de Toulouse & les petits seigneurs de la Provence, & le pape, dont la politique était défendue par le clergé, par Raymond-Bérenger & par l'archevêque d'Arles, les champions ordinaires du cléricalisme en Provence. Or, quoi de plus naturel que Bertran, ainsi qu'il l'avait fait dans la guerre de 1230, ait défendu le parti des seigneurs[1]? Remarquons, au surplus, que son attaque contre l'archevêque est purement personnelle, qu'il ne souffle mot des espérances révolutionnaires que les démagogues d'Arles fondaient sur la chute de leur ennemi. S'il lui en veut, c'est à cause de ses malhonnêtetés, de ses crimes même, c'est sans doute aussi à cause de son attitude envers l'empereur.

Anibert parle d'une convention qui, en 1234, aurait été conclue entre le podestat & l'archevêque. D'après Sternfeld, elle aurait été franchement hostile à l'empereur; il s'y agissait des revenus que la ville tirait des péages, &c., & les deux signataires convenaient de les partager entre eux deux; or, c'était là une violation des droits de l'empereur, qui avait toujours touché la moitié de ces revenus. La convention stipula que l'archevêque ne participerait aux revenus de la gabelle du sel qu'après expiration du bail passé entre la commune d'une part & Guillaume de Jonquières & ses associés de l'autre. Ce renseignement d'Anibert est-il exact? Ce qui mérite d'être relevé, c'est que, parmi les griefs que Bertran a contre l'archevêque, le seul qui soit précis est d'avoir tué « Jonqera » (v. 23). Je ne sais à quoi se rapporte le détail de la « maison obscure » (v. 24), mais la supposition se présente naturellement à l'esprit, que la révolution de 1235 aurait été provoquée par quelque guet-apens tendu par l'archevêque à ce Jonquières, dont la mort devait lui assurer les revenus de la gabelle du sel. Cette hypothèse, si elle était fondée, nous permettrait d'assigner au sirventés une date assez précise, soit la fin de 1234, soit le commencement de 1235, avant l'époque où l'archevêque fut chassé d'Arles. Que ce soit avant ce dernier événement que le sirventés

1. « Bertrand de Lamanon kennzeichnet in dem grossen Streite der Zeit kühn die kaiserfreundliche Gesinnung, die sich in der Nobilitaet des Südens von alters her erhalten hat » (Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 53).

a été écrit, c'est ce que prouve l'absence de toute allusion à cette fuite, & surtout le conseil que, au vers 44, le poète donne de mettre l'archevêque *desot la lausa*. Celui-ci était donc encore libre & se trouvait encore à Arles.

Quel est le légat dont Bertran menace l'archevêque? Nous savons qu'en 1236 l'archevêque de Vienne, comme légat du pape, prit des mesures sévères contre plusieurs grands seigneurs[1]. Qu'il s'agisse de lui ou d'un autre, le fait que Bertran tâche d'effrayer l'archevêque par la perspective de l'arrivée d'un envoyé du pape montrerait que, en 1234 ou 1235, le pape n'avait pas encore pris ouvertement parti pour le prélat, comme il le fit en 1237[2].

NOTES.

Ce sirventés se compose de cinq *coblas singulars* de onze vers, dont les rimes sont ainsi disposées .

8 a 6 *b* 8 a 6 *b* 6 *b* 4 c 4 c 6 *b* 6 *b* 4 d (c) 6 *b*

Cp. Maus, p. 107, n° 311. On retrouve cette forme dans une poésie religieuse de Lanfranc Cigala, publiée par Appel, *Provenzalische Inedita*, p. 176, & qui compte dix strophes. Les rimes des deux pièces sont différentes. D'après Appel, Bertran aurait emprunté la forme de ce sirventés à Lanfranc; mais sur quoi s'appuie-t-il? Il reste douteux que Lanfranc ait écrit avant 1241. (Voyez Appel, qui se réclame de Schultz, *Zeitschrift*, VII, p. 218; mais celui-ci n'est pas très affirmatif.) Remarquons que, chez Bertran, dans la troisième & quatrième strophe (& peut-être dans la cinquième), *d* est identique à *c* (le copiste du texte de Nostre-Dame essaye de rétablir partout cette identité); chez Lanfranc, cela n'a lieu que dans la troisième strophe. Cette particularité pourrait s'expliquer ainsi : que tous deux ont, indépendamment l'un de l'autre, imité une poésie qui ne nous est pas parvenue, & où *c*, dans toutes les strophes, aurait été identique à *d*. Ce qui aurait amené Lanfranc à sacrifier cette identité, ç'aurait été l'introduction du refrain au vers 10 de chaque strophe. Si l'on veut que l'un ait imité l'autre, j'accorderais la priorité plutôt à Bertran.

1. Sternfeld, *Arelat*, p. 86.
2. *Ibid.*, p. 94.

4. *Donei de mala cassa.* Raynouard y voit *casa* « maison »; mais le mot a *s* dure. C'est plutôt le subst. *cassa* (voyez Levy, *Supplement-Woerterbuch*, & le *Dictionnaire général*), qui signifie entre autres choses : « bassin de métal qui va au feu ». Le sens littéral serait donc : « Je lui dirai des galanteries de (cuites dans une) mauvaise casserole. » (Jeanroy.)

7. *Ni tem duptar.* Est-ce une tautologie? Ou vaudrait-il mieux admettre la leçon de Nostre-Dame?

9. A quoi se rapporte *o*? Faut-il suppléer : « ce que Dieu a ordonné »? Cp. Coulet, *Montanhagol*, p. 74, note au vers 25.

11. La massue était le symbole de la folie. Voyez, par exemple, Bédier, *Tristan*, p. 250.

13. La construction de la phrase est : *Nuls hom non ui tan fals coronat qe tengues terra.*

16. On pourrait corriger, d'après Nostre-Dame, *baissa e aterra*, pour éviter la répétition de *terra*, qui se trouve déjà à la rime au vers 13.

De cette façon, on ferait disparaître l'hiatus qu'il y a dans ce vers. Toutefois, ce n'est pas à cause de cela seul qu'il faudrait corriger le vers, l'hiatus étant parfaitement admis dans le vers provençal. Notre sirventés en a un autre exemple au vers 23.

19. Lisez *enclau*?

22. Cp. l'anc. fr. *sousterrer.*

40. Je ne sais pas comment il faut traduire *fon.*

43. Remarquez l'accentuation irrégulière de la 3e pers. plur. *vendon* (: *perdon*). Cp. pour l'ancien français Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, II, § 139.

54. Si le mot *laitz* doit être considéré comme rimant en *-atz*, nous avons affaire à une rime inexacte; voyez...

TRADUCTION.

J'ai envie de faire un sirventés sur l'archevêque, à qui — Dieu me le pardonne — je vais servir un plat de ma façon : il ne se lasse pas de faire tout le mal qu'il peut, & en rien il ne craint de déplaire à Dieu, car en tout il transgresse (la volonté de Dieu); c'est ce qui fait qu'il paraît plus fou que s'il portait une massue.

Jamais on n'a vu un prêtre aussi faux posséder (gouverner?) un pays, car il ne craint de commettre ni injustices ni péchés; pendant toute l'année, il soulève des querelles, il humilie ses sujets, & souvent, dans sa folie, il les enferme & les met en prison. Voyez comment ce perfide se conduit mal, puisqu'il met en interdit, absout & enterre pour de l'argent.

Il tua Jonqera dans la maison obscure, pour avoir son argent, quoique jamais personne ne sût trouver en lui (Jonqera) aucun autre défaut (que celui d'avoir de l'argent). Il ne se soucie pas de Dieu, parce qu'il n'a pas la foi inébranlable qui repose sur la Sainte Écriture. Ce sera bien malheureux si le légat, quand il viendra, ne le condamne au feu ou à la prison perpétuelle.

Les habitants d'Arles étaient tranquilles, sans troubles & sans ennuis, jusqu'à ce qu'ils l'eurent, le faux pasteur. Il est bien fou d'oser se charger de leur salut & de leur accorder des indulgences pour le mal qu'ils ..... Je vous demande si cela n'est pas révoltant. Jamais ils n'auront repos, tant qu'ils ne le mettront pas tout vif sous la pierre.

Il est entaché des sept péchés mortels qui détournent l'homme de la bonne voie : il ne recule ni devant le meurtre ni devant le parjure, & il vit de pillage; ce renégat est orgueilleux & avare, & il est convaincu de faux témoignage. Je ne dirais pas le septième (péché); il est si vilain que la bienséance me force à m'en taire.

Un archevêque convaincu de tant de crimes, semblerait un homme excommunié,

& je ne tiens pas compte de son interdit, car un homme interdit ne saurait m'interdire.



IV

Sirventés (1247).

Bartsch, n° 9. Ms. *C*, f° 266 v°. Imprimé dans Raynouard, IV, p. 220; dans Mahn, *Werke*, III, p. 144.

Ja de chantar nulh temps no serai mutz,
Pus la belha de qu'ieu sui enueyos,
A cui mi suy de leyal cor rendutz,
No uol ni·l plai qu'ieu estey cossiros;
E pus ilh a de pretz la senhoria,
E de beutat part totas las plazens,
Non dey passar en re sos mandamens,
Ni o fis anc ni farai ni o faria.

De mon senhor si tot *fon* grans lo brutz
De demandar sos dreitz e sas razos
A las ciutatz, leu s'en es retengutz.
Per so ditz hom *ques ilh* n'estai duptos
Quar son lassat et an fait companhia;
E no calgra duptar lurs *nozamens*;
Quar negun las no pot esser tenens
Nozatz a tort, quar lo dreitz lo deslia.

Leu pot hom dir que, s'ieu en fos crezutz,
Ja no fora remazuda per nos
Esta guerra, pus que·ls faitz son mogutz;
Mas pus hi fon Marcelh' et Avinhos,

9 fan — 12 que silh — 14 nozemens —

E nos fezem lo piegz qu'om far podia,
Que quan degram mais far d'afortimens,
Nos alonguem los mil marcxs humilmens,
E no·ls degram alonguar un sol dia.

Mas est afar uey qu'er leu retengutz,
Que de Fransa es uengutz lo ressos
Que mos senher s'en es tant irascutz
Que tug dizon qu'el n'a leuat la cros
E uol passar en terra de Suria.
Guardatz s'o fai ben ni adrechamens
Que so que pert de sai aunidamens
Uol demandar ad aquels de Turquia.

Quar plus souen no·s uira mos escutz
Lai ues Arle, en sui felhs et iros,
Mas s'ieu m'aten en tro que despregutz
En sia·l coms, ieu serai dreitz Bretos,
Quar on plus pren d'anta, mays s'umilia
Encontra selhs don li ven l'aunimens;
Per qu'ieu nulh temps no serai d'aital sens,
S'om las rendas qu'ieu hi pert *no·m* rendia.

S'a mon senhor plai qu'ieu en patz *n'estia*,
Prec li, si·l plai, que mi sia suffrens
Qu'ieu lur deman so de que sui perdens,
Qu'Alamano non es pas en Ongria.

40 non r. — 41 nesteia.

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Dès que, en 1245, la candidature de Charles d'Anjou au comté de Provence fut connue, il se manifesta à Arles une grande hostilité

contre les Français, & cette antipathie ne fit que croître dans les premières années de son règne, à Arles aussi bien que dans les deux autres grandes communes, Avignon & Marseille[1]. A mesure que les tendances républicaines y devenaient prépondérantes, l'influence de Charles y diminuait de plus en plus. L'homme qui servait alors de trait d'union entre les trois villes était Barral des Baux, le fidèle allié de Raymond de Toulouse; ce fut lui qui, en 1247, réussit à les rapprocher & à conclure avec elles une alliance défensive. Que cette alliance ait été, en réalité, dirigée contre Charles, c'est ce dont celui-ci se rendait parfaitement compte; seulement, il n'était pas encore assez fort pour frapper des coups décisifs[2]. D'ailleurs, il n'avait fait en Provence qu'une courte apparition, de janvier 1246 au printemps de cette même année[3]; puis il était retourné en France attendre le moment de son départ pour la croisade.

Cette attitude peu énergique ne contribua évidemment pas à rendre les grandes communes plus soumises; aussi ne tira-t-il d'elles aucun revenu dans ces premières années[4]. Les grands seigneurs qui, comme Bertran, n'avaient pas fait de difficulté pour reconnaître dans le frère du roi de France le successeur légitime de Raymond-Bérenger, pâtissaient de cet état de choses. Aussi comprend-on les reproches que, dans ce sirventés & dans le suivant, Bertran lui adresse au sujet de son absence & de son manque de fermeté. Il n'est donc aucunement douteux que ce soit en 1247 qu'il les a écrits[5].

Pourtant nous sommes loin de pouvoir expliquer & contrôler tous les détails que contient la pièce de Bertran : nous comprenons quels sont les « liens » qu'ont noués les cités, mais nous ne savons pas à quel fait se rapportent les vers 21 & suivants, d'après lesquels Marseille & Avignon auraient dû payer une somme de 1,000 marcs, pour lesquels Charles leur aurait accordé un sursis. Nous ne savons pas non plus quels sont les torts que les Arlésiens ont causés à Bertran

1. Sternfeld, *Karl von Anjou*, pp. 22, 31 et suiv.; Anibert, *o. l.*, III, p. 158. Cf. le *Commentaire* de la pièce nº III.
2. Sternfeld, *o. l.*, p. 40.
3. *Ibid.*, pp. 23, 27.
4. *Ibid.*, p. 42.
5. Je ne mentionne que pour mémoire la supposition de Millot (*o. l.*, I, p. 401), d'après laquelle le seigneur dont il s'y agit serait Hugues des Baux. L'auteur de l'*Histoire littéraire* (XIX, p. 463), qui le suit, prétend la même chose. (Cf. Papon, *o. l.*, III, p. 439, qui établit tout un roman sur une mauvaise interprétation du vers 35.)

personnellement (v. 40). Est-ce Alamanon même qui aurait eu à se plaindre d'eux (v. 44)?

Si l'on compare l'attitude de Bertran avec celle qu'il avait prise envers Raymond-Bérenger en 1230[1], on verra qu'il s'était produit un changement dans le groupement des partis, par suite de l'avènement de Charles d'Anjou; pourtant les sentiments que les grands seigneurs éprouvaient pour Charles sont les mêmes à peu près que ceux qu'ils manifestent pour Raymond-Bérenger : ils opposent — sauf exceptions, comme Hugues des Baux[2], Boniface de Castellane[3] — à sa politique une résistance passive, exhalant leur mauvaise humeur en des plaintes virulentes & des sirventés mordants, mais leur loyalisme reste à l'abri de tout soupçon.

NOTES.

Ce sirventés se compose de cinq *coblas unissonnans* de huit vers de dix syllabes, & d'une *tornada* de quatre vers. La disposition des rimes est comme suit :

a b a b *c* d d *c*

D'après Maus, p. 111, nº 397, ce schème appartient à un grand nombre de pièces; seulement, on ne trouve des rimes identiques à celles de Bertran que dans la pièce anonyme, Bartsch, nº 38, & dans Bertran del Pojet, Bartsch, nº 2. De la première, il est impossible de tirer une conclusion; pour l'autre, je renvoie à Chabaneau, *Biographies*, p. 148, & à Schultz, *Zeitschrift*, IX, p. 118; elle ne nous permet non plus ni d'affirmer ni de nier la priorité de Bertran.

13. *Quar son lassat.* Remarquez que l'accord se fait d'après le sens, & non d'après le mot (*ciutatz*).

14. *nozamens.* La correction est de M. Levy. Le mot ne se rencontre pas ailleurs.

15. Raynouard (V, p. 332) traduit, à tort, *las* par « malheureux ».

19. On voit, par la rime, que Bertran ne distinguait plus les deux cas. Cp. VI, v. 34, XVIII, v. 39 (?) Il est probable que, si les fautes sont rares, cela tient à ce que la distinction, tout en ne se faisant

1. Voyez le *Commentaire* de la pièce I.
2. Sternfeld, *o. l.*, p. 163.
3. *Ibid.*, p. 170.

pas dans la langue de tous les jours, était encore observée dans la langue littéraire.

25 & suiv. J'ai traduit *retenir* par « réparer ». Le verbe peut avoir cette signification en ancien français (Godefroy).

Le sens de cette strophe est naturellement ironique. Pourtant, il est étonnant que Bertran n'apprenne qu'en 1247 que Charles a pris la croix, ce qui avait eu lieu en 1245 [1]. Cela n'est pas absolument impossible, les communications entre la France et la Provence étant alors assez rares. Mais on peut supposer que Bertran feint seulement qu'il vient d'apprendre cette nouvelle pour tirer un effet frappant du rapprochement inattendu de ces deux faits incompatibles : l'attitude peu énergique de Charles en Provence & son projet de croisade.

33. Cp. n° XXI, v. 1.

35. *despregutz*, part. de *despreiser*. Voyez Levy, *Supplement-Woerterbuch*, s. v. *despereiser*.

39. Remarquez le cas oblique *sens*. Il ne semble pas nécessaire de corriger.

TRADUCTION.

Jamais je ne renoncerai à chanter, puisque la Dame vers qui vont mes désirs, & au service de laquelle je me suis mis loyalement & de tout mon cœur, ne veut & ne souffre pas que je sois triste; & puisque, en valeur & en beauté, elle surpasse toutes les femmes, je ne dois lui désobéir en rien; jamais je n'ai fait cela, ni ne le ferai, ni ne le ferais.

Quoique mon seigneur eût annoncé avec beaucoup de bruit qu'il allait réclamer des villes ses droits & sa part (de leurs revenus), il y a renoncé d'un cœur léger. C'est pourquoi on dit qu'il avait peur d'elles parce qu'elles se sont liguées & coalisées : & (pourtant) leurs alliances (nœuds) ne sont pas à craindre, car une alliance qui repose sur l'injustice ne peut durer, puisque le droit la dissout.

On peut bien dire que, si on m'avait écouté, il n'aurait pas dépendu de nous que la guerre n'eût été déclarée, une

1. Sternfeld, *o. l.*, p. 45.

fois que les choses en étaient là. Mais après que Marseille & Avignon s'en sont mêlées, nous avons fait tout ce qu'il y avait de plus mauvais; car, au moment où nous aurions dû nous montrer le plus énergiques, nous avons accordé un délai pour le payement des mille marcs, tandis que nous n'aurions pas même dû accorder un seul jour de délai.

Mais cette affaire sera, à ce que je vois, facilement réparée, car de France nous arrive le bruit que mon seigneur en est tellement furieux que, tous du moins le disent, il a pris la croix & veut passer au pays de Tyr. Je vous demande un peu s'il agit en homme habile, en réclamant aux gens de Turquie ce qu'il perd honteusement chez nous.

Je suis furieux & exaspéré parce que mon bouclier ne se tourne pas plus souvent vers Arles; mais je serais un véritable Breton si je continuais à attendre que le comte soit réveillé de sa léthargie, car plus on l'humilie & plus il se fait petit envers ceux dont lui vient l'humiliation; c'est pourquoi je ne serai jamais d'accord avec lui, à moins qu'on me rende les revenus que sa conduite m'empêche de toucher.

Si mon seigneur désire que je me tienne tranquille en cette affaire, je le prie, s'il le veut bien, de me permettre de leur réclamer (moi-même) mes revenus qu'ils refusent de me donner, car Alamanon n'est pas en Hongrie.



V

SIRVENTÉS (1247).

Bartsch, nº 15. Ms. *M*, fº 244 v. Imprimé dans Mahn, *Gedichte*, nº 1060.

PUEIS chanson far no m'agensa,
Farai un nou seruentes
Q'er de l'afar de Proensa,
E trametrai·l als Frances;
Qe si fai lonia bestensa
Cel qi es coms e marqes,
Tart li rendran per temensa
Sas rendas li Marseilhes,
De ço qu'el prendia el port
E de l'alre qe·il fan tort.

Lai li man en souinensa
Q'el uenga en cest paës,
Q'el pert d'Avignon sa *renda*,
Si tot sos paires conqes,
E d'Arlle, a ma paruensa,
Tot so qe·l pros coms y pres,
E de çai d'Aus, part Durensa,
Lo comtat de Gabenses;
Mas si non fai long acort,
Ia non perdra camps ni ort.

Tar — 13 rensa —

Mas ges en ço non entenda
Le coms, qe per seiornar
Ni per far lonia *bestenda*
Puesca sai *sos* dreitz cobrar;
Anz *lh'* er ops qe·l man estenda
E pens de souen armar,
E qe tueilha e don e prenda,
S'onrada gerra uol far;
Q'aissi cobrara l'onor
Qe zai pert a desonor.

. . . .

Tan mala ui s'acoindansa
Qi·l mes çai en cest païs,
Qe cel qi la *moilheransa*
Feron, n'iran am caps clis;
Mas se·l fils del rei de Fransa
Pert sai enfre sos vesis,
Tart conqerra per semblansa
Outramar Turcs ni Colmis,
Qar qi mal demanda·l sieu,
Grieu conqerra l'autrui fieu.

S'en brieu non fai comensansa
Le coms, ben sui certz e fis
Qe tant l'autra partz s'enansa,
Qar tan seiorn' a Paris.
Per qe pes' en la balansa
Mas le mals qes hom en dis,
No fai le bes ni *l'onransa,*
Se meil çai no s'afortis;
Mas tot o reuenra lieu,
Sol li faig non syon grieu.

23 bestenta, *peut-être* bestenda — 24 son — 25 A. ill er — 43 moilh hansa — 46 Per — 57 loransa

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Cette pièce reflète le même état d'esprit que la précédente & se rapporte aux mêmes événements. Charles est en France (& non pas en Terre-Sainte, comme écrit M. de Lollis[1]); cela ressort clairement des vers 4 & 54. Bertran se plaint de son absence & lui conseille de s'occuper de son propre pays, plutôt que d'aller faire des conquêtes en Orient (v. 47 & suiv.)[2]. Cela nous reporte aux années 1246-1248[3]; mais il y a peut-être moyen de préciser davantage. Au vers 17, le poète menace Charles de la perte de Gap. On sait que les comtes de Provence ont toujours élevé des prétentions sur le Gapençois. Papon raconte[4] « qu'ils étaient dans l'usage de faire arborer leur étendard sur la tour de la ville de Gap lors de la promotion d'un nouvel évêque ». Or, en 1247, l'empereur Frédéric avait confirmé la prise en possession des comtés de Gap & d'Embrun par Guigue VIII, dauphin de Vienne[5]. Il se pourrait que ce soit cet événement qui a fait pousser à Bertrand son cri d'alarme. Plus tard, en 1257, Charles fit valoir les droits qu'il prétendait avoir sur quelques territoires du pays de Gap, & il était sur le point de recourir aux armes lorsque Guigue céda. Ce n'est qu'en 1271 que Charles jeta son dévolu sur la ville de Gap[6].

Bertran se plaint encore que les grandes villes ne versent pas entre les mains du nouveau comte les sommes qu'elles lui devaient. Raymond-Bérenger avait fini par faire reconnaître son autorité dans Marseille, Avignon & Arles; bien que son influence y fût assez mince, il réussissait pourtant à en tirer quelques revenus[7].

1. *Sordello*, p. 54.
2. Cf. notre pièce IV, vv. 28 et suiv.
3. L'*Histoire littéraire* (XIX, p. 466) place la pièce en 1245 ou 1246. Cf. Millot, *o. l.*, I, p. 402. M. Maus, *P. Cardenals Strophenbau*, p. 72, croit à tort que le seigneur dont il s'agit est Raymond-Bérenger IV.
4. O. *l.*, II, p. 337.
5. Sternfeld, *Arelat*, p. 140. — Dans son *Karl von Anjou*, ce savant dit, à la page 138, que cela s'est passé en 1245 (mais, à la page 38, il place cet événement en 1247). Il y a une faute dans le renvoi à Huillard-Bréholles (lisez, à la page 138, n 1 : *VI, 542*).
6. Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 138, note 1.
7. *Ibid.*, p. 32.

NOTES.

Voyez, sur la forme de ce sirventés, Maus, p. 71. Il se compose de six *coblas doblas* de dix vers de sept syllabes. Voici la disposition des rimes :

a b *a* b *a* b *a* b c c.

On retrouve la rime *a*, que présente la première strophe de Bertran, dans la première strophe d'une pièce de Sordel (édit. de Lollis, p. 196); seulement, les rimes *b* & *c* y sont différentes, &, en outre, elle se compose de *coblas singulars*, tandis que les autres strophes ont des rimes différentes de celles de notre sirventés. Une autre différence, c'est que les deux derniers vers de chaque strophe ne forment pas, chez Bertran, un refrain, comme chez Sordel & les autres qui ont employé ce mètre.

5. *bestensa*, « hésitation, retard ». Voyez Raynouard, s. v. *bistensa*.

6. Bien que le titre de « marquis de Provence » eût été, en 1234, confirmé par le pape à Raymond VII de Toulouse [1], Béatrix était appelée « marquise & comtesse » [2], & Charles se nommait également « comes & marchio Provinciae » [3].

9. *le port*, c'est-à-dire la « ville basse ». Cp. le *Sordello* de de Lollis, pp. 153, 259.

13. *rensa* est inconnu. Il est vrai que *renda* fournit une rime inexacte.

14. C'est en 1226 que Louis VIII s'est emparé d'Avignon [4].

15. Il y a un hiatus dans ce vers. Cp. III, v. 23.

16. Allusion, sans doute, aux événements de 1239, lorsque Raymond-Bérenger s'est rendu maître de la ville d'Arles [5].

17. On trouve ailleurs aussi l'expression *part Durensa* comme désignation géographique (Suchier, *Denkmaeler*, p. 325, v. 38; Selbach, *Streitgedicht*, p. 103, V, v. 53).

20. Faut-il corriger *camps* en *camp*?

1. *Histoire de Languedoc*, éd. Molinier, VI, 681-2.
2. Bouche, *Chorographie ou description de Provence*, II, p. 264.
3. *Ibid.*, p. 266.
4. *Hist. de Languedoc*, VI, 610.
5. Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 34.

23. *bestensa* ne convient pas pour la rime, qui exige *bestenda*. On pourrait rapprocher le provençal moderne *bestenta*, *bistenta* (Mistral), « hésiter ».

31. Il manque une strophe après ce vers; il faut, en effet, une strophe en *enda*, *ar*.

43. Il s'agit du mariage de Charles d'Anjou avec la fille de Raymond-Bérenger, Béatrix, par lequel il est devenu comte de Provence.

44. M. Jeanroy propose de lire *Fero, 's n'iran*, & dans ma traduction j'ai admis cette conjecture.

46. Sur *enfre*, voyez Levy, *o. l.*, s. v. *enfra*. Cf. l'expression *entre sos vezis*, pour « dans ses propres états », dans une pièce de Boniface de Castellane (Appel, *Inedita*, p. 83, v. 27).

48. Les *Colmis* sont, sans doute, les *Coremins*[1], ou *Corasmins*, ou *Kharismins*, qui, chassés de Perse, s'avançaient vers la Syrie, où ils remportèrent, en 1244, une grande victoire sur les chrétiens[2].

TRADUCTION.

Comme je n'ai pas envie de faire une chanson, je ferai un nouveau sirventés où il s'agira des affaires de Provence, & je l'enverrai aux Français; car si celui qui est comte et marquis tarde longtemps à venir ici, les Marseillais ne se laisseront pas de si tôt amener par la crainte à lui rendre ses revenus, aussi bien ceux qu'il touchait de la ville basse que les autres qu'ils détiennent illégalement.

Je lui rappelle là-bas qu'il doit venir en ce pays, car il ne touche ni ses revenus d'Avignon, quoique son père ait conquis cette ville, ni — il me semble — tout ce que le valeureux comte touchait d'Arles, & il perd du côté d'Aups, au delà de la Durance, le comté du pays de Gap; mais s'il ne diffère pas trop de prendre une résolution, il n'y perdra ni un champ ni un jardin.

Mais que le comte ne croie pas que c'est en se reposant ou en hésitant longtemps (à venir) qu'il pourra recouvrer

1. Joinville, § 489 (édit. de Wailly, Hachette, p. 205).
2. De Wailly, *o. l.*, pp. 199 et 225.

ici ses droits; au contraire, il aura à étendre la main & à s'armer souvent, & à enlever, à donner & à prendre, s'il veut faire une guerre glorieuse; car c'est ainsi qu'il recouvrera le fief qu'à sa honte on lui dispute ici.

Celui qui le mit en ce pays,..., pour son malheur, sa société, car ceux qui firent le mariage se sauveront d'ici la tête basse; mais (?) si le fils du roi de France diminue en puissance dans ses propres États, il aura, semble-t-il, de la peine à vaincre outre-mer les Turcs & les Kharismiens, car celui qui ne réclame pas énergiquement ce qui lui est dû conquerra difficilement le fief d'un autre.

Si le comte ne fait pas bientôt un commencement, je suis certain & convaincu que l'autre parti gagnera en autorité à mesure qu'il restera plus longtemps à Paris, parce que plus pèse en la balance le mal qu'on dit de lui que le bien & les louanges, à moins qu'il n'agisse ici avec plus d'énergie; mais tout cela sera facilement réparé, pourvu qu'il n'éprouve pas de contretemps.



VI

Sirventés (*entre* 1252 & 1262).

Bartsch, n° 11. Mss. : *C*, f° 267 r°; *R*, f° 97 v°; *a*, f° 237 (M. Stengel a obligeamment mis à ma disposition la copie qu'il a faite de ce texte en vue de la publication intégrale de ce manuscrit dans la *Revue des langues romanes*). Imprimé dans Raynouard, IV, p. 330; dans Mahn, *Werke*, III, p. 146.

Je n'ai pas réussi à établir la filiation des manuscrits. Tous contiennent des fautes : *a*, au vers 47; *C*, au vers 57; *Ra*, au vers 11; *R*, au vers 45. J'ai donc pris pour base le manuscrit *C*, parce que c'est le meilleur que nous ayons[1], & je ne m'en suis écarté que quand il contenait une faute manifeste.

Lo segle m'es camiatz
Tan fort, don suy iratz,
Qu'a penas sai que·m dia;
Qu'ieu suelh esser uzatz
De chans e de solatz
E de caualairia,
Mesclat ab cortezia;
E so per qu'om ualia
Era ma uoluntatz
Et en ditz et en fatz
Et en tot quan podia;

1 segles *a* — 2 Trop laig *a* — 3 que dia R — 4 soil e. vezatz *a* — 5 chant R*a* — 8 solia *barré et remplacé par* ualia C -- 11 Et *manque* R*a*; En tot so qieu p. *a* —

1. Cp. ci-dessus, p. 2, n. 1.

E las domnas uezia,
Selhas cuy ualor tria
Ab lur plazens beutatz,
Don era conortatz
De gran ioy que n'auia;
E trac en garentia
Amor que m' i mouia :
Del tot m' era donatz
A so que Ualor platz,
E·l segle m·o sufria.
Aras tem que blasmatz
En fos e condampnatz
S'ieu res d'aisso fazia.

Del tot mi sui uiratz,
Totz enicx e forsatz,
A sso que no·m platz mia.
Que me couen de platz
Pensar e d'auocatz,
Per far libelhs tot dia;
E pueys esgart la uia,
Si nulhs corrieus uenria;
Qu'ilh uenon daus totz latz,
Polsos et escuyssatz,
Que la cort los m'enuia;
E si dizon folhia,
Blasmar non l'auzaria.

13 valors *a* — 16 Del ric ioi *a* — 17 nen *a* — 18 qi me movia *a* — 19 mera *indistinct* R — 21 Sil *a*; segle] segles *a* — 23 Non f. *a* — 24 Si ren daco *a* — 25 *A la ligne dans* a; Ara me s. *a*; Del to C — 27 En zo qe non *a*; Aiso R — 28 Car mi *a*; Que ma C — 30 En·far libels *a* — 31 esgar sauia *a* — 32 Si nulh corrieu veiria C — 33 Qi men ven da t. l. *a* — 34 escursatz *a* (*l.* escuisatz) — 35 li cortz *a*; los] lo *a* — 36 E si me ditz *a*; *les mots depuis* folhia *jusqu'à* priuatz, *au vers 38, sont écrits, au-dessus de la ligne, d'une autre encre.*

Pueys me dizon : « Pujatz,
En cort es demandatz;
La pena s'escrieuria,
Qu'om no·us perdonaria
Si·l iorn en uos falia ».
Ueus a que suy tornatz,
Senhors, ar esgardatz
Si sui ben a la lhia :
Qu'ieu am trop mais lo glatz
No fas las flors dels pratz,
Que no sai on me sia.

Senhors, a Dieu siatz,
Quar hom que uiu iratz
Ual meyns que si moria;
Qu'al rey Castellan platz,
Qu'es sobre totz honratz,
Qu'ieu tengua lai ma uia,

Qu'en elh m'er restauratz
Jois e chans e solatz,
Qu'alhors non reuenria.

38 E pueys d. R; Anz me ditz totz priuatz *a* — 39 *et* 40 *manquent* C; 39 Qen c. *a* — 40 El p. sescriuia *a* — 41 perdonari R — 42 Ses (*corr.* Sel) iorns *a*; ior R — 43 *et* 44 *invertis* a; 43 A qe ieu *a* — 45 Sil R; Sieu sui b. a la lia *a* — 46 truep C; Per qam aitan *a*; mais] may R — 47 Qom faz *a* — 48 Qar *a* — 49 *A la ligne dans* a; Baron *a* — 50 forsatz *a* — 51 Trai piegz q. s. muria *a* — 52 Al rey *a* — 53 prezatz *a* — 54 Qeu lai tenga R — 55 Qen lui *a*; er R — 56 c. o s. R — 57 Qua lons C; nonz R

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

M. de Lollis[1] croit qu'il ne serait pas impossible que cette pièce se plaçât vers 1256; voici son raisonnement : Bertran, écœuré par la

1. *Sordello*, p. 54, note 5. Cf. sur cette pièce l'*Hist. littér.*, XIX, p. 469.

politique intérieure, si peu chevaleresque, de Charles d'Anjou, exprime le désir de se rendre à la cour d'Alfonse X de Castille; or, en 1256, Marseille & Pise négociaient avec ce prince en vue de son élection à l'empire. La note de M. de Lollis est un peu brève. Il veut dire, si je le comprends bien, que, par suite de cette candidature, Alfonse s'était mis en vedette & que son nom pouvait se trouver tout naturellement sous la plume d'un troubadour. Cela n'est pas impossible, mais l'argument n'a rien de décisif. Alphonse X avait trente & un ans lorsque, en 1252, il succéda à son père, & il s'était déjà fait connaître auparavant.

En réalité, nous n'avons qu'un seul *terminus post quem* pour dater notre sirventés, c'est cette année 1252.

Ni Diez[1], ni Sternfeld[2] n'ont essayé d'en déterminer l'époque. Le dernier constate que, dès 1246, Charles s'occupait d'organiser l'administration en Provence, & il rapproche de la poésie de Bertran celle de Boniface de Castellane, où ce poète guerrier exhale les mêmes plaintes[3]. Le ton qui y règne fait déjà pressentir la révolte de 1262, surtout ces vers (v. 20) :

..... qu'enquer ay fortz maizos
Et ay ma gent veraya.

Et si l'on compare ces vers à ceux qu'on lira bientôt ici[4] dans une pièce qui est de 1259, on sera encore beaucoup plus disposé à assigner à celui de Boniface une date rapprochée de celle de la pièce de Bertran. Je rappelle surtout qu'en 1257 Boniface se trouve encore parmi ceux qui sont venus faire leur cour à Charles d'Anjou[5].

Je trouve une confirmation de cette date dans un autre sirventés de Boniface[6], où on lit, aux vers 22 & suivants :

Mout m'enueia dels avocatz,
Qu'els vey anar a gran arda,
E dan cosselh dels autz prelatz,
Qu'anc nulh home non vi jauzir;
Ans qui son dreg lur aporta
Ilh dizon : Aisso es-niens,
Tot es del comte veramens.

1. *Leben und Werke der Troubadours*, p. 581.
2. *Karl von Anjou*, pp. 41 et 54.
3. Imprimé dans Appel, *Provenz. Inedita*, p. 85 (Bartsch, nº 102, 3).
4. Voyez la pièce VII, vv. 21 et suiv.
5. Sternfeld, *o. l.*, p. 142.
6. Imprimé dans Raynouard, *Choix*, IV, p. 214 (Bartsch, nº 102, 2).

Cette pièce peut être datée exactement. Au vers 8, il est question de la « trêve & de la paix » conclue entre Charles & les habitants d'Asti. Or, il est probable que c'est là la trêve de 1260[1]. Car il ne faut pas penser à celle de 1263[2], puisque le sirventés n'a pu être écrit après la révolte de 1262, lorsque le troubadour était en exil. Il est vrai que l'histoire ne parle que d'une « trêve », tandis que le troubadour mentionne la « *trega e patz* ». Ou bien c'est là une de ces tautologies si fréquentes dans la poésie du Moyen-âge, ou bien ces vers pourraient, au besoin, contenir une allusion aux événements de 1262, alors que les habitants d'Asti entamèrent avec Charles des négociations de *paix*, qui aboutirent à la trêve de 1263. Que ce soit la première explication qui doit prévaloir ici, c'est ce que prouvent les vers 29 & suivants :

Los Genoes vey abayssatz
E ·l capitani que ·ls garda;
E de Ventamila ·ls comtatz
Perdon, que solion tenir.

Car, en 1262, Charles conclut avec les Gênois une convention par laquelle il leur *restituait* Vintimille[3]; Boniface n'aurait donc, à cette époque, pu dire qu'ils *perdent* ce comté. Par contre, c'est quatre ans plus tôt, en 1258, que Charles était devenu maître de Vintimille, ce qui était un échec pour Gênes[4].

C'est donc en 1260 qu'il faut placer la pièce de Boniface.

Mais cela ne nous permet pas encore de conclure que le sirventés de Bertran dont nous parlons ici soit exactement de la même date que celui de Boniface : ces plaintes étaient tout aussi justifiées en 1246 qu'en 1260. Est-il possible, puisque nous avons déjà une date *post quam*, de trouver une date *ante quam?*

Voici une pièce de Granet[5], où on retrouve les mêmes reproches à l'adresse de Charles (v. 27 & suiv). :

Et si voletz qe·us siervon leyalmen
Los Proensals, senher coms, gardatz los
De la forsa de totz vostres bailos
Que fan a tort molt greu cōmandamen.....

1. Sternfeld, *o. l.*, p. 156.
2. *Ibid.*, p. 208.
3. *Ibid.*, p. 166.
4. *Ibid.*, p. 144.
5. Imprimée dans Raynouard, *Choix*, IV, p. 237 (Bartsch, nº 189, 1).

Cela a été écrit avant 1257, car, au vers 19, on lit :

Qu·el (l. Que·l) Dalfis te vostras possessios,

& nous avons vu plus haut[1] que c'est en 1257 que le dauphin de Vienne a été forcé par Charles de lui céder les territoires que celui-ci réclamait dans le pays de Gap.

Malheureusement, une date *ante quam*, comme nous venons d'en trouver une pour la pièce de Granet, nous fait défaut pour le sirventés de Bertran. Il semble seulement qu'on ne doit guère aller au delà de 1262, l'année où la dernière révolte de Marseille, soutenue par Hugues des Baux & par Boniface de Castellane[2], fournit à Charles l'occasion d'affermir définitivement son autorité en Provence.

NOTES.

Ce sirventés se compose de vers de six syllabes, divisés en trois strophes, à deux rimes. On retrouve à peu près la même forme dans deux autres poésies (Maus, p. 99, n° 95), &, d'après M. Appel, *Poésies provençales inédites*, p. 67, dans une quatrième.

M. Appel dit que la pièce de Bertran diffère des deux autres en ce que la strophe a trois vers de plus (*a a b*); il la divise donc autrement que ne le fait Raynouard. En effet, si la première strophe s'arrêtait après le vers 21, elle serait parfaitement identique à celle de Gui d'Ussel; seulement, la deuxième strophe de Bertran ne correspondrait plus à la première.

Ce qui a amené Raynouard à diviser la poésie comme il l'a fait, c'est que, au vers 22, Bertran aborde un nouveau sujet. Seulement, rien n'empêche de considérer les vers 22-25 comme servant à résumer d'avance ce que va développer la seconde strophe.

On peut donc, avec M. Appel, considérer notre sirventés comme se composant de deux strophes de 24 vers & d'une strophe finale de 9 vers; cette strophe se compose, à son tour, de deux *tornadas* inégales (1. *a a b* *a a b* 2. *a a b*). Voici la disposition des rimes :

1. Voyez le *Commentaire* du sirventés V.
2. M. Soltau (*Blacatz*, p. 30) parle d'un testament passé en 1261 par la « veuve du troubadour Boniface de Castellane ». Je ne comprends pas. Ce doit être un lapsus.

1 & 2 : aa*b* aa*bbb* aa*bbb* aa*bbb* aa*b* aa*b*.
Envoi 1 : aa*b* aa*b*.
Envoi 2 : aa*b*.

D'après Maus, les deux premières strophes se décomposeraient en deux mesures aa*b* & trois mesures aa*bbb* :

aa*b* aa*bbb* aa*bbb* aa*bbb* aa*b*;

il faudrait y ajouter, d'après la nouvelle division, une mesure aa*b*.

Pour ce qui est de la question de savoir si les quatre pièces qui présentent cette forme sont imitées l'une de l'autre & à qui appartient la priorité, je renvoie à la discussion serrée de M. Appel. Je remarque seulement que, dans la pièce de Fraire Menre, telle qu'elle est dans Raynouard, il doit manquer un vers en *b* après le vers 8 de la première strophe, & dans la pièce publiée par Appel, un vers en *a* avant le dernier de la deuxième strophe. Enfin, dans Mahn, le chiffre 3 doit être placé un vers plus bas.

4. L'expression *esser uzatz* n'est pas attestée ailleurs, d'après M. Levy.

20. J'imprime *Ualor* avec une majuscule, parce que l'absence de la préposition *a* montre que nous avons affaire à une personnification.

34. Faute de déclinaison. Cf. IV, 19.

40. *Escriure*, au sens de « inscrire ».

45. *lhia*. Raynouard traduit « lie, marc ». C'est plutôt « lien ».

52. Il suit de là que le roi de Castille a réellement invité Bertran à venir à sa cour.

TRADUCTION.

Le monde est pour moi, à ma grande douleur, tellement changé que c'est à peine si je puis l'exprimer en paroles. Car j'avais l'habitude de faire des chansons, de m'amuser, de me livrer aux occupations qui conviennent à un chevalier courtois; & en paroles & en faits & en tout ce que je pouvais, c'était à ce qui fait d'un homme un bon chevalier que tendaient mes désirs; & je visitais les dames, celles que distingue Mérite; & j'en étais récompensé par la grande joie qui en résultait pour moi : & j'en prends Amour à

témoin, qui me poussait (à faire la cour aux dames); je m'étais entièrement consacré à ce qui plaît à Valeur, & le monde me permettait cela. Mais maintenant je craindrais d'en être blâmé & d'être condamné si je faisais cela.

Bien malgré moi, à mon corps défendant, je me suis entièrement donné à ce qui ne me plaît point. Car chaque jour il me faut ne songer qu'à des procès & des avocats, afin de rédiger des mémoires; & puis je regarde le chemin, pour voir s'il ne vient pas de courrier; car il en vient de tous côtés, couverts de poussière & éreintés : la Cour me les envoie, &, s'ils disent des inepties, je n'oserais pas même dire ce que j'en pense. Puis ils me disent : « Montez à cheval, on vous réclame à la Cour; vous auriez une amende, car on ne vous pardonnerait pas si l'audience ne pouvait pas être tenue par votre faute. » Voyez où j'en suis venu, seigneurs, voyez si je suis tenu en laisse; car j'en suis venu à préférer la glace aux fleurs des prés, & je ne sais plus où j'en suis.

Seigneurs, je vous dis adieu, puisque, pour celui qui vit dans une perpétuelle irritation, autant vaudrait mourir tout de suite, & puisqu'il plaît au roi de Castille, qui est honoré au-dessus de tous, que j'aille vers lui;

Car en lui me seront rendus la joie, le chant & le plaisir, & ailleurs je ne pourrais guérir.



VII

Sirventés (1259).

Bartsch, n° 5. Ms. *a*, f° 239. Imprimé par Chabaneau, *Varia provincialia*, p. 41 (*Revue des langues romanes*, XXXII, p. 565).

De la ssal de Proenza·m doill
Car al meu port no·n passà *re*,
E car no i prenc zo qe soill
Fort m'enueia, cascus o cre.
Mais segners faill *qe·ls seus* descor',
E qant pot ben auer *lur* cor
E bon' amor de tot son cumunal,
Qe nuls trazaurs a senor tan no val.

La sal an mes a tan gran for
Per q'eu tem fort e tem ancor
Qe·l proverbis q'es tan diz torn en mal :
« Condugz ab carn totz es perdutz per sal ».

Qi aital ortolan *acoil*,
Paor deu auer per ma fe,
Que no·il faria mal en l'oill
Ren *q'aia* de ben entorn se;

2 ren — 3 qū. *Il manque une syllabe. Chab. intercale* eu *devant* soill. — 5 *Correction de Chab. pour* quel seu — 6 *D'après Chab. pour* lux — 8 *D'après Chab. pour* Quel mils — 11 *Chab. propose* ques hom diz (*voyez la note*) — 12 *Chab. :* sens sal (*voyez la note*) — 13 acueil — 16 *Corr. de Chab. pour* qel ait —

Mas cre q'el o fai per demor
Car taliet cen nauz part son tezor,
E no·us cuides q'el o fassa per mal,
Car a totz part son auer per egal.

En Bonafaci a ric cor
E non es ges cassatz el cor,
Qu'el don' als seus e los garda de mal;
Per que li son trastuit bon e lial.

Sel ques a comparatz a troill
Nos tenon sai estret lo fre,
E nos tenon lo cap el soil,
E no·i *trobam* nulla merce;
Mas non es senblanz ges encor
Qe getez sos enemics for
De sa terra, on li fazion mal,
E·ls francs baros degra far altretal.

De la sal non an ges per lor,
Anz li son tuit li autre for,
Que non n'an trait ensems un plen grazal,
Don *pro uerbis* e pesatges pauc val.

Qi mal semena mal coill,
E qi mal penza mals li ve,
E qi mal mi fai mal li voill
E prec *Dieu* que de mal l'estre;
Don d'aisso m'alegr' *e·m* demor,
E n'ai gran plazer e mon cor,

18 taliet (i *au-dessus d'un* c *exponctué*) (*voyez la note*) — 26 *Ce vers est écrit au-dessus de la ligne* — 28 troban — 30 *Un* z *a été récrit sur l'*s *dans* getes. — 36 proverbis — 37 *Manque une syllabe. Chab. :* « *Suppl.* cel *devant* qui *ou après* semena » — 40 *Corr. de Chab. pour* don — 41 malegren; *Chab. :* « *Corr.* mal e greu? » —

Qe Dius non gic a venjar ben ni mal,
Per qu'en seran tuit *venjat* tal e tal.

Flacs baros, viz eus metes for
Descoratz, e noi ontasses cor,
E membre vos del cor de la sal,
Si non, ja mais non seretz Proenzal.

43 drus (r *au-dessus d'un* i *exponctué*) — 44 venje — 45 *Chab. propose* vos eus (*voyez la note*) — 46 *Une syllabe de trop* (*voyez la note*) — 47 *Une syllabe manque. Chab. ajoute* e *devant* de (*voyez la note*).

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Sternfeld[1], qui prend le vers 2 au pied de la lettre, semble placer cette pièce dans la première période du règne de Charles. A mon avis, il vaut mieux considérer les mots *car al meu port no·n passa re* comme une locution figurée pour « car je n'en tire aucun profit ». Il est clair que le sirventés se rapporte alors à ce qui est arrivé en 1259 lorsque Charles s'est emparé du monopole de la vente du sel[2]; rien de plus naturel alors que la plainte de Bertran (v. 9) que l'on mît le sel à un si haut prix; en effet, nous savons que le comte le vendait quatre ou cinq fois plus cher qu'il ne l'achetait.

La mention que Bertran fait de Boniface de Castellane — car c'est bien de lui qu'avec M. Chabaneau il faut croire qu'il est question aux vers 21 & suivants — ne nous fournit aucun appui. Nous pouvons seulement dire que le ton belliqueux qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut[3], règne dans les pièces de Boniface s'accorde bien avec ce que dit de lui notre poète.

1. *Karl von Anjou*, p. 54. Il se trompe en traduisant *port* par « Brücke ». C'est sans doute d'après Millot qu'il donne ce détail. Millot (I, p. 391) précise encore : il dit qu'il s'agit du pont de la Durance à Pertuis.

2. Sternfeld, *o. l.*, p. 151. Voyez, sur l'importance de la fabrication et du commerce du sel, le *Cartulaire de S. Victor de Marseille*, publié par Guérard, I, p. LI.

3. Voyez le *Commentaire* du nº VI.

NOTES.

Sur la forme métrique, voyez Maus, p. 109, n° 363. La pièce se compose de quatre *coblas unissonans* de huit vers, qui sont toutes suivies d'une demi-strophe d'une forme identique à celle de la seconde moitié des strophes entières. Les rimes sont disposées ainsi :

8a 8b 8a 8b 8c 8c 10d 10d

Cette forme ne se retrouve nulle part ailleurs, car nous ne pouvons pas savoir si, dans les pièces de Bertran Carbonel citées par Maus au n° 359 (Bartsch, n°s 52 & 64[1]), il y avait des demi-strophes.

2. Sur ce vers, voyez le *Commentaire*.

3. Je ne sais pas si l'on a le droit de compter ici deux syllabes pour *No i*. Suchier, *Denkmaeler*, p. 510, cite des exemples, mais non pas dans des poètes lyriques.

5. J'ai considéré *descor* comme une forme de l'indicatif, donc pour *descora*. Est-ce peut-être un subjonctif, employé dans la phrase adjective à cause du caractère indéterminé de l'antécédent?

7. J'ai pris *cumunal* au sens de « communauté » (Raynouard).

11-12. Ces vers sont difficiles à interpréter. Que signifie au juste *tornar en mal?* Est-ce peut être « ne plus être valable »? On verra, dans ma traduction, que je préfère une autre explication. M. Chabaneau veut corriger *per sal* en *sens sal*. Mais *per* peut pourtant avoir le sens de « à cause de ».

D'après mon explication, le sens général du proverbe du vers 12 — qui est cité par Cnyrim, *Sprichwoerter, &c., bei den provenz. Lyrikern*, p. 43, sans aucun éclaircissement — serait : « Quelque belle que soit une chose, il suffit de peu pour la gâter. »

13. J'ai traduit, avec M. Chabaneau, *ortolan*, par « jardinier »; je préfère ici ce sens à celui de l'« oiseau ortolan » (Cp. la note du vers 15).

15. Ce vers est très obscur. Je me demande si, dans *oil*, il n'y a pas un jeu de mots avec un terme technique du jardinage : les *yeux* d'une plante, au sens de « bourgeons naissants ». Comparez au vers 18 le verbe *talhar*, & l'expression *tailler à deux, trois yeux*.

18. M. Chabaneau remarque que le vers est trop long, & se demande aussi si *part* doit être corrigé en *per*. Je propose : *car tali' en naut, part son tresor* (cf. la traduction).

1. Maus dit à tort *62*.

21. *cor.* On doit peut-être rapprocher de ce vers le vers 47, où il est aussi question de *cor.* Mais que signifie ici ce mot? Peut-être « courage, énergie » ?

22. J'ai traduit comme s'il y avait *encor* à la rime. Il est vrai qu'au vers 29 le même mot se trouve à la rime, mais c'est aussi le cas pour *for* (v. 9 & 34), à moins que, dans ce dernier vers, *for* ne doive être changé. Chabaneau : « *Cor*, trompe de chasse, ou corr. *tor?* »

25. La forme *sel* pour *sil* est rare. Voyez Appel, *Chrestomathie*, p. XVI (*sel* est naturellement une graphie pour *selh*).

Ma traduction de ce vers diffère de celle que veut M. Chabaneau, qui traduit *comparatz* par « comparé » & croit que le sujet est Boniface.

29. Chabaneau : « Lisez *en cor*? Corr. *semblant* (neutre)? »

30. Chabaneau : « Lisez *getet?* » C'est ainsi que j'ai traduit.

33-34. J'ai en vain cherché à découvrir le sens de ces deux vers. Comme ils contiennent une opposition, il se pourrait que le sens du premier vers fût affirmatif & que la faute se trouvât dans *hon*. Peut-être y a-t-il un nom propre caché dans les derniers mots. Sur *for*, cp. la note du vers 22.

Chabaneau : « *l'or* (bord), *or* (*aurum*)? »

36. J'ai cru pouvoir séparer *pro* & *verbis*. Raynouard donne un exemple de *verbi* « mot ». On retrouve une opposition analogue dans le nº VIII, v. 57 :

Pron del pardon et pauc de son argen.

Il me semble que ce vers contient un jeu de mots sur *grazal* mis en rapport avec *grazir*.

37. Lisez *recoill?* (Levy).

41. M. Levy me renvoie à *Zeitschrift*, XV, p. 582, où se trouve la même correction.

44. *venje* prouverait, ainsi que *ait* (v. 16), que le copiste n'était pas provençal, ce qui expliquerait l'état corrompu dans lequel la pièce nous est parvenue.

Tal & tal; lisez *Tal e cal?* Dans *Zeitschrift*, XV, p. 582, on corrige *venjat atretal.*

45. Je propose de lire :

Flacs baros, Juzeus metes for.

La comparaison des officiers de Charles avec des juifs me paraît admissible (cp. II, 35, *Menz valens qe Judeus ni Mors*), & graphiquement notre leçon nous permet de laisser intacte celle du manuscrit. Sur la persécution des juifs au treizième siècle, voyez Martin, *Histoire de France*, IV, p. 175.

46. Chabaneau propose plusieurs corrections dont aucune ne semble définitive. Il est pourtant probable que *e noi ontasses cor* contient une qualification dépréciative des officiers de Charles; les derniers mots sont sans doute *sses cor*; mais comment faut-il corriger les premiers? Lisez : *D. enoios ses cor?* (Levy). C'est ainsi que j'ai traduit.

47. Cp. la note du vers 21.

TRADUCTION.

J'ai à me plaindre au sujet du sel de Provençe, *car je n'en tire plus aucun profit*, & je suis vexé de ne plus toucher mes revenus habituels; c'est ce que chacun comprend facilement. Mais un seigneur *a tort de mécontenter ses sujets*, quand il lui est possible d'avoir leur affection & l'amour *de tout son peuple;* car, pour un prince, aucun trésor ne vaut celui-là.

Ils ont mis le sel à un prix si élevé que je crains beaucoup & ne cesse de craindre que nous ne constations pour notre malheur la vérité du proverbe si répandu : « Le sel peut être cause qu'on ne mange plus de viande au repas. »

Celui qui reçoit un tel *jardinier*, doit bien avoir peur; car rien de ce qu'il a de bon autour de lui *ne doit lui sembler à mépriser;* mais je crois que c'est pour s'amuser *que, non content de son trésor, il taille encore en haut (parmi les grands seigneurs)*; & ne croyez pas qu'il le fasse avec une mauvaise intention, car il partage ce qu'il possède entre tous par portions égales.

Le seigneur Boniface a de *l'énergie*, & il n'est pas *encore* cassé (soumis?), car il est généreux envers les siens & les garde de mal; c'est pourquoi tous l'aiment sincèrement.

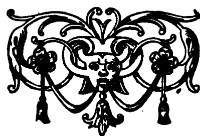
Ceux qu'il (c.-à-d. Charles) a *achetés* pour servir de treuil, nous tiennent ici en laisse & nous tiennent la tête

dans la boue, & ils n'ont aucune pitié de nous; *mais il ne paraît pas encore qu'il a déjà chassé ses ennemis de sa* terre, où ils le gênaient; *car il devra en faire de même pour les nobles barons.*

. . . .
. . . . ,
car ils n'en ont eu ensemble pas même un « grazal », dont le nom vaut beaucoup, mais le poids très peu.

Qui sème le mal, récolte le mal, & qui veut du mal aux autres l'éprouvera à son tour, & qui me fait du mal, je lui veux du mal & je prie Dieu qu'il le gratifie de mal; donc je me réjouis & je m'amuse de cela, & j'ai de la joie au cœur *de ce que Dieu ne tarde pas à venger le bien & le mal;* car ainsi tous sans exception en seront vengés.

Lâches barons, chassez *donc ces juifs* malhonnêtes, *misérables & lâches*, & souvenez-vous . . . . . du sel; sinon, vous ne serez jamais de bons Provençaux.



VIII

SIRVENTÉS (*entre* 1260-1265).

Bartsch, n° 8. Ms. *T*, f° 219. Publié par Appel, *Provenz. Inedita*, p. 55, & par Chabaneau, *Varia provincialia*, p. 44 (*Revue des langues romanes*, XXXII, p. 568). Fragments dans Raynouard, V, p. 72, & dans Mahn, *Werke*, III, p. 147.

D'UN sirventes mi ven gran voluntatç
Ce·l fas' ausir a tutç *cominalmen*
E qu'ieu dirai de las grantç poestatç,
De cells ques an de l'enperi conten,
C'al mieu *senblan* il *regnan* folamen,
E·l papa *mal*, car los ten e balansa.
Be·m merauegll car igll an esperansa
Ques a *nengun* en fas' autregiamen,
Puois c'el a d'els renda d'aur e d'argien.

Al papa val l'enperi e·l regnatç
Mais ce sc'era tut sieu domeniamen;
Car plus monta l'auers c'es presentatç
Per acest plai a lui e a sa gen
Ce li renda *ce us* enperaires pren;

1 grans *Ap.* — 2 cominalmentç Ms.; Chel *Chab.* — 5 seblan Ms.; regnan] regno *Chab.*, regna Ms. — 6 El papal c. Ms., El papa c. *Ap.* — 8 Q. auengun Ms. — 9 argen *Ap.* — 11 che *Chab.*; tuts sieus *Ap.* — 12 Cor Ms.; c'es] ch'es *Chab.* — 13 achest *Chab.* — 14 Che *Chab.*; ce us] cons Ms.; eperaires Ms. —

E puois d'auer n'a tan gran aondansa,
No mi sembla ce ga·i met' acordansa,
Ces ell non a en alre *son* enten,
Per ce lo monç n'es tut e turbamen.

Già aices platç non er *sentençiatç*.
Puois ce li rei uolon abreuiamen,
Ab caualiers et ab cauals armatç
E ab uasal bon de concerimen
Vegna cascus apoderadamen,
E *en un* çamp fasan un'aital dansa
C'al departir gasagne l'uns l'onransa;
Puois decretals no·i noseran nien,
Puois troberan lo papa bendisen.

Aicell sera fil de Dieu apelatç
Ce aura fait al camp lo uensimen;
Pe los clerges [el] er leu coronatç,
Car il veran c' aura·n l'afortimen;
Adonc seran tutç a sun mandamen,
Car *ades* an clerges aital uçansa
Ce, can trobon pairo de gran *puisansa*,
Tut cant il uol fan ben e umilmen,
E puois sun *dan*, quan veison ce deisen.

15 n'aten *Chab.* — 16 che *Chab.;* gia i *Ap.* — 17 Cesçll Ms., Ches ell *Chab.;* alrenten. *Manque une syllabe. Ap. ajoute* son *devant* enten (*voyez la note*) — 19 senten\çiat Ms., sentenziatç *Chab.* — 20 armatz*Chab.* — 22 vasals bons *Ap.;* conquerimen *Chab.* — 24 en nun Ms. — 25 gazagne *Chab.* — 26 decretal *Ap.* — 27 ben disen *Chab.* — 28 Aicelh *Chab.;* apelatz *Chab.* — 29 Caura Ms., Che aura *Chab.*, Ci a. *Ap.* — 30 *Manque une syllabe.* Per los clergues sera l. coronatz *Chab.* — 31 veiran *Chab.* — 32 Adon sera *Chab.;* tutç] tut *Ap. et Chab.* — 33 ade *indistinct* Ms.; clerge *Ap.*, clergues *Chab.;* uzansa *Chab.* — 34 Que quan *Chab.;* puisanta Ms., puissansa *Chab.* — 36 son *Chab.;* dan] don Ms.; ce] que *Chab.* —

E si *als* reis so c'ieu lur díc non plas,
Als podon far, ces er miels per un sen,
Ces outramar si *pert crestiandaṣ,*
E si pason apoderadamen,
Remanra tot so de *c'om* los repren;
E autresi pases lo rei de Fransa,
El aunt primers, ses longia demoransa,
E·l reis Gaumes, qu'a l'astr'e l'ardimen
Del Serasis mescre gens d'autra gen.

Assas ai dic a cascun, si m'enten,
Dels autç princes, e ai ferma speransa
Ce, s'il pasan ses longia demọransa,
Cristiandat garderan d'aunimen,
Gaçainhan Dieu e pres e saluamen.

Reis castelans, car *soberanamen*
Est soiberans de fin preis et d'onransa,
Donas vos suoign, segner, qu'ieu ai dutança
Ce vostre pres non prenna mermamen,
E faitç, segner, ce·l tengas autamen.

Dell *papa* sai ce dara largamen
Pron del perdon et pauc de son argen;

E s'outra mar non fan seccors breumen,
Li terra·s pert ses tot revenimen.

37 al Ms.; plas] plaç *Ap.* — 38 ches *Chab.* — 39 Coutramar Ms., Che o. *Chab.;* per crestandias Ms. — 41 cam Ms. — 42 Cautresi Ms.; reis *Ap.* — 43 E l'aut primce *Chab.*, El an p. *Ap.* — 44 lastre dardimen *Chab.* — 45 Dels *Ap. et Chab.*; mescre gens] mescresens *Chab.* — 47 primces *Chab.* — 48 Che *Chab.* — 51 sobranamen Ms., sobeiranamen *Chab.* — 52 sobeirans *Chab.;* preis] pres *Chab.* — 54 Che *Chab.;* prenna] prena *Chab.* — 56 pāpa Ms.; ce] che *Chab.*

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

D'après Appel[1], ce sirventés a dû être composé après 1254, & plutôt en 1257, époque où se prépare l'élection du nouvel empereur; il ne saurait être de 1248-1254, car alors saint Louis était en Orient, ni de 1245-1248, car alors Frédéric II vivait encore. Appel aurait pu ajouter que le *reis castelans* dont il est question aux vers 51 & suivants ne saurait être qu'Alfonse X, qui ne monta sur le trône qu'en 1252. Diez, au contraire[2], ainsi que Raynouard[3], croit que le pape dont il s'agit est Innocent IV (1243-1254)[4].

Il me semble évident que le poète n'a pas pu reprocher à saint Louis de ne pas aller à la croisade tant que celui-ci était en Terre-Sainte. D'autre part, si la datation d'Appel était juste, il serait bizarre que Bertrand ne fît aucune allusion à la croisade si récente, & surtout on ne saurait quel était le danger terrible auquel la chrétienté était exposée au moment où le poète écrivait. C'est pourquoi il me semble qu'il faut avancer davantage la date du sirventés. Cela se peut sans difficulté, car la vacance du trône impérial s'est prolongée au delà de 1257; en 1256 meurt Guillaume de Hollande, mais sa place est donnée par les uns à Richard de Cornouailles, par d'autres à Alfonse X de Castille. Il restait donc en face deux concurrents au trône impérial. Ce n'est qu'en 1273 que, par suite de l'élection de Rodolphe de Habsbourg, l'interrègne prit fin. On voit donc que l'état de choses auquel le sirventés s'applique se prolongea bien au delà de 1257.

Cherchons à déterminer avec plus de précision la date du sirventés. A quoi peuvent bien se rapporter les mots que « la chrétienté se perd »?

On sait que la croisade de saint Louis n'avait pas donné de résultats définitifs[5]; pourtant, dans les six années qui suivirent son départ,

1. *Provenz. Inedita*, Glossaire, s. v. *papa*.
2. *Leben und Werke*, p. 581.
3. *Choix*, V, p. 72.
4. L'*Histoire littéraire*, XIX, p. 466, place le sirventés en 1246. Cf. Papon, *o. l.*, III, p. 439; Millot, *o. l.*, I, p. 397.
5. Je renvoie pour ce paragraphe à Sternfeld, *Ludwig des Heiligen Kreuzzug nach Tunis*, Berlin, 1896, p. 1 et suiv, et à H. Martin, *Histoire de France*, IV, p. 322.

les chrétiens de Palestine ne furent point dans une situation critique, parce que l'invasion des Mongols leur donnait un soutien contre les Musulmans d'Egypte. Ce ne fut qu'en 1260, après la victoire que les Mamelouks remportèrent sur les Mongols & qui amena sur le trône le célèbre Bibars, que le péril devint de nouveau menaçant pour les chrétiens de Syrie. Bibars n'avait qu'un but, celui d'exterminer tous les ennemis du mahométisme. On comprend donc que son avènement ait été pour les chrétiens un coup funeste, & que, à partir de 1260, « la chrétienté ait été en péril ». Il est vrai que ce n'est qu'en 1265 qu'il entreprend une expédition en Palestine; mais il avait déjà, avant cette année, commencé à inquiéter les chrétiens de Syrie. Ainsi, c'est à partir de 1260, mais surtout de 1265 que les plaintes de Bertran peuvent être considérées comme l'écho des lamentations des chrétiens d'outre-mer. Ce qui confirme notre rapprochement, c'est qu'en effet jusqu'en 1266, année de la bataille de Bénévent, la politique papale n'avait pas eu le temps de s'occuper du sort de la Syrie : la lutte suprême des Hohenstaufen avec leurs ennemis accaparait toute l'attention & toutes les ressources dont disposait Clément IV. Or, c'est justement dès les premiers mois de 1265 que saint Louis avait fait part au pape Clément IV de son projet d'entreprendre une nouvelle croisade; Clément avait essayé, mais en vain, de l'en détourner. Nous ne devons donc pas, dans la datation de notre pièce, aller au delà de 1265, car, à partir de cette date, l'appel à la croisade que Bertran adresse au roi de France n'aurait plus eu de raison d'être.

Il y a lieu de rapprocher de notre sirventés une poésie de Folquet, de Lunel, qui a été évidemment inspirée par les mêmes événements[1]. J'appelle surtout l'attention sur les vers 46 & suivants:

> ... E l'emperi non estes pus vacan;
> E pueiz, ab totz los reys que baptism'an,
> Anes venjar Jhesu Crist en Suria.

D'après Diez[2], Folquet aurait écrit après le mois d'avril 1272, date de la mort de Richard de Cornouailles, & avant le mois de septembre 1273, date de l'élection de Rodolphe de Habsbourg. Cependant, rien n'empêche de reculer de quelques années. Car c'est à partir

1. Imprimée dans Raynouard, *Choix*, IV, p. 239.
2. *O. l.*, p. 592.

de 1268 qu'Alfonse s'est activement mêlé aux affaires d'Italie[1]; en 1269, il fait demander à Charles la mise en liberté de son frère Henri, & avec cette circonstance s'accorde très bien le vœu que Folquet exprime au vers 45 :

E qu'on rendes n'Enric, qu'ora seria.

La poésie de Boniface de Castellane[2], dans laquelle, au vers 32, il reproche également au clergé de tenir *l'emperi vacat*, daterait, d'après Appel, de 1250-1254. Il s'appuie sur le fait que le troubadour n'y parle pas du roi de France, & que, par conséquent, celui-ci était probablement en Terre-Sainte; ce serait donc de Conrad IV, non de Conradin, qu'il serait question au vers 30. Il me semble qu'il y a lieu de reviser la datation de M. Appel, car il n'y avait, pour Boniface, aucun motif de citer saint Louis. Or, puisque *Colrat* peut désigner aussi Conradin, nous n'avons, pour commencer, qu'un seul « *terminus ante quem* », c'est l'année 1262, où Boniface s'est révolté contre Charles d'Anjou; à l'époque du sirventés, il lui est encore fidèle (v. 36 & suiv.)[3].

Au vers 15, il incite Henri III d'Angleterre à se venger de ses insuccès des années 1242 & 1243; il lui conseille de réclamer ses possessions, « maintenant que les autres ont tout perdu », ce qu'Appel rapporte aux malheurs de la croisade. C'est possible, en effet, quoique peu probable; dans tous les cas, le sirventés pourrait difficilement être placé en 1250, comme le permettrait la datation de 1250-1254 qu'a adoptée Appel; car comment Boniface aurait-il, en 1250, pu parler comme il l'a fait de la croisade qui ne faisait que commencer? D'autre part, je ferai remarquer que Henri d'Angleterre, en 1259, dans un traité conclu avec le roi de France, renonça à de grandes parties de son territoire en France[4]. Il est vrai que Louis IX lui en laissa d'autres & que l'opinion générale fut que Louis avait été trop accommodant; mais on ne peut pas s'attendre à un jugement impartial de la part de Boniface.

Ce qui corroborerait la date de 1259, que je voudrais assigner à cette pièce, c'est que l'allusion à la faiblesse du roi d'Aragon pourrait

1. Sternfeld, *o. l.*, p. 146. Déjà, en 1256, il s'était fait élire roi des Romains par la ville de Pise et par Marseille. Voyez Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 123 et suiv., et cf. le *Commentaire* de notre pièce nº VI.
2. Imprimée dans Appel, *Provenz. Inedita*, p. 82. Cf. le Glossaire, s. v. *Colrat*.
3. Cf. le *Commentaire* de la pièce VI.
4. Martin, *Histoire de France*, IV, p. 261.

bien se rapporter au traité conclu en 1258 entre Jacme I & Louis IX, en vertu duquel le premier renonçait à tous les fiefs qu'il avait en France, sauf la seigneurie de Montpellier[1].

NOTES.

Je renvoie, pour l'étude du mètre de ce sirventés, à Coulet, *Montanhagol*, p. 144, où cependant, par une légère inadvertance, l'auteur dit que la pièce de Bertran, Bartsch, n° 13 (notre n° XX), ne serait pas faite sur les rimes *atz*, *en*, *ansa*. Remarquons encore que la pièce de Montanhagol compte six strophes de neuf vers & une de cinq, tandis que celle de Bertran a cinq strophes de neuf vers, deux de cinq & deux *tornadas*.

6. La correction est de M. Chabaneau.

17. M. Chabaneau lit *altre* au lieu de *alre* & propose de suppléer *son cor* ou *sa pensa* après *a*, ou veut corriger ainsi : *en alre son enten*, ce que, de son côté, M. Appel a aussi proposé.

22. M. Appel change *vasal bon* en *vasals bons*, sans doute à cause de *caualiers* & *cauals* (v. 21). Est-ce absolument nécessaire?

23. Voyez Levy, *o. l.*, I, p. 72.

27. Levy (*Literaturblatt*, XIV, col. 17) veut corriger *troberan* en *trobaran*, mais le futur avec *e* au lieu de *a* se rencontre (Appel, *Chrestomathie*, p. XIX, & ci-dessous la pièce XVIII). Au vers 49, j'ai aussi laissé le futur *garderan*.

31. Appel se demande s'il faut lire *can*.

42. Appel : « Lisez *passe* ou peut-être *pase's*? »

44. Il s'agit du roi Jacme I d'Aragon (1213-1276).

TRADUCTION.

L'envie me prend de faire entendre à tous publiquement un sirventés, que je ferai sur les hauts personnages qui se disputent l'Empire, car, à mon avis, il se conduisent indi-

1. Martin, *Histoire de France*, IV, p. 261.

gnement, *ainsi que le pape*, parce qu'il les tient en balance. Je m'étonne beaucoup qu'ils aient l'espoir qu'il accordera l'Empire à un d'eux, puisqu'il reçoit d'eux des rentes, en or & en argent.

L'Empire & l'autorité impériale rapportent plus au pape que s'ils lui appartenaient en propre; car les sommes qui sont offertes en cette affaire à lui & aux siens sont plus élevées que ne sont les revenus d'un empereur; & puisque l'argent afflue vers lui en si grande quantité, il ne me semble pas probable qu'il mette d'accord (les prétendants), car il ne demande *pas autre chose;* cela est cause que le monde est mis sens dessus dessous.

Cette affaire ne sera pas terminée par un jugement. Puisque les rois veulent y mettre fin, chacun doit venir avec toutes ses forces, accompagné de chevaliers & de chevaux armés & de vassaux animés du désir de vaincre; &, sur un champ de bataille, ils doivent exécuter une danse d'un tel genre que, à la fin, l'un d'eux obtienne la dignité impériale; puis les décrétales n'y feront plus de mal & ils trouveront le pape prêt à donner sa bénédiction.

Celui-là sera appelé le fils de Dieu qui aura vaincu sur le champ de bataille; les clercs ne feront pas de difficultés pour le couronner, car alors ils verront qu'il a le plus d'énergie; alors tous lui obéiront, car les clercs ont toujours l'habitude, quand ils trouvent un maître puissant, de faire humblement & correctement tout ce qu'il veut; & de travailler à sa ruine, quand ils voient décliner sa puissance.

Et si ma proposition ne plaît pas aux rois, ils peuvent faire une autre chose, qui vaudra cent fois mieux encore, car outre-mer la chrétienté est en péril, & s'ils passent la mer avec toutes leurs forces, on leur pardonnera tout ce dont on les blâme; & que le roi de France y aille aussi, sans tarder, & le roi Jacme, car il a la chance & le courage. . . . .

. . . .

J'ai dit assez à chacun des hauts princes, & chacun m'entend, & j'ai le ferme espoir que, s'ils passent la mer sans tarder, ils garderont la chrétienté de honte, tout en obtenant pour eux-mêmes Dieu & la gloire & le salut.

Roi de Castille, puisque en véritable mérite & en valeur vous êtes de beaucoup supérieur aux autres, ne relâchez pas, seigneur, car j'ai bien peur qu'(alors) votre gloire ne diminue, & faites en sorte de la maintenir haute & ferme.

Je sais du pape qu'il donnera généreusement beaucoup d'indulgences & peu d'argent,

Et s'ils ne volent tout de suite au secours, de l'autre côté de la mer, la terre (sainte) sera perdue sans retour.



IX

SIRVENTÉS (1266 ?).

Bartsch, n° 10. Ms. *P*, f° 63 c (*Archiv*, L, p. 278).

L'*escurgazha*[*r*] a me fa tan gran feresa
Qe ia per pauc non renec tot qant es,
E·l garnisos m'ausi, tan fort me pesa,
Et as armar m'aue, mal grat qe·m pes.
Mas se·l segnor grat m'en sabia,
Per q'eo o fas, no me·n dolria;
Et eu non ai d'el grat, *ne* non l'esper,
Ni de Deu mentz; gardatz si dei doler.

1 lescur gazha — 7 nel (l *à demi effacé*).

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Je n'ai qu'une simple conjecture à présenter au sujet de cette pièce. On sait que Clément IV, dans une lettre à Charles d'Anjou (1266), lui reprocha son égoïsme & lui dit entre autres choses : « On dit que tu es inhumain & que tu n'as de sympathie pour personne; de sorte que plusieurs prétendent qu'après avoir fait subir à tes Provençaux des fatigues au-dessus de leurs forces, tu les fraudes de leur solde; & pourtant ils t'ont fidèlement suivi. Et (on prétend) que beaucoup meurent de faim & que beaucoup te suivent comme simples soldats à

pied[1]. » Je me demande si les reproches du poète à son seigneur ne se rapportent pas à l'état de choses décrit par le pape; nous verrons plus loin[2] que Bertran a probablement accompagné Charles en Italie, en 1265, & rien de plus explicable que le ton découragé qui règne dans sa poésie, si l'on songe au peu de soin que Charles prenait de ses hommes.

NOTES.

Sur la forme métrique, voyez Maus, p. 88, n° 27. C'est une strophe isolée, appartenant sans doute à un sirventés entier, citée parmi d'autres *coblas esparsas* dans le manuscrit *P*. Les rimes sont ainsi disposées :

10*a* 10b 10*a* 10b 8*c* 8*c* 10d 10d

On trouve les mêmes rimes dans Peirol (Bartsch, n° 20), dans Alexandri (tenson avec Blacasset; voyez Klein, *Blacasset*, p. 10), dans Templier, dans Bernard de Rovenac (Bartsch, n° 2), dans Jacme Mote, & dans la pièce anonyme, Bartsch, n° 461, 204, sur laquelle voyez Schultz, *Die provenzalischen Dichterinnen*, pp. 15 & 31.

Il est probable que Bertran a imité Peirol (voyez ci-dessous nos XIV, XIX). Pourtant, le sirventés de Bernard de Rovenac, qui a été écrit après 1252, puisque Alfonse de Castille y est nommé, peut aussi avoir servi de modèle, si nous avons bien fait de placer notre strophe aussi tard que l'année 1266. C'est, d'ailleurs, aussi le cas pour la pièce d'Alexandri. Quant à celle de Templier, d'après Chabaneau, elle serait de 1265, &, en effet, l'allusion à la prise de Césarée nous renvoie à cette année[3]. Elle ne permet donc aucune conclusion sur la priorité de Bertran, pas plus que la pièce anonyme.

1. Il y a peut-être quelque hardiesse à lire *escurgazhar*, étant donnée la date du ms. (1310). On sait que les plus anciens exemples de la chute de *r* dans les infinitifs ne sont pas antérieurs au milieu du quatorzième siècle. *Escurgazh* est cité par Raynouard, i. v. *scalgayt*. Voyez aussi Levy, *o. l.*, s. v. *escalgach*, *esquilgacha*.

1. De Lollis, *Sordello*, p. 59.
2. Voyez l'*Essai de reconstitution de la vie de Bertran*.
3. Sternfeld, *Der Kreuzzug Ludwigs des Heiligen*, p. 12.

TRADUCTION.

D'être placé en sentinelle m'effraye tellement qu'il s'en faut de peu que je ne renie tout ce qui existe, & mon équipement me tue, tant il me pèse, & il me faut m'armer, à mon corps défendant. Si encore mon seigneur, pour qui je fais cela, m'en savait gré, je ne m'en plaindrais pas. Mais il ne m'en sait aucun gré, & je *n'espère point sa reconnaissance, & moins encore celle de Dieu;* je vous demande si je n'ai pas de raisons d'être triste.



X

Sirventés (1266 ?).

Bartsch, nº 20. Ms. *F* (Stengel, col. 51, n. 154).

Ce qui pourrait nous faire hésiter à attribuer cette pièce à Bertran, c'est que dans le manuscrit on lit : *Bernartz d'Alamanon.* Or, il y a eu, comme nous le verrons, un Bernart d'Alamanon ; mais, dans le manuscrit *F*, la pièce est placée entre une poésie que ce manuscrit attribue à Bertran & une autre qui ne porte pas de nom & que nous publions plus loin (nº XXI) ; & comme le contenu se rapproche de celui du nº IX, & que nous n'avons aucune autre poésie de Bernart, nous sommes convaincus que le nom de Bernart dans *F* est un lapsus du copiste. Comparez la note sur le mètre.

Tut nos cuzauam ses faillia,
Qan nos uenguem zai,
Esser ric per totz temps mai
O pesseiat en batailla.
Ar o auem tot uencut
Ez em de tan pauc cregut
Q'a penas hom qe ueia notr' estat
Conois s'auem perdut o gazagnat.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
Deus, qan mal em auengut
En so qe dizian tut,
E be pareis qe nos em desastrat,
Qe nos non em ni ric ni pesseiat.

. . . .
. . . .
Qe a tal point nos ha Deus amenat
Q'ab chascuna nos tengram per pagat.

COMMENTAIRE HISTORIQUE

On constate tout de suite que les plaintes de Bertran sur les tristes conditions où sont les soldats, qui, contrairement à leur attente, n'ont pas trouvé dans la guerre les richesses qu'on avait fait miroiter à leurs yeux, présentent une grande ressemblance avec celles qui remplissent la pièce IX. Aussi nous n'hésitons pas à rapprocher ces deux poésies ; si nous avons bien fait de placer le n° IX vers 1266, nous avons donc le droit d'assigner la même date au présent sirventés.

NOTES.

Sur la structure rythmique de cette pièce, voyez Maus, p. 116, nos 535, 17. Le sirventés se compose de deux strophes & d'une *tornada* ainsi construites :

7*a* 5b 7b 7*a* 7c 7c 10d 10d

Je ne sais pas pourquoi M. de Lollis (*Sordello*, p. 128, note 5) veut biffer le mot *nos* dans le premier vers. Il a lu peut-être *faillia* avec deux syllabes, au lieu de *faillia* (: *batailla*) avec une seule syllabe accentuée.

Aucune des poésies citées par Maus, qui présentent le même mètre, n'a été construite sur les mêmes rimes, & ce fait corrobore l'attribution de la pièce à Bertran.

14. *tut* (avec *ū*); voyez Lienig, *Grammatik der Leys d'Amor*, p. 57.
20. *chascuna*, le féminin avec le sens d'un neutre.

TRADUCTION

Nous comptions tous, en venant ici, devenir riches pour toujours ou être tués en bataille. Maintenant nous avons tout vaincu & pourtant nous avons si peu gagné que c'est à peine si celui qui voit notre état sait si nous avons perdu ou gagné.

. . . .

Dieu, comme nous sommes loin d'avoir obtenu ce que disaient tous, & il paraît bien que nous n'avons pas eu de chance, puisque nous ne sommes ni riches ni tués.

Car Dieu nous a conduits à ce point que nous nous tiendrions pour payés avec quoi que ce soit.



II

POÉSIES PERSONNELLES

XI-XII

DEUX TENSONS AVEC GUIGO.

XI

TENSON (*entre* 1230 & 1244).

Bartsch, n° 24. Ms. *F* (Stengel, col. 62, n° 181 : *Tengo de guigo e de bertran dalaman*[*o*]).

VIST hai, Bertran, pos no·us uiron mei oill,
En Gauaudan, na Saura e·n Aurien,
E Raimonda, cella de Rocafoill,
E la comtessa, demanderon m'en,
Ez eu lor dis qu'en la guera sobreira
Dels dos comtes laissei certanamen
Vostr' escut san e uostra lanz' entieira
E·l uostre cors flacat e nonchalen.

Guigo, mil tanz uos am mais q'eu non soill,
Qar uos denan tanta dompna ualen
M'auez dit mal, per qe·m plaz e zo uoill;
Qar us malditz d'un croi desconoissen

Val entre gen de conoissen maneira
Aitan con fai bendiz d'ome ualen.
En uilans, loncs *agronatz* de *ribeira*,
Vos etz d'aqels qe *lauzan* maldizen.

En Bertram, etz gauas sas de mosneira :
Eu non uos lau, anz dic uer maldizen;
E qi·us conois ni sap uostra maneira,
Eus eu fatz fin, si ia pois m'en desmen.

Guigo, mendics ab lenga mal parleira,
Mi faitz estar alegrė e iauzen;
Si·m dizetz mal, ben es dretz qe·us *suffeira*,
Q'onors m'en creis entre la bona gen.

15 agr o natz de ribera — 16 lauzat — 23 suffera.

COMMENTAIRE HISTORIQUE POUR LES PIÈCES XI ET XII.

Dans le manuscrit, l'interlocuteur de Bertran, dans les pièces XI & XII, est appelé simplement *Guigo*. Pourtant, Bartsch & M. Chabaneau ont attribué ces pièces à Guigo de Cabanas, &, je crois, avec raison; car la seule pièce qui, dans le manuscrit, est mise sous le nom de Guigo de Cabanas, est un échange de *coblas* avec Eschileta [1]; or, elle y est immédiatement suivie de notre poésie. Puis, comme il n'est pas trop risqué de considérer comme la même personne les deux Guigo qui ont tensonné avec Bertran, c'est à Guigo de Cabanas aussi qu'on peut attribuer le n° XII.

Seulement, cela ne nous avance guère, car nous ne possédons aucun renseignement sur ce personnage. Nous ne savons pas non plus si c'est à lui qu'on doit attribuer les deux tensons que Bartsch cite sous le n° 196, car aucune des deux pièces de « Guigo » qui y sont signalées ne fournit un point d'appui.

1. Raynouard, *Choix*, V, pp. 143 et 176.

Notre pièce parle de la grande « guerre entre les deux comtes » (v. 5), qui ne sauraient être autres que Raymond-Bérenger IV & Raymond VII de Toulouse[1]. Or, cette guerre, dont nous avons parlé plus haut[2], a duré, avec des interruptions, de 1230 à 1245. Voici exactement comment elle se laisse diviser : 1230-1233[3], 1237[4], 1239-1241[5], 1243[6], 1244-1245[7]. C'est surtout en 1230, 1232 & 1240 qu'on s'est battu. Maintenant, dans quelle phase de la guerre se place la tenson? Peut-être serait-on en droit de rapprocher l'abstention de Bertran (v. 5 & suiv.) de la captivité dont il a été question plus haut[8], & qui se place en 1233.

NOTES.

Maus cite cette tenson, p. 88, nº 24. Elle se compose de deux strophes de huit vers décasyllabiques, suivies de deux *tornadas*. Voici la disposition des rimes :

a b a b *c* b *c* b

Dans aucune des pièces citées par Maus, il n'y a les mêmes rimes.

2-4. Je n'ai pas réussi à découvrir qui étaient Na Saura, N'Aurien & Raimonda de Roquefeuil. Peut-être les deux premiers noms sont des pseudonymes : *saur* signifie « color aureus », *aurienc* a le sens de « doré »[9]; donc : « Madame la Blonde & le seigneur le Blond? On pense à Soredamors, dans *Cligés*. Ce qui semble s'opposer à cette explication, c'est que le poète fait suivre ces noms par d'autres qui doivent être réels.

1. D'après l'*Histoire littéraire*, XVII, p. 481 (XIX, p. 461), la tenson se placerait en 1181.
2. Voyez le *Commentaire* du sirventés nº I.
3. Sternfeld, *Arelat*, p. 80, note 3; *Hist. de Languedoc*, VI, pp. 664, 665.
4. *Hist. de Languedoc*, III, p. 704.
5. Sternfeld, *o. l.*, pp. 97, 122, 126; *Hist. de Languedoc*, VI, p. 725.
6. Sternfeld, *o. l.*, p. 130.
7. Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 9. C'est donc à tort que M. Schultz (*Archiv* XCIII, p. 134) dit qu'il n'y a plus eu de guerre après 1241. La même erreur chez Coulet, *Montanhagol*, p. 24.
8. Voyez le *Commentaire* du sirventés nº II.
9. Levy, i. v.

M. Coulet[1] parle d'une certaine Isabeau de Roquefeuil, qui épousa Hugues IV de Rodez, & dont le père s'appelait Raymond[2].

Voyez sur le château de Roquefeuil : P. Meyer, *Chanson de la Croisade*, II, p. 180, note.

La « comtessa » est sans doute Béatrix de Savoie, épouse de Raymond-Bérenger, poète elle-même[3], & souvent citée par les troubadours, par exemple dans la *treva* de Guillaume de la Tor[4], dans une pièce d'Uc de S. Circ[5] & dans une *balada* anonyme[6].

Que signifient les mots *En Gavaudan*? Est-ce un nom d'homme? On sait qu'il y a eu un troubadour qui s'appelait ainsi & qui a vécu avant l'époque dont nous parlons ici. Est-ce le pays de Gévaudan, & alors est-ce le comté ou la vicomté de Gévaudan? Le premier, qui est aujourd'hui compris dans les départements de la Lozère & de la Haute-Loire, appartenait depuis longtemps à la couronne de France, & cette possession fut confirmée en 1229[7]; la seconde, chef-lieu Grèzes (Lozère), appartint jusqu'en 1258 au roi d'Aragon[8]. Maintenant, comment ces dames se trouvent-elles en Gévaudan? Ou bien doit-on joindre « en Gavaudan » au premier vers? Il s'agirait alors d'une rencontre que Bertran & Guigo y auraieut eue.

4. Nous avons ici un exemple de la construction ἀπὸ κοίνου, sur laquelle voyez Tobler, *Vermischte Beitraege*, 1re série, p. 115. Je préfère cette explication, car le sens général de ces vers nous empêche d'admettre que *Raimonda* & *la comtessa* ne soient que le sujet de *demanderon* & non pas le régime de *Vist ai*.

En se rapporte à *vous* du premier vers.

6. *laissei*. Rapprochez, sur *i* au lieu *tz* à la 2e pers. plur. : *Literaturblatt*, VII, col. 459; *Guillaume de la Barre*[1], Gloss., s. v. *dire* (*digay*, 2e pers. impér.); *Revue des langues romanes*, VI, p. 292; *Romania*, XIV, p. 534, v. 208 (*estay* impér.).

8. On retrouvera plus loin d'autres allusions au corps « flacat » de Bertran. Voyez le chapitre final.

On s'attendrait plutôt à trouver après *cors* un adjectif prédicatif qui caractériserait l'état où il a « laissé » son corps par suite de son

1. *Montanhagol*, p. 129.
2. *Histoire de Languedoc*, VI, p. 711.
3. *Parnasse occitanien*, p. 167.
4. Suchier, *Denkmaeler*, p. 323. Cp. Schultz, *Briefe des Trobadors Raimbaut von Vaqueiras*, p. 130, note.
5. Mahn, *Werke*, II, p. 149.
6. Schultz, dans *Zeitschrift*, IX, p. 131, note 9. Cp. Springer, *Das altprov. Klagelied*, p. 99; Appel, *Provenz. Inedita*, p. 226; Zenker, *Folquet de Romans*, p. 25 (*Zeitschrift*, XXIII, p. 213).
7. *Histoire de Languedoc*, VI, p. 640.
8. *Ibid.*, pp. 380, 489.

abstention dans la guerre des deux comtes. Aussi, M. Levy se demande s'il ne faudrait pas changer *cors* en *cor* & rapprocher *flacat* du provençal moderne *flaca*, « manquer de force ou de courage » (Mistral).

11-12. Comparez ce vers de Cadenet :

Que blasmes es del fol al pro lauzors [1].

17. Ce vers est, sans doute, corrompu. Lisez : *etz us grans sacs* (ou *sas*?) *de mosneira*, « vous êtes un grand sac de mouture »?? *Mosneira* = *molinaria*? Cp. l'anc. fr. *mosnerie*, qui a le même sens. Cette définition conviendrait très bien ici (cp. le v. 8). M. Soltau [2] propose une explication peu probable & extrêmement compliquée de ce vers. Il est vrai que, d'après ma conjecture, la place de *etz* est singulière.

20. Ce vers est obscur. Est-ce que *far fin alcu* peut signifier « rendre beau, louer »?

Sur *se desmentir*, cf. Levy, *o. l.*, s. v.

TRADUCTION.

Depuis que je vous ai vu, Bertran, pour la dernière fois, j'ai rencontré *le seigneur Gavaudan*, dame « Saura » & le seigneur « Aurien » & Raymonde de Roquefeuil & la comtesse. Elles me demandèrent de vos nouvelles, & je leur dis que dans la grande guerre entre les deux comtes vous avez sans doute gardé votre écu intact & votre lance entière, ainsi que votre corps flasque & mou.

Guigue, je vous aime mille fois plus que je ne faisais, puisque vous avez dit du mal de moi devant tant de dames brillantes, car cela me plaît & je le désire; car le blâme d'un homme de rien, qui ignore (les bons usages), vaut entre connaisseurs autant qu'un éloge venant d'un homme de mérite. Seigneur vilain, grand héron qui vivez sur le bord de l'eau, vous êtes de ceux qui louent quand ils blâment.

1. Raynouard, *Choix*, IV, p. 282.
2. *Zeitschrift*, XXIV, p. 46.

Seigneur Bertran, vous êtes un *grand sac de mouture;* quand je dis du mal de vous, je ne vous loue pas, mais je dis la vérité; & pour ceux qui vous connaissent & qui connaissent vos façons d'agir, ... *si ensuite je rétracte le mal que j'ai dit de vous.*

Guigue, mendiant à la langue médisante, vous me rendez content & joyeux; si vous dites du mal de moi, il est juste que je vous supporte, parce que, parmi les gens honorables, j'en augmente en prix.



XII

Échange de Sirventés.

Bartsch, n° 1. Mss. : *H* (*Studj di filologia romanza*, V, p. 535); *R*, f° 25 r°, dont trois strophes ont été imprimées par Raynouard, V, p. 73, & dans Mahn, *Werke*, III, p. 148. Imprimé dans son entier par Selbach, *Streitgedicht*, p. 117.

Que la poésie qui suit ne soit pas une véritable tenson, mais plutôt un échange de sirventés, c'est ce qui ressort du fait qu'il n'y a pas alternativement une strophe de chacun des deux interlocuteurs. Nous avons même cru devoir changer la place où le manuscrit *R* met la première *tornada* (la seule qu'elle contienne); il est clair que le mot *Ayso*, par lequel elle commence, renvoie à ce que Bertran a dit dans sa seconde strophe, & qu'elle a donc primitivement suivi immédiatement celle-ci [2].

M. Jeanroy [3] a donc parfaitement raison en appelant notre pièce un sirventés.

Le texte de *R* paraît en général plus correct, surtout dans les noms propres de la seconde strophe, & aussi autre part : voyez notamment les vers 26-27, 34, &c. Pourtant, aux vers 8 & 10, *H* cache peut-être la bonne leçon; aux vers 1, 14, 33, 36, la leçon de *H* est certainement préférable. On dirait que le copiste de *R*, quand il ne comprenait pas, changeait violemment le texte pour obtenir un sens convenable, & que *H* se tient aussi près de l'original que possible, tout en ne le comprenant pas mieux que *R*. J'ai cru devoir prendre *R* comme base, mais en tenant compte rigoureusement des leçons de *H*.

1. Zenker (*Die provenz. Tenzone*, p. 25), rappelle que Millot, I, p. 435, n'a trouvé que le nom de Guigo en tête de cette pièce. En effet, c'est le cas dans *R*. Mais dans *H*, on lit : « Bertrams d'alemano a gigo. »
2. Knobloch, *Die Streitgedichte*, p. 20. (Cp. Seelbach, *Das Streitgedicht*, p. 115.)
3. *La Tenson provençale* (*Annales du Midi*, t. II; p. 30 du tirage à part).

a

Amicx Guigo, be·m asaut de ton sen,
Car de mestiers vols apenre cals so;
Que trotiers fus una longa sazo;
Pueis auzi dir que pugiest a siruen,
Qu'enblauas buous, bocxs, fedas e moutos;
Pueys fus ioglars de dir vers e chansos;
Ar iest poiatz a maior onramen,
Que·l conzs n'a fag cauaier saluatie.

E can iras, Guigo, cridar la gen,
« Gelozia » cridaras per Meisso,
E « Cobeitat » per lo duc de Torcho
E Miullon per « parlar sotilmen »,
E per « beure » sel cuy es *Cortesos*,
E per « engan » cel de cui es Salos,
E cridaras Lunel per « sobresen »,
E Castelnou per « ceb' e per formatie ».

Aiso crida, Guigo, totas sazos,
Tro que crides : « Proeza per los pros!
Caualier layt, trop es de donar *len!*
A foc, a foc, per restaurar paratie. »

1 assaut] aurobs R; ton sen] tos sens R — 2 si uols apenre del mestiers de cals so H; so] son R — 3 fus] fos H; sazo] sazon R, saizo H — 4 Mas pois uos fos apoiatz a seruen H — 5 Emblauas bous bers f. els moltos H, Qu'e. b. bocxs f. e moutos R — 6 Pois fos trobaire de far H — 7 Araus se (*l.* ve?) en m. honramen H — 8 Del coms na fait caualarat saluatge H. *Il manque une syllabe dans* R (*voyez la note*). — 9 E *manque* H — 10 G. crida per nermessens R; Zelosia H — 11 cobeitatz H; duc de Torcho] de don corsso H — 12 Miullon *manque* R — 13 et 14 *intervertis* H — 13 Corteso R, Corteissos H — 14 lo senher de Selo R — 16 ceba H — 17-20 *manquent* H — 19 len] leyt R —

b

Gigo li respondet aisi.

Si crit, Bertrans, per cels que son valen,
No·m cal cridar per vos « Alamano »,
Qu'ieu vey tot l'an ses honor e ses pro
C'anatz la cort de Proensa seguen;
E non es faytz per vos condutz ni dos,
Pero de motz vernassalhs, enueios
No sap nulhs homs mielhs de vos far paruen,
E ia per me non perdatz vostr' uzatie.

Vostre frayre, Bertram, al partimen
Parti e pres per que·l ten hom per pro :
Qu'el pres tot ço que tanh ad home bo
E layset vos tot ço c'om maluat pren;
Qu'el vos layset de tota valor blos,
Mal vos laisset et tot be vos secos :
Gran maluestat ab croy captenemen,
E gran cors flac farsit d'auol coratie.

[Q]i qe crit « *Proeza* » per los pros,
Eu cridarai « Auolessa » per uos
. . . .
E cridarai « Flaqesa » e « Uolpilatge ».

21 [B]ertram seu crit H; valen] valens R — 22 No cridarai H — 23 Qieu vos ai uist lonia saso H; prõ R — 24 Anan la cort de prenz segen H — 25 Qe H; faytz *manque* H — 26 Anz dauols motz uenals enoios H — 27 Uos enanzatz far presen H — 30 per que·l ten hom] per com lo tenc H; pro] pros R — 31 Que asi tenc zo qe taing a baro H; bõ R — 32 E uos laisset H — 33 Pois vos H; tota valor] totas razos R — 34 Mas beus laisset qe de totz bes socos H — 35 croy] lait H; zaptenemen H — 36 Ab R; flac] fals R — 37-40 *manquent* R — 37 Proeza] penza H. *Il manque une syllabe.*

NOTES.

La forme métrique des sirventés de Guigo & de Bertran a été citée par Maus, p. 89, nº 41, & discutée à la page 77. Ils se composent de deux strophes de huit vers décasyllabiques, suivies d'une *tornada*. Les rimes sont disposées ainsi :

a b b a c c a *d*

On retrouve les mêmes rimes dans quatre autres pièces. Celles de Rofian & de B. Carbonel n'ont sans doute pas servi de modèle à Bertran. Restent celles de P. Cardenal & de Bernart de la Barta. M. Maus est d'avis que le seul qui ait pu être imité par Peire est Bernart de la Barta (Bartsch, nº 3), dont nous ne possédons qu'une seule strophe. Quant à Bertran, la question est douteuse. Remarquons seulement que la pièce de Peire Cardenal est un sirventés de cinq strophes & une *tornada*.

1 & suiv. Dans cette strophe Bertran refait la biographie de Guigue & il énumère tous les métiers qu'il aurait exercés. Il a été d'abord *trotier*, puis *sirven*, ensuite *joglar* & enfin *cavalier salvatge*.

Il y a lieu de rapprocher les vers que Bertran adresse à Granet (XVIII, v. 29) :

Q'eu te mis an iugleria,
C'anavas als piez trotan.

Tous deux ont donc commencé par être des « trotiers », c'est-à-dire des « serviteurs de bas étage ». Dans une tenson citée par Raynouard[1], le « trotier » est assimilé au « pastor » & au « bouier »[2]. Les « sirvens » sont déjà plus élevés. Raynouard[3] cite deux vers de Bertran de Born où ils sont nommés en même temps que les arbalétriers, les médecins & les archers. Le reproche de voler des moutons revient ailleurs encore dans la poésie des troubadours. Dans une pièce de Giraut de

1. S. v. *trotier*. Cf. *Crois. alb.*, Gloss. et II, p. 306, note 2.
2. Cp. Witthoeft, *Sirventes joglaresc*, p. 9.
3. S. v. *sirven*. Cf. P. Meyer, *Gir. de Rouss.*, p. 65, note 2, et *Romania*, X, pp. 264-265 (où notre passage est cité); Alwin Schultz, *Das hoefische Leben zur Zeit der Minnesinger*², II, pp. 198-199.

Borneilh, le poète oppose le bon vieux temps au moment présent où

..... es pretz de raubar
e de penre berbitz;

& il continue :

Cavalliers si'aunitz
Qe·is met a dompnejar
Pois que tocha dels mans moutons belans [1].

Dans une tenson entre un certain Bertran, qui n'est pas le nôtre[2], & Augier, celui-ci dit à son interlocuteur :

Bertran, vos c'anar soliatz ab lairos
Panan bueus e box e cabras e moutos... [3],

en des termes presque identiques à ceux de Bertran d'Alamanon.

Après avoir franchi l'étape de « jongleur », Guigue est devenu *caualier saluatie*, ou, d'après *H*, *caualarat saluatge*. Je ne sais pas ce qu'il faut entendre par là, & me demande si ce vers ne contient pas une faute. Mais, en rapprochant la strophe suivante, on dirait qu'il est devenu une espèce de « crieur public »[4].

9 & suiv. Cette deuxième strophe est, d'ailleurs, difficile à expliquer. Pour la comprendre, il serait bon de citer ce que dit M. Alwin Schultz sur « les crieurs »[5]. « Les crieurs menaient une vie errante. Dès qu'ils savaient que dans une ville il y aurait une fête, ils s'y rendaient, &, à l'approche des invités illustres, ils proclamaient leurs noms & leurs titres de gloire. On ne les laissait pas partir sans les récompenser généreusement, car, comme ils voyageaient beaucoup, on devait les ménager : par leurs récits, ils pouvaient établir ou détruire des réputations. Les « crieurs » sont donc, en quelque sorte, des hérauts, sauf qu'ils offrent leurs services volontairement, en vue du salaire qu'ils en attendent. »

S'il était permis d'admettre que cette institution des « crieurs » existait aussi en Provence, — & comme, en Allemagne, on avait un nom français pour ces sortes de gens (*krîer, grôier, grôgierer, krôgierer*), de même qu'en Hollande & dans les Flandres (*crayere*), cela ne paraît pas impossible[6], — on pourrait croire que c'est là la position que le comte avait fini par accorder à Guigue.

1. Crescini, *Manualetto provenzale*, pp. 45 et 46.
2. *Romania*, X, p. 263.
3. *Zeitschrift*, XXIII, p. 76.
4. Il est possible que la bonne leçon se cache dans *H*, car, dans *R*, il manque une syllabe. La forme *cavalar* est attestée (voyez Levy, *s. v.*).
5. A. Schultz, *o. l.*, II, p. 124.
6. M. Paul Meyer (*Romania*, XI, p. 36) dit qu'en Provence il n'y a pas eu de hérauts. On remarquera qu'il parle de hérauts professionnels.

On expliquerait alors parfaitement bien ces trois premiers vers de la deuxieme strophe[1]. Contrairement à l'habitude signalée plus haut de proclamer les mérites des grands seigneurs, Guigue devra ici les annoncer par des cris de « jalousie » & de « convoitise »; un moyen pour Bertran d'exercer sa verve satirique sur les seigneurs. Seulement, ces vers s'accordent mal avec ce qui suit, car, au lieu d'indiquer les cris par lesquels Guigue devra accueillir les divers seigneurs, il retourne l'ordre & fait du nom de ces seigneurs le régime de *crier*. Il me semble que le poète joue ici sur l'expression *cridar la gen*, qui signifie non seulement « proclamer », mais aussi « prier »[2]; pour être désagréable à Guigue, il lui indique les personnes auxquelles il peut s'adresser pour avoir de la nourriture & les qualités qui lui manquent.

Les derniers vers du sirventés de Guigue confirment notre explication des trois premiers vers de la deuxième strophe de Bertran.

Je trouve une confirmation de celle que nous avons proposée des autres vers dans la tenson de Guigo de Cabanas avec Esquileta (Bartsch, n° 2), qui, malheureusement, est également obscure :

N'Esqileta, quar m'a mestier,
M'aven a cercar mant seignor[3].

Le verbe *cercar* signifie ici sans doute « mendier »[4], & ainsi nous voyons que Guigue avoue lui-même qu'il est forcé de visiter les châteaux des grands seigneurs, pour avoir de quoi vivre.

Cette même tenson pourrait peut-être servir à expliquer la tornade, si obscure, du sirventés de Bertran. On y lit, après les vers que nous venons de citer :

Et si tot non sai entre lor
Cridar a foc, per en Rogier,
Ben eu conosc que prez destriza
E fina valors abriza,
E ses cridar sai en cort conoissen
Ben dir dels pros e mal de l'avol gen.

L'expression *cridar a foc* se retrouve au vers 20 de notre poésie. Elle ne peut signifier que « crier au feu »; mais qu'est-ce alors que « crier au feu pour sire Roger »? Serait-ce simplement un cri d'encouragement?

J'attire enfin l'attention sur un passage de Guilhem de Montanhagol[5] :

1. Elle a été résumée, assez incorrectement, dans Selbach, *das Streitgedicht*, p. 60.
2. Levy, s. v. Cp. aussi l'anc. franç. *crier Dieu*, « invoquer Dieu » (cf. *Rol.*, v. 3998).
3. Raynouard, *Choix*, V, p. 176.
4. Levy, s. v.
5. Edit. Coulet, n° XIII, v. 35.

Mas ar volon li ric fols cridadors,
Don farion a cridar malamens
E a blasmar ab crit de viltenensa.

M. Coulet traduit (p. 191) : « Mais de nos jours les grands n'aiment comme poètes que ceux qui crient follement : par là, ils mériteraient d'être blâmés & accompagnés de clameurs de mépris. » Ne ferait-on pas mieux, d'accord avec ce que nous avons vu plus haut, de traduire ainsi les premiers vers : « Mais, de nos jours, les grands désirent des crieurs qui louent sans réserve »? Comparez les vers qui suivent avec ceux cités plus haut :

E quar li fol lauzo ses entendensa
So qu'ilh mal fan, lur lauzars lur par bos;
Mas fols laus catz quar no·l soste razos.

10. *Meisso* (dans *R*) peut être Mison (près de Sisteron). Raynouard lit *Puymeisso*, où il voit, sans doute, *Puimoisson*, Basses-Alpes, arrondissement de Digne. Mais d'où tire-t-il cette leçon?

11. *Le duc de Torcho* (dans *R*) ne saurait être correct. Je trouve un Raymond de Turcho parmi les témoins de Charles d'Anjou au traité qu'il a conclu avec Milan, en 1265[1]; mais le titre de « duc » est naturellement impossible. Je n'ose pas lire *Torno* : le changement serait plutôt arbitraire, mais on pourrait alors rapprocher le nom de Guigo de Tournon[2]. Ce qui donnerait peut-être quelque consistance à cette conjecture, c'est que ce Guigues a été le « cavalier » d'Almuc de Castelnou, & que justement *Castelnou* figure dans l'énumération de Bertran (v. 16). Tournon est dans l'Ardèche.

12-13. On trouve combinés les noms de *Miullon* & de *Corteso* dans une autre poésie, la tenson de Faure & Falconet, au vers 33 & suivants[3] :

En Falconet, mas lo coc es cregutz,
Ge·l doblaray del senhor de cuy for
Say Foucalquier, don es coms abatutz,
E met'ieu·s il senhor de Cortezo
Ab son oncle en R. de Mealho.

M. Schultz[4] relève dans la pièce, Bartsch, n° 125[5], le nom de Raimonet de Mévouillon. Raimbaut de Vaqueiras parle du *don de Meolho*[6].

1. Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 311.
2. Chabaneau, *Biographies*, p. 74, note 3; Schultz, *Die Provenz. Dichterinnen*, p. 12; Maus, *o. l.*, p. 91.
3. Selbach, *o. l.*, p. 103.
4. *Zeitschrift*, IX, p. 126, note.
5. Mahn, *Gedichte*, n° 105.
6. Appel, *Inedita*, p. 271 (cf. Schultz, *Die Briefe des Trobadors R. de Vaqueiras*, p. 8).

M. Selbach[1] place notre sirventés avant 1218, parce que le seigneur de Courtheson serait Guillaume des Baux, qui est mort en cette année; je ne sais pas sur quoi repose cette identification, qui ne saurait être juste.

Mévouillon est situé dans le département de la Drôme, au nord-est de Carpentras, & Courtheson, à l'ouest de cette ville & au sud d'Orange.

14. *Selo* (*R*), *Salo* (*H*). Il s'agit sans doute de Salon, forteresse située entre Avignon, Arles, Marseille & Aix[2].

15. Sur *Lunel*, voyez Coulet, *Montanhagol*, p. 25. *Sobresen* se rencontre encore, Bartsch, *Denkmaeler*, 110, 18, au sens de « intelligence supérieure ». Raynouard (V, p. 197) traduit « déraisonnement ».

16. Sur *Castelnou*, voyez Schultz, *Die Provenz. Dichterinnen*, p. 13.

29. M. Zenker[3] croit à l'existence d'une tenson réelle qu'auraient faite Bertran & son frère. Je suis plutôt de l'avis de M. Jeanroy[4], qui considère ici l'expression *partimen* comme une métaphore.

Sur le frère de Bertran, voyez le chapitre final.

TRADUCTION.

a

Ami Guigue, je loue pleinement la bonne idée que tu as eue de vouloir te rendre compte (par toi-même) des métiers qu'il y a sur la terre; car tu as, longtemps, été « coureur », puis, à ce qu'on m'apprend, tu t'es élevé au rang de « sirven » & tu as volé des bœufs, des boucs, des brebis & des moutons; puis, tu t'es fait jongleur, pour dire des vers & des chansons; & maintenant tu es monté à de plus grands honneurs, puisque le comte a fait de toi *un redoutable chevalier.*

Et quand tu iras, Guigue, proclamer les noms des invités, tu crieras « Jalousie » pour (le seigneur de) *Mison*, & « Convoitise » pour *le duc de Torcho* (?), & (au seigneur de)

1. *O. l.*, p. 67.
2. Sternfeld, *o. l.*, p. 75; Winkelmann, *Acta Imperii*, p. 245 (« castrum Sellonis »), p. 277 (« castrum de Sallone »).
3. *Die provenz. Tenzone*, p. 52.
4. *La Tenson provençale*, p. 30 du tirage à part.

Mévouillon tu demanderas le don de parler avec intelligence, & à celui qui possède Courthezon tu demanderas à boire, & tu prieras le seigneur de Salon de te donner de l'adresse à tromper, au seigneur de Lunel tu demanderas une intelligence supérieure, & à celui de Castelnou des oignons & du fromage.

C'est de cette façon que tu dois, Guigue, toujours proclamer les noms, jusqu'à ce que tu cries : « Prouesse aux preux! Chevaliers vils, vous êtes trop lents à donner! Au feu, au feu, pour remettre en honneur la Noblesse. »

b

Guigue lui répondit ainsi :

S'il est vrai, Bertran, que je proclame des cris de guerre pour ceux qui ont du mérite, je ne me soucie pas de crier « Alamanon » pour vous, car je vois que toute l'année vous suivez la cour de Provence, sans honneur & sans profit; & vous n'offrez pas de festins, & vous ne faites pas de cadeaux, mais des mots bas & inspirés par l'envie, personne ne sait en faire mieux que vous; & en ce qui me concerne, vous n'avez pas besoin de renoncer à vos habitudes.

Votre frère, Bertran, dans le partage, a pris pour lui les qualités qui font qu'on l'estime; puisqu'il a pris pour lui ce qui convient à un homme de bien, & vous a laissé ce qui appartient à un homme méprisable, & puisqu'il vous a laissé dénué de toute vertu & vous a abandonné les vices, en vous privant de bonnes qualités; (il vous a laissé) un vil caractère & des manières de goujat, & un grand corps mou, farci de lâcheté.

Quel que soit celui qui crie « Vaillance » en l'honneur des vaillants, moi, en proclamant votre nom, je crierai « Vilenie », ..., & « Faiblesse », & « Lâcheté ».

XIII-XIV

Deux tensons avec Sordel.

XIII

(*Avant* 1235).

Bartsch, n° 2. Mss. : *C*, *F*, *M*. Édition critique de de Lollis (*Sordello*, p. 174. Cp. p. 122). Imprimé en outre dans Stengel, *Chigiana*, p. 1; Mahn, *Gedichte*, n°s 1266 & 1267; Mahn, *Werke*, II, p. 253; la première strophe par P. Meyer, *Romania*, XIX, p. 35.

M. Paul Meyer y attribue cette tenson, non pas à Bertran d'Alamanon, mais à Bertran d'Aurel. Il me semble cependant que c'est bien plutôt le premier qui a tensonné avec Sordel (voyez le commentaire.)

Il me semble inutile de citer les variantes.

Bertrans, lo joy de dompnas e d'amia
Qu'avetz avut ni ja nulla sazo
Aures, cove que perdatz per razo,
O·l pretz d'armas e de cavallairia;
Pero selha creira cuy etz aclis,
Ses plus qu'ades siatz ab armas fis.
Qual voletz mai laissar a vostra via
O retener? Qu'ieu say ben qual penria.

Tan lonjamen ai amat ab fadia
E tam pauc m'an dompnas tengut de pro,
Amicx Sordelh, per qu'ieu prenc lo resso
E·l pretz d'armas, e lays vos la follia

Que faitz d'amor, don lunh hom no·s jauzis,
Enans n'a meynhs qui pus s'i afortis,
E pretz d'armas enansa quascun dia :
Per qu'en l'enans punharai, on qu'ieu sia.

Be sai partir, Bertran, e vos mal penre,
E parra be ans que·us partatz de mi,
Que ses amor luns hom no a pretz fi ;
Qu'avetz chauzit, gent fariatz a pendre,
Quar anc laissetz ioy, dompney ni amor,
Per sofrir colps, fam e freg e calor ;
Tot so vos lays, qu'en amor vuelh entendre,
Que·l pus belh joy del mon mi fai atendre.

Be mi sabrai, Sordelh, de vos defendre
Que·l mielh ai pres e dirai vos cossi :
Iretz vezer lieys qu'amatz ab cap cli,
Pueis ab armas no vos auzatz contendre
A lunh home ? Joy voletz ses valor,
Et yeu lo pretz qu'hom te per lo melhor ;
Que joy d'amor ve hom for[t] leu deyssendre
E pretz d'armas aut pujar et estendre.

Sol creza leis en cuy ay m'esperansa
Qu'ieu si' arditz, Bertran, ab gaug entier
Viurai tos temps, qu'ieu non pretz un denier
Autre despretz ni autra benanansa ;

13 *De Lollis imprime* lunh[s] — 20 *J'ai adopté la leçon de Mussafia* (*Sitzungsber. der Kaiserl. Akad. der Wissensch.*, Wien, 1895, IXe *Abh.*, p. 6) ; *de L.*, ch. g. f. apendre — 26 suiv. *J'ai adopté la leçon de Mussafia et celle de Schultz* (*Zeitschr.*, XXI, p. 252) ; *de L., deux points après* vos — *J'ai en outre changé la ponctuation de de Lollis aux vers suivants :* 1 *de L., virgule ;* 5 *de L., virgule après* creira ; 6 *de L., virgule après* plus ; 7 *de L., virgule après* laissar ; 16 *de L., pas de virgule devant* on ; 22 *de L., point ;* 27 *de L., virgule après* lieys *et après* amatz ; 33 *de L., virgule après* leis *et après* esperansa ;

E vos irez cazen e derrocan,
Qu'ieu remanrai ab ma dompna baizan;
E si be·us faitz dels ponhedors de Fransa,
Us dous baizars val ben un colp de lansa.

Amicxs Sordelhs, falsa es vostr' amistansa,
Qu'ieu no vuelh lieys qu'am ab cor vertadier
Conquis aver per lunh pretz messongier,
Qu'aital plazer tenri' a malanansa;
Per qu'ieu vos lais d'amor trastot l'enjan,
Que pretz d'armas vuelh e quier e deman.
Vencut vos ay, quar trop fai gran enfansa
Qui joy d'enjan ab prez d'armas balansa.

La comtessa valenz q'a prez prezan,
Cylh de Rodes, jutge, amicx Bertran,
Nostra tenso, quar ylh viu ses eguansa
De mantener dompney, salvan s'onransa.

Amicx Sordelh, la comtessa val tan
Que ben la·i vuelh, mas ye·y met en Johan
De Vallari, qu'ab pretz d'armas s'enansa;
Per qu'ie·lh tramet lo jutgamen en Fransa.

41 *de L., point virgule;* 42 *de L., virgule après* lieys *et après* vertadier; 43 *de L., deux points;* 46 *de L., point virgule;* 49 *de L., virgule après* valenz *et après* prezan; 54 *de L., virgule après* tan; 56 *de L., virgule après* s'enansa.

COMMENTAIRE HISTORIQUE POUR LES PIÈCES XIII ET XIV.

Que ces deux tensons soient bien de Bertran d'Alamanon, & non de Bertran d'Aurel, comme le veut M. Paul Meyer[1], c'est ce qu'on pourrait prouver en retournant contre lui l'argument qu'il a fait

1. *Romania*, XIX, p. 35. M. Meyer n'y parle que de notre pièce n° XIII.

valoir[1] pour enlever à notre Bertran la paternité de la pièce, Bartsch, nos 76, 3[2] : il a constaté que le Bertran de cette tenson est un personnage trop chétif pour être Bertran d'Alamanon ; je dirais, par contre, que le Bertran des tensons avec Sordel est un personnage trop élevé pour être Bertran d'Aurel.

D'ailleurs, les allusions à notre tenson que contient un sirventés de Granet, & dont nous aurons à parler plus loin[3], s'accordent bien avec les rapports qui ont existé entre Bertran d'Alamanon & Sordel. Et puis, il existe une pièce anonyme que M. Schultz attribue, avec raison sans doute, à Peire Bremon[4], & où « le seigneur » Bertran est nommé, en même temps que Sordel, parmi les conseillers de Raymond-Bérenger.

Nous n'avons que peu de données pour dater nos deux tensons. Si nous étions sûrs que la comtesse de Rodez, que Sordel propose comme juge dans la tenson nº XIII, était Guida de Rodez, — & cela me paraît probable[5], — nous devrions placer la tenson avant 1235, parce qu'elle s'est mariée en cette année[6]. Jean de Valeri, que nous retrouvons plus loin dans un sirventés de Granet[7], est mentionné par Joinville, qui raconte que saint Louis l'a nommé trésorier en 1249 ; on peut le suivre jusqu'en 1250[8].

Les juges de la tenson nº XIV sont Rambauda — que M. Schultz[9] rapproche de Rambauda del Baus, citée dans notre pièce nº XV (v. 29), & qu'il a retrouvée dans une pièce de Raimon de la Salas[10] — & « Contenso » : du moins, il paraît que c'est là un nom propre[11].

Il me paraît que la mention faite d'une des dames qui sont aussi nommées dans le *planh* (nº XV), lequel a été écrit, ainsi que nous le verrons, en 1234, corrobore la présomption en faveur de l'identité de la « comtesse de Rodez » avec Guida de Rodez, & d'une date antérieure à 1235.

1. *Romania*, X, p. 263.
2. Imprimée dans *Zeitschrift*, XXIII, p. 76. (Cf. *le Commentaire* du nº XII.)
3. Voyez le *Commentaire* de la pièce nº XVII.
4. *Zeitschrift*, VII, p. 211 ; *Archiv*, XCIII, p. 132.
5. De Lollis, *Sordello*, p. 31, note 5.
6. Cf. le *Commentaire* de la pièce nº XV.
7. Voyez le *Commentaire* de notre nº XVII.
8. Schultz, dans *Zeitschrift*, VII, p. 209.
9. *Ibid.*
10. *Zeitschrift*, XXI, p. 255.
11. Cf. de Lollis, *Sordello*, p. 286.

L'allusion que contient la pièce XX à la longue amitié qui a existé entre Bertran & Sordel ne fournit aucun appui à la datation de nos tensons.

•

NOTES.

Voyez, sur la forme rythmique de cette tenson : de Lollis, *o. l.*, p. 131 ; Maus, p. 115, n° 510. Ce sont des *coblas doblas* de huit vers de dix syllabes. Voici la disposition des rimes :

a b b *a* c c *a a*

Il y a six strophes & deux *tornadas*.

36. Sur *despretz*, voyez *Literaturblatt*, XIX, col. 229.

37. Le verbe *derocar* est transitif. — Le verbe est employé ici sans complément direct.

TRADUCTION.

Bertran, supposez qu'il vous fallût renoncer aux succès que vous avez trouvés jusqu'à présent & que vous pourrez trouver plus tard auprès des dames, & au bonheur d'avoir une amie, ou bien à la gloire que donnent les armes & à la chevalerie ; mais celle que vous aimez croira cependant que vous êtes toujours un grand guerrier. Qu'est-ce que vous aimeriez alors mieux perdre ou garder ? Moi, je sais bien ce que je choisirais.

Ami Sordel, j'ai si longtemps aimé sans succès & les dames m'ont donné si peu de satisfaction, que je choisis la gloire & la célébrité que donnent les armes, & je vous laisse votre penchant insensé pour l'amour, qui n'a jamais donné de joie à personne ; mais, au contraire, plus on se donne de peine pour lui, moins on y a de succès, tandis que la gloire des armes augmente toujours. Voilà pourquoi, en choisissant les armes, je me pousserai en avant, partout où je serai.

Bertran, moi je sais bien proposer un jeu parti, & vous vous savez bien mal choisir, & vous le constaterez avant de vous séparer de moi; car sans amour personne ne saurait véritablement être honoré; vous mériteriez bien d'être pendu, à cause du choix que vous avez fait, puisque vous avez laissé la courtoisie, la galanterie & l'amour, pour subir des coups & les tourments de la faim, du froid & de la chaleur; je vous abandonne tout cela, parce que je veux me consacrer à l'amour, qui me promet les plus grandes joies du monde.

Sordel, je saurai bien prouver contre vous que j'ai pris le meilleur parti, & voici comment : irez-vous voir celle que vous aimez, la tête baissée, honteux de n'avoir osé vous mesurer avec personne, l'arme à la main? Vous voulez de la joie d'amour, sans avoir le mérite, & moi je désire la vertu qu'on tient pour la plus haute : on voit la joie d'amour tomber bientôt, & la gloire des armes s'élever & monter haut.

Bertran, pourvu que celle en qui j'ai mis mon espoir croie que je suis courageux, je vivrai toujours en pleine joie, car je ne fais aucun cas du mépris d'un autre qu'elle ni d'un bonheur autre (que celui d'être aimé d'elle); & au moment où je serai avec ma dame, vous serez renversé & couché par terre; & vous aurez beau vous croire un des guerriers des vieilles chansons, un doux baiser vaut bien un coup de lance.

Ami Sordel, votre amitié est fausse, car moi je ne voudrais pas avoir obtenu par un mérite fictif l'amour de celle que j'aime sincèrement, car je considérerais cet amour comme un malheur; c'est pourquoi je vous laisse tout le mensonge de l'amour, tandis que je désire & souhaite & demande pour moi la gloire des armes. Je vous ai vaincu, car de mettre en balance une joie fictive avec la gloire des armes, c'est par trop enfantin.

Bertran, que la noble comtesse de Rodez, qui a un aussi

haut mérite, juge notre tenson, car elle, plus que toutes les autres, consacre sa vie à maintenir en honneur la courtoisie, en tout bien tout honneur.

Ami Sordel, la comtesse a tant de mérite que je l'accepte comme juge; mais, de mon côté je désigne pour cela le seigneur Jean de Valeri, qui se distingue par la gloire des armes; c'est pourquoi je lui envoie en France les pièces du procès.



XIV

(*Avant* 1235.)

Bartsch, nº 7. Mss. : *J*, *K*, *R*. Édition critique par M. de Lollis (*Sordello*, p. 191). Imprimé en outre dans Mahn, *Gedichte*, nºˢ 1268, 1269.

DOAS domnas aman dos cavalliers,
Amics Bertrans, mas no jes d'un voler :
Que l'una mand' a l'un d'armas valer,
Aitan can pot, per l'amor qu'el n'aten,
E l'autra fai a l'autre mandamen
Que, si ja vol qu'il l'am, no·n pes de re.
Ar chausetz qual vol al seu mais de be.

Mais l'ama cil, so es dretz vertadiers,
Sordel, que ·l vol d'armas presat aver,
Qu'esters non pot gran honor conquerer :
Que cil que·l vol vulpig ni recresen
Vol l'amta d'el e·l seu dechaïmen;
Per que l'amanz faill trop se ja la ·n cre,
Pois l'aunimens apert[z] d'andos i ve.

Cil a cui plai sos fins amanz entiers
L'ama, ·n Bertran, mais, e fai o parer,
Que cil que·l vol ardit per dechaer;

9 *De Lollis, point virgule* —

Que si·l fai l'oill perdre o·l pugn combaten,
Tart lo·i rendra pos baisan ni jasen :
Doncs l'ama mais cil qu'enter lo rete
Que cil que·l vol deffait, car leu s'ave.

Tan quan val mais, al laus dels drechuriers,
Honors c'amta, En Sordel, vos fatz saber
C'ama cil mielz que·l sieu manda tener
En pretz d'armas; que l'autra fai parven
C'a son aman voilla tot aunimen;
C'aunitz es cel que d'armas se recre,
E aunida cil qu'en sos bratz lo te.

Aitan can val mais vida es alegriers
Que mortz ni dols, Bertram, vos dic per ver
C'ama cil mielz que·l seu manda estener
De faitz d'armas, car hom i mor leumen;
E cil que vai de son aman querren
Sa mort, no·m par que l'am a bona fe
Tant con fai cil qu·el vol viu pres de se.

Sordel, mos dretz es al vostre sobriers,
C'onrada mort non deu nuls homs temer
Ni vid' amar on posca hamta caber;
Per que ama mielz la dompna per un cen
Que sos amanz vol muera honradamen
D'armas, si·n muor, que cil que ten en fre
Lo seu, que vol viva aunitz per jase.

Bertran, dona c'ama be coralmen
No vol la mort de son fi bevolen,
E de nos dos juge qui mielz mante
Na Ranbauda, on son ses mal tuit be.

32 *De L., virgule* — 38 *De L., virgule après* amar *et après* caber — 39 *Également après* cen.

Contenso voill que sia al juzamen,
Amics Sordel, ab leis c'a pretz valen;
Car segur sai qu'elas diran de me
Qu'eu manting mielz zo qu'as aman cove.

NOTES.

Ce sont six strophes *unissonans* de huit vers décasyllabiques & deux *ornadas*. Les rimes sont ainsi disposées :

a b b c c d d

Voyez de Lollis, *o. l.*, p. 134; Maus, p. 122, nº 660.
On rencontre la même forme & les mêmes rimes dans Peirol (Bartsch, ıº 21).

TRADUCTION.

Ami Bertran, deux dames aiment deux chevaliers, mais lles n'exigent pas du tout la même chose : car l'une recomnande à son ami de se distinguer par les armes autant qu'il eut, en vue de l'amour qu'il attend d'elle, & l'autre rdonne au sien de n'y point songer, s'il veut qu'elle l'aime. hoisissez maintenant, & dites laquelle des deux aime le nieux son ami.

Sordel, la vérité est que celle-là l'aime le plus qui désire u'il se distingue par les armes, puisque sans cela il ne era jamais honoré; car celle qui veut qu'il soit lâche & il, souhaite pour lui la honte & la déchéance pour ellenême; c'est pourquoi, puisqu'il en résultera la honte publique de tous deux, l'amant manque à ses devoirs si, en cela, il suit l'avis de la dame.

Seigneur Bertran, celle qui veut son amant sain & sauf l'aime plus, & elle le montre, que celle qui le désire hardi pour son malheur; car si elle lui fait perdre l'œil ou le poing dans le combat, elle aura de la peine à les lui rendre en le baisant ou en couchant avec lui : ainsi celle qui le préserve de blessures l'aime plus que celle qui le veut estropié, car cela arrive facilement.

Autant que, aux yeux des bons juges, l'honneur vaut plus que la honte, seigneur Sordel, autant, je vous l'assure, l'aime mieux celle qui ordonne à son ami de faire des armes; car l'autre montre qu'elle souhaite à son amant toute humiliation; puisque honni est celui qui renonce aux armes, & honnie celle qui le tient dans ses bras.

Autant que la vie & la joie valent mieux, Bertran, que la mort & la douleur, autant, je vous l'affirme, celle-là aime mieux qui ordonne à son amant de s'abstenir des faits d'armes, car on en meurt facilement; & celle qui provoque la mort de son amant n'aime pas aussi sincèrement, à mon avis, que celle qui le désire vivant auprès d'elle.

Sordel, j'ai plus raison que vous, car personne ne doit craindre une mort honorable, ni ne doit aimer une vie où il y a de la place pour la honte; c'est pourquoi celle qui veut que son amant meure glorieusement dans la guerre, s'il doit mourir, aime cent fois mieux que celle qui tient le sien en laisse, qui veut qu'il vive déshonoré pour toujours.

Bertran, une dame qui aime sincèrement ne souhaite pas la mort de son ami fidèle. Que dame Rambaude, qui n'a que des vertus, soit juge pour savoir qui de nous deux défend la meilleure cause.

Je veux que Contenso prenne part au jugement, ami Sordel, en même temps que celle qui a un si haut mérite; car je suis sûr qu'elles diront que c'est moi qui ai le mieux défendu ce qui convient à un amant.

XV

(1234.)

Bartsch, nº 12. Mss. : *A*, *C*, *Da*, *H*, *J*, *K*, *R*. Imprimé dans Raynouard, IV, p. 68 ; Mahn, *Werke*, III, p. 142, *Studj d. f. r.*, V, p. 360. Texte critique dans Springer, *Das altprovenzalische Klagelied*, p. 96. Il me semble inutile de reproduire ici tout l'apparat critique, d'autant plus que les variantes sont peu intéressantes. Si j'imprime encore une fois le texte, c'est pour rendre cette édition complète.

La division des manuscrits en deux groupes, d'après l'omission du mot *vol* au vers 6, dans *C*, *K*, me paraît manquer de fondement.

Mout m'es greu d'En Sordel, car l'es faillitz sos senz,
Qu'eu cuidava qu'el fos savis e conoissenz;
Era sui en mon cug faillitz, don sui dolenz ;
Car tan onrat condug don' a tan avols genz
Con lo cor d'En Blacatz, qu'era sobrevalenz.
Aora lo vol perdre, en que faill malamenz,
C'aissi cum pert aquest, en perdria cinc cenz ;
Mas ia no·i er perduz entrels flacs recrezenz;

Que las dompnas valenz lo partran entre lor
Et en loc de vertuz lo tenran per s'onor.
E midonz de Proenza, car a de pretz la flor,
Prena·n premieiramenz e·l gart per fin' amor.

3 *Spr. ne met pas de virgule devant* don, *et un point après* dolenz. — 6 *Spr. imprime point-virgule à la fin.* — 7 *Spr. met un point après* cenz — 8 *Spr. impr. point d'exclamation.*

Pueis midons de Bearn, car a vera valor,
Voill qu'en prend' atresi tan qu'en torn la dolor
Qu'il aura de sa mort, en gaug et en dousor,
Car tostemps enanset son pretz e sa lauzor.

La comtessa prezans dompna de Vianes
Voil que prenda del cor, pos a bon pretz conques;
E gart lo ben e gen per la vertut que·i es,
E penra·l tostemps ben, si·l gard', en totas res.
E·l bella de la Chambra, en cui sera ben mes,
Voil qu'en prend' atressi, pos a totz autres bes,
E gart lo enaissi com fai son cors cortes,
E no·l pot miels gardar, al laus dels ben apres.

Na Guida de Rodes prenda del cor, car fai
Sos bes grazir als pros e car toz bes li plai;
E gart lo ben e gen, car ad ella s'eschai,
Que, si tot il val pro, tostemps en valra mai.
Na Rambauda del Baus prenda del cor assai,
Car il es bell' e bona et a bon pretz verai,
E gart lo ben e gen, car tot quan gen l'estai
Garda, salvan s'onor e son plazen cors gai.

Sil de Lunel, car a verai pretz cabalos,
Voil que prenda del cor, c'aissi·s taing per amblos,
Car ill es bell' e bona e·l cors plazens e bos,
E gart lo ben e gen et aura·n grat dels pros.
Pueis voil que del cor prenda la bella de Pinos,
Car il es bell' e bona et a plazenz faissos,
E gart lo enaissi, car sos cors amoros
Tenra·l vertutz del cor tostemps gai e joios.

14 *Spr. imprime une virgule après* dolor. — 15 *Spr. imprime deux points.* — 22 *Spr. met un point.* — 30 *Spr. imprime un point.* — 34 *Spr. met deux points.* — 35 *Spr. met un point.* — 38 *Spr. : virgule.* — 39 *Spr. imprime* son, *mais tous les manuscrits ont* sos. *Spr. met un point.*

De l'arma d'En Blacatz pes Dieus lo glorios,
Que·l cors es ab aquellas de qu'el er' enveyos.

Bell' Esmenda plazens, sol que Dieus mi sal vos,
Cui que plass' o que pes, tostemps viurai joios.

42 *Spr. imprime dans les variantes :* er] es D, *tandis que dans le texte il y a* es? *Ou s'agit-il de* er'? *Pourquoi ne pas imprimer d'abord la variante de* cor? (Corr. *41* en *42.*) — 43 *Quatre manuscrits ont* Esmenda, *deux* Ermenda; *Spr. préfère la dernière leçon.*

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

La date où il faudra placer le *planh* de Bertran dépend naturellement de celle qu'on assignera à la mort de Blacatz. Or, dans les derniers temps, cette date, qu'on avait fixée à 1237, a souvent servi de point de repère pour la détermination d'autres dates, & cette année 1237 est devenue une espèce de centre autour duquel se groupent les autres événements & les sirventés.

Pourtant, je crois qu'on a été trop affirmatif en plaçant en 1237 la mort de Blacatz.

Je ne parle que pour mémoire de la théorie de M. de Lollis[1], d'après laquelle il y aurait eu deux Blacatz au lieu d'un seul. MM. Soltau & Schultz ont, à mon avis, réussi à la réfuter[2].

Nous avons, dans l'œuvre de Bertran, rencontré déjà deux fois le nom de Blacatz; d'après le sirventés nº I, vers 14, il est encore vivant en 1230 ou 1231; le sirventés II (strophe 5) ne nous permet malheureusement pas d'affirmer qu'il vivait encore en 1233 (cp. la note).

On a essayé de prouver qu'il vivait encore en 1235[3].

En effet, César de Nostre-Dame[4] dit ceci : « Si s'esmeut pour lors une bien grande & aspre controuerse entre le Comte & sa Noblesse : Berenguier d'une part, *Blacchas*, Aycard de Vidauban, Bertrand du

1. *Sordello*, p. 37 et suiv.
2. Soltau, *Blacatz*, p. 60; Schultz, *Zeitschrift*, XXI, p. 241.
3. Soltau, *o. l.*, p. 29. Cp. sur ce planh l'*Hist. littéraire*, XIX, p. 464.
4. *Histoire et Chronique de Provence*, p. 190.

Puget... & certains autres Barons & Cheualiers de Provence du Bailliage de Frejuls de l'autre : à raison de certaines impositions... que Berenguier demandoit... : chose qui fut facilement appaisee. »

Il me semble que le « Blacchas » cité dans ce passage n'est pas nécessairement le poète. M. Soltau lui-même s'est efforcé de prouver l'existence d'un frère de Blacatz (p. 33), & M. de Lollis[1] prétend « che « Blacas » fu un di quei nomi di persona divenuti patronimici in Provenza ». D'ailleurs, pour Nostre-Dame lui-même, le « Blacchas » de la « controverse » ne semble pas avoir été identique avec le poète. Sans cela, aurait-il cité ce nom sans l'accompagner de quelque épithète élogieuse, lui qui, trois pages plus loin, consacre à « Blaccaz » (remarquez la différence d'orthographe), à l'occasion de sa mort, une tirade enthousiaste[2]?

M. de Lollis[3], suivi en ceci par M. Soltau[4], est si convaincu que le Blacchas de 1235 est bien le poète, qu'il rapproche de cette querelle entre Raymond-Bérenger & les seigneurs de Provence, le sirventés de Sordel *Non pueis mudar* (n° III de son édition). Mais, à mon avis, c'est là une hypothèse peu justifiée, car César dit expressément que « la chose fut facilement apaisée », de sorte qu'il n'est pas probable que l'indignation de Sordel ait eu le temps de s'épancher dans un sirventés. Puis, quand on étudie les sirventés de cette période, on constate que le reproche de cupidité, d'impositions trop lourdes, est souvent adressé à Raymond-Bérenger : il s'agit, non pas d'un fait isolé, mais d'un état de choses permanent; la politique du comte le faisait bien voir du clergé, mais lui aliénait les sympathies des seigneurs. Si l'on veut à toute force rattacher le sirventés en question à une crise qui s'est produite dans les relations tendues qui existaient entre le comte de Provence & ses seigneurs, c'est plus haut qu'il faut remonter. En effet, nous avons vu que pendant la première guerre de Raymond VII de Toulouse & de R.-Bérenger (1230-1233), il s'était formé une coalition des seigneurs de Provence[5]; au besoin, on pourrait rapprocher de cet événement le vers 4 du sirventés : *Entr'els an comprat fonda.*

1. *Sordello*, p. 38.
2. Voyez *o. l.*, pp. 193 et 194, en bas. — Dans le passage cité plus haut, en nommant Roméo de Villeneuve, il l'appelle « le grand R. d. V. ».
3. *Sordello*, p. 34.
4. *O. l.*, p. 53.
5. Voyez le *Commentaire* du n° I.

Quoi qu'il en soit, le passage de César manque, à mon avis, de force probante, & il me semble que la seule date *post quam* est l'année 1231.

On s'est ensuite attaché à la mention que César fait à deux reprises de l'année 1237 comme celle de la mort de Blacatz, & M. Soltau[1] attache beaucoup d'importance à ce témoignage. Mais, d'une part, Papon donne 1225[2]; d'autre part, l'autorité de César ne me paraît pas assez grande pour étayer à l'aide de ses données une argumentation[3].

Enfin, l'argument principal de M. Soltau — car, comme il résume les travaux de ses prédécesseurs, je me contente de peser ses arguments à lui — c'est la pièce de Bertran, notre n° I, qui, d'après lui, se placerait en 1237. Je n'ai qu'à renvoyer au commentaire de cette pièce pour prouver l'inexactitude de cette datation &, par conséquent, l'inanité de l'argument qui en est tiré.

Voilà les seuls arguments qu'on ait fait valoir pour la date de 1237. Car celui qu'on tire du vers 11 du célèbre *planh* de Sordel (*los Milanes... lui tenon conques*) ne fournit aucun appui. Au besoin, la bataille de Cortenuovo serait un *terminus ante quem*, mais cela même ne me paraît pas sûr (voyez plus loin).

Essayons, à notre tour, d'arriver par d'autres voies à des résultats plus précis, & étudions quelques pièces qui sont de nature à nous fournir des renseignements.

I. *Planh de Peire Bremon*[4]. M. de Lollis[5], avec M. Torraca[6], est le seul, à ma connaissance, qui ait essayé de trouver dans cette poésie des moyens de la dater. M. Schultz a été amené à parler de la date du *planh* dans son article sur la « Joute poétique de Sordel & de Peire Bremon »[7]; mais, lui aussi, qui a trouvé tant de dates sûres de l'histoire des troubadours, a été hypnotisé par cette année 1237, date présumée de la mort de Blacatz.

1. *O. l.*. p. 59, note.
2. De Lollis, *o. l.*, p. 39, note 1.
3. Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 26, note 5, dit : « Da die Angaben von Nostradamus aber nur mit grosser Vorsicht aufgenommen werden dürfen, so geben wir sie nur da als sicher wo sie durch andere Quellen bestaetigt werden. »
4. Imprimé dans Springer, *Das altprov. Klagelied*, p. 100.
5. *Sordello*, p. 42.
6. *O. l.*, pp. 10 et suiv.
7. *Archiv*, XCIII, pp. 123 et suiv.

M. de Lollis s'appuie sur la dernière strophe, que voici :

La testa del cors sans trametray veramen
Lay en Jherusalem, on Dieus pres naysemen,
Lay al Saudan del Cayre, s'el pren batejamen ;
E presenti·l la testa, may estiers la·y defen;
E Gui de Guibelhet, car a fin pretz valen,
Garde be la vertut per la payana gen;
E si·l rey d'Acre y ven, lays cobeytat d'argen,
E sia larcx e pros, e gart ben lo prezen.

M. de Lollis remarque à propos de ces vers :

1. Que le « Soudan del Cayre » est nommé ici, par une synecdoque, comme le principal représentant de l'Orient mahométan.

2. Jérusalem paraît être entre les mains des infidèles, & ç'a été le cas en novembre 1239.

3. La proposition de se faire baptiser rappelle ce qu'on racontait alors, en effet, du sultan de Damas, dont on pouvait savoir en France, depuis 1240, qu'il était favorable au christianisme.

4. Gui de Guibelhet est ce Guido de Gibel, qui prit part au siège de Damiette en 1218, & qui, en 1228, prêta de l'argent à Frédéric II.

5. Le roi d'Acre est pour M. de Lollis le roi Thibaud de Navarre, *qui venait d'Acre*; *d'Acre* serait donc circonstanciel, & *le roi* suffirait pour indiquer qui c'était. Or, comme Thibaud est arrivé à Acre en 1239 & que c'est d'Acre que, en 1240, il est reparti sans avoir rien fait, le sirventés doit se placer après cette date.

Voilà sans aucun doute un échafaudage fragile[1]. Les arguments 1-3 ne me semblent pas très forts. Que l'on considère le sultan d'Égypte comme le représentant des puissants de l'Orient, je le veux bien. Mais encore faudrait-il d'abord chercher si l'on ne pourrait pas trouver un sultan déterminé que Peire Bremon pourrait avoir eu en vue. L'argument 2 a bien des chances d'aller contre le raisonnement de M. de Lollis lui-même; car, si Jérusalem était entre les mains des infidèles, il faudrait donc que le *planh* eût été écrit entre novembre 1239 & l'automne 1240, époque de l'occupation passagère de Jérusalem par les Turcs[2]; or, d'après le point 3, c'est après 1240 que M. de Lollis le place. Quant au point 3, n'a-t-on pas raconté[3] la même chose de

1. Cp. la critique de Schultz, *Zeitschrift*, XXI, p. 240.
2. Von Raumer, *Geschichte der Hohenstaufen*, IV, p. 149.
3. *Récits d'un Ménestrel de Reims*, éd. de Wailly, § 212.

Saladin? Et, d'ailleurs, l'invitation de se faire baptiser n'est-elle pas toute naturelle, sans même qu'il y ait là une allusion quelconque à un fait précis? Puis ce qui, dans l'argumentation de M. de Lollis, m'a surtout frappé, c'est que, à deux reprises, il fait violence aux vers pour leur faire dire ce qu'il veut. D'abord, en séparant *le rey* & *d'Acre*, ensuite en rapportant à Gui de Gibelhet le reproche d'avarice que Bremon fait évidemment au roi d'Acre.

C'est que M. de Lollis n'a pas vu que le roi d'Acre est un personnage tout ce qu'il y a de plus historique. Du Cange, dans ses *Familles d'Outre-mer*[1], en parlant de Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, dit : « ... Il eut plusieurs enfants qui furent surnommés d'Acre, *à cause que leur père estoit vulgairement reconnu sous le titre de roy d'Acre*. D'ailleurs, c'est ainsi que l'intitule le Ménestrel de Reims[2]. On connaît l'histoire de ce beau-père de Frédéric II, qui, après avoir, à son corps défendant, cédé son royaume à son gendre, est devenu un de ses ennemis les plus acharnés, & a fini sa vie mouvementée à Constantinople, comme empereur, en 1238[3].

La constatation de l'identité du roy d'Acre cité par Bremon nous permet-elle de préciser la date du *planh*? Il me semble que nous pouvons dire ceci : Que Bremon l'ait encore appelé « roi d'Acre » après qu'il eut été nommé empereur, cela n'a rien d'impossible; le Ménestrel l'appelle de ce titre jusqu'à sa mort, croyant qu'il était resté le « baus » de Baudouin. Mais, par contre, le grand âge que Jean de Brienne avait atteint quand il mourut nous oblige de reculer, autant que le permettent les autres données, la date du *planh* de Bremon.

M. de Lollis a bien reconnu Gui de Gibelhet, qui, en 1228, prit parti pour l'empereur Frédéric II & lui prêta de l'argent. Mais comment pourrait-on supposer qu'en 1240 Bremon parlât encore de ce gentilhomme comme de quelqu'un qui est connu de tous? N'est-il pas infiniment plus probable que c'est sous le coup des événements de 1228, ou du moins peu après, que ce nom s'est offert à la plume du poète? Et s'il en est ainsi, ne serait-il pas tout naturel de reconnaître dans le « sultan du Caire » ce Malek-el-Kamel, l'allié de Frédéric, le si célèbre sultan d'Égypte, dont la réputation rendrait assez plausible la

1. *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, éd. Rey, p. 36.
2. §§ 233, 243, 244, 436.
3. Schirrmacher, *Friedrich II*, II, pp. 91 et suiv.; III, pp. 92 et suiv. Cf. l'*Histoire littéraire*, XXIII, p. 638.

supposition qu'il se ferait baptiser? Je dis ceci pour ceux qui voudraient à toute force voir une allusion dans le vers 35.

Ainsi cette strophe nous ramène à une époque peu éloignée de la croisade de Frédéric II. Et si maintenant on se rappelle la chanson de Peire Bremon « *Mei huoill an gran manentia* »[1], où il parle d'une dame qui est restée en Syrie, qui était « sa joie » & qu'il ne reverra plus, on pourrait supposer, sans se risquer trop loin, que Peire Bremon était parmi les croisés & que ce sont des souvenirs personnels qui lui ont inspiré sa strophe.

Je relève encore, dans le *planh* de Peire Bremon, le vers 30, où il est dit des comtes de Provence et de Toulouse :

C'ueymays auran li comte patz ab amor coral,

& qu'on peut rapprocher de la cinquième strophe du *planh* de Sordel auquel je passe maintenant.

II. *Planh de Sordel.*

Al comte de Toloza a ops qu'en manje be,
Si·l membra so que sol tener ni so que te,
Quar, si ab autre cor sa perda non reve,
No·m par que la revenha ab aquel qu'a en se.
E·l coms proensals tanh qu'en manje, si·l sove
C'oms que deseretatz viu guaire non val re,
E si tot ab esfors si defen ni·s chapte,
Ops l'es mange del cor pe·l greu fais qu'el soste.

Il est tout de suite évident que cette strophe ne saurait avoir été écrite en 1237, car de parler des pertes du comte de Toulouse, qui depuis 1230 n'avait fait que des conquêtes en Provence, avait reconquis le Venaissin & s'appelait de nouveau « marquis de Provence[2] », quel sens cela aurait-il? Puis, la « défense & les efforts » de Raymond-Bérenger, quels étaient-ils en 1237? Par contre, si l'on place le *planh* plus près de 1230, les allusions s'expliquent sans peine. Les pertes de Raymond de Toulouse, c'est-à-dire celles qu'il avait souffertes par le traité de Paris, étaient encore présentes à tous les esprits. Le comte de Provence était également « déshérité »; car, en 1230, Raymond avait été reconnu par les habitants de Marseille; & l'on se

1. *Archiv*, XXXIV, p. 178. Cp. de Lollis, *o. l.*, p. 48, qui croit que Peire Bremon a pu connaître cette dame pendant la croisade de 1248.
2. Cf. la note du vers V, 6; Sternfeld, *Arelat*, p. 87.

rappelle que dans le célèbre sirventés des trois *deseretatz* (que M. Schultz suppose avec raison avoir été écrite en 1231 [1]), c'est également à cause de cette perte de Marseille que Sordel appelle Raymond-Bérenger un *deseretat* (v. 32) : quoi de plus naturel que la même qualification se soit trouvée sous la plume du poète pour caractériser le même événement?

Or, en rapprochant du vers 39 celui de Peire Bremon que j'ai cité plus haut, on voit que la paix qu'annonce ce dernier n'est pas encore conclue au moment où écrit Sordel. Comme il ne peut s'agir que de la guerre de 1230-1233, le *planh* de Sordel doit se placer au plus tard en 1233. Celui de Bremon annonce que la paix a été conclue; cela a eu lieu également en 1233 [2], de sorte que nous avons là un *terminus post quem* pour cette dernière pièce, & en même temps une présomption en faveur d'une année très rapprochée de 1233.

Au vers 25 du *planh* de Sordel, nous lisons :

Del rey d'Arago vuel del cor deja manjar,
Que aisso lo fara de l'anta descarguar
Que pren sai de Marcella e d'Amilau...

M. de Lollis rapproche de ces vers le sirventés anonyme, attribué à tort à Bertran de Born, & publié parmi les pièces apocryphes par Stimming [3] & en cite les vers suivants :

..... Nostre rei pert malamen
Lai a Melhau, on solia tener,
Que·l coms li tolh ses dreg e a gran tort,
E Marcelha li tolh a gran soan.

Le roi d'Aragon dont il s'agit est Jacme I, &, d'après de Tourtoulon [4], ces vers contiennent une allusion à la soumission de Marseille à Raymond de Toulouse, en 1230. C'était là une perte pour Raymond-Bérenger, mais aussi pour le roi d'Aragon, qui devait hériter de Marseille si son cousin mourait sans descendants mâles.

Nous voici donc une fois de plus forcé d'admettre pour le *planh* une date voisine de 1230, car cette allusion ne se comprend que quand

1. *Zeitschrift*, VII, p. 257 (cf. cependant XXI, p. 248). — Le sirventés en question est le nº IV de l'édition de M. de Lollis, qui en discute la date à la page 35.
2. Sternfeld, *Arelat*, p. 79.
3. *Bertran de Born*, 1879, p. 213 (cp. p. 84).
4. De Tourtoulon, *Jacme I, roi d'Aragon*, II, pp. 12-13.

l'événement auquel elle se rapporte est récent. D'ailleurs, la pièce anonyme, quoi qu'en dise de Tourtoulon[1], porte d'autres traces d'avoir été écrite vers ce temps-là, ainsi que l'avait déjà deviné M. Stimming.

M. de Lollis[2] tâche de tirer de la mention de Milhau une conclusion pour la date de la pièce. D'après l'*Histoire de Languedoc*, corrigée par M. Molinier[3], Jacme I, occupé à assiéger Valence, fit une diversion sur Milhau vers 1237. Jacme reprit la ville qu'il avait perdue par le traité de Paris (1229), & ce serait donc après 1237 que Raymond doit l'avoir reprise. Je me demande cependant si la perte de Milhau dont il s'agit ici ne serait pas plutôt celle de 1229; s'il en était ainsi, la perte de Marseille serait à peu près contemporaine de celle de Milhau & on comprendrait mieux que le poète les ait mentionnées ensemble. Et que ma supposition ne soit pas trop hasardée, c'est ce que nous prouve le rapprochement des vers suivants de la pièce IV de Sordel, où on lit (v. 16) :

..... be·m platç
Car gient es a Milhautç çobratz[4],

c'est-à-dire : « Car il (le roi d'Aragon) a été gentiment (expression ironique, bien entendu) vaincu à Milhau ». Or, ces vers se rapportent bien au traité de Paris, car Sordel ajoute :

Mas no·n fun aunitç ni blasmatç,
Ni·n pres trega, ni·n guret patç,

c'est-à-dire : « Aucun blâme ne doit l'en frapper (car la chose s'est passée en dehors de lui), & il n'y a pas consenti ». En effet, Louis VIII avait, de sa propre autorité, enlevé Milhau à Jacme pour le donner à Raymond de Toulouse[5]; que Jacme ne se soit pas résigné, c'est ce que montre son expédition de 1237. Si les vers se rapportaient à la reprise de la ville par Raymond, & que Jacme eût donc perdu Milhau par les armes, comment le poète aurait-il alors pu dire qu'il ne méritait pas d'en être blâmé?

1. De Tourtoulon, *Jacme I, roi d'Aragon*, II, pp. 23, 50.
2. *Sordello*, p. 37, note.
3. Tome VI, p. 705, note 5; de Tourtoulon, *o. l.*, II, p. 4.
4. C'est ainsi qu'il faut lire avec Schultz, *Zeitschrift*, XXI, p. 248.
5. Cp., sur les droits que Jacme avait sur Milhau, *Histoire de Languedoc*, t. VI, p. 524. Sur les événements de 1229, *ibid.*, p. 647-8.

Ne quittons pas encore le sirventés anonyme. Au vers 8, on lit :

E Monpeslier li cuget tolr'antan.

D'après M. de Lollis, ce vers se rapporterait à ce qui s'est passé en 1238, lorsque l'évêque de Maguelonne disposa en faveur du comte de Toulouse de la seigneurie de Montpellier. Mais cela me paraît extrêmement invraisemblable, car comment peut-on appeler « tentative de s'emparer de Montpellier » le fait qu'un autre vous en offre la seigneurie? Puis, Raymond ayant réellement accepté, donc ce n'était pas là une simple tentative. Il me paraît certain que c'est d'un autre événement qu'il est question dans ce vers. Lequel? Je ne saurais le dire, mais il n'est pas impossible que, dans la guerre de Raymond de Toulouse contre le roi de France, il ait essayé d'empiéter sur les droits du roi d'Aragon.

Si ce vers nous oblige donc à prononcer un *non liquet*, il en est autrement de la strophe IV, où il est parlé du comte d'Urgel. On sait qu'en 1228 Jacme s'empara d'Urgel, sous prétexte de secourir la fille de l'ancien duc Armengol[1]; or, dans la strophe en question, le poète engage le comte à réclamer ce qu'il possédait autrefois :

E demandatz a·l rei tot l'onramen
De lai d'Urgelh que soliatz tener...
E si no fagz, ja l'autra sanh Johan
No vejatz vos s'el mieg non faitz deman.

A propos de ces vers, de Tourtoulon dit[2] : « Les paroles du troubadour, ami & probablement vassal du comte d'Urgel, nous révèlent de nouvelles prétentions de la turbulente maison de Cabrera. Les réclamations du comte d'Urgel se renouvelèrent en 1242 ». Je fais remarquer que ce n'est pas pour la premiere fois, & que ces vers ne nous obligent donc nullement à placer aussi tard le sirventés ; d'après de Tourtoulon lui-même[3], Pons de Cabrera avait réclamé déjà en 1236. D'ailleurs, la poésie ne parle aucunement d'une tentative faite par le comte d'Urgel pour rentrer dans ses biens; elle ne fait que l'inciter à faire valoir ses droits. Et ainsi cette strophe ne nous fournit qu'un *terminus post quem* : l'année de la prise d'Urgel par Jacme d'Aragon, en 1228.

1. E. Raymond Beazley, *James the first of Aragon*, pp. 15-17.
2. *O. l.*, II, p. 50.
3. *O. l*,, I, p. 364.

Le souvenir des conquêtes que Jacme a faites sur les Sarrasins ne nous fournissent aucun appui : la première expédition contre Majorque a eu lieu de 1229-1230[1], une autre en 1231, puis en 1233[2]. C'est en 1232 d'abord, puis de 1236 à 1238 qu'il fait la guerre qui se termine par la conquête de Valence[3].

Enfin, il reste à parler de la deuxième strophe. La traduction qu'en propose de Tourtoulon n'est pas absolument exacte : « Au comte de Provence je dis qu'il n'ait crainte, que bientôt il aura secours de notre roi, qui grandement est désireux de l'aider quand il sera maître de Chiva. Car je lui fais savoir que En Berenguer lui a pris ce château, & je lui dis qu'un roi qui va donnant son bien & s'en retourne fait action d'enfant ». Au vers 21, la traduction n'a pas le mot *sai*; *pero* ne signifie pas *car*, & puis, je me demande si·*lh* (au v. 21) peut se rapporter à un autre que le comte de Provence. D'après de Tourtoulon[4], cette strophe fait allusion à l'événement suivant : Au moment du siège de Xativa (1240), Berenguer de Entenza se trouvait en guerre avec le roi d'Aragon ; le baron révolté s'était fortifié dans le château de Chiva, que Jacme lui avait donné autrefois ; mais il ne tarda pas à se soumettre. Si ce rapprochement était juste, il n'y aurait plus de doute que le sirventés anonyme ne fût postérieur à 1240. Si pourtant j'hésite à lui sacrifier tous les arguments que j'ai jusqu'ici rassemblés pour prouver qu'il est des environs de 1230, c'est surtout que je ne sais pas contre qui le comte de Provence aurait bien pu avoir besoin de l'aide de Jacme en 1240, où il venait de soumettre Arles[5]. Par contre, on sait que, en 1236, le roi d'Aragon étant à Montpellier a essayé de réconcilier les deux comtes[6], qu'en 1239 il avait en personne renouvelé ces tentatives à Montpellier[7]; comment alors, en 1240, Raymond-Bérenger aurait-il pu compter sur

1. Schmidt, *Geschichte Aragoniens in Mittelalter*, Leipzig, 1828, p. 146.
2. *Ibid.*, p. 150,
3. *Ibid.*, p. 152.
4. *O. l.*, II, p. 50, note.
5. De Tourtoulon (*o. l.*, II, p. 4) me semble vouloir considérer l'expédition de Jacme en 1236 pour reprendre Milhau (voyez ci-dessus) comme une action en faveur du comte de Provence : « La guerre entre les deux comtes fut reprise en 1237, Jacme ne répondit qu'avec très peu d'empressement aux demandes de secours de son cousin de Provence... Il tenta *cependant* une diversion sur Milhau... » Or, rien ne justifie cette explication donnée à l'expédition de Jacme.
6. Sternfeld, *Arelat*, p. 88.
7. *Ibid.*, p. 122.

le secours de Jacme? Mais surtout, en 1241 Jacme conclut avec Raymond de Toulouse un traité par lequel ils se promettent de secourir l'Église contre tous, excepté le comte de Provence & le roi de France[1]. Ou je me trompe fort, ou ces différentes actions de Jacme ne sont pas d'accord avec la promesse de « secours » dont le troubadour inconnu flatte le comte de Provence. Par contre, au commencement de la guerre, celui-ci était sans doute en droit d'y compter, puisque ses intérêts à lui étaient aussi ceux du roi d'Aragon. Maintenant, à quoi se rapporteraient alors les allusions faites à « En Berenguier »? Je ne sais pas si le récit que fait de Tourtoulon de ce Berenguer de Entenza a une grande autorité, si la date de sa défection est sûre; pour le moment, je suis plutôt sceptique sur ce point.

Revenons au *planh* de Sordel.

Il faut bien parler encore un moment des vers où il est dit que les Milanais tiennent Frédéric II « conquis ». Il me semble que M. de Lollis[2] a parfaitement raison de dire que cette expression s'applique à toute la période qui va de 1226 à 1250; jamais Frédéric n'a réussi à réduire les Milanais à l'impuissance. Mais dans cette longue période il y a eu des moments de crise où la résistance des Milanais s'est manifestée plus fortement. Or, c'est bien avant 1236, où Frédéric, après une marche brillante, s'empara de Vicence & répandit la terreur en Lombardie, que cette résistance a été la plus forte[3]. C'est donc entre 1226 & 1236 qu'il faut chercher, & alors on n'hésitera pas longtemps avant de s'arrêter aux années 1231-1234, où l'hostilité de Milan a été le plus dangereuse pour l'empereur. La ligue des villes, formée en 1226 contre l'empereur[4] & qui s'était soumise en 1227, n'avait rien tenu de ce qu'elle avait promis[5]. Elle avait profité du séjour de Frédéric en Orient, en 1228, pour reprendre les hostilités contre les villes rivales. Depuis cette année, la guerre avait sévi sans interruption, & la part qu'y avait prise Milan était prépondérante[6].

Or, en 1230, Frédéric, après avoir conclu la paix avec le pape, jugea le moment venu d'intervenir. Schirrmacher dit[7] : « En 1230,

1. *Ibid.*, p. 126.
2. *Sordello*, p. 40.
3. Schirrmacher, *Kaiser Friedrich der Zweite*, II, p. 348.
4. *Ibid.*, p. 114.
5. P. 268.
6. P. 271.
7. *Ibidem.*

Frédéric jugea le moment venu de mettre fin à la discorde. Mais ses adversaires jugèrent, de leur côté, que c'était le moment de ne plus souffrir aucune ingérence de sa part. La ligue des Lombards avait été renouvelée à Mantoue, les 12, 13 & 15 juillet, par le podestat & les syndics de Brescia, Vicence, Padoue, Vérone & Ferrare. *Cette fois non plus, l'empereur ne put avoir recours aux armes*, car ce n'était qu'en Allemagne qu'il pourrait trouver les forces qui lui pouvaient faire espérer de remporter une victoire définitive sur les rebelles. »

Frédéric convoque alors une diète à Ravenne. Schirrmacher continue[1] : « Cinq mois avant l'ouverture de la diète, on lui fit voir, en renouvelant la ligue, comment on comptait le recevoir. Il ne pouvait ni ne devait employer la force : il fut donc obligé de reconnaître que la moitié de son entreprise avait échoué, & de s'estimer heureux si l'entrevue qu'il avait projetée avec son fils & les princes allemands n'était pas empêchée par les obstacles dont les Lombards le menaçaient. » Les Lombards ne se soucient pas de laisser passer l'empereur par leur pays. Schirrmacher[2] : « Ils se liguèrent étroitement & se préparèrent à la guerre comme s'il s'agissait d'une lutte pour l'existence. » L'empereur est obligé de renvoyer la diète au mois de mars 1232, à cause des nombreuses absences. Mais à la fin, il est obligé de la transférer en Frioul, doit se rendre par mer de Venise à Aglei & se contente de prononcer le ban contre les rebelles. C'est à cette seconde rébellion des villes de la Lombardie que s'appliqueraient on ne peut mieux les vers du *planh* de Sordel, qui a déjà fait couler tant d'encre. Mais ils ne conviendraient pas moins bien aux événements de 1234; lorsque le fils de l'empereur se ligua avec les villes lombardes contre son père, l'impuissance de l'empereur contre les rebelles a été plus manifeste que jamais.

Il reste à voir si les autres allusions du *planh* ne s'opposent pas à une date antérieure à 1237.

Au vers 16, Sordel reproche au roi de France de ne rien faire contre la volonté de sa mère, & M. de Lollis[3] est d'avis que ce vers a dû être écrit après 1236, année où finit la tutelle de Blanche de Castille, « e poteva quindi esser meno irragionevole un rimprovero al re di Francia per la sua soverchia deferenza verso l'autorità materna ». On

1. P. 273.
2. P. 275.
3. *Sordello*, p. 262.

m'accordera que cet argument n'a rien de décisif. On sait de reste que Blanche « l'étrangère » était antipathique aux grands seigneurs & qu'ils voyaient d'un mauvais œil que « l'enfant, devenu jeune homme, ne manifestait de volonté que pour conserver l'exercice du pouvoir à sa mère »[1]. Je dirais même plutôt que cette exhortation à se soustraire à l'autorité maternelle prouve qu'il est toujours en tutelle. Sordel n'est ici, sans doute, que le porte-voix des plaintes des grands seigneurs français.

Je m'arrête, pour finir, aux vers 29 :

Et apres vuelh del cor don hom al rey navar,
Que valia mais coms que reys, so aug comtar.

Thibaud de Champagne devint roi de Navarre en 1234; il fut couronné au mois de mai. Conclusion : le *planh* de Sordel a été écrit après le mois de mai 1234, & comme les autres allusions, notamment celles que fait Sordel à Frédéric II, nous ramènent à cette même année au plus tôt, il me semble certain que c'est en 1234 que le *planh* a été écrit.

C'est vers la même époque que nous ramène le *planh* de P. Bremon.

Et le *planh* de Bertran confirme cette date. Car, au vers 25, il nomme Guida de Rodez[2]. Or, cette sœur du comte Hugues s'est mariée en 1235. M. de Lollis cite[3] des paroles de M. Chabaneau pour prouver qu'il n'y a aucun inconvénient à admettre qu'après son mariage Guida ait encore été appelée par son nom de jeune fille; seulement les cas cités par M. Chabaneau ne sont pas absolument identiques à celui qui nous occupe ici. Il rappelle que la femme de Raymond VI, comte de Toulouse, fut toujours appelée « reine », & Eudoxie, femme de Guillaume VIII de Montpellier, toujours « impératrice ». Seulement, il ne s'agit là que de titres, non pas du nom entier, & cette différence est capitale à mon avis.

1. Martin, *Histoire de France*, IV, p. 145.
2. Voyez sur cette dame : Coulet, *Montanhagol*, p. 118; Springer, *Klagelied*, p. 99; de Lollis, *o. l.*, p. 30. — M. Chabaneau (*Biographies*, p. 45) croit retrouver dans le *Novellino* une allusion aux amours de Bertran et de Guida.
3. *Sordello*, p. 31, note 2.

NOTES.

La structure rythmique est comme suit : cinq strophes de huit vers alexandrins masculins monorimes & deux *tornadas*. Cp. Maus, p. 96, nº 12. Bertran a imité Sordel. Voyez, sur les alexandrins dans la poésie provençale, Schultz, *Archiv*, XCIII, p. 137.

Je renvoie une fois pour toutes aux notes de M. Springer.

7. Ce vers ne me paraît pas contenir une explication du vers précédent; M. Springer traduit « car », mais je me demande comment le fait que Sordel gaspillerait au besoin cinq cents cœurs peut motiver le contenu du vers 6.

11. Sur Béatrix de Provence, voyez, outre la note de Springer, celle des vers 2-4 de notre pièce XI.

16. Je ne suis pas de l'avis de M. Zenker[1] que c'est de la gloire de Madame de Béarn qu'il s'agit dans ce vers. Je ne sais pas ce que M. Zenker entend par les « Parallelstellen » des strophes suivantes : si ce sont, par exemple, les vers 20, 28, 40, je ferai remarquer que, dans ces vers, il y a des *futurs*, tandis que *enanset* est un parfait.

22. Comment faut-il comprendre *autres*?

25. Sur Guida, voyez le *Commentaire*.

33. Sur la dame de Lunel, voyez, outre la note de Springer, Coulet, *Montanhagol*, pp. 24, 63.

43. M. Springer voit dans *Ermenda* (c'est la leçon qu'il préfère pour notre *Esmenda*) le nom propre d'une dame; il ne sait pas, d'ailleurs, avec qui on pourrait identifier cette dame. A mon avis, les manuscrits imposent la leçon *Esmenda*, où je vois un *senhal*, tel que les aimait Bertran (cp. le chapitre final : « Essai de reconstitution de la vie de Bertran »); *esmenda* signifie « amende, récompense, rançon »[2]. Peut-être aussi le poète joue-t-il sur l'expression *ses menda*, « sans faute ».

TRADUCTION.

Je suis peiné au sujet du seigneur Sordel, qui a perdu le sens; je le croyais intelligent & éclairé; mais maintenant

1. *Literaturblatt*, XVIII, col. 60.
2. Levy, s. v.

j'en suis bien revenu, à mon grand regret. Car c'est à des gens qui ne valent rien qu'il sert un mets aussi savoureux que l'est le cœur du seigneur Blacatz, qui valait mieux que les autres. Maintenant il veut en faire un mauvais emploi, en quoi il a grand tort; &, comme il gaspille celui-ci, il serait capable d'en gâcher cinq cents. Mais ce cœur-ci ne sera pas prodigué à de lâches gens sans cœur.

Car les nobles dames le partageront entre elles, &, à cause de sa haute valeur, le conserveront comme une relique. Et que Madame de Provence en prenne d'abord, parce qu'elle possède la fleur des vertus, & qu'elle garde sa part avec un soin jaloux. Et de même je veux que Madame de Béarn, qui a du vrai mérite, en prenne également assez pour que la douleur qu'elle doit éprouver de la mort de Blacatz se change en une douce joie; (c'est son droit) car elle a toujours exalté le prix & la gloire de Blacatz.

Je veux que la noble comtesse de Viennois prenne également une partie du cœur, puisqu'elle s'est acquis du mérite; & qu'elle le garde bien pour la vertu qu'il possède, & si elle le garde, elle sera toujours heureuse en toutes choses. Et la belle comtesse de la Chambra doit en prendre aussi; & auprès d'elle le cœur sera bien placé, puisqu'elle a toutes les qualités; qu'elle le garde avec autant de soin que sa propre gracieuse personne : elle ne saurait mieux faire, d'après l'avis des connaisseurs.

Que dame Guida de Rodez prenne aussi du cœur, puisqu'elle fait apprécier ses qualités par les hommes de bien & que toute vertu lui plaît. Qu'elle le garde soigneusement, car il lui rendra des services, parce que, quelque grande que soit sa valeur à elle, elle en augmentera son mérite. Madame Rambaude del Baux doit en prendre une bonne part, car elle est belle & bonne & a vraiment du mérite; & qu'elle le garde soigneusement, car elle prend soin de tout ce qui lui est cher, sans porter atteinte à l'honneur de sa gaie & charmante personne.

Je veux que Madame de Lunel, puisqu'elle excelle en véritable mérite, prenne une partie du cœur, car ils se conviennent bien, puisqu'elle est belle & bonne, & le cœur est charmant & bon, & qu'elle le garde soigneusement; les gens de bien lui en sauront gré. Ensuite je veux que prenne une partie du cœur la belle dame de Pinos, puisqu'elle est belle & bonne & qu'elle a une charmante façon de se conduire dans le monde. Et qu'elle le garde également; car, portée à l'amour comme elle l'est, elle sera toujours heureuse & gaie par la force qui émane du cœur.

Que le Dieu de gloire ait pitié de l'âme de Blacatz; que le cœur reste auprès de celles vers qui allaient ses désirs.

Belle & charmante Esmenda, pourvu que Dieu vous conserve à moi, je vivrai toujours heureux, sans m'inquiéter si d'autres m'envient ce bonheur ou s'en réjouissent.



XVI

(1238.)

Bartsch, n° 17. Ms. *H* (*Archiv de Herrig*, XXXIV, p. 411; *Studj d. f. r.*, V, p. 532); *P*, f° 62 b, pas de rubriques (*Archiv*, L, p. 277). Il est assez difficile de choisir le manuscrit qu'on devra prendre comme base. Aux vers 11 & 14, c'est bien *P* qui a la bonne leçon ; par contre, aux vers 5, 13, on préférerait la leçon de *H*; également au vers 4, où il y a une expression moins usitée que celle dont se sert *P*.

Je m'attacherai de préférence à *H*, en le corrigeant par *P*.

Bertrans d'Alamano al coms
de Proensa :

SEIGNER coms, eu·s prec que·m diiatz
Del palenc qe·us en conortatz,
Si·l penres per forsa o no;
Q' e·us i conosc honor e pro,
Ab sol qe primier uos metatz;
Car pel trauc on serez passatz
Intraran leu li compaigno.

1 Segner en cons eram digaz P — 2 Del palancaz con conortaz P — 3 Sel P — 4 Qel uos teing honor e p. P — 5 A tal qe premiers vos metaz P — 6 Qe per lo t. o. s. entraz P; traucJ ranc H — 7 Enteren ben P, Intrara l. H —

Lo coms de Proensa li respondet :

Bertram, be cre qe conoscatz
Q eu soi ab armas tan senatz
Qe be saubrai triar mon pro;
A tal qe·m siaz a talo
Eu envasirai totz armatz,
Qan ueirai Cremones intratz,
Si·l porteniers no dis de no.

8 qe] qem P — 9 Qe soi P — 10 Qeu en sabria P — 11 Ab qe nom metatz a razo H — 12 Cum envairai H; Enuai sirai P — 13 Q. seran P — 14 portier H.

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Quel est le comte de Provence qui figure ici comme interlocuteur de Bertran d'Alamanon? Est-ce Raymond-Bérenger ou Charles d'Anjou? On sait que tous deux ont été poètes : Charles a composé en français, il est vrai[1], mais aussi en provençal probablement[2].

A mon avis, il ne peut s'agir ici que de Raymond, & je crois pouvoir affirmer que c'est pendant le siège de Brescia (1238) que la tenson a été écrite. Voici pourquoi : 1° au vers 2 il est question d'une palissade; or, justement les historiens parlent des palissades dont Brescia était entourée & qui furent détruites dans un assaut, au commencement d'octobre; 2° au vers 13 le comte parle des habitants de Crémone; or, ce sont là les fidèles alliés de Frédéric II, qui prirent une part très active au siège[3].

On sait que, en 1238, Frédéric II réunit autour de lui une cour brillante; on y remarquait Boniface de Monferrat, le comte de Tou-

1. Guy, *Adan de le Hale*, p. 170.
2. Chabaneau, *Biographies*, p. 170, note 3; Fauriel, *Dante et les Origines de la langue et de la littérature italiennes*, I, p. 524; de Lollis, *Sordello*, p. 63.
3. Voyez, sur le siège de Brescia, Schirrmacher, *o. l.*, III, p. 31 et suiv.

louse, l'archevêque d'Arles, & aussi le comte de Provence[1]; sans doute Bertran faisait partie de la suite de son seigneur.

On pourrait se demander si nous n'avons pas plutôt affaire ici à une tenson fictive. En effet, il paraît peu probable que le comte se soit ridiculisé lui-même, comme il le fait dans cette tenson, si les faits dont il s'y agit étaient réels.

M. Torraca était déjà arrivé pour la date de notre échange de *coblas* au même résultat que moi[2].

NOTES.

Sur la forme métrique, voyez Maus, p, 100, nº 123. Ce sont deux *coblas* de sept vers octosyllabiques, dont les rimes sont disposées ainsi :

a a b b a a b

Ont les mêmes rimes : Gui de Cavaillo (Bartsch, nº 4) & Guilhem del Baus (Bartsch, nº 2); ces pièces comptent chacune quatre strophes; la dernière a, en outre, deux *tornadas*. La pièce d'Uc (Bartsch, nº 1) a les mêmes rimes que celle de Bertran dans les deux premières strophes.

Il est probable que Bertran a pris une de ces poésies comme modèle.

2. On pourrait songer à lire : *Del palenc que·ns enconortatz*, « au sujet duquel vous nous exhortez ». Si l'on compare la leçon de *P*, on voit que les deux manuscrits ont en commun *nconortatz;* or, il est probable que *en* est une meilleure leçon que *con*; cette dernière leçon peut provenir d'une confusion avec la première syllabe de *conortatz*. J'ai, dans ma traduction, conservé la leçon du manuscrit.

13. *Cremones*. Il n'est pas impossible que le poète joue ici sur le mot *cremos* « peureux ». On pourrait rapprocher le vers 12 de la tenson de Taurel & de Falconet[3], où *quant anavas vas Cremona* est peut-être une manière figurée de dire : « lorsque tu fus lâche ». Voyez, sur cette poésie, Torraca, *o. l.*, p. 244.

14. *Porteniers*. Faut-il lire *portaniers*? Cf. Mistral, *pourtanié*.

1. Schirrmacher, *l. l.*; Sternfeld, *Arelat*, p. 108.

2. M. Torraca a bien voulu me céder pour quelque temps son intéressant articl inséré dans la *Nuova Antologia* (terza serie, vol. LV, 1895), sur *Federico II Poesia provenzale*, où, à la page 238, il parle de notre pièce.

3. *Archiv*, XXXIV, p. 383.

TRADUCTION.

Bertran d'Alamanon au comte de Provence :

Seigneur comte, je vous prie de me dire au sujet de la palissade ce que vous vous proposez, si vous la prendrez de force ou non; j'y vois pour vous gloire & profit, pour peu que vous vous y logiez le premier; car par le trou par lequel vous serez passé, les compagnons entreront sans hésiter.

Le comte de Provence lui répondit :

Bertran, vous savez sans doute que je m'entends assez en armes pour savoir prendre le meilleur parti; pourvu que vous me suiviez de près, j'envahirai (la palissade) l'arme à la main, dès que je verrai que les Crémonais y sont entrés, pourvu que le portier n'y mette pas opposition.



XVII-XVIII

Deux tensons avec Granet.

XVII

(1244-1248.)

Bartsch, n° 14. Mss. : *R*, f° 25 (imprimé dans Mahn, *Gedichte*, n° 543); *H*, f° 43 (seulement la première strophe & une partie de la seconde, imprimées dans les *Studj di filologia romanza*, V, p. 496). Édition critique dans Appel, *Chrestomathie*, n° 86. Les strophes 1, 2, 4 ont en outre été imprimées dans Diez, *Poésie des troubadours*, p. 165.

H n'étant que fragmentaire, c'est sur *R* que nous basons le texte. Dans *H*, la tenson n'a pas de titre; dans *R*, elle est intitulée : *Granet e Bertran*.

Pos anc no·us ualc amors, senh'en Bertran,
Per c'amas leys, pus no·us ama ni·us senha?
Que pus no·us a ualgut, ia d'er'enan
No·us cal auer respieg que iois vo·n uenha;
Que outra mar aug dir que Antecrist renha,
C'ap los seus ue, que totz sels ausiran
Que no·s uolran couertir prezican;
Per qu'ie ·us cosselh que de l'arma ·us souenha
E partes uos de leys c'amar no·us denha.

1 seiger bartram H — 2 P. c. pus leys que n. a. senha R, P. c. leis pos qill n. a. nius degna H — 3 E H — 4 Naiatz respeig que de leis i. uos v. H — 5 Qar H — 6 E seus uenon qe H — 7 uolran] poran H — 8 quieus] qeus H ; sovenha] ouegna H — 9 E quieus partatz de leys H —

Amicx Granet, ben m'anatz conortan,
Qu'ie ·m tenc per ricx, sol c'ayso s'endevenha,
Car Antecrist sai c'a de poder tan
Que ben pot far, si·s uol, aur fin de lenha;
Doncx segur soy que ma dona·m destrenha,
Si·l uuelh creyre ni far tot son coman;
E de may re non ay tan gran talan
Mas que el fos passatz de say Sardenha,
C'ab luy suy sertz que totz mos mals reuenha.

Doncx l'aures vos, senher, forsada*men*,
S'a leys desplatz et Antecrist la·us dona,
E fares y uas amors falhimen,
Et en amors forsa non es ges bona;
E sel que pert son plag, mal si razona,
Et *elh'* e uos perdres, las, eysamen,
Si d'Antecrist crezes son mandamen;
Car comprares la soa plazen persona,
Si en yfern vostr'arma s'enpreyona.

Ren c'om fassa per son estorsemen
De mort, tortz es per cert qui·l n'ochaizona;
Et yeu era·n uengut al fenimen
Per leys que a de ualen pretz corona.
Cal tortz er doncx si mos cors s'abandona
Ad Antecrist, pos far me pot iauzen?
E si pequi ni pert del tot mon sen
Per sa beutat, tan play qui la·m fayssona,
Mal fara Dieus, *s'aquest* tort no·m perdona.

10 *Manque dans* R *à partir de* ben — 11 esdeuegna H — 13 ben] leu H — 14 D. segur sui qa madomna destreigna H — 15 Seill H — 16 *Le reste manque dans* H, *à partir de* talan — 19 forsada 20 *Ap., point d'interrogation.* — 24 elh'] ilh — 36 saquist. — (*Mon texte diffère un peu de celui d'Appel aux vers* 2, 5, 8, 14, 20, 29, 30, 32, 35, 37, 40 et 41. *A. a rétabli les formes correctes de la déclinaison.*

Senher, s'amatz la premieyra la·us dona,
Ad Antecrist preguatz que·us don iouen,
Car uos es uielhs et ilh uielha issamen;
E pos uilhenc abdos uos dessazona,
No seria ses iouen l'amor bona.

Amicx Granet, la premieyra·m razona;
Car me camiet, camiar l'ay eyssamen;
Pos en Sordel n'a ben camiadas cen,
Ben puesc camiar una, si no m'es bona,
Et amar leys c'a de fin pretz corona.

COMMENTAIRE HISTORIQUE POUR LES PIÈCES XVII ET XVIII.

Tandis que la date de la pièce nº XVIII ne se laisse pas déterminer, la tenson nº XVII permet une datation approximative. Nous y lisons, au vers 5 & suiv.:

> Car outra mar aug dir que Antecrist renha,
> C'ap los seus ue, que totz sels ausiran
> Que no·s uolran couertir prezican.....

M. de Lollis[1] est d'avis que ces vers contiennent une allusion à l'invasion des Mongols dans l'Europe occidentale en 1241, & il les rapproche de ce que dit un poète portugais au sujet des deux événements synchroniques : la marche de l'empereur Frédéric II & l'invasion des Mongols. Seulement, comment Granet aurait-il pu dire que le khan des Mongols « règne outre-mer »? Il n'est pas douteux qu'il parle des Turcs à Jérusalem. D'ailleurs, le vœu de Bertran (v. 17) *que el fos passatz de say Sardenha,* prouve clairement qu'à l'époque de la tenson cet ennemi redoutable est encore en Palestine ou en Égypte.

Remarquons qu'on pourrait considérer l'expression « le règne de l'Antéchrist » comme une métaphore désignant la domination des Mu-

1. *Sordello*, p. 33, note.

sulmans en Terre-Sainte[1]. Or, ainsi que nous l'avons vu plus haut[2], de 1229 à 1244, Jérusalem a été au pouvoir des chrétiens, sauf de novembre 1239 à l'automne 1240. Dans ce cas, le « règne de l'Antéchrist » aurait donc commencé pour de bon en l'an 1244, & la tenson aurait dû être écrite après cette date, à moins qu'elle n'ait été composée pendant les quelques mois où les Turcs ont occupé Jérusalem.

Mais il n'est pas impossible que Granet ait eu en vue un personnage bien déterminé, qu'il considère comme l'ennemi du genre humain. Ce serait le sultan d'Égypte, qui avait appelé au secours les Kharismiens fuyant devant les Mongols victorieux & qui les avait envoyés en Syrie, on sait avec quel résultat. Les Kharismiens s'emparèrent de Jérusalem, pillèrent & bouleversèrent les lieux saints. Le patriarche & la majeure partie des habitants abandonnèrent la ville, le sultan marcha sur Acre & détruisit l'armée chrétienne; la plus grande partie des chevaliers de Syrie furent tués ou faits prisonniers. Enfin, après s'être débarrassé des Kharismiens, il prit Ascalon en 1247. Dès lors, la chute de Saint-Jean-d'Acre parut imminente, & c'est à ce moment que se place la première croisade de saint Louis[3].

C'est bien cet état de choses que reflète la tenson de Granet & de Bertran, qui a donc dû être écrite après 1244. Comme *terminus ad quem* nous avons l'année 1248, où saint Louis se croisa. En effet, si le roi de France avait déjà entrepris sa croisade à l'époque de la tenson, il serait étrange que ni Granet ni Bertran n'en fissent mention[4].

Voyons maintenant si cette date est corroborée par ce que nous savons de la vie de Granet[5].

Nous ne savons de lui que ce que nous en apprennent ses poésies. Bartsch en cite six : nous verrons tout à l'heure, à propos de la pièce

1. Gaucelm Faidit (dans Raynouard, *Choix*, IV, p. 98) emploie cette expression pour marquer le manque de ferveur des chevaliers avant la croisade de 1204.

2. Voyez le *Commentaire* du n° XV.

3. Voyez sur ces événements Martin, *o. l.*, IV, p. 199; Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 44.

4. M. Torraca, *Sul « Pro Sordello », etc.*, p. 84, assigne à notre tenson la date de 1238, parce que c'est alors que les envoyés des Sarrasins sont venus implorer le secours des rois chrétiens contre les Tartares. Mais alors l'expression *outra mar* reste inexpliquée. M. Torraca ne veut pourtant pas la considérer comme une allusion à la visite que ces envoyés ont faite à la cour d'Angleterre? (Martin. *o. l.*, IV, pp. 179-180.) Ils avaient d'abord visité la cour de France. Et puis, *outra mar* appartient manifestement à *renha*.

5. Cf. *Histoire littéraire*, XIX, p. 517.

n° XVIII, qu'on doit ramener ce chiffre à cinq. Sur ces cinq, deux sont des tensons avec Bertran (Bartsch, n°s 2 [6], 5); les autres sont : un sirventés adressé à Charles d'Anjou (Bartsch, n° 1), un sirventés adressé à Sordel (Bartsch, n° 4), & une chanson amoureuse (Bartsch, n° 3)[1].

De ces poésies, les numéros 2 [6] & 4 ne nous fournissent aucune date. Quant au sirventés adressé à Charles d'Anjou, nous l'avons déjà cité en passant[2], & nous avons alors constaté qu'il est antérieur à 1257. Or, comme Charles est arrivé en Provence en 1246, ce sont là les deux dates extrêmes entre lesquelles il se place.

Reste le sirventés 4, dont voici le résumé[3] : « Vous avez, seigneurs Sordel & Bertran, dans votre partimen fait tous deux un choix bizarre. Car vous, Sordel, qui avez choisi l'amour, vous ne savez pas aimer, & vous, Bertran, qui avez choisi la gloire des armes, vous avez le corps trop gros & trop lourd pour pouvoir jamais en acquérir. » Dans les *tornadas* Granet nomme d'abord Jean de Valeri, puis la comtesse de Rodez, probablement Guida[4].

La tenson à laquelle Granet fait allusion est celle publiée ci-dessus, sous le n° XIV. M. de Lollis[5] a tâché de tirer de la date de cette tenson une conclusion pour le sirventés de Granet. Mais M. Schultz[6] & M. Torraca[7] ont déjà fait justice du rapprochement que l'éditeur de Sordel propose. Voici son raisonnement : dans le sirventés en question, Granet, ayant eu connaissance de la tenson de Bertran & de Sordel, provoque aussi bien Sordel que Bertran à tensonner avec lui. Or, tandis que Sordel ne paraît pas lui avoir répondu, nous posséderions la tenson de Granet & de Bertran, & ce serait celle dont il s'agit dans ce commentaire & que nous venons de publier[8]. J'avoue que le raisonnement de M. de Lollis ne me paraît rien moins que convaincant, car : 1° dans le sirventés 4, Granet ne provoque aucunement ni Sordel, ni Bertran à une tenson, il ne fait que leur repro-

1. Imprimée dans Appel, *Provenz. inedita*, p. 112.
2. Voyez le *Commentaire* de n° VI.
3. Cf. Zenker, *Die provenz. Tenzone*, p. 51.
4. Cf. le *Commentaire* des n°s XIII et XIV, et celui du n° XV.
5. *Sordello*, p. 32.
6. *Zeitschrift*, XXII, p. 304.
7. *O. l.*, p. 85.
8. Je ne suis pas sûr de rendre tout à fait exactement la pensée de M. de Lollis. Voici ses propres termes : « Mentre al primo (che peró non gli rispose) ricorda, etc..., invita il secondo a recarsi a combattere contro l'Anticristo che s'avanza coi suoi. »

cher le choix qu'ils ont fait dans leur jeu-parti ; 2° quand même le sirventés en question contiendrait un défi, ce ne serait jamais la tenson que nous venons de publier qui pourrait être considérée comme la réponse : on n'a qu'à la lire pour se rendre compte qu'il s'y agit de tout autre chose que d'une invitation à ne pas se battre avec des paroles, mais les armes à la main, contre l'Antéchrist[1].

La vérité est qu'il est impossible de dater avec certitude le sirventés de Granet. Nous constatons seulement, comme pour la pièce n° XIV, que, à cause du nom de Jean de Valeri, il doit être antérieur à 1250 ; & que, si la *comtessa de Rodez* est Guida, on doit reculer la date jusqu'en 1235. D'ailleurs, *a priori*, on pouvait dire que le sirventés ne peut pas être de beaucoup postérieur à la tenson qui l'a suggéré.

On voit que les poésies de Granet fournissent peu de données pour les dates, & pourtant ce sont nos sources uniques. Voici ce qu'elles nous apprennent sur sa personne. Il a commencé, de même que Guigue de Cabanas[2], par être « trotier[3] » ; puis Bertran a fait de lui un « jongleur[4] ». Aussi reste-t-il une certaine distance entre eux deux : Bertran parle de « ami Granet », mais celui-ci appelle Bertran « son seigneur ». Que Granet ne fût qu'un jongleur, c'est ce que prouvent aussi les vers suivants du sirventés qu'il adresse à Charles :

Mos mestiers es qu' ieu dey lauzar los pros,
E dei blasmar los croys adreitamen[5]

& le vers 3 de notre pièce, n° XVIII :

Qe·us ai seruit ses cor uaire.

1. Un autre rapprochement s'imposait. Cf. les vers 10-12 du sirventés :

Qe ben ama ses iausimen s'amia,
E non vol pas que·l venha d'agradage,
Qe·l colc ab si, qe vergoinha i penria.

avec les vers 16-18 de la tenson de Sordel avec P. Guilhem (de Lollis, *Sordello*, p. 173) :

..... qe·lh autr' amador
Volon lo baizar e·l iaçer
E vos metes a no caler
So q'autre drut volon aver.

2. Voyez XII, v. 3.
3. XVIII, v. 30.
4. XVIII, v. 29.
5. Raynouard, *Choix*, IV, p. 237.

NOTES.

Voyez sur la forme rhytmique, Maus, p. 106, n° 282. Il ne signale aucune poésie dont la structure soit identique à celle-ci & qui, en même temps, soit écrite sur les mêmes rimes. Elle se compose de quatre strophes de neuf vers décasyllabiques & de deux *tornadas*, dont les rimes se suivent ainsi :

a *b* a *b* *b* a a *b* *b*

2. M. Appel laisse en blanc les trois dernières syllabes de ce vers. Pourquoi ne pas admettre la leçon de *R* : *senha*, au sens de « appeler » ?

7. *Prezican*, part. prés. avec un sens passif.

14. M. Appel traduit *destrenher* par « bedrængen, zusetzen »; mais dans ce vers le sens est plutôt « forcer », sujet l'Antéchrist, *me* datif d'intérêt, « pour moi ».

17. Voyez, sur l'emploi de *Sardenha* : Soltau, *Blacatz*, p. 42.

21. Cp. ces vers[1] :

Quar si donas per fors' amor vos fan,
Pueys s'en tenra quascuna per fallia,

qui sont la contre-partie des vers de Bertran.

22. M. Appel se demande s'il faut lire *Car* au lieu de *Et*. Je n'en vois pas la nécessité.

26. Il semble qu'ici *soa* ne compte que pour une syllabe.

27. Le sens demande un mot au sens de « à cause de cela », ou quelque chose dans ce genre. Faut-il lire *s'en preyona*? M. Levy m'écrit qu'il ne connaît qu'un seul exemple de *preyonar* (*Chron. Boysset*, 373, 4), au sens de « mettre en prison ». L'ancien français connaît *prisonnement*. Dans ma traduction, j'ai comblé la lacune en ajoutant « en revanche ».

30. M. Appel lit *vengutz*, mais j'ai dit plus haut[2] pourquoi il nous a semblé inutile de rétablir dans les pièces de Bertran les formes correctes de la déclinaison. Cp. les vers 40, 41.

34. Cp. Levy, dans *Literaturblatt*, XIX, col. 156. On a vu, par ma traduction, que je ne partage pas sa façon de voir, ni celle d'Appel.

37. Je ne sais pas comment M. Appel comprend ce vers; il im-

1. Mahn, *Gedichte*, n° 355.
2. *Commentaire* du n° IV.

prime une virgule après *premieyra* & un point & virgule à la fin du vers, mais il me semble plus naturel que toute la phrase qui commence par *s'amatz* soit la subordonnée de la phrase du vers 38. D'ailleurs, je ne comprends pas ce vers, qui doit contenir une faute. Est-ce que *dona* = *domna*, « dame »? Sens : « si la dame est la première que vous ayez jamais aimée »?

42. M. Appel traduit *razonar* par « Jemandes sache führen, verteidigen ». J'avoue que je ne comprends pas cette traduction. Le reste de cette strophe montre, au contraire, que la dame a volé à d'autres amours. Le sens doit être : « la première ne veut pas de moi. »

Qui est cette première dont il est question aux vers 37 & 42?

TRADUCTION.

Puisque Amour ne vous a jamais favorisé, seigneur Bertran, pourquoi aimer cette dame, puisqu'elle ne vous aime pas ni ne vous fait signe? Car comme jusqu'à présent elle ne vous a pas été favorable, vous ne pouvez vous attendre à ce que, dans la suite, elle vous procure de la joie. Comme j'entends dire que l'Antéchrist règne outre-mer, qu'il vient avec les siens, qu'ils tueront tous ceux qui ne voudront pas se laisser convertir par la parole, — à cause de tout cela, je vous conseille de penser au salut de votre âme & de renoncer à celle qui ne daigne pas vous aimer.

Ami Granet, vous me donnez de l'espoir, car j'estime que je réussirai pourvu que cet événement se produise : je sais que l'Antéchrist a tant de pouvoir que, s'il veut, il peut changer le bois en or fin : je suis donc certain qu'il forcera ma dame à se donner à moi, si je veux croire en lui & faire ce qu'il ordonne; & je ne désire rien tant que de le voir passer en deça de la Sardaigne, puisque je suis sûr qu'avec lui tout mon mal guérira.

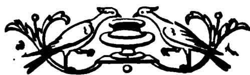
Seigneur, si vous obtenez votre dame malgré elle & que ce soit l'Antéchrist qui vous la donne, vous l'aurez par la violence, & vous manquerez par là à vos devoirs envers

Amour; & en amour la force ne vaut rien, & de celui qui perd sa cause, on dira qu'il se défend mal; & vous vous perdrez, vous & elle à la fois, si vous vous mettez au service de l'Antéchrist; vous achèterez cher celle qui vous plaît si (en revanche) votre âme s'engouffre dans l'enfer.

On aurait bien tort de reprocher à un homme de faire quoi que ce soit pour échapper à la mort; & moi j'étais déjà venu près de ma fin par la faute de celle qui a le prix des plus hautes vertus. Quel est donc mon tort de me livrer à l'Antéchrist, puisqu'il peut me faire réussir en amour? Et si par là je pèche & perds la tête par la beauté de ma dame, (c'est une si grande preuve que) son auteur me plaît, que Dieu ferait mal de ne pas me pardonner ce tort.

Seigneur, si vous aimez ...., priez alors l'Antéchrist de vous accorder la jeunesse, car vous êtes vieux, & elle est également vieille; & la vieillesse vous incommodant tous deux, l'amour ne vous procurerait aucun plaisir, car la jeunesse vous manque.

Ami Granet, ...; puisqu'elle m'a changé pour un autre, je la changerai pour une autre également; si le seigneur Sordel en a bien changé cent, je peux bien en changer une, si elle n'est pas bien disposée envers moi, & aimer celle qui a le prix de toutes les vertus.



XVIII

Bartsch, n° 6. Ms. *P* (*Archiv de Herrig*, L, p. 265). Il n'est pas douteux que cette pièce ne fasse un tout avec la tenson, citée par Bartsch sous le n° 189, 6, & avec les deux strophes qui, dans *P*, suivent cette dernière tenson; d'ailleurs, Bartsch, qui ne cite pas à part ces deux strophes, semble aussi les réunir au n° 189, 6. Les arguments qu'on peut faire valoir en faveur de l'unité primitive de ces trois couples de strophes sont : 1° Le fait que, dans *P*, ils se suivent. 2° L'identité de leur structure rythmique (voyez les *Notes*). Il est vrai que dans la strophe *Vostre razon* le sixième vers a une rime en *es* au lieu de *ers;* mais, ou bien c'est une faute, ou bien on doit y admettre une rime inexacte[1]. 3° Les rapports entre le contenu des différentes strophes (cp. 15 & 24), surtout l'appellation de *flancha persona* (v. 35, cp. 18) prouvent bien qu'il s'agit de Bertran[2]. 4° L'identité de formation de *pugnerai* (v. 11), *celeria* (v. 17) & *enoiera* (v. 7), qui ont *e* au lieu de *a*, ce qui est un phénomène rare[3].

De uos mi rancur, compaire
Em Bertram, qe no·m faiz be,
Qe·us ai seruit ses cor uaire
E nul *profeiz* no m'en ue;
E si no·m uolez ben faire,
Eu dirai de uos tal re
Qe·us *enoiera,* so cre,
Car sai trop de uostr' afaire.

2 non — 4 profaiz — 7 enoieran —

1. Lienig, *Grammatik der Leys d'Amors*, p. 101.
2. Voyez le chapitre final.
3. Appel, *Chrestomathie*, p. xix.

Granez, pos uolez retraire
De me so que *no·s* coue,
Eu pugnerai en desfaire
Cho *qe* si sabes be :
Arloz es plen de put aire,
Q'eu te leuei de non re,
Don degras partir ab me
So qe dels altres pos traire.

Seigner, per qe·us celeria?
Flaces'*e* cubitat gran
E·ls *mals aibs* q'*apres* auia,
So sabez c'ab uos estan.
Cant no·m *tengron* pro nul dia,
Ni·m feron mas anta e dan,
E *iois no·n nais*, mais affan,
Mon gazaing per qe·us partria?

Desconoscenzha e ffollia
Granez, me dis en chantan,
E *sapchas* qe anc nul dia
Non te forfis mas *sel an*
Q'eu te mis *en* iugleria,
C'anavas als *pes* trotan;
E qar *mon* dreg te deman,
Ar me dis tu villania.

Vostra razo no·m par bona,
Seigner, q'en manz locs diuers
Laus uostra flancha persona,
E qerez mi mais enquers,

9 Grau ez — 10 no·s] uos — 12 *Il manque une syllabe;* Cho qu — 16 Se — 18 Flac es en c. g. — 19 Els mal sailis qa pres — 21 te gran — 23 E iocs non ais — 26 Grauez — 27 sache — 28 selan — 29 Qen en] an — 30 pes] piez — 31 mon] non — 35 La on —

Part de tot qant c'om mi dona;
Ainz uolgra fosses greues;
Car sol los diz m'en sunt fers,
Mal aia qi·m *n'araȥona.*

Graneȥ, chascus m'ocaissona
Car anc n'en pren lo ters,
E no·m cal c'om uos dispona,
Car ben entendez mos uers...

40 na rascona — 41 Grau ez — 42 *Il manque une syllabe. Corr.* pren [neis]. *Suivent dans le ms. quatre lignes en blanc.*

NOTES.

Cette tenson se compose de *coblas doblas* à huit vers de sept syllabes. Cp. Maus, p. 104, n° 249. Les rimes sont disposées comme suit :

a b *a* b *a* b b *a*

La pièce de Bernard de Ventadour[1] qui a servi de modèle, a, aux deux premières strophes, les mêmes rimes que notre tenson.

4. *En* se rapporte naturellement à *vous*.

11. *Ponhar* est suivi de *en* dans notre pièce XIII, vers 16.

Quel est le sens de *desfaire?* Raynouard donne : « défaire, détruire ; empêcher ; perdre, désorganiser ». Levy ajoute : « remplacer ». Il me semble que, dans ce vers, c'est bien « détruire » que signifie ce verbe ; j'ai tâché, dans ma traduction, de traduire ces vers ; mais ils sont bien obscurs, d'autant plus que le vers 12 n'est pas complet. Sans doute, les vers 11 & 12 renvoient ironiquement au vers 8.

35. *Flancha* peut-il être une forme de *flaca* (cf. Meyer-Lübke I, § 587)? Ou bien doit-on changer le mot en *flaca*? Si l'on compare le n° XI, vers 8, & le n° XII, vers 36, on ne saurait douter que ce soit bien ce mot qui a dû être employé ici.

1. Raynouard, *Choix*, III, p. 47.

Il est vrai qu'on pourrait aussi lire *slancha* (= germ. *slank*, « maigre, alangui, svelte »; anc. fr., *eslanché*, « alangui, lâche »).

36. Sur *enquers*, voyez Levy, *o. l.*, s. v.

39. Faute de déclinaison. Cf. IV, vers 19, & la note.

43. Faut-il lire *dispona?* Mais quel est le sens?

TRADUCTION

Je me plains de vous, compère seigneur Bertran, car vous n'agissez pas bien : je vous ai fidèlement servi, & pourtant je n'en retire aucun profit; si vous ne voulez pas me récompenser, je dirai de vous des choses qui ne vous plairont pas, à ce que je crois, car je ne suis que trop bien renseigné sur vos faits & gestes.

Granet, puisque vous voulez raconter sur moi des choses qui ne conviennent pas, je m'efforcerai de *détruire votre œuvre*, en racontant de vous ce que vous savez : tu es un vaurien plein de vices de naissance, car je t'ai tiré de la boue; c'est pourquoi tu devrais partager avec moi ce que tu peux soutirer aux autres.

Seigneur, pourquoi vous le cacherais-je? La lâcheté & la cupidité & les vices que j'ai appris, vous savez que ce sont les vôtres. Puisqu'ils ne me furent jamais utiles & ne m'apportèrent jamais que du déshonneur & des pertes, & puisqu'ils ne me procurent aucune joie, mais de la honte, pourquoi partagerais-je mon gain avec vous?

C'est l'ingratitude & la folie qui t'inspirent tes vers, Granet, & sache que jamais je n'ai mal agi envers toi, sauf lorsque je fis de toi un jongleur, de toi qui n'étais qu'un simple coureur; & quand je te demande ce à quoi j'ai droit, tu m'insultes.

9

Votre cause ne me paraît pas bonne, seigneur, ‹
plusieurs endroits divers je dis du bien de votre pe
flasque, & vous me demandez encore davantage, c'est
une partie de tout ce qu'on me donne; j'aimerais
que vous fussiez ....; puisque *le fait seul de prc
votre éloge* m'est pénible, on aurait tort de me rep
(de ne pas partager avec vous).

Granet, chacun me fait des reproches de *n'en avoir
pris le tiers*, & je ne me soucie pas qu'on vous ......
vous entendez bien mes vers.....



XIX

:tsch, n° 21. Ms. *a*, f° 238 (imprimé dans Chabaneau, *Varia*, , *Revue des langues romanes*, XXXII, p. 564).
st une chanson « mieia ». Voyez sur ce genre de poésie, Diez, *der Troubadours*, p. 110; Stengel, dans *Grundriss.*, II², p. 22. utre exemple est une poésie de P. Bremon, publiée par Crescini, *ıaletto*, p. 130, que le manuscrit *F* attribue à Bertran d'Ala-m.

UNA chanzon dimeia ai *talan*
Q'ieu la fassa ab gai sonet cortes,
E ges d'aitant no mi for' entremes,
Mas forza m'en amors e m'o enanza
Per la bella q'es tant pros e valens;
Q'eu non l'aus dir com m'auci ab turmenz;
Per q·il dirai chantan ma malananza.

Lo primer jorn q'ieu vi son cors prezan,
Anz qe·m *partis* denantz leis, m'ac conques
Sa granz beutatz e si lazat e pres
C'anc pois non saup que si fos benananza;
Tant sui destreitz d'angoissos pensamenz
Car nom mi val merces ni chauzimenz,
E ja totz jornz dobla ma deziranza.

Mas can remir son bel cors ben istan,
No·m meravill s'en grant error m'a mes,
Car sa beutatz es. . . . .

n — 9 partitz; *Chab. ne met pas de virgule.* — 10 p̄s — 12 *Chab.* *ime une virgule.* — 17 *Chab.* : « *Peut-être la lacune est-elle entre* .tz *et* es. » *Pas de lacune indiquée dans le ms.* —

E sos fiz pretz e sa gai' acoindanza ;
Al sieu lauzar non sui eu pro sabenz;
Mas aitals es c'obs no·i ha mais ni *menz*,
C'on nom pot meils fazonar per semblanza.

Al sieu ric pretz no sui eu pro valentz,
Mas s'om valgues per amar coralmenz,
Ben *istera* egal en la balanza.

Del comte sai mo segnor *veramenz*
Que chi fara , e·l chantz no·n valra meintz,
E per mo mal o chantara en danza.

20 *D'après Chab. pour* meenz. — 21 Con hom. *Corr. d'après Chab.*, *qui propose :* C'om non. — 23 *D'après Chab. lit* sim *pour* som. — 24 *D'après Chab. pour* iflera — 25 *D'après Chab. pour* vermenz. — 26 *Chab. :* « si fara? » — 27 *Chab. :* « per m' amo[r] lo? »

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Rien ne nous permet de fixer la date de cette poésie. Le comte dont il y est question peut tout aussi bien être Raymond-Bérenger que Charles d'Anjou [1].

NOTES.

Cette poésie se compose de trois *coblas unissonans* de sept vers de dix syllabes, dont les rimes sont ainsi disposées :

a b b *c* d d *c*

Maus (p. 124, n° 700) cite d'autres poésies qui présentent le même mètre. Voici celles qui ont les mêmes rimes que la nôtre : Raimon

1. Cf. le *Commentaire* de la pièce n° XVI.

Bistors d'Arles (Bartsch, n° 5), Peirol (Bartsch, nos 32 [34]), Bartsch, 461, n° 141 (?). Voilà donc une troisième poésie que Bertran peut avoir modelée sur Peyrol (cf. nos IX, XIV).

15. *Ben estan* est traduit par « en bonne santé » dans le Glossaire le Flamenca [2]; ici le sens d'« agréable » convient mieux (cf. Coulet, *ntanhagol*, Glossaire).
26. Je proposerais de lire :

Del comte soi mo segnor veramenz
Qe chiflara, e·l chanz no·n valra meintz,
E per m'anta lo chantara en danza.

Voy. dans Raynouard *chiflar*, « siffler, moquer, railler ».

TRADUCTION.

J'ai envie de faire une demi-chanson sur une mélodie ;aie & agréable; mais je ne l'aurais pas faite, si l'amour ne n'y forçait & m'y poussait, l'amour que j'éprouve pour la ›elle qui a tant de mérites; puisque je n'ose lui dire à quel ›oint cet amour me torture, je lui raconterai mon malheur n vers.

Le premier jour que je vis celle qui est si digne de ›uanges, sa grande beauté me conquit avant que je me ›parasse d'elle; elle m'a si étroitement enlacé & s'est em-arée de moi au point que jamais depuis je n'ai su ce que est que le bonheur; tant les angoisses m'oppriment, uisque je ne trouve auprès d'elle ni grâce ni bon accueil, our me guérir, & que pourtant mon désir augmente tous ›s jours.

Mais quand je la vois si gracieuse & si belle, je ne n'étonne pas de l'égarement où elle m'a mis, car sa beauté ›st ......, & ses grands mérites & ses manières enjouées;

mais je ne saurais la louer comme il faut; d'ailleı est telle qu'il n'est besoin d'ajouter ou ôter rien à sa l & il est impossible en vérité, de faire une œuvı achevée.

Il est vrai que, comparé à ses mérites, je ne va beaucoup; mais si on peut acquérir de la vale aimant sincèrement, cela servira de compensation c balance.

Du comte, mon seigneur, je sais bien certainemeı *siffiera; mais ma poésie n'en vaudra pas moins, &, pou. sulter il la chantera en dansant.*



XX

Bartsch, n° 13. Ms. *H* (*Studj*, V, p. 493; cp. Groeber, *Liedersammlungen*, p. 403). Imprimée dans Chabaneau, *Varia*, p. 43 (*Revue des langues romanes*, XXXII, p. 567).

NULS hom non deu eser meraveilaz
S'eu non sui gai ni zant alegramen,
Car Deu e *cilh* a cui me sui donaz
M'an trait de ioi e mis en pensamen :
Ilh, car mi te in desesperamen,
E Deus, car es trop mis en sa 'speransa;
E pois ambdos me *donan* malenansa,
Ben a grant tort s'om zamais mi repren
S'en perd mon zan, pois ai perdut mon sen.

Si anc a Deu *pris* d'ome pietaz,
Per *merzel* prec q'il m'ai' in zausimen
E·m renda·l ioi dun sui per *el* raubaz,
Car *el* meteus diz c'om a salvamen
Non pot venir, se so que tol no ren;
E pois el ten de tot *ren* la balansa,
Tornar mi *deu* per dreiz en benenansa :
Se non o fai, son diz mezeis desmen,
Don *naisera* gran eror *illa jen*

3 eseig, *correction de Chabaneau.* — 5 E car — 6 *Chab. :* es t. mis — 7 dona — 10 Sanc; pric, *Chab. lit* pres — 11 merzel] merzed *Chab. imprime* : Per mer [cel prec] — 12 els — 13 il — 15 el] *Chab.* il; ren] zen — 16 de, *correction de Chab.;* benenasa — 17 o] no — 18 nasera, *correction de Chab.;* illaien —

Estat avem compagnon lonzamen,
Amic Sordel, de ioi e d'alegransa,
Mas ar m'a Deu mis en tan gran eransa
Qes compaygna cenz qe·m partra·m breumen,
Si·n breu lo ioi *qe* Deus m'a tolt no·m ren.

Beguinages — & Deu, car lo consen —
A·m faiz e·m fai peiz de mort per un cen.

21 *Chab.* : Deus — 22 *Chab.* : tens (*voyez la note*) — 23 qi — 24 *Chab.* : l'o — 25 An, *correction de Chab. J'ai une autre ponctuation que Chabaneau aux vers 4, 6, 11, 16 et 24.*

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Rien ne nous permet de fixer la date de cette chanson. L'allusion à la « longue amitié » qui le lie à Sordel semble nous renvoyer à une époque postérieure à l'année 1240. Sordel est venu en Provence longtemps avant 1235[1]. Papon[2] prétend — mais je ne sais sur quoi il s'appuie — que Bertran, au moment où il a fait cette chanson, était sur le point de partir pour Naples, » où presque tous les seigneurs provençaux suivirent Charles d'Anjou » ; & l'*Histoire littéraire*[3] croit qu'il s'agit de la croisade de 1248, & ajoute sur un ton dramatique : « Rien n'annonce qu'il en soit revenu. »

L'inspiration de cette pièce est analogue à celle des deux plaintes sur l'entrée en religion de deux dames, une certaine Ugueta & une « dona de'l Baus »[4].

1. De Lollis, *o. l.*, p. 30. Cp. Schultz, *Zeitschrift*, VII, p. 206; il fixe l'arrivée de Sordel en Provence en 1229.
2. *O. l.*, III, p. 443.
3. XIX, p. 467.
4. Soltau, *Blacatz*, pp. 46 et suiv.

NOTES.

La forme rythmique de cette pièce est identique à celle du n° VIII.

5. Ma correction peut paraître violente; elle me paraît nécessaire pour compléter le contraste, sans doute voulu, entre ce vers & le suivant. M. Levy m'écrit qu'elle est déjà indiquée dans *Zeitschrift*, XV, p. 582.

18. Chabaneau : « *illa* pour *en la* ».

22. Chabaneau propose de lire : *Quel conpaygna tem que·ns parta·n breumen.* Le critique de l'*Histoire littéraire* (*l. l.*) lit : *qu·em partrai breumen*, & c'est ce qui lui a suggéré l'idée que Bertran part en croisade. Je proposerais : *ses compaygna sent que·m partrai·n breumen* (cp. ma traduction).

24. Dans *Zeitschrift*, XV, p. 582, on propose aussi *lo* au lieu de *l'o*, la leçon de Chabaneau.

TRADUCTION.

Personne ne doit s'étonner que je ne sois pas joyeux & ne fasse pas de chansons gaies, car Dieu & celle à qui je me suis consacré m'ont enlevé la joie & plongé dans la tristesse : elle, parce qu'elle me laisse dans le désespoir, & Dieu parce qu'il a pris une trop grande place dans ses espérances; & comme tous deux me rendent malheureux, on a tort de me blâmer de perdre l'envie de chanter, puisque j'ai perdu la tête.

Si jamais Dieu a eu pitié d'un homme, je le prie au nom de sa miséricorde qu'il me traite bien & me rende la joie dont je suis privé par sa faute, car lui-même dit qu'un homme ne saurait être sauvé s'il ne rend pas ce qu'il enlève; & puisqu'il tient la balance en toutes choses, il

doit en toute justice me rendre le bonheur : s'il ne le fait pas, il se donne un démenti à lui-même, d'où naîtra une grande confusion dans le monde.

Ami Sordel, nous avons longtemps été compagnons de joie & d'allégresse, mais maintenant Dieu m'a donné une si grande douleur que je sens *que je m'en irai bientôt sans compagnie* (c'est-à-dire que je mourrai), si Dieu ne me rend pas bientôt la joie qu'il m'a ôtée.

Béguinage — & Dieu, puisqu'il y consent — m'a donné & me donne cent fois pis que la mort.



XXI

Bartsch, n° 19. Ms. *F* (imprimé par Stengel, col. 52, n° 155). La pièce ne porte pas de nom d'auteur, mais elle suit, dans le manuscrit, une poésie que le manuscrit attribue à Bertran, & une autre (notre n° X) que nous avons cru également devoir revendiquer pour notre poète. C'est pourquoi nous avons, d'accord avec Bartsch, cru pouvoir admettre cette pièce dans le bagage littéraire de Bertran, d'autant plus qu'on ne connaît pas de modèle que le poète aurait suivi pour le mètre & les rimes, ce qui est une présomption en sa faveur.

S'IEU agues uirat l'escut
Vas lei qe tan m'a dit no,
D'autra part fera mon pro
O ill m'agra retengut.
Mas *aisso*·m teing a *non* sen
Qe tan tem son chausimen;
Q'eu sai qe be no·m faria;
Pero no·m sobra feunia,
Qe ia per re la pogues oblidar;
Qe fols no·s pot de folia laissar.

Cel iorn m'agui decebut
Qam me mis en sa preso;
Qe meillz me fos q'en greillo
M'aguessen mes li Masmut;
Q'eu n'eissira ben e gen
Ab amics o ab argen

5 daisso; mon — 11 eu *entre* agui *et* decebut

O eu m'en fugira un dia;
Mas sai fugir non poria,
Ni hai amic qe m'en posc' aiudar,
Ni eu meteis no m'en sai conseillar.

Dompna, e·us am, e·us amaria
Dos tanz, si bes m'en uenia;
Mas qar sabez q'eu no·us posc desamar,
Mi faitz orgoill, qar eu non lo posc far.

COMMENTAIRE HISTORIQUE.

Le vers 14, quoiqu'il contienne une allusion historique, ne nous permet malheureusement pas d'assigner une date à cette poésie. Les Masmudes étaient une tribu berbère, d'où est issue la dynastie des Almohades (1128-1275 [1]); leur décadence commence en 1212. Je n'ai trouvé, dans l'histoire des Masmudes au treizième siècle, aucun événement qui eût pu attirer l'attention des Français sur les guerres qu'ils ont eu à soutenir contre les rois chrétiens. Le mot paraît, du reste, être devenu chez les troubadours un simple synonyme de « musulman ».

Les « Masmuts » sont nommés dans une nouvelle de Raimon Vidal de Bezaudun [2] :

..... Per c'un linhatge ric et fort —
So fon Malmut — s'enparatic
Sobr'aquels.....

dans des pièces de Pierre d'Auvergne [3], de Gavaudan [4], de Raimon de Miraval [5], &c.

1. *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes*, par Ibn-Kaldoun, trad. par le baron de Slane; Alger, 1852, I, pp. 158 et suiv., 257.
2. Bartsch, *Denkmaeler*, p. 158, v. 28.
3. Raynouard, *Choix*, IV, p. 121 (Bartsch, nº 7).
4. *Ibid.*, IV, p. 85.
5. *Parnasse occitanien*, p. 229

NOTES.

Cette chanson se compose de deux strophes de dix vers & d'une *tornada* de quatre vers. La structure rythmique est comme suit :

7a 7b 7b 7a 7c 7c 7*d* 7*d* 10e 10e.

Maus, qui la cite à la page 118, nº 549, n'a pas vu que les deux derniers vers de chaque strophe ont dix syllabes. L'unique poésie qui présente la même forme (Uc de Saint-Circ, Bartsch, nº 12) a d'autres rimes.

1. Cp. nº IV, v. 33.

5. Cp. la tenson de Sordel & de Montanhagol, v. 49[1] :

> Sordel, yeu tenc a non sen
> Qui en autrui chauzimen
> Met son fach.....

11. Si mon interprétation est juste, on pourrait rapprocher Levy, *o. l.*, s. v. *decebre*.

TRADUCTION.

Si j'avais déclaré la guerre à celle qui m'a si souvent dit « non », je ferais mon profit ailleurs, ou elle consentirait à me retenir; mais je considère comme une folie de ma part de faire tant de cas de ses dispositions à mon égard, car je sais qu'elle ne me voudrait jamais du bien. Pourtant je ne saurais manquer aux lois de la courtoisie au point de l'oublier pour quoi que ce soit; car un fou ne peut s'empêcher de faire des folies.

1. Édit. Coulet, p. 170.

Le jour où je devins son prisonnier, je me trompai moi-même; car mieux eût valu pour moi être emprisonné par les Masmudes, puisque, au moyen d'amis & d'argent j'en sortirais, ou je m'enfuirais un jour ou l'autre; mais d'ici je ne saurais m'enfuir, & je n'ai aucun ami qui puisse m'y aider, & moi-même je ne trouve aucun expédient.

Dame, je vous aime & je vous aimerais deux fois plus, s'il en résultait quelque bonheur pour moi; mais puisque vous savez que je ne puis m'empêcher de vous aimer, vous me montrez de l'orgueil, & moi je ne puis en faire autant à votre égard.



APPENDICE

A

PIÈCE ATTRIBUÉE A BERTRAN ET A GAUCELM FAIDIT.

C'est une aube, qui a déjà été plusieurs fois imprimée. Bartsch l'attribue à Bertran, & la cite sous le nº 23. Manuscrit *C* (imprimé dans Raynouard, V, p. 74; *Parn. Occit.*, p. 110). Manuscrit de Copenhague (cp. *Zeitschrift*, I, p. 396). Édition critique dans Appel, *Chrestomathie*, nº 35. Dans le manuscrit de Copenhague la pièce est attribuée à Gaucelm Faidit.

Le mètre dont le poète s'est servi est unique (Maus, p. 98, nº 63), & ce serait une présomption en faveur de la paternité de Bertran. Mais comme cela reste incertain, il nous a semblé inutile d'imprimer encore une fois cette poésie, qui a été déjà si souvent & si bien publiée.

B

PIÈCE ATTRIBUÉE A BERTRAN ET A PEIRE BREMON.

Je ne mentionne que pour mémoire la pièce, Bartsch, 330, 15, que le manuscrit *F* attribue à Bertran d'Alamanon, & qui, d'après *C R*, aurait pour auteur Peire Bremon Ricas Novas. Elle a été imprimée par Crescini dans son *Manualetto provenzale*, p. 130. Le sujet rappelle la pièce nº XIX de Bertran.

C

PIÈCES QUI VONT SOUS LE NOM DE *Bertram*, SANS SURNOM.

Bartsch en cite sept :

I.

Cette pièce doit être identifiée avec Bartsch, n° 87, 1.

2.

C'est une tenson entre Bertran et Bernart, imprimée dans Selbach, *Streitgedicht*, p. 120. Le texte ne fournit aucune indication.

3.

Chabaneau a constaté que cette pièce pourrait être de Bertran d'Aurel[1]. En effet, le ton de la pièce & le fait qu'il n'y est pas parlé du « seigneur Bertran » rendent probable qu'elle provient de l'interlocuteur de Guilhem Augier[2].

4.

C'est une tenson de « En Bertram » avec Javare. M. Chabaneau se demande[3] si ce Bertran ne serait pas B. d'Aurel ; plus loin[4], il ne semble pas éloigné de l'attribuer à B. d'Alamanon ; il fait remarquer lui-même que Bertran y est nommé, au vers 17, *cavaler trobador*. Si nous rapprochons le fait que, parmi les seigneurs qui accompagnent Charles d'Anjou en Sicile, Bertran d'Alamanon est cité parmi les « chevaliers[5] », la seconde supposition de Chabaneau gagne en vraisemblance.

Voici la pièce :

1. *Biographies*, p. 132.
2. Cp. *Zeitschrift*, XXIII, p. 77.
3. *Ibid.*, p. 132.
4. *Ibid.*, p. 155.
5. Durrieu, *Les Archives angevines de Naples*, II, p. 247.

Bartsch, n° 52, 4. Ms. P. (*Archiv.*, L, p. 263).

Jauare, anc a merchat
Non ui hom *gazagnar* perden,
Mas uos *enn'aiatz* bon grat
Qe·us fe lo colp del feramen,
Qar poiatz n'es de ualor;
E qi·us tolges la lusor,
Foraitz en alt grat poiatz;
E pois perden gazagnatz
Qi·us fezes la lenga traire
Cre qe *foses* emperaire.
A pauc non dic qe se foses pendutz,
Qe uns cors sanz uos *foses* deuengutz.

Pois me uedez meliorat,
En Bertram, en *dechazemen*,
Part uos don de mon barat,
Qe anc en uos non ui bon sen;
Qar caualer trobador,
Pois ab armas nan son cor
Et nostre mestier li plaz,
Taing uiua d'aital perqaz.
E pois coblas sabes faire,
E per gazagnar mal traire,
En aital point si ez uos sai uenguiz
Com *eu* lo iorn qan fui acoseguiz.

2 gazagar — 3 ennaiz — 10 fores — 12 fores — 14 dechamen — 23 si ez] siez — 24 el

NOTES.

Voici la structure de cette pièce :

7a 8b 7a 8b 7c 7c 7d 7d 7e 7e 10f 10f

Maus s'est donc trompé (voyez p. 109, n° 363), & il n'y a aucune autre pièce qui soit construite sur le même mètre. On retrouve les mêmes rimes dans une pièce de Cadenet (Bartsch, n° 22), & dans une poésie de Bertran Carbonel (Bartsch, nos 68, 81). Faut-il ramener notre mètre à celui de ces dernières poésies, & essayer de corriger les vers 2, 4, 14 & 16? Je crois que non.

18. Lisez : *n'an son cor* « après qu'ils n'ont plus le cœur aux armes » (Jeanroy)?

20. *Aital perqaz* renvoie à *mon barat* (v. 15).

TRADUCTION.

Javare, jamais je n'ai vu que, dans un marché, on gagnait en perdant; mais vous devez être content du profit que vous avez eu par suite du coup qu'on vous a donné avec un instrument de fer, car il vous a fait accroître en valeur; & si l'on vous crevait les yeux, vous monteriez sans doute à une haute position; &, puisque vous gagnez en perdant, je crois que, si on vous arrachait la langue, vous deviendriez empereur. J'allais dire que, si vous étiez pendu, vous deviendriez un saint.

Seigneur Bertran, puisque vous voyez que la déchéance m'est profitable, je veux partager avec vous mon commerce, car jamais je n'ai trouvé en vous du bon sens. Car, quand un chevalier, qui est en même temps troubadour, *renonce aux* armes & prend plaisir à notre métier, il convient qu'il vive des mêmes expédients que moi; & puisque vous savez faire des vers & souffrir pour gagner, vous en êtes arrivé au point où j'en étais le jour que je fus atteint.

5.

Cette pièce se trouve dans le manuscrit *Q*. Voyez *Zeitschrift*, IV, p. 503. Bartsch la cite encore sous le n° 303, 2.

6.

Chabaneau a constaté que cette pièce est de Bertran de Gordon ; en effet, l'allusion qui y est faite à une vente de Gordon met cette attribution hors de doute.

7.

C'est un partimen entre « seigner Bertran » & Uc de la Bacalaria. Il semble plus prudent d'identifier ce Bertran avec B. de Gordon, car Uc a tensonné avec Gaucelm Faidit, & appartient donc à une plus ancienne génération que Bertran d'Alamanon. Or, justement nous savons que B. de Gordon a chanté vers 1211-1218.



ESSAI D'UNE RECONSTITUTION

DE LA

VIE DE BERTRAN D'ALAMANON

ESSAI D'UNE RECONSTITUTION

DE LA

VIE DE BERTRAN D'ALAMANON

Nous n'avons pas osé appeler ce chapitre une biographie : c'est bien plutôt un aperçu raisonné des détails que nous connaissons de la vie de notre poète.

Jean de Nostre-Dame — on pouvait s'y attendre — n'est pas à court de renseignements sur lui [1]. Malheureusement, nous savons à quoi nous en tenir sur la valeur des biographies composées par le procureur au Parlement d'Aix [2]. Son neveu, César de Nostre-Dame, parlant de Bertran [3], ne fait que répéter ce que dit son oncle, & c'est à lui que Ginguené [4] emprunte l'histoire de l'amitié de Bertran & de Geoffroy Rudel, qui l'a amené à la fameuse distinction d'un Bertran l'Ancien & d'un Bertran

1. *La Vie des plus célèbres... poètes provençaux*, éd. Chabaneau, p. 159.
2. P. Meyer, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, V, 6e série, pp. 258 & suiv.
3. *Histoire & Chronique de Provence*, pp. 133 & suiv.
4. *Histoire littéraire*, XV, p. 443.

le Jeune, distinction qui a encore été développée par Emeric-David[1] & acceptée par Raynouard[2] & par Milá y Fontanals[3]. Millot ne fait pas cette distinction, mais sa chronologie n'en est pas plus claire.

C'est également à Jean que César emprunte l'attribution à notre Bertran de la tenson de Raymond de Las Salas avec Bertran d'Avignon[4], sur la préférence qu'il faut accorder aux Lombards ou aux Provençaux[5], & cette erreur a confirmé Emeric-David dans la nécessité de distinguer deux Bertran[6]. A un autre endroit de son *Histoire*[7], César mentionne cette fameuse Phanete de Romanin, inventée par Jean, & qu'on retrouve dans les biographes qui ont suivi le récit de ce dernier. Enfin, voici un dernier détail, cité par César[8] : « Aux Ides de Mai 1245 Berenguier bailla à Bertrand de Allamanon, excellent Poëte Provençal, son Orateur, Gentilhomme d'Arles, deux mil sols Raymondins, à prendre sur son peage d'Arles; don que ce Comte fit dans son palais de la ville d'Aix. » Or, ce détail se retrouve dans Artefeuil[9] : « (Bertrand) fut présent au Traité de Paix qui se fit entre Berenger & les

1. *Histoire littéraire*, XIX, pp. 460 & suiv.
2. *Choix*, V, pp. 71, 72.
3. *Obras completas*, II (*De los trovadores en España*), p. 477.
4. Bartsch, n° 83, 1.
5. *Histoire & Chronique*, p. 170.
6. *Hist. litt.*, XIX, p. 461. Cf. Schultz, dans *Zeitschrift*, IX, p. 135.
7. Page 269.
8. Page 203.
9. *Histoire héroïque de la noblesse de Provence* (1757-1759), I, p. 33.

Genois, lorsque ceux-ci se mirent sous la protection de ce dernier comte de Provence de la maison Barcellone. Bérenger, charmé du mérite de Bertran, lui fit présent de 2,000 sols à prendre sur le péage d'Arles. » Le traité dont il est question est celui de 1242; & il est constant que Bertran d'Alamanon fut parmi ſes témoins[1]. Seulement, les paroles d'Artefeuil ne sont pas claires; veut-il faire entendre qu'il y a un certain rapport entre le traité en question & le don que le comte a fait à Bertran?

En dehors de ce détail, Artefeuil ne dit à peu près rien sur Bertran. Il en est autrement de Millot qui dit[2] : « Nous sommes obligés, malgré nous, de recourir à Nostradamus, pour la vie de ce troubadour, dont nos manuscrits provençaux ne contiennent que les ouvrages. Peu d'historiens, sans doute, méritent moins de confiance; mais ici, du moins, on ne le verra pas en contradiction avec d'autres. » Quels sont ces autres? Je l'ignore, mais ce que le lecteur a déjà pu constater dans nos *Commentaires*, c'est que la datation des poésies, telle qu'elle a été faite par Jean de Nostre-Dame, aussi bien que celle de Millot, laissent beaucoup à désirer.

Papon[3] n'est pas plus heureux dans ses essais de dater les pièces de Bertran, & on a déjà vu dans les *Commentaires* que ce n'est que très rarement qu'il a

1. Schultz, *Zeitschrift*, VII, p. 217. (Cf. IX, p. 135, où il donne à tort comme date 1241.)
2. *Histoire littéraire des Troubadours*, I, p. 390.
3. *Histoire générale de Provence*, III, pp. 437 & suiv.

bien vu. D'ailleurs, lui aussi repose essentiellement sur Nostre-Dame.

En somme, nous ne pouvons tirer à peu près aucun profit des biographies antérieures de Bertran.

Les sources où nous puiserons sont de trois ordres différents. Il y a d'abord les documents datés où Bertran figure, surtout en sa qualité de familier du comte de Provence. Ces documents ont été réunis en grande partie par M. Schultz, dans un article de la *Zeitschrift für romanische Philologie* (IX, pp. 134 & suiv.). M. Chabaneau, dans ses *Biographies des troubadours*, p. 95, en a ajouté d'autres.

Nous avons ensuite les poésies de Bertran, que nous avons cherché à dater autant que possible.

Enfin, nous pourrons utiliser quelques rares renseignements que les poètes contemporains nous fournissent sur leur compatriote.

Pour fixer la date approximative de la naissance de notre troubadour, nous avons deux points d'appui : d'abord, nous savons qu'en 1230 il prenait déjà une part active à la vie politique de son temps, puis nous avons rendu probable que, en 1266, il était en Italie avec les soldats de Charles d'Anjou. On pourrait donc supposer qu'il est né entre 1200 & 1210. Et comme, vers 1245, Granet l'appelle déjà « vieux » (n° XVII, v. 39), on fera bien de reculer

la date le plus possible; en effet, à l'âge de quarante-cinq ans, on a autre chose à faire que de courtiser les dames; du moins, on comprendrait au besoin que ce fût là l'avis de Granet.

Son père s'appelait Pons de Brugeiras. C'est ce que nous apprend la biographie que contient le manuscrit A :

Bertrans de Lamanon si fo de Proensa, fills d'en Pons de Brugeiras. Cortes cavalliers fo e gens parlans, e fetz bonas coblas de solatz[1] *e sirventes.*

M. Schultz a retrouvé ce nom dans des documents qui vont de 1193 à 1209. Que Bertran fût le fils cadet semble ressortir du fait qu'il a, selon toute probabilité, eu un frère qui s'appelait Pons, comme le père. Nous trouvons, en effet, parmi les témoins du premier traité conclu par Charles d'Anjou avec Marseille, en 1252, non seulement « Bertrandus », mais aussi « Pontius de Lamannono »[2]. D'ailleurs, l'existence d'un frère de Bertran nous a été révélée par une pièce signalée par Chabaneau[3] & par sa enson avec Guigo (n° XII, v. 29 & suiv.), où elui-ci établit entre les deux frères une comparaison ui ne tourne pas à l'honneur de notre troubadour. uis, César de Nostre-Dame cite[4] un « Pons d'Allananon » dans un acte d'environ 1217.

1. Voir sur ce terme : Zenker, *Die provenz. Tenzone,* p. 90.
2. De Lollis, *Sordello,* p. 316; Sternfeld, *Karl von Anjou,* p. 284.
3. *Biographies,* p. 95, note 3.
4. *O. l.,* p. 176.

Il ne me semble pas impossible qu'il ait eu d'autres frères. Du moins, parmi « les personnages français » mentionnés dans les registres angevins comme ayant passé dans le royaume de Sicile sous le règne de Charles Ier [1], j'ai trouvé : Bernard, Guillaume, Pierre de Lamanon [2]; Raimbaud d'Alemagne ou d'Alamanon [3], Rigaut de Lamenon [4], Bertrand d'Alamagnon [5], Jean d'Alamagnon [6]. On comprend que je ne veux pas faire passer tous ces hommes d'armes pour des frères de notre poète, mais, enfin, il y en a peut-être parmi eux.

Le nom de Bertran s'écrit dans les manuscrits le plus souvent *d'Alamanon*; mais on trouve aussi *de Lamanon* [7]. La localité s'appelle actuellement *Lamanon* [8], de sorte que nous avions le choix entre les deux orthographes. Nous avons choisi la plus ancienne, pour rester fidèle à ce qui semble être la tradition parmi les contemporains de Bertran [9].

Un hasard nous a conservé le nom, mais le nom seul, de la femme de Bertran. Blacasset, dans une strophe qui nous est restée, dit :

1. Paul Durrieu, *Les Archives angevines de Naples*.
2. *O. l.*, II, pp. 224, 227, 229.
3. Page 226.
4. Page 237.
5. Pages 247, 254.
6. Page 254.
7. C'est le cas dans sa *Biographie* (voyez ci-dessus), dans *M.*, [illegible] début du sirventés n° V, dans *P* (n° IX), dans *a* (nos VII & XIX).
8. Chabaneau, *l. l.*
9. M. de Lollis, dans son *Sordello*, l'a appelé *de La Manon*, mais dans son *Pro Sordello di Goïto* il est revenu à l'orthographe *de Lamanon*. Cp. Schultz, dans *Zeitschrift*, XXI, p. 240.

Oimais no er Bertrams per me celatz
D'Alamano, maritz de Na Maria,
Qu'eu no·ill menbre com el se defendia
Lo iorn q'el fo per Basadel ligatz.
Adoncs fo meill qe no troba trobatz
Car anc tant fort nolaforts folors
Qei traisses bran ni·s crides enseigna.
Ben aia cel qe tant gen lo enseigna,
Car se tot ha maiors onclas qe ors,
No·ill tengron pro, tan lo destreis paors[1].

Nous sommes bien loin de comprendre toutes les allusions de cette pièce, qu'on peut approximativement placer entre 1241-1245, époque où l'activité poétique de Blacasset est attestée par sa réponse à Montanhagol[2].

Les tensons que Bertran a échangées avec d'autres troubadours nous fournissent quelques renseignements sur son physique & sur son caractère. Il va de soi qu'il ne faut pas prendre à la lettre tout ce que disent de lui ses interlocuteurs; mais un reproche qui revient trop souvent pour ne pas contenir un fonds de vérité, c'est son manque d'énergie, au physique comme au moral. C'est ce que dit Guigo[3], aussi bien que Granet[4]. A en croire ses contempo-

1. Klein, *Der Troubadour Blacassetz* (*Jahres-Bericht der staedtische Realschule zu Wiesbaden*), 1887, p. 15. Klein lit : au vers 5, *A. fos meills que no trob atrobatz;* je ne sais comment il comprend la seconde partie du vers; — au vers 6, il imprime *tan fort no l'afortis;* mais que signifie que « la folie lui a donné des forces » ?

2. Éd. Coulet, p. 67.

3. Voyez nos n°° XI, vers 8, *E·l uostre cors flacat* (cf. vers 17); XII, vers 36, *E gran cors flac.*

4. Voyez n° XVIII, vers 18, *flacesa,* et 35, *uostra flancha per-*

rains, Bertran aurait été très lâche. Nous avons déjà vu ce que disait de lui Blacasset; Guigo prétend[1] que, dans la guerre des deux comtes, son écu & sa lance sont restés « entiers », & ailleurs[2] que le cri par lequel il annoncera Bertran dans les tournois est « lâcheté »; il ajoute que son *cors es farsit d'auol coratie*[3]. Et quand Sordel dit de lui qu'il n'est pas « bon marin[4] », il fait sans doute allusion au refus de Bertran d'aller à la croisade. Ajoutons cependant tout de suite que ce reproche est assez singulier, venant de la part de Sordel, qui s'est également abstenu d'accompagner Charles d'Anjou, ainsi, il est vrai, que Barral des Baux; d'ailleurs, dans le temps, Falquet de Romans[5], aussi bien que Blacatz[6], avaient également préféré rester chez eux.

Il est d'autant plus étrange qu'à deux reprises, Bertran, ayant à choisir entre les armes & l'amour[7], choisisse les premières. Si l'on était en droit de prendre au sérieux les discussions d'un *partimen*, on pourrait voir dans ce fait une confirmation de la

sona. Cf., dans la pièce dont il a été question dans le *Commentaire* du nº XVII, les vers suivants :

E s'anc nuls hom per gran cor recrezen,
Flac e uolpilh plen de nonchalamen,
Poc auer prez d'armas, ben l'a ses failha
Mos compaires Bertran ples de noailha.

1. Voyez notre nº XI, vers 5 & suiv.
2. Nº XII, vers 38.
3. *Ibid.*, vers 36.
4. De Lollis, *Sordello*, p. 53 & 162.
5. *Romania*, XVIII, p. 567. Cf. Zenker, *Folquet de Romans*, p. 27.
6. Zenker, *ibid.*, p. 25.
7. Voyez nos pièces XIII & XIV.

tendance qu'ont les hommes à se glorifier le plus des qualités qu'ils possèdent le moins. Mais il me semble plus prudent de ne pas entreprendre de spéculations psychologiques à propos d'un jeu parti.

Bertran d'Alamanon appartenait à là cour du comte de Provence. C'est ce que dit clairement Guigo de Cabanas [1], qui ajoute que personne n'est plus fort que lui en vers satiriques.

Nous possédons sur la première période de sa vie, dont nous fixerons la limite en 1245, date de la mort de Raymond-Bérenger, deux documents de 1241, où il est cité comme témoin; d'abord il assiste, à Montpellier, de même que Sordel, au divorce de Raymond VII de Toulouse & de Sancia d'Aragon [2], & ensuite au traité que Raymond-Bérenger conclut avec la ville d'Avignon [3]. Dans la première de ces pièces, le poète est appelé « Bertrandus Alamandoni », ce qui n'est sans doute qu'une graphie fautive. César de Nostre-Dame dit qu'en 1235 Bertran est témoin d'une donation faite par Raymond-Bérenger à Bertran d'Esparron [4], & nous avons vu plus haut que, d'après Artefeuil, il aurait

1. Voyez notre n° XII, vers 24 : *c'anatz la cort de Proenza seguen.*
2. De Lollis, *o. l.*, p. 316; de Tourtoulon, *Jacme Ier*, II, p. 533.
3. Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 263.
4. *O. l.*, p. 190.

assisté au traité conclu entre ce comte & la ville de Gênes. César fournit également ce détail[1], & c'est chez lui, sans doute, qu'Artefeuil l'a trouvé. M. Schultz relève encore qu'en 1245 le comte fait à Bertran une riche donation; il trouve ce détail aussi chez César. C'est à tort qu'il cite à ce propos Artefeuil, car nous avons vu plus haut que celui-ci place cette donation probablement dans cette même année 1242, où fut conclu le traité de Gênes. D'après ce même César[2], le comte aurait fait de Bertran son « orateur ». Je ne sais quelle importance accorder à ces détails; dans aucun cas, l'autorité de César ne suffit à les mettre hors de doute.

C'est surtout par ses poésies que nous sommes renseignés sur ses rapports avec le comte de Provence. Celui-ci n'était pas aimé des grands seigneurs : sa politique cléricale, sa diplomatie prudente, absolument dénuée d'éclat, faisaient que leurs sympathies étaient plutôt pour le chevaleresque comte de Toulouse, Raymond VII, dont la nature impulsive, peu accessible à la calme réflexion, formait un contraste si frappant avec le caractère pondéré & paisible du comte de Provence. Le ton violent du sirventés nº I pourrait faire supposer un instant que Bertran avait quitté le parti de son seigneur; mais le vers 3, qui exprime la douleur qu'éprouve le poète à voir le comte tomber si bas,

1. *O. l.*, p. 202.
2. *O. l.*, p. 203.

prouve qu'il le regarde toujours comme son maître. Au moment où il écrit, il n'est pas à la cour, car il envoie sa poésie au comte « où qu'il soit » (v. 4); mais il n'est pas non plus chez Raymond de Toulouse, puisque, au vers 34, il parle du dommage que « le Baux » a essuyé « ici », ce qui ne saurait être qu'en Provence.

M. de Lollis, dans des pages qui sont parmi les meilleures de son édition de Sordel [1], met en lumière combien d'attaques, dans les sirventés politiques, il faut attribuer non pas à des convictions sérieuses & intimes des troubadours, mais, exactement comme dans la poésie amoureuse, à la tradition. Il cite à ce propos notre sirventés I, & il croit que seul l'amour des contrastes violents a pu inspirer à Bertran les éloges enthousiastes qu'il adresse au comte de Toulouse. En cela il va un peu loin, à mon avis. Que Sordel & lui s'expriment d'une façon identique sur Raymond-Bérenger, c'est ce qui s'explique par la constellation politique de la Provence.

Cette disposition hostile est infiniment plus manifeste encore dans le sirventés n° II. Nous avons vu que peut-être Bertran était prisonnier au moment où il écrivait, & que le comte refusait de se porter garant pour lui. C'est presque un cri de révolte, mais ici surtout il ne faut pas oublier que, dans les sirventés, les paroles dépassent souvent la pensée.

Dans le sirventés III, nous voyons encore une fois

1. Pages 69 & suiv.

Bertran attaquer la politique du comte, non pas directement, il est vrai, mais en la personne de son protégé, l'archevêque d'Arles, qu'il accuse des crimes les plus atroces. J'ai déjà fait remarquer qu'on n'a pas besoin de supposer que Bertran éprouvât de la sympathie pour les adversaires de l'archevêque; il voyait plutôt en celui-ci l'incarnation de la politique de Raymond-Bérenger, laquelle lui inspirait une si profonde aversion.

Que le franc-parler du poète n'ait pas amené de rupture entre lui & son seigneur, c'est ce que prouve le fait, attesté par notre pièce XVI, qu'il l'a accompagné à Brescia, où Frédéric reunissait autour de lui une cour brillante, la plus imposante qu'il ait jamais eue à ses côtés.

Mais Bertran ne s'occupait pas uniquement de politique : il adressait aussi des hommages aux dames, à Guida de Rodez, à la comtesse de Provence, à d'autres encore, dont parfois nous ne connaissons pas même les noms, parce qu'il ne les désigne que par un *senhal*. Qui sont, par exemple, *Esmenda*, *Beguinage*, *Gardacors*? Sont-ce Raymonde de Roquefeuil, Rambauda des Baux, *Na Saura*, que nous n'avons d'ailleurs rencontrées nulle part que dans les pièces de Bertran?

Il fréquentait les troubadours : Sordel était un ami de longue date, Peire Bremon reconnaît la haute position qu'il occupe auprès du comte. Il échange des tensons avec des jongleurs : Guigo de

Cabanas & Granet sont pour lui des intimes; le dernier est même son *compaire*. Et le fait que le nom de Blacatz est mentionné par lui avec tant de respect nous prouve qu'il l'a connu de près.

Charles d'Anjou n'a rencontré, auprès des seigneurs de Provence, aucune résistance[1]; le besoin d'une paix durable, l'espoir que, sous son sceptre, l'indépendance du pays resterait intacte le faisaient préférer à Raymond de Toulouse, qui avait été leur idole. Bertran va plus loin. Il trouve que le nouveau comte n'agit pas avec assez de fermeté. Les trois communes se liguent contre le nouveau seigneur, & celui-ci, au lieu de les soumettre l'épée à la main, leur fait des concessions regrettables (n° IV). Le poète en veut à son seigneur d'entreprendre une croisade au moment où il devrait affermir son autorité dans ses nouveaux états (n° V). Pendant l'absence du maître, lorsque le plus puissant seigneur de la Provence, Barral des Baux, par une brusque volte-face, fait hommage à la reine Blanche, mère de Charles, lui promettant d'amener la soumission d'Avignon & d'Arles au comte Alphonse & à Charles, nous retrouvons peut-être Bertran parmi les témoins de l'acte qui a été dressé de cet événement. Cela se

1. Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 21

fit en 1250[1]. Dès que Charles est de retour & entreprend la soumission définitive de Marseille, nous retrouvons le poète constamment à ses côtés : en 1252, Bertran assiste au premier traité de Charles avec Marseille[2]; en 1257, il est un des témoins du deuxième traité conclu entre cette ville & le comte de Provence[3]. Dans cette même année, lui & Boniface de Castellane sont présents à l'acte par lequel Charles donne des privilèges à la ville de Sisteron[4]. Egalement, en 1257, c'est en présence de Bertran, à Saint-Remi, que l'évêque de Marseille cède à Charles la ville supérieure[5]. Ainsi, dans cette marche triomphale de 1257 du comte & de sa femme à travers la Provence[6], Bertran les a accompagnés comme en 1238 il accompagnait Raymond-Bérenger à Brescia. Il en fut donc de lui comme d'Albert de Tarascon[7], comme de Sordel[8], comme de Boniface de Castellane, car nous avons vu qu'avant sa défection celui-ci avait aussi appartenu à la suite du comte. En effet, la révolte de ce seigneur & d'Hugues des Baux a été un fait isolé; & il importe de le constater, parce que, à

1. Sternfeld, *o. l.*, p. 62 (Schultz, *l. l.*, ne dit que ceci : « Ruffi « sieht als wahrscheinlich an, dass dieses waehrend des Kreuzzuges « von 1248 geschah. » C'est d'après Nostre-Dame que Ruffi prétend que Bertran a assisté à la cérémonie).
2. Sternfeld, *o. l.*, p. 273; de Lollis, *Sordello*, p. 316.
3. Sternfeld, *o. l.*, p. 285; de Lollis, *Sordello*, p. 317.
4. Schultz, *l. l.* (d'après Laplanne, *Histoire de Sisteron*, t. I; *Pièces justificatives*, n° VI).
5. De Lollis, *o. l.*, p. 319.
6. Sternfeld, *o. l.*, pp. 132 & suiv.
7. *Ibidem*, p. 15.
8. De Lollis, *o. l.*, p. 52.

la lecture des sirventés de ce temps, on dirait que le feu de la révolte couvait partout en Provence.

Le fait est que tous les actes de Charles n'étaient pas également sympathiques aux grands seigneurs. Les chicanes que leur cherchaient les avocats & les procureurs du comte, les vexations devant lesquelles celui-ci ne reculait pas pour augmenter ses revenus, inspirèrent à Bertran des sirventés d'une extrême violence d'expression (nos VI, VII). Et quand on a abordé l'étude de cette époque d'après les poésies, ce qui obscurcit la vue, c'est qu'on prend trop au sérieux les réclamations & les objurgations des poètes.

En 1259, Charles est de nouveau en Provence, & c'est de cette année que datent ses premières relations avec l'Italie du Nord. Le 10 juillet, la ville de Cunéo se soumet à Charles; le 24, ce sont Alba & Cherasco. Et parmi les témoins de l'acte de cette première soumission, passé à Pignan, nous retrouvons Bertran[1]. Ainsi, nous n'avons qu'à suivre le fil de l'histoire pour connaître tout ce qu'on peut savoir de sa vie.

L'année suivante, nous rencontrons Bertran encore deux fois dans des documents officiels : au commencement de 1260, les ambassadeurs de Charles reçoivent à Alba l'hommage de cette ville & de Cherasco, &, dans l'acte, Bertran est nommé parmi les témoins[2]; il l'est également deux mois plus tard

1. Sternfeld, *o. l.*, p. 154. Cp. de Lollis, *o. l.*, p. 320 (cf. p. 56). Schultz imprime *24 juin*, au lieu de *24 juillet*.
2. Sternfeld, *o. l.*, p. 156. Cf. de Lollis, *o. l.*, p. 94, notes 6, 7.

à Dalmazzo, à la confirmation de la part des moines de l'abbaye de cette localité du traité conclu par leur abbé avec Charles d'Anjou [1]. Au mois d'avril, il est de nouveau en Provence, où, à Salon, le comte de Blandrate est investi de quelques possessions qui avaient jusque-là relevé de la ville d'Albi [2].

D'après M. Chabaneau [3], le nom de Bertran figure encore dans le traité de paix conclu en 1262 entre le comte & la comtesse de Provence d'une part & la ville de Marseille de l'autre; il a trouvé ce traité à la Bibliothèque de Carpentras, ms. (liasse) nº 636. Or, dans le texte de ce traité, imprimé par Sternfeld, je ne trouve pas le nom du poète [4].

Nous ne pouvons poursuivre plus loin Bertran dans les documents. Ses poésies nous apprennent encore que, à cette époque de sa vie, il ne se désintéressait pas de la politique internationale & que ses tendances anticléricales n'étaient pas devenues moins fortes (nº VIII). Puis, nous tenons pour probable qu'il a pris part à l'expédition d'Italie. Il est vrai que l'affirmation de César de Nostre-Dame, qui le cite parmi les seigneurs qui accompagnent Charles par mer [5], ne suffit pas à prouver ce fait, sa liste étant manifestement fautive [6]. Mais dans les listes de M. Durrieu, que nous avons citées plus haut, son

1. Sternfeld, *o. l.*, p. 158, note 1; de Lollis, *l. l.*
2. Sternfeld, *o. l.*, p. 158.
3. *Biographies*, p. 95.
4. *O. l.*, p. 307. Parmi les Marseillais il y a un *Giraud Alamannum.*
5. Sternfeld, *o. l.*, p. 238.
6. Sternfeld, *o. l.*, p. 245, note 2.

nom se trouve en toutes lettres. Or, si nous rapprochons du fait de son départ pour l'Italie les sirventés IX & X, nous sommes amenés à admettre pour lui ce que M. de Lollis a rendu probable pour Sordel[1], qu'il ne s'est pas embarqué, mais qu'il a suivi le gros de l'armée, qui avait pris la route de terre.

C'est donc jusqu'en 1266 que nous avons pu pousser notre essai de biographie. Il est probable que Bertran a été compris parmi ceux qui ont reçu des fiefs de Charles, mais je manque ici complètement de sources où je pourrais puiser des renseignements là-dessus. C'est un soin que je suis obligé de laisser à ceux qui sont à même de les consulter.

D'après Nostre-Dame[2], Bertran aurait vécu assez longtemps pour attaquer Boniface VIII, au sujet de son animosité contre Philippe le Bel & contre Charles II, ce qui nous conduirait tout près du quatorzième siècle; il aurait attaqué l'empereur Henri VII, qui avait outragé Robert, duc de Calabre, fils du roi de Naples & protecteur d'Alamanon. Robert aurait envoyé au roi son père le sirventés du poète contre l'empereur, & Charles aurait rendu le droit que le poète avait perdu. Et Bertran serait mort en 1295.

Tout cela n'est, que je sache, confirmé par rien. Nous ne connaissons ni le lieu ni la date de la mort de Bertran.

1. *O. l.*, p. 59.
2. Éd. de Lyon (1575), p. 169.

Il nous reste à considérer un instant l'ensemble de l'œuvre poétique qu'il a laissée. Nous avons vu qu'elle se réduit à vingt & une pièces [1], parmi lesquelles dix sirventés, sept tensons, un *planh* & trois chansons amoureuses. Ces chiffres suffisent à le caractériser comme poète. L'amour n'occupe qu'une place très secondaire dans sa vie. Non seulement il préfère les armes, quand on lui offre le choix entre elles & l'amour, mais son œuvre est là pour confirmer que c'est une nature très combative, du moins en paroles. Il fait penser à Bertran de Born plus qu'à aucun autre troubadour; & en le comparant à Montanhagol, par exemple, dont les théories amoureuses ont été si bien mises en lumière par M. Coulet, on est frappé du contraste. Ce qui est surtout curieux à constater, c'est que, même dans ses chansons amoureuses, il ne dépouille pas toujours son caractère violent. Dans la pièce nº XX, il met Dieu en demeure de le rendre heureux, sous peine d'être accusé d'inconséquence (v. 15 & suiv.); & quand, dans sa tenson avec Granet (nº XVII), il n'hésite pas à s'adresser à l'Antéchrist pour s'assurer l'amour de sa belle, cela encore prouve que la douceur n'est pas sa qualité prédominante. Dans le *planh* sur la mort de Blacatz, c'est à peine si l'on trouve une couple de vers qui témoignent de son affection pour le défunt : la mort de celui-ci ne fait que lui fournir une occasion de

1. Nostre-Dame (*op. cit.*, p. 171) lui attribue encore « un traité en rimes provençales », intitulé les *Guerres intestines*, sur les divisions qui régnaient entre les princes. Je n'ai pu découvrir cette poésie.

risquer une plaisanterie qui ne nous paraît pas de fort bon goût. On y cherche en vain l'accent ému, qui donne un si haut prix à la première strophe du *planh* de Sordel :

Planher vuelh en Blacatz en aquest leugier so
Ab cor trist e marrit, et ai en ben razo,
Qu'en luy ai mescabat senhor et amic bo,
E quar tug l'ayp valent en sa mort perdut so...

C'est par ses sirventés, qui allient à une grande puissance d'expression une variété de formes toujours renouvelée, qu'il mérite d'occuper une haute place parmi les troubadours; ce n'est pas pour lui que se pose la question de savoir s'il était, comme Montanhagol & comme Sordel, partisan des nouvelles théories en amour, ou s'il s'en tenait avec Granet à l'amour bon enfant & peu raffiné[1]. Pour lui, l'amour fournit une entrée en matière quand il va attaquer le comte de Provence (nos II, IV), à moins que *sa dona* ne soit nommée en passant pour l'opposer à ce même comte (no I, v. 13). Aussi quand (no VI) il loue le temps où la « courtoisie » régnait & où l'on courtisait les dames, on sent que ce n'est là qu'un artifice pour forcer le contraste avec le caractère morne de la société telle que l'a façonnée le nouveau comte. Et quand nous lisons que des poètes comme Blacatz & comme Falquet de

1. Coulet, *o. l.*, p. 56.

Romans faisaient des chansons amoureuses après avoir doublé le cap de la cinquantaine [1], nous nous rendons tout de suite compte que Bertran d'Alamanon était d'une autre pâte que ceux-là.

Comme poète, Bertran a une grande originalité. D'abord, parmi ses vingt & une poésies, il n'y en a que deux qui soient composées sur le même mètre & les mêmes rimes (nos VIII & XX). Puis, surtout, il y en a neuf qui sont uniques, quant aux rimes du moins (nos II, III, V, VII, X, XI, XV, XVII, XXI).

Sur les autres, on sera renseigné par le tableau suivant [2] :

Trois (nos XIII, XIV, XVIII) ont la même forme & les mêmes rimes qu'*une seule* autre poésie.

Une seule (no IV) a la même forme & les mêmes rimes que *deux* autres poésies.

Trois (nos VI, XVI, XIX) ont la même forme & les mêmes rimes que *trois* autres poésies.

Trois (nos VIII, XII, XX) ont la même forme & les mêmes rimes que *quatre* autres poésies.

Une seule (no IX) a la même forme & les mêmes rimes que *six* autres poésies.

Une seule (no I) a la même forme & les mêmes rimes que *huit* autres poésies.

Ces chiffres sont significatifs en ce qu'ils attestent une certaine recherche d'originalité.

1. Zenker, *Folquet de Romans*, p. 13.
2. Nous ne comptons que comme une seule poésie celles qui sont du même auteur.

A en juger d'après le nombre des copies qu'on trouve des pièces de Bertran, il ne doit pas avoir joui d'une grande popularité. Pas moins de treize de ses poésies ne se rencontrent que dans un seul manuscrit, & seul le *planh* se trouve dans sept manuscrits; les autres varient entre deux & quatre.



VIE DE B. D'ALAMANON

Par Jean de NOSTRE-DAME

VIE DE B. D'ALAMANON

Par Jean de NOSTRE-DAME

DE BERTRAN DE ALLAMANON.

BERTRAN de Allamanon 3. du nom fils de Bertran 2. du nom fils d'autre Bertran premier, fut sieur dudict lieu homme de son temps digne d'honneur, bon poëte Prouensal, facond en la langue Prouensalle, aggreable a tout le monde pour son doux & modeste parler & façon d'escrire. a cause de quoy persuada facillement a tous les autres poëtes de son temps qu'il estoit homme de bon savoir, a faict de belles, & elegantes rithmes en nostre langue Prouensalle, fut amoureux de Phanette, ou Estephanette de Romanin dame dudict lieu, de la mayson des Gantelmes, qui tenoit de son temps cour d'amour ouuerte & planiere en son chasteau de Romanin pres la ville de sainct Remy en Prouence, tante de Laurette d'Auignon de la mayson de Sado tant celebree par le poëte Petrarque : a la louange de laquelle feist de mout belles chansons. Ayant laissé le train d'amour, s'adonna à escrire satyriquement, & a mesdire des Princes, & mesmes de Charles 2. du nom Roy de Naples Comte de Prouence, duquel temps il fleurissoit, qu'estoit enuiron l'an 1284, qui fut le premier an de son regne, pour raison dequoy il luy osta le droict que les deux Bertrands ses pere, & ayeul auoyent tousiours pris du passage du sel au port de Pertuis, qu'on disoit anciennement de Gontard

sur le fleuue de Durance, dont il en fist vn Syruentez, se plaignant de ce qu'en son port ne passe plus du sel, & que le sel est failli en Prouence, qui se commence ainsi,

De la sal de Prouensa ay dol
Quand a mon port non passa plus.

Chant faict par le Poete contre les Princes de son temps.

Entendant par ceste chanson que la sagesse & prudence telle que deust estre en vn Prince, estoit departie du Roy Charles, & des Princes & seigneurs de son conseil, & de Boniface viij. du nom Pape de Rome, de ce qu'il poursuiuoit de ce temps les Collonnois, & s'estoit declaré ennemy de Philippes Roy de France, & dudit Charles 2. & de ce que Henry vij. du nom Empereur avoit mandé adiourner Robert fils dudict Charles 2. à comparoir en Aretine en hayne de ce que Iehan Prince de Grauine frere dudict Robert, l'auoit honteusement faict desloger de Rome. Pour raison duquel Syruentez qui fut presenté a Charles 2. à la requeste dudict Robert le dict droict du sel luy fut retourné : car Robert comme amateur des Poetes Prouensaux trouua le Syruentez de si bonne grace, qu'il retint ce poete Bertrand a son seruice, & le fist coucher en l'estat des gentilshommes de sa maison aux affaires de Prouence, & si l'enrichist de beaux & profitables presens, & luy fist auoir la Seneschaucee de Prouence, & le droict que le Roy auoit au lieu de Roignes, tant estoit aymé & prisé de Robert : & aussi fut appellé pour l'honneur & la faueur qu'il portoit aux Poetes, le pere des Poetes. Le Monge de Montmaiour n'a rien escript, ne contre ce Poete, ne contre le precedent[1], ie ne sçay la cause pourquoy. Le Monge des isles d'Or dit que outre ce qu'il estoit bon Poete Prouensal, estoit aussi vaillant & renommé en faict de paix & de guerre, homme de grand cœur, arrogant,

1. Albertet de Sisteron.

diligent, & de prompte expedition ės affaires. A faict vn Syruentez contre l'Archeuesque d'Arles, par le discours duquel dict, que iamais ne fut un homme plus peruers ne plus corrompu, qu'il sera esbahy si le Legat du Pape ne le faict brusler tout vif, ou emmurer. Que ceux d'Arles ne seront iamais en repos qu'ils n'ayent mis leur faux Pasteur tout vif en sepulture, qu'il a esté trouué homme de bien par de faux tesmoins, qu'il est periure, qu'il ne croit en Dieu, ny en la Saincte Escripture. Sainct Cezari dit, que ce Poete estoit gentilhomme d'Arles, l'un des principaux & de reputation de la ville. A escript un traicté en rithme Prouensalle, intitulé *Las guerras intestinas* qu'estoyent entre les Princes. Trespassa en l'an 1295. le dict Robert estoit de ce temps duc de Calabre, & fut apres son pere Roy de Naples & Comte de Prouence.

(*Les vies des plus celebres & anciens poetes provensavx* &c., Lyon, 1575, p. 168-171.)



GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

N. B. Nous avons, dans ce glossaire, négligé les différences d'orthographe suivantes : *y* pour *i*, *u* pour *v*, *q* pour *qu*. Dans les « lemmata », tous les mots commençant par *cha* ont été rangés sous *ca*, et *l* et *n* mouillés ont été orthographiés *lh* et *nh*.

La pièce publiée dans l'Appendice, nº 4, est citée par le chiffre *App*.

A

a, *prép.* III, 8 *et passim;* ad, XII, 31; XV, 27; XVII, 33, 38; as, IX, 4; XIV, 50; — *marque le datif*, III, 8 *et passim;* — *le lieu et l'occasion*, V, 54; XIII, 7; *App.* 1; — *la direction ou la destination*, VII, 25; XX, 13; — *la conformité*, V, 15; XIII, 44; — *la manière*, V, 30; — *la relation*, XIV, 36 : par rapport à; XIX, 22 : comparé à. *Cf.* esser, faire, pena, tener.

ab, *prép.*, I, 41; VI, 7; VII, 12 *et passim;* ap, XVII, 6; a, III, 34; am, V, 41 : avec. *Cf.* sol.

abandonar, *v. réfl.; ind. prés.* 3ᵉ *pers. sing.* s'abandona, XVII, 32 : se livrer.

abdos, *voyez* ambdos.

abelhimen, *s. m.*, I, 38 : agrément.

abreujamen, *s. m.*, VIII, 20 : abrègement.

acli, *adj.*, XIII, 5 : porté vers, amoureux.

acolhir, *v. tr.; ind. prés.* 3ᵉ *pers. sg.* acoil, VII, 13 : accueillir.

acoindansa, *s. f.*, V, 41; acoin-

danza, XIX, 18 : société, manière de se conduire.

acordansa, *s. f.*, VIII, 16 : accord.

acort, *s. m.*, V, 19 : résolution.

acosegre, *v. tr.; part. p.* acoseguiz, *App.*, 24 : atteindre.

acuzar, *v. tr.; imparf. ind.* 3e *pers. sg.* acuzava, I, 26 : accuser.

ades, *adv.*, VIII, 33; XIII, 6 : toujours.

adonc, *adv.*, VIII, 32 : alors.

adrechamens, *adv.*, IV, 30 : habilement.

afan, *s. m.*, II, 10; affan, XVIII, 23 : honte, humiliation.

afar, *s. m.*, IV, 25; V, 3; afaire, XVIII, 8 : affaire.

afortimen, *s. m.*, I, 6; IV, 22; VIII, 31 : énergie, action énergique.

afortir, *v. réfl.; ind. prés.* 3e *pers. sg.* s'afortis, V, 58; XIII, 14 : agir énergiquement, se donner de la peine; — *part. p. empl. comme adj.* afortit, I, 9 : énergique.

agensar, *v. intr.; prés. ind.* 3e *pers. sg.* agensa, V, 1 : plaire.

agronat, *s. m.*, XI, 15 : héron.

aib, *s. m.*, XVIII, 19 (?) : qualité.

aicell, *pron. dém.*, VIII, 28 : celui-là.

aire, *s. m.*, XVIII, 13 : espèce.

aissi, *adv.*, III, 38 : ainsi; — a. cum, I, 31; XV, 7 : comme.

aisso, *pron. dém.*, VI, 24; VII, 41; aiso, XVII, 11 : cela.

aital, *adj.*, II, 33; IV, 39; VIII, 24 : tel.

aitan, *adv.;* aitant, XIX, 3 : cela; — aitan con, XI, 14; a. can, XIV, 4, 29 : autant que.

ajudar, *v. tr.*, I, 8; XXI, 19 : aider.

alegramen, *adv.*, XX, 2 : gaîment.

alegransa, *s. f.*, XX, 20 : gaîté.

alegrar, *v. réfl.; prés. ind.* 1re *pers. sg.* m'alegre, VII, 41 : se réjouir.

alegratge, *s. m.*, I, 1 : joie.

alegre, *adj.*, XI, 22 : joyeux.

alegrier, *s. m.*, XIV, 29 : joie.

alhors, *adv.*, I, 44; VI, 57 : ailleurs.

alonguar, *v. tr.*, IV, 24; *parf. ind.* 1re *pers. plur.* alonguem, IV, 23 : accorder un délai.

alre, *pron. neutre*, VIII, 17 : autre chose; — *subst.*, V, 10.

als, *pron. neutre*, II, 3; VIII, 38; autre chose.

alt, *voyez* aut.

altre, *voyez* autre.

altretal, *adv.*, VII, 32 : de même.

amar, *v. tr.*, XIV, 38; *prés. ind.* 1re *pers. sg.* am, VI, 46; XI, 9; *prés. subj.* 3e *pers. sg.* am, XIV, 6, 34; *cond.* 3e *pers. sg.* amaria, XXI, 21; *part. p.* amat, XIII, 9 : aimer; — *part. pr. empl. comme subst.* aman, XIV, 13, 26 : amant.

ambdos, *adj. num.*, XV, 34; abdos, XVII, 40; andos, XIV, 14 : tous les deux.

amenar, *v. tr.; part. p.* amenat, X, 19 : conduire, amener.

amia, *s. f.*, XIII, 1 : amante, maîtresse.

amic, *s. m.*, XII, 1; XIII, 11 : ami.

amor, *s. f.*, II, 3; VI, 18; VII, 7 : amour.

amoros, *adj.*, XV, 39 : amoureux, qui inspire l'amour.

an, *s. m.*, III, 15; XII, 23 : année.

anar, *v. intr.*, II, 18; *prés. ind. 3e pers. sg.* va, II, 23; vai, XIV, 33; *2e pers. pl.* anatz, XII, 24; *prés. subj. 3e pers. sg.* aunt, VIII, 43; *imparf. ind. 2e pers. sg.* anavas, XVIII, 30; *fut. 2e pers. sg.* iras, XII, 9; *2e pers. pl.* iretz, XIII, 27; irez, XIII, 37; *3e pers. pl.* iran, V, 44 : aller; — *construit avec un participe et formant périphrase*, XIII, 37; XIV, 33; XVII, 10.

anc, *adv.*, XIII, 21 : *renforce l'affirmation;* — *adv. de négation; accompagné de* non, II, 25; III, 12; *de* ni, IV, 8 : jamais.

ancor, *voyez* encor.

angoissos, *adj.*, XIX, 12 : plein d'angoisse.

anta, *s. f.*, I, 34; IV, 37; amta, XIV, 12; hamta, XIV, 38; ampta (?), II, 32 : honte.

anz, *adv.*, VII, 34; XI, 18; ans, I, 30; ainz, XVIII, 38 ; plutôt, mais; — a. que, XIII, 18; XIX, 9 : avant que.

aondansa, *s. f.*, VIII, 15 : abondance.

aora, *voyez* ar.

apelar, *v. tr.; part. p.* apelat, VIII, 28 : appeler.

apenre, *voyez* aprenre.

apert, *adj.*, II, 22 : intelligent, capable ; — XIV, 14 : public.

apoderadamen, *adv.*, VIII, 23, 40 : puissamment, avec toutes ses forces.

aprenre, *v. tr.;* apenre, XII, 2; *part. p.* apres, XVIII, 19 (?) : apprendre; — *part. p. empl. comme subst.*, XV, 24, los ben apres : les connaisseurs.

aquel, *pron. dém. subst.*, IV, 32; XI, 16; *fém.* aquella, XV, 42 : celui-là.

aquest, *pron. dém. adj.*, XVII, 36 (?); acest, VIII, 13; aices, VIII, 19 : ce, cet; — *subst.*, XV, 7 : celui-ci.

ar, *adv.*, VI, 44; aras, VI, 22; era, XV, 3; aora, XV, 6 : maintenant. *Cf.* enan.

arazonar, *v. tr.; prés. ind. 3e pers. sg.* arazona, XVIII, 40 (?) : blâmer.

archevesque, *s. m.*, III, 56; arcivesque, III, 1 : archevêque.

ardimen, *s. m.*, VIII, 44 : courage; — I, 5, 42 : persévérance.

ardit, *adj.*, XIII, 34; XIV, 17 : courageux.

argen, *s. m.*, VIII, 57; argien, VIII, 9 : argent.

arlot, *s. m.*, XVIII, 13 : vaurien.

arma, *s. f.*, XV, 41; XVII, 8 : âme.

armas, *s. f. pl.*, XIII, 4; XIV, 3 : armes.

armar, *v. tr.; part. p.* armat, VIII, 21 : armer; — *v. intr.*, V, 26; IX, 4 : s'armer.

asautar, *v. réfl.; prés. ind. 1re p. sg.* m'assaut, XII, 1 : prendre plaisir à.

assai, *s. m.*, XV, 29 : échantillon.

assas, *adv.*, VIII, 46 : assez.

astra, *s. f.*, VIII, 44 : chance, bonheur.

atendre, *v. tr.*, XIII, 24; — *prés. ind. 3e pers. sg.* aten, XIV, 4 : attendre; — *v. réfl.; prés. ind.*

1re *pers. sg.* m'aten, IV, 35 : attendre.

atresi, *voyez* autresi.

aucir, *v. tr.*, III, 47; *prés. ind.* 3e *pers. sg.* ausi, IX, 3; *fut.* 3e *pers. pl.* ausiran, XVII, 6; — *parf. ind.* 3e *pers. sg.* aucis, III, 23 : tuer; — *v. réfl.*, XIX, 6.

aunidamen, *adv.*, I, 22; aunidamens, IV, 31 : honteusement.

aunimen, *s. m.*, IV, 38; XIV, 26: humiliation, honte.

aunir, *v. tr.; part. p.* aunit, XIV, 27, 28 : honni.

aur, *s. m.*, VIII, 9; XVII, 13 : or.

ausar, *v. intr.; prés. ind.* 1re *p. sg.* aus, XIX, 6; 3e *pers.* ausa, III, 37; 2e *pers. pl.* auzatz, XIII, 28; *cond.* 1re *pers. sg.* auzaria, VI, 37 : oser.

ausir, *v. tr.*, VIII, 2; *prés. ind.* 1re *pers.* aug, XVII, 5; *parf. ind.* 1re *pers. sg.* auzi, XII, 4 : entendre.

aut, *adj.*, VIII, 47; alt, *App.*, 7 : haut; — *adv.*, XIII, 32 : haut.

autamen, *adv.*, VIII, 55 : haut.

autre, *adj.*, I, 39; XV, 22; altre, XVIII, 16 : autre. *Cf.* dia.

autregiamen, *s. m.;* far l'a, VIII, 8 : accorder.

autresi, *adv.*, VIII, 42; atresi, XV, 14; atressi, XV, 22 : de même.

autrui, *subs. obl.*, **V, 50 : d'autrui.**

avaria, *s. f.*, **III, 49 : avarice.**

avenir, *v. intr.; part. p.* **avengut, X, 13 : arriver;** — *v. réfl. impers.; prés. ind.* **s'ave, XIV, 21 : il arrive; m'ave, IX, 4 : il me faut.**

aventure, *s. f.*, **III, 31 : aventure.**

aver, *v. tr.*, **I, 42; VII, 6;** *prés. ind. sg.* **1re** *pers.* **ai, I, 21; XVII, 16; hai, XXI, 19; 3e** *pers.* **a, I, 16; ha, III, 27;** *pl.* **1re** *pers.* **avem, X, 5; 2e** *pers.* **avetz, I, 35; avez, XI, 11; 3e** *pers.* **an, II, 16; IV, 13;** *prés. subj. sg.* **1re** *pers.* **aja, I, 13; 3e** *pers.* **aja, I, 9; XVIII, 40;** *imparf. ind.* **1re** *pers. sg.* **avia, VI, 16; 3e** *pers.* **avia, I, 16; III, 11;** *futur sg.* **3e** *pers.* **aura, VIII, 31; XV, 15;** *plur.* **2e** *pers.* **aures, XIII, 3; XVII, 19; 3e** *pers.* **auran, III, 42;** *parfait indic. sg.* **1re** *pers.* **agui, XXI, 11; 3e** *pers.* **ac, XIX, 9;** *plur.* **3e** *pers.* **agron, III, 36;** *imparf. subj. sg.* **1re** *p.* **agues, XXI, 1; 3e** *pers.* **agues, II, 38;** *plur.* **3e** *pers.* **aguessen, XXI, 14;** *condit.* **3e** *pers. sg.* **agra, XXI, 4;** *part. p.* **avut, XIII, 2: avoir;** —*infinitif empl. comme subst.*, **III, 21, 23; VII, 20 : possession;** — *v. impers.* **ha, II, 34 : il y a.** *Cf.* **conten, cura, enten, grat, ops, respieg, restauramen.**

avocat, *s. m.*, **VI, 29 : avocat.**

avol, *adj.*, **XII, 36; XV, 4 : lâche, vil.**

avolessa, *s. f.*, **XII, 38 : lâcheté**

B

baisar, *v. tr.; part. prés.* baisan, XIV, 19; baizan, XIII, 38 : baiser; — *inf. empl. comme subst.*, XIII, 40.

baissar, *v. tr.; prés. ind.* **3e** *pers. sg.* **baissa, III, 16;** *part. p.* **baissat, I, 35; humilier, atténuer.**

balansa, *s. f.*, V. 55; balanza, XIX, 24 : balance.

balansar, *v. tr.; prés. ind.* 3ᵉ *pers. sg.* balansa, VIII, 6; XIII, 48: tenir en balance, mettre en balance.

barat, *s. m.*, *App.*, 15 : commerce frauduleux.

barnatge, *s. m.*, I, 17 : chevalerie.

baron, *s. m.*, II, 33; VII, 32 : seigneur.

batalha, *s. f.*, X, 4 : bataille.

bel, *adj.*, II, 37; XV, 30; belh, I, 25; — *empl. comme subst. fém.* bella, XV, 21; belha, IV, 2; beau.

ben, *adv.*, IV, 30; be, I, 29 : bien; — *subst.* be, I, 11; II, 6; XV, 22 : bien, bonheur, bonne qualité. *Cf.* si.

benanansa, *s. f.*, XIII, 36; benananza, XIX, 11; benanansa, XX, 16 : bonheur.

bendir, *v. tr.; part. prés.* bendisen, VIII, 27 : bénir; — *part. p. empl. comme subst.* bendit, XI, 14 : louange.

bestenda, *s. f.;* far. b., V, 23 : tarder (?).

bestensa, *s. f.;* far b., V, 5 : tarder.

beure, *v. tr.*, XII, 13 : boire.

beutat, *s. f.*, IV, 6; VI, 14 : beauté.

bevolen, *part. empl. comme adj.*, XIV, 44 : amant.

blasmar, *v. tr.*, VI, 37; *part. p.*, blasmat, VI, 22 : blâmer.

blos, *adj.*, XII, 33 : dénué.

boc, *s. m.*, XII, 5 : bouc.

bon, *adj.*, I, 7; VII, 24; XVII, 45; bo, XII, 31 : bon, favorable, fidèle. — *Cf.* saber.

bratz, *s. m.*, XIV, 28 : bras.

breu, *subst.;* en breu, XX, 23; en brieu, V, 51 : bientôt.

breumen, *adv.*, VIII, 58; XX, 22 : sous peu, bientôt.

bruit, *s. m.*, I, 17; brut, IV, 9 : gloire, bruit.

buou, *s. m.*, XII, 5 : bœuf.

C

cabalos, *adj.*, XV, 33 : parfait.

caber, *v. intr.*, XIV, 38 : trouver place.

çai, *voyez* sai.

cal, *voyez* qual.

caler, *v. impers.; condit.* calgra, IV, 14 : il est besoin; *prés. ind.*, no·m cal, XII, 22 : je ne me soucie pas; no·us cal, XVII, 4 : vous ne devez pas.

calor, *s. f.*, XIII, 22 : chaleur.

cambiar, *v. tr.;* camiar, XVII, 43; *prés. ind.* 3ᵉ *pers. sg.* cambia, I, 10; *parf. ind.* 3ᵉ *pers. sg.* camiet, XVII, 43; *part. p.* camiat, VI, 1; XVII, 44 : changer.

camp, *s. m.*, V, 20; VIII, 24 : champ.

can, *voyez* quan.

canson, *s. f.;* chanson, V, 1; chanzon, XIX, 1 : chanson.

cant, *s. m.;* chant, XIX, 26; zan, XX, 9; çant, II, 30 (?) : chant

cantar, *v. tr.;* chantar, IV, 1; *prés. ind. 3e pers. sg.* zant, XX, 2; *prés. subj. 1re pers. sg.* cant, II, 3; *fut. 3e pers. sg.* chantara, XIX, 27; *gérondif,* chantan, XVIII, 26 : chanter.
cap, *s. m.*, V, 44; VII, 27 : tête.
captenemen, *s. m.*, XII, 35: façon de se conduire.

car, *voyez* quar.

carn, *s. f.*, VII, 12 : viande.

carnal, *adj,*, II, 11 : véritable, de chair et d'os.

cascun, *voyez* quascun.

cassa, *s. f.*, III, 4 : casserole(?).

cassar, *v. tr.; part. p.* cassat, VII, 22 : casser (*empl. au figuré*).

causa, *s. f.*, III, 38, 41 : cause, chose.

causimen, *s. m.;* chausimen, XXI, 6; chauzimen, XIX, 13; zausimen, XX, 11 : bons procédés, miséricorde.

cauzir, *v. tr.; impér. 2e pers. plur.* chausetz, XIV, 7; *part. p.* chauzit, XIII, 20 : choisir.

caval, *s. m.*, VIII, 21 : cheval.

cavalairia, *s. f.*, I, 40; cavallairia, XIII, 4 : chevalerie, bravoure, occupations d'un chevalier.

cavalier, *s. m.*, VIII, 21; cavaler, *App.*, 17; cavaier, XII, 8 : chevalier.

cazer, *v. intr.; part. prés.* cazen, XIII, 37 : tomber.

ceba, *s. f.*, XII, 16 : oignon.

cel, *pron. dém. subst.; masc. sg. nom.* cel V, 6; sel XVII, 23; selh, I, 31; — *accus.* cel, XII, 14; sel, XII, 13; — *plur. nom.* cel V, 43; sel, VII, 25; cill, III, 34; — *accus.* cels, XII, 21; cells, VIII, 4; sels, XVII, 6; selhs, IV, 38; — *fém sg.* cella, XI, 3; selha, XIII, 5; cil XIV, 11, 15, 17; sil, XV, 33; cilh, XX, 3 (?); — *plur.* selhas, VI, 13 : celui.

celar, *v. tr.; condit. 1re pers. sg.* celeria XVIII, 17 : cacher.

cen (?), VII, 18.

cent, *nom de nombre*, XVII, 44; *plur.* cenz, XV, 7 : cent — *empl. comme subst.* per un cen, XIV, 39; XX, 25; per un sen, VIII, 38 : cent fois plus.

cenz (?), XX, 22.

cert, *adj,*, V, 52; sert XVII, 18 : certain; — per cert, XVII, 29 : pour sûr.

certanamen, *adv.*, XI, 6 : sans doute.

cest, *pron. dém. adj.*, V, 12, 42: ce.

cho, *voyez* so.

chi, XIX, 26 (?).

cil, cilh, *voyez* cel.

cinc, *nom de nombre*, XV, 7 : cinq.

ciutat, *s. f.*, IV, 11 : cité.

clerge, *s. m.*, VIII, 30 : clerc.

cli, *adj.*, V, 44; XIII, 27 : incliné.

clus, *part. empl. comme adj.;* cluç, II, 24 : fermé.

ço, *voyez* so.

cobeitat, *voyez* cubitat.

cobla, *s. f.*, *App.*, 21 : vers.

cobrar, *v. tr.*, V, 24; *fut. 3e pers. sg.* cobrara, V, 29 : recouvrer.

coillir, *v. tr.; prés. ind. 3e pers. sg.* coill, VII, 37 : récolter.

colp, *s. m.*, XIII, 22, 40 : coup.

com, *conj.*, II, 3; con, XI, 14; cum, I, 31 : comme; — *dans une interrogation indir.*, II, 3; III, 20; XIX, 6; — *comparatif, voyez* aissi, aitan, tan.

coman, *s. m.*, XVII, 15 : ordre.

combatre, *v. tr.; condit. 3e pers. sg.* combatria, I, 24; *part. prés.* combaten, I, 23, 30 : combattre.

comensamen, *s. m.*, I, 7 : commencement.

comensansa, *s. f.*, V, 51 : commencement.

cominalmen, *adv.*, VIII, 2 : à la fois, ensemble.

compaire, *s. m.*, XVIII, 1 : compère.

companha, *s. f.;* compaygna, XX, 22 : compagnie.

companhia, *s. f.*, IV, 13 : association.

companhon, *s. m.;* compagnon, XX, 19; compaigno, XVI, 7 : compagnon.

complir, *v. tr.*, I, 7 : accomplir.

comprar, *v. tr.; fut. 2e pers. plur.* comprares, XVII, 26; *part. p.* comparat, VII, 25 : acheter.

comtat, *s. m.*, V, 18 : comté.

comte, *s. m.*, I, 4; *nom. sg.* coms, I, 10; comps, II, 23; conzs XII, 8 : comte.

comtessa, *s. f.*, XI, 4; XIII, 49 : comtesse.

concerimen, *s. m.*, VIII, 22 : conquête.

condampnar, *v. tr.; part. p.* condampnat, VI, 23 : condamner.

condug, *s. m.*, VII, 12; XV, 4; condut, XII, 25 : festin, repas solennel.

conoisser, *v. tr.; prés. ind. sg. 1re pers.* conosc, XVI, 4; *3e pers.* conois, X, 8; XI, 19; *prés. subj. 2e pers. plur.* conoscatz, XVI, 8 : connaître, reconnaître; — *part. prés. empl. comme adj.* conoissen, XI, 13; XV, 2 : intelligent, connaisseur.

conortar, *v tr.; part. prés.* conortan, XVII, 10; *part, p.* conortat, VI, 15 : réconforter; — *v. réfl.*; *prés ind. 2e pers. pl.* ·us conortatz, XVI, 2 : se proposer.

conquerer, *v. tr.*, XIV, 10; *parf. ind. 3e pers. sg.* conques, V, 14; *fut. 3e pers. sg.* conquerra, V, 47; *part p.* conquist, I, 16; conquis, XIII, 43; conques, XV, 18; XIX, 9 : conquérir, obtenir.

conselhar, *v. tr.; prés. ind. 1re pers. sg.* cosselh, XVII, 8 : conseiller; — *v. réfl.*, XXI, 20 : prendre une résolution.

consentir, *v. tr.; prés. indic. 3e pers. sg.* consen, XX, 24 : permettre.

conten, *s. m.;* aver c., VIII, 4 : se disputer.

contendre, *v. réfl.*, XIII, 28 : se battre.

cor, *s. m.*, I, 8; VII, 6 : cœur, courage; — I, 10 : projet.

cor, VII, 47(?).

coralmen. *adv.*, XIV, 43; coralmenz, XIX, 23 : du fond du cœur.

coratge, *s. m.*, I, 9; coratie, XII, 36 : courage, caractère.

corona, *s. f.*, XVII, 31 : couronne (comme symbole du plus haut mérite.)

coronar, *v. tr.; part. p.* coronat,

III, 12 : tonsurer; — VIII, 30; couronner.

corre, *v. intr. empl. comme v. trans.; imparf. ind. 3e pers. sg.* corria, I, 26 : poursuivre, faire la chasse.

corrieu, *s. m.*, VI, 32 : courrier.

cors, *s. m.*, XI, 8; XII, 36 : corps; — *empl. par périphrase comme pron. pers.* II, 27, 31, 38; XVII, 32.

cort, *s. f.*, I, 44; XII, 24 : cour seigneuriale; — VI, 35 : cour de justice.

cortes, *adj.*, XV, 23; XIX, 2 : gracieux, agréable.

cortesia, *s. f.*, III, 55; cortezia, VI, 7 : bienséance, courtoisie.

cossi, *adv.*, XIII, 26 : comment.

cossiros, *adj.*, IV, 4 : soucieux.

costat, *s. m.*, II, 26 : côté.

covenir, *v. intr.; prés. ind. 3e p. sg.* cove, XIV, 50; — *v. réfl. impers.; prés. ind.* 's cove, XVIII, 10 : convenir, être convenable; — *v. impers.;* coven, VI, 28; cove, XIII, 3 : falloir.

covertir, *v. réfl.*, XVII, 7 : se convertir.

creire, *v. tr.*, XVII, 15; *prés. ind. sg. 1re pers.* cre, VII, 17; XVI, 8; *3e pers.* cre, VII, 4; *plur. 2e pers.* crezes, XVII, 25; *prés. subj. 3e pers. sg.* creza, XIII, 33; *fut. 3e pers. sg.* creira, XIII, 5; *condit. 3e pers. sg.* creiria, I, 18; *part. p.* crezut, IV, 17 : croire; — cr. alcun de alc. re, XIV, 13 : suivre le conseil de.

creisser, *v. intr.; prés. ind. 3e pers. sg.* creis, XI, 24; *parf. ind. 3e pers. sg.* crec, II, 25; *part. p.* cregut, X, 6 : croître, augmenter.

cremar, *v. tr.; prés. ind. 3e pers. sg.* crema, III, 33 : brûler.

cridar, *v. tr.*, XII, 9, 22; *prés. ind. 1re pers. sg.* crit, XII, 21; *prés. subj. 3e pers. sg.* crit, XII, 37; *2e pers. plur.* crides, XII, 18; *fut. sg. 1re pers.* cridarai, XII, 38, 40; *2e pers.* cridaras, XII, 10, 15; *impér. 2e pers. sg.* crida, XII, 17 : proclamer, mendier.

cristiandat, *s. f.*, VIII, 49; crestiandat, VIII, 39 : chrétienté.

croi, *adj.*, XI, 12; XII, 35 : misérable, vil.

cros, *s. f.*, IV, 28; crox, II, 17 : croix.

cubitat, *s. f.*, XVIII, 18; cobeitat, XII, 11 : cupidité, convoitise.

cug, *s. m.*, XV, 3 : pensée, opinion.

cugul, *s. m.*, II, 13 : coucou (?).

cui, *voyez* qui.

cuidar, *v. tr.; prés. ind. sg. 1re pers.* cug, II, 27; *3e pers.* cuida, II, 15; *imparf. ind. 1re pers. sg.* cuidava, XV, 2; *plur.* cuzavam, X, 1 : penser; — *v. réfl.; prés. subj. 2e pers. plur.* 'us cuides, VII, 19 : croire.

cum, *voyez* com.

cumunal, *s. m.*, VII, 7 : commune, sujets (?).

cura, *s. f.; aver c.*, III, 27 : se soucier.

D

dampnatge, *s. m.*, I, 33 : dommage.

dan, *s. m.*, I, 34; II, 23, 32 : préjudice.

dansa, *s. f.*, VIII, 24; danza, XIX, 27 : danse.

dar, *v. tr.; fut. 3e pers. sing.* dara, VIII, 56 : donner.

daus, *prép.*, VI, 33; *marque le point de départ.*

de, *prép. marquant le point de départ;* 1. *Sens local*, IV, 26; *l'origine*, I, 33; V, 45. *Cf.* sai; 2. *Au figuré : comparaison*, XII, 27; XX, 25; — *sens partitif*, IV, 22; XV, 18; — *possession*, V, 45; — *matière*, I, 10; II, 25; IV, 5; — *qualité*, I, 9, 37; III, 4; — *celui ou ce qui donne lieu à l'action ou à l'état*, II, 3; III, 5, 27; II, 11; IV, 2; XV, 36; — *ce qui résulte de l'action*, XVI, 14; — *moyen*, III, 48; — *manière*, IV, 3; XII, 6; — *degré*, VI, 19; XIV, 6; — *détermine un subst.*, IV, 29; *devant un infinitif*, IV, 10; — *détermine un adjectif*, VIII, 22; *devant un infinitif*, IV, 1.

decaer, *v. intr.*; dechaer, XIV, 17 : déchoir.

decazemen, *s. m.*, *App.*, 14 (?); dechaïmen, XIV, 12 . déchéance.

decebre, *v. tr.*; *part. p.* decebut, XXI, 11 : tromper.

decretal, *s. f.*, VIII, 26 : décrétales.

defendre, *v. tr.*; *part. p.* defendut, I, 16 : défendre; — *v. réfl.*, XIII, 25 : se défendre.

deissendre, *v. intr.*, XIII, 31; *prés. ind. 3e pers. sing.* deisen, VIII, 36 : descendre, décliner.

demandar, *v. tr.*, IV, 10, 32; *prés. ind. sing. 1re pers.* deman, XIII, 46; XVIII, 31; *3e pers.* demanda, V, 49; *parf. ind. 3e pers. plur.* demanderon, XI, 4 : réclamer, demander.

demor, *s. m.*, II, 30; VII, 17 : amusement.

demoransa, *s. f.*, VIII, 43 : retard.

demorar, *v. réfl.*; *prés. ind. 1re pers. sing.*, 'm demor, VII, 41 : s'amuser.

denan, *prép.*, XI, 10; denantz, XIX, 9 : devant, de devant.

denhar, *v. tr.*; *prés. ind. 3e pers. sing.* denha, XVII, 9 : daigner.

denier, *s. m.*, XIII, 35 : denier.

departir, *infin. empl. comme subst.*, VIII, 25 : séparation.

deport, *s. m.*, II, 4 : plaisir.

deribat, *part. empl. comme adj.*, II, 5 : éloigné (?).

derrocar, *v. intr.*; *part. pr.* derrocan, XIII, 37 : verser, tomber par terre.

desamar, *v. tr.*, XXI, 23 : cesser d'aimer.

desastrat, *part. empl. comme adj.*, X, 15 : malheureux.

desastruc, *adj.*, II, 22 : malheureux.

descadec, *s. m.*, II, 24 (?) : ruine.

desconoissen, *part. empl. comme adj.*, XI, 12 : stupide.

desconortar, *v. réfl.*: *prés. subj. 3e pers. sing.* ·s desconort, II, 1 : se décourager.

desconoscenzha, *s. f.*, XVIII, 25 : ingratitude, sottise.

descorar, *v. tr.*; *prés. ind. 3e pers. sing.* descora, VII, 5 : mécontenter; — *part. empl. comme adj.* descorat, VII, 46 : sans cœur.

desert, *s. m.*, II, 18 : désert.

desesperamen, *s. m.*, XX, 5 : désespoir.

desfaire, *v. tr.*; *part. p.* deffait, XIV, 21 : estropier: — *infin. empl. comme subst.*, XVIII, 11 : défaire, détruire.

desgrazit, *part. empl. comme adj.* II, 9 : à qui on ne sait pas gré.

desiranza, *s. f.*, XIX, 14 : désir.

desliar, *v. tr.*; *prés. ind. 3e pers. sing.* deslia, IV, 16 : délier.

desmentir, *v. tr.*; *pr. ind. 3e pers. sing.* desmen, XX, 17 : démentir: — *v. réfl.*, XI, 20 : rétracter ce qu'on a dit.

desonor, *s. f.*, V, 30 : déshonneur.

desonrar, *v. tr.*; *part. p.* deshonrat, I, 12; II, 9 : déshonorer.

desot, *prép.*, III, 44 : sous.

desplazer, *v. intr.*; *prés. ind. 3e pers. sing.* desplatz, XVII, 20; *prés. subj. 3e pers. sing.* desplasa, III, 8 : déplaire.

despreiser, *v. tr.*; *part. p.* despregut, IV, 35 : réveiller.

despretz, *s. m.*, XIII, 36 : mépris.

dessazonar, *v. tr.*; *prés. ind. 3e pers. sing.* dessazona, XVII, 40 : incommoder.

destrenher, *v. tr.*; *prés. subj. 3e pers. sing.* destrenha, XVII, 14; *part. p.* destreit, XIX, 12 : presser, oppresser, forcer.

destric, *s. m.*, I, 33 : dommage.

devenir, *v. intr.*; *part. p.* devengut, *App.*, 12 : devenir.

dever, *v. tr.*; *prés. ind. 1re pers. sing.* dei, IV, 7; IX, 8; *3e pers.* deu, VII, 14; XIV, 37; *plur. 2e pers.* devetz, I, 42; *cond. I* deuria, I, 8; *parf. ind. 3e pers. sing.* dec, II, 21; *cond. II sing. 2e pers.* degras, XVIII, 15; *plur. 1re pers.* degram, IV, 22, 24; *3e pers.* degra, VII, 32 : devoir.

dia, *s. m.*, IV, 24 : jour; — tot dia, VI, 30 : toujours; — nul dia, XVIII, 21 : jamais; — l'autre dia, I, 20 : dernièrement.

dimei, *adj.*, XIX, 1 : demi.

dinz, *prép.*, III, 24 : dans.

dir, *v. tr.*, IV, 17; XII, 4; *prés. ind. sing. 1re pers.* dic, VIII, 37; XI, 18; *App*, 11; *2e pers.* dis, XVIII, 26; *3e pers.* dis, V, 56; XVI, 14; diz, XX, 13; ditz, IV, 12; *plur. 2e pers.* dizetz, XI, 23; *3e pers.* dizon, IV, 28; VI, 36; *prés. subj. 1re pers. sing.* dia, VI, 3; *2e pers. plur.* dijatz, XVI, 1; *imparf. ind. 3e pers. plur.* dizian, X, 14; *fut. 1re pers. sing.* dirai, III, 73; VIII, 3; XVIII, 6; *3e pers. plur.* diran, XIV, 49; *condit. 1re pers. sing.* diria, III, 53; *parf. ind. 1re pers. sing.* dis, XI, 5; *part. p.* dit, VII, 11; XXI, 2; dic, VIII, 46 : dire; — *partic. empl. comme subst.*, XVIII, 39; XX, 17 : parole; — *v. réfl.*, VI, 3 : dire. *Cf.* mal.

dispona, XVIII, 43 (?).

divers, *adj.*, XVIII, 34 : divers.

dobla, *v. intr.*; *prés. ind. 3e pers. sing.* dobla, XIX, 14 : se redoubler.

dol, *s. m.*, XIV, 30 : douleur.

doler, *v. intr.*, IX, 8; *part. prés.* dolen, XV, 3 : être triste; — *part. empl. comme adj.*, I, 20 : triste; — *v. réfl.*; *prés. ind.* 1re *pers. sing.* me doill, VII, 1; *condit.* 1re *pers. sing.* me dolria, IX, 6 : se plaindre.

dolor, *s. f.*, XV, 14 : douleur.

domenjamen, *s. m.*, VIII, 11 : domaine.

domna, *s. f.*, VI, 12; dompna, XI, 10; XIII, 1; dona, I, 13 : dame.

dompnei, *s. m.*, XIII, 21, 52; donei, III, 4 : courtoisie, galanterie.

don, *pron. rel.*, XV, 3; dun, II, 4; — *se rapportant à une personne*, III, 3; IV, 38; *à une chose*, XIII, 13 : dont; — *à une phrase*, I, 3, 21; XVIII, 15 : par suite de quoi, à cause de quoi.

don, *s. m.*, XII, 25 : cadeau.

donar, *v. tr.*, XII, 19; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* dona, VII, 23; *prés. subj.* 3e *pers. sing.* don, V, 27; XVII, 38; *impér.* 2e *pers. plur.* donas, VIII, 53; *part. p.* donat, VI, 19 : donner; — *part. prés.* donan, I, 30 : donner des coups, se battre; — *v. réfl.*, XX, 3 : se livrer, se donner. *Cf.* suoign.

doncs, *conj.*, XIV, 20; doncx, XVII, 14 : donc.

dos, *s. m.*, II, 17 : dos.

dos, *nom de nombre*, II, 19; XI, 6; *fém.*, doas, XIV, 1 : deux.

dous, *adj.*, XIII, 40 : doux.

dousor, *s. f.*, XV, 15 : douceur.

drechurier, *adj. empl. comme subst.*, XIV, 22 : juge compétent.

dreit, *adj.*, IV, 36; dret, XIV, 8 : véritable, juste; — *empl. comme subst.* dreit, IV, 10; dreg, XVIII, 31 : droit; — per dreiz, XX, 16 : en toute justice; — es dretz, XI, 23 : il est juste.

duc, *s. m.*, XII, 11 : duc.

dun, *voyez* don.

duptar, *v. tr.*, III, 7; IV, 14 : craindre.

duptos, *adj.*, IV, 12 : qui a peur.

dutança, *s. f.*, VIII, 53 : crainte.

E

e, *conj.*, I, 2 *et passim*; et, VI, 34; ez, II, 10, 17; es, XIV, 29 : et; — e.....e, II, 3; XXI, 21 : et.....et.

egal, *adj.*, XIX, 24 : d'un poids égal; — per egal, VII, 20 : par portions égales; — *prép.* I, 11 : au même niveau que.

eguansa, *s. f.*; ses e., XIII, 51 : sans comparaison, plus que les autres.

eisernit, *participe empl. comme adj.*, II, 14 : intelligent.

eissamen, *adv.*, I, 13; eisamen, XVII, 24; issamen, XVII, 39 : également.

eissir, *v. intr.*; *parf. ind.* 2e *pers. plur.* issitz, I, 23; *condit.* 3e *p. sg.* eissira, XXI, 15 : sortir.

el, *pron. pers.*; A. *Masculin, sing. nom.* el, III, 27; IV, 28; ell,

VIII, 17; il, VIII, 35; ilh, IV, 12 (?); — *accus. tonique* el, IX, 7; XIV, 12; elh, VI, 55; lui, VIII, 13; *atone* lo, IV, 16 (*proclit.*, II, 16; XIV, 20; *enclit.*, XIV, 17); — *datif* li, II, 20; IV, 42 (*proclit.* lh', V, 25; l', XV, 1; *enclit.* ·il, VII, 15; ·lh, XIII, 57; ·l, XIV, 18; ·ill, II, 30); — *plur. nom.* il, VIII, 5; ilh, VI, 33; ill, II, 24: igll, VIII, 7; — *accus. tonique* els, VIII, 9; lor, VII, 33 (?); *atone* los, VIII, 41 (*enclit.* III, 17). — B. *Féminin, sing., nom.* il, XV, 15, 38; ilh, IV, 5; XIII, 51; ill, XV, 35; leis, XIII, 33; — *accus. tonique* ella, XV, 27; elha, XVII, 24 (?); leis, XIV, 48; XVII, 2; lieis, XIII, 27, 42; lei, XXI, 2; *atone* la, XIII, 55; — *datif proclit.*. l', XV, 31; *enclit.* ·il, XIX, 7; ·l, IV, 4; — *plur. nom.* elas, XIV, 49; — *accus.* lor, XV, 9; — *dat.* lor, XI, 5; lur, IV, 43. — C. *Neutre, accus.* lo, II, 29 : cela.

emperaire, *s. m.*, *App.*, 10; enperaire, VIII, 14 : empereur.

en, *prép.*, I, 14; XIV, 28 *et passim*; in, XX, 5; e, VII, 42; VIII, 18 : dans; — en vos, VI, 42 : par votre faute; — *devant un gérondif*, XVIII, 26. *Cf.* tro.

en, *adv. marquant le point de départ* (*enclit.* n', XII, 8); *empl. explétivement*, XVII, 30; — *empl. comme pron. personnel; se rapportant à une personne*, XI, 4; XII, 8; XIV, 4; *à toute une phrase*, III, 55; *exprime les mêmes rapports que la préposition* de, *sc. la matière*, IV, 17; XI, 4; *l'éloignement*, IV, 11; *la cause*, IV, 28; VIII, 18; XIV, 41.

en, *s. m.*, VII, 21; XI, 17; em (*devant b*), XVIII, 2; ·n, XI, 2; XIV, 16 : seigneur.

enaissi, *adv.*, XV, 23 : ainsi.

enan, *adv.*; d'er'enan, I, 18; XVII, 3 : dorénavant.

enans, *adv.*, XIII, 14 : plutôt; — *empl. comme subst.* en l'enans, XIII, 16 : en avant.

enansar, *v. tr.*; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* enanza; XIX, 4; *parf. ind.* 3e *pers. sing.* enanset, XV, 16 : élever, augmenter, exalter, suggérer; — *v. intr.*, XIII, 15 : accroître; — *v. réfl.*, V, 53 : accroître en puissance.

enblar, *v. tr.*; *prés. ind.* 2e *pers. sing.* enblavas, XII, 5 : voler.

enclaure, *v. tr.*; *parf. ind.* 3e *pers. sing.* enclaus, III, 19 : enfermer.

encontra, *prép.*, IV, 38 : envers.

encor, *adv.*, VII, 29; enquers, XVIII, 36; ancor, VII, 10 : encore.

endevenir, *v. réfl.*; *prés. subj.* 3e *pers. sing.* s'endevenha, XVII, 11 : se produire.

enemic, *s. m.*, VII, 30 : ennemi.

enfansa, *s. f.*, XIII, 47 : enfantillage.

enfre, *prép.*, V, 46 : parmi.

enic, *adj.*, VI, 26 : mécontent.

enjan, *s. m.*, XIII, 45; engan, XII, 14 : tromperie.

enoiar, *v. tr.*; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* enueia, VII, 4; *futur* 3e *pers. sing.* enoiera, XVIII, 7 : être désagréable à.

enperi, *s. m.*, VIII, 4, 10 : empire.

enpreionar, *v. réfl.*; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* s'enpreiona, XVII, 27 : s'enfermer, s'engouffrer.

ensems, *adv.*, VII, 35 : ensemble.

enserrar, *v. tr.*; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* enserra, III, 19 : enfermer.

enten, *s. m.*; aver son e., VIII, 17 : s'appliquer à, demander.

entendre, *v. tr.*, XIII, 23; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* enten, I, 14; VIII, 46; 2e *pers. plur.* entendez, XVIII, 44; *prés. subj.* 3e *pers. sing.* entenda, V, 21 : entendre, s'appliquer à, comprendre.

entier, *adj.*, XIII, 34; XIV, 15; enter, XIV, 20; *fém.* entieira, XI, 7 : entier, intact.

entorn, *prép.*, VII, 16 : autour.

entre, *prép.*, XI, 13, 24; XV, 8 : entre, parmi.

entremetre, *v. réfl.*; *part. p.* entremes, XIX, 3 : se mêler de, faire.

entrepausar, *v. tr.*; *part. p.* entrepausat, II, 16 (?).

envasir, *v. tr.*; *fut.* 1re *pers. sing.* envasirai, XVI, 12 (?) : attaquer.

enveios, *adj.*, XII, 26 : envieux; — e. de, IV, 2; XV, 42 : amoureux de.

enviar, *v. tr.*; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* envia, VI, 35 : envoyer.

eo, *voyez* ieu.

era, *voyez* ar.

eransa, *s. f.*, XX, 21 : égarement.

ergueilh, *s. m.*, III, 49 : orgueil; — far orgoill, XXI, 24 : se montrer orgueilleux.

eritat, *s. f.*, II, 13 (?) : héritage.

errar, *v. intr.*; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* erra, III, 20 : se conduire mal.

error, *s. f.*, XIX, 16; eror, XX, 18 : égarement, confusion.

eschazer, *v. réfl.*; *pr. ind.* 3e *pers. sing.* s'eschai, XV, 27 : convenir.

escritura, *s. f.*, III, 30 : écriture.

escriure, *v. réfl.*; *condit* 3e *pers. sing.* s'escrieuria, VI, 40 : s'écrire.

escuissat, *part. empl. comme adj.*, VI, 34 : éreinté.

escumenjar, *v. tr.*; *part. p.* escumenjat, III, 58 : excommunier.

escur, *adj.*, III, 24 : obscur.

escurgazhar, *v. intr.*, IX, 1 (?) : être placé en sentinelle.

escut, *s. m.*, IV, 33; XI, 7; XXI, 1 : bouclier.

esgardar, *v. tr.*; *prés. ind.* 1re *pers. sing.* esgart, VI, 31; *impér.* 2e *pers. pl.* gardatz, VI, 44 : regarder.

esmaiar, *v. réfl.*; *prés. subj.* 3e *pers. sing.* s'esmai, II, 1 : s'effrayer.

esperar, *v. tr.*; *prés. ind.* 1re *pers. sing.* esper, IX, 6 : espérer.

esperansa, *s. f.*, VIII, 7; speransa, VIII, 47 : espérance.

espert, *adj.*, II, 14 : adroit.

esplec, *s. m.*, II, 29 (?).

esser, *v. intr.*, II, 15; eser, XX, 1; *prés. ind. sg.* 1re *pers.* sui, I, 21; IV, 2; soi, XVI, 9; XVII, 14; 2e *pers.* es, XVIII, 13; 3e *pers.* es, I, 3; IX, 2 et *passim*; *plur.* 1re *pers.* em, X, 6; 2e *pers.* etz, I, 37; ez, *App.*, 23; est, VIII, 52; 3e *pers.* son, IV, 13; so, XII, 2; sunt, XVIII, 39; *prés. subj. sg.* 1re *pers.* sia, XIII, 16; 3e *pers.* sia, I, 4; XIV, 47; *plur.* 2e *pers.* siatz, VI, 49; XIII, 6; siaz, XVI, 11; 3e *pers.* syon, V, 60; *imparf. indic. sg.* 1re *pers.* era, VI, 15, 19; 3e *pers.* era, VI, 9; XV, 5; *futur. sg.* 1re *pers.* serai, IV, 39; 3e *pers.* er, III, 31; V, 3; sera, VIII, 28; *plur.* 2e *pers.* seretz, VII,

48; serez, XVI, 6; 3e *pers.* seran, VIII, 32; *condit. I* 3e *pers. sg.* seria, XVII, 41; *parf. ind. sg.* 1re *pers.* fui, *App.*, 24; 2e *pers.* fus, XII, 3, 6; 3e *pers.* fon, IV, 9 (?); *imparf. subj. sg.* 1re *pers.* fos, IV, 17; VI, 23; 3e *pers.* fos, XV, 2; XXI, 13; 2e *pers, plur.* fosses, XVIII, 38, *App.*, 10; *condit. II sg.* 1re *pers.* fora, XIX, 3; 3e *pers.* fora, IV, 18; *plur.* 2e *pers.* foraitz, *App.*, 7 : être; — esser a Dieu, VI, 49, formule de congé; — *v. réfl.*, XIX, 11 : être; — *dans une périphrase*, IV, 43; VII, 29. *Cf.* ops.

est, *pron. dém.*, IV, 25; *fém.* esta, IV, 19 : ce, cette.

estar, *v. intr.*, XI, 22; *prés. ind. sg.* 3e *pers.* estai, IV, 12; XV, 31; *plur.* 3e *pers.* estan, XVIII, 20; *prés. subj.* 1re *pers. sg.* estei, IV, 4; estia, IV, 41; 3e *pers. sg.* stec, II, 20; *imparf. ind.* 3e *pers. plur.* estavan, III, 34; *condit.* 3e *pers. sg.* istera, XIX, 24 (?); *part. p.* estat, XX, 19 : être, se trouver; — *part. prés. empl. comme adj.* ben istan, XIX, 15 : gracieux.

estat, *s. m.*, **X, 7 : état.**

estatgc, *s. m.*, **I, 25 : position.**

estendre, *v. tr.; prés. subj.* **3e** *pers. sg.* **estenda, V, 25 : étendre;** — *v. intr.*, **XIII, 32 : s'étendre, augmenter.**

estener, *v. intr.*, **XIV, 31 : abstenir.**

esters, *adv.*, **XIV, 10 : autrement.**

estorsemen, *s. m.*, **XVII, 28 : délivrance.**

estrenar, *v. tr.; prés. subj.* **3e** *pers. sg.* **estre, VII, 40 : faire cadeau de.**

estret, *adj*, **VII, 26 : tendu.**

eu, *voyez* ieu.

eus, VII, 45; XI, 20 (?).

F

fadia, *s. f.*, XIII, 9 : attente inutile, déception.

faduc, *adj. empl. comme subst.*, II, 31 : lâche.

faire, *v. tr.*, XVIII, 5; far, I, 32; II, 21; *prés. ind. sg.* 1re *pers.* fas, VI, 47; IX, 6; fatz, XIV, 23; 3e *pers.* fai, IV, 30; V, 5; fa, IX, 1; *plur.* 2e *pers.* faitz, XI, 22; XIII, 13; faiz, XVIII, 2; 3e *pers.* fan, V, 10; VIII, 35; *prés. subj. sg.* 1re *pers.* fassa, XIX, 2; fasa, III, 2; 3e *pers.* fassa, VII, 19; *plur.* 3e *pers.* fasan, VIII, 24; *imparf. ind. sg.* 1re *pers.* fazia, VI, 24; 3e *p.* fazia, I, 32; *plur.* 3e *pers.* fazion, VII, 31; *impér.* 2e *pers. plur.* faitç, VIII, 55; *fut. sg.* 1re *pers.* **farai, I, 1; IV, 8; V, 2;** 3e *pers.* **fara, II, 29;** *plur.* **2e** *p.* **fares, XVII, 21;** *condit. I sg.* **1re** *pers.* **faria, IV, 8; 3e** *pers.* **faria, VII, 15;** *plur.* **2e** *pers.* **fariatz, XIII, 20;** *parf. ind. sg.* **1re** *pers.* **fis, IV, 8; 3e** *pers.* **fetz, I, 29; fez, II, 21; fe,** *App.*, **4;** *plur.* **1re** *pers.* **fezem, IV, 21; 2e** *pers.* **fezetz, I, 20; 3e** *pers.* **feron, V, 44; XVIII, 22;** *imparf. subj.* **3e** *pers. sg.* **fezes,** *App.*, **9;** — *condit. II* **1re** *pers. sg.* **fera, XXI, 3;** *part. p.* **fait, IV, 13; XII, 25; XX, 25 (?); fag, I, 30; XII, 8 : faire, exécuter; — far a, XIII, 20 : mériter d'être;** — *empl. comme verbum vicarium*, **XI, 14;** — *partic. p. empl. comme subst.* **fait, I, 32; faig, V, 60; fat, III, 9 : fait, action;**

f. d'armas, XIV, 32 : fait d'armes. *Cf.* autregiamen, bestenda, bestensa, ergueilh, falhimen, fin, mal, mandamen, parven, perdon, seccors, tort, vensimen.

faisson, *s. f.*, XV, 38 : façon.

faissonar, *v. tr.*; fazonar, XIX, 21; *prés. ind.* 3e *pers. sg.* fayssona, XVII, 35 : former.

falha, *s. f.*; ses f., X, 1 : sans faute.

falhimen, *s. m.*; far f., XVII, 21 : manquer à ses devoirs.

falhir, *v. intr.*; *prés. ind.* 3e *pers. sg.* falh, I, 8; faill, II, 34; VII, 5; XIV, 13; *imparf. ind.* 3e *p. sg.* falia, VI, 42; *part. p.* faillit, XV, 1 : manquer, manquer à ses devoirs.

fals, *adj.*, III, 12; XIII, 41 : faux; — *empl. comme subst.*, III, 20.

fam, *s. f.*, XIII, 22 : faim.

farsir, *v. tr.*; *partic. p.* farsit, XII, 36 : remplir.

fe, *s. f.*, III, 29 : foi; — per ma fe, VII, 14 : *formule pour affirmer*; — a bona fe, XIV, 34 : sincèrement.

feda, *s. f.*, XII, 5 : brebis.

felh, *adj.*, IV, 34 : furieux.

fenimen, *s. m.*, XVII, 30 : but, fin.

fer, *adj.*, III, 41; XVIII, 39 : désagréable, révoltant.

feramen, *s. m.*, *App.*, 4 : instrument de fer.

feresa, *s. f.*, IX, 1 : effroi.

ferm, *adj.*, III, 29; VIII, 47 : ferme.

feunia, *s. f.*, I, 2 : tristesse; — XXI, 8 : manquement aux lois de la courtoisie.

fieu, *s. m.*, V, 50 : fief.

fil, *s. m.*, V, 45; VIII, 28 : fils.

filios, *s. m.*, II, 27 (?).

fin, *s. f.*; far f., XI, 20 (?).

fin, *adj.*, II, 2; VIII, 52; XVII, 13 : fin, parfait; — fi, V, 52 : certain; — f. ab armas, XIII, 6 : adroit dans le maniement des armes.

flac, *adj.*, II, 33; VII, 45; XII, 36; flanc, XVIII, 35; mou, lâche.

flacat, *partic. empl. comme adj.*, XI, 8 : ramolli.

flanc, *voyez* flac.

flaquesa, *s. f.*, XII, 40; flacesa, XVIII, 18 : faiblesse, lâcheté.

flor, *s. f.*, VI, 47; XV, 11 : fleur.

foc, *s. m.*, XII, 20 : feu.

fol, *adj.*, III, 10, 18 : fou.

folamen, *adv.*, VIII, 5 : indignement.

folia, XXI, 10; follia, XIII, 12; ffollia, XVIII, 25; folhia, VI, 36 : folie.

fon, III, 40 (?).

for, *s. m.*, VII, 9; VII, 34 (?) : prix.

for, *adv.*, VII, 30; VII, 45 (?) : dehors.

forfachura, *s. f.*, III, 26 : défaut.

forfaire, *v. tr.*; *parf. ind.* 1re *pers. sg.* forfis, XVIII, 28 : agir mal envers.

formatie, *s. m.*, XII, 16 : fromage.

forsa, *s. f.*, I, 5; XVI, 3; XVII, 22 : force.

forsadamen, *adv.*, XVII, 19 : par force.

forsar, *v. tr.; prés. ind. 3e pers. sg.* forza, XIX, 4; *part. p.* forsat, VI, 26 : contraindre.

fort, *adj.*, XIII, 31 : fort; — *adv.*, VI, 2; VII, 4; IX, 3 : très, beaucoup.

fraire, *s. m.*, XII, 29 : frère.

fraiç, *partic. empl. comme adj.*, II, 33 : cassé (au figuré).

franc, *adj.*, VII, 32 : noble.

fre, *s. m.*, VII, 26 : frein.

freg, *adj. empl. comme subst.*, XIII, 22 : froid.

fugir, *v. intr.*, XXI, 18; *part. prés.* fugen, I, 29 : fuir; — *v. réfl.; condit. II 1re pers. sg.* me fugira, XXI, 17 : s'enfuir.

G

ga, *voyez* ja.

gai, *adj.*, XV, 32; XIX, 2 : gai.

galhardia, *s. f.*, I, 36 : courage.

gardar, *v. tr.; prés. ind. 3e pers. sg.* garda, VII, 23; *prés. subj. 3e pers. sg.* gart, XV, 12; *fut. 3e pers. plur.* garderan, VIII, 49 : garder; — *impér. 2e pers. plur.* gardatz, IX, 8; guardatz, IV, 30 : voir.

garentia, *s. f.*, III, 52; VI, 17 : témoignage.

garnison, *s. f.*, IX, 3 : équipement.

gaug, *s. m.*, I, 28; II, 4; gauc, II, 28 : joie.

gavas, XI, 17 (?).

gazanh, *s. m.;* gazaing, XVIII, 24: gain.

gazanhar, *v. tr.*, *App.*, 2; *prés. ind. 2e pers. pl.* gazagnatz, *App.*, 8; *prés. subj. 3e pers. sg.* gasagne, VIII, 25; *part. prés.* gaçainhan, VIII, 50; *part. p.* gazanhat, X, 8 : gagner.

gelozia, *s. f.*, XII, 10 : jalousie.

gen, *s. f.*, I, 39; XII, 9; jen, XX, 18 (?) : *sens collectif*, les gens; — XV, 4 : homme.

gen, *adv.*, I, 15; XV, 19; gent, XIII, 20 : bien.

gens, VIII, 45 (?).

gequir, *v. intr.; prés. ind. 3e p. sg.* gic, VII, 43 : tarder.

ges, *adv. de négation, accompagné de non*, V, 21; VII, 22; XVII, 22; jes, XIV, 2 : pas du tout.

getar, *v. tr.; imp. subj. 3e pers. sg.* getez, VII, 30 : jeter.

glatz, *s. m.*, VI, 46 : glace.

glorios, *adj.*, XV, 41 : glorieux.

gran, *adj.*, I, 6, 11 *et passim* : grand.

grat, *s. m.*, *App.*, 7 : degré.

grat, *s. m.*, II, 8 : reconnaissance; — saber g., IX, 5 : savoir gré; — aver bon g., *App.*, 3 : être content; — aver g., IX, 7; XV, 36 : être remercié; — mal g. que, *conj.*, IX, 4 : malgré que.

grazal, *s. m.*, VII, 35 : une mesure.

grazir, *v. intr.; prés. ind. 1re p. sg.* grazisc, II, 6 : être reconnaissant; — XV, 26 : être bien accueilli.

greillon, *s. m.*, XXI, 13 : prison.

greu, *adj.;* grieu, V, 60 : contraire, défavorable; *au neutre*, m'es greu, I, 3; XV, 1 : j'éprouve de la peine; — *adv.* grieu, V, 50 : difficilement.

greves, XVIII, 38 (?).

guerra, *s. f.*, IV, 19; guera, XI, 5 : guerre. *Cf.* mesclar.

guierdon, *s. m.*, II, 8 : récompense.

I

i, *adv. de lieu*, VIII, 16; y, V, 16; hi, IV, 20, 40; — *faisant fonction de pron.*, *se rapportant à une personne*, III, 25 : en lui; *exprime un datif*, XIV, 19; — *se rapportant à une chose*, XIII, 14 : en cela.

ib, II, 32 (?).

ieu, *pron. pers.*, 1re *pers. nomin.*, I, 13, 25; eu, II, 38; VII, 10; eo, IX, 6; ye, XIII, 55; ie, XIII, 57 : je; — *accus. tonique* me, XIV, 49; *atone* me, XXI, 12; mi, II, 2; III, 61 (*empl. enclit.*, VII, 1; XII, 1); — *dat.* me, IX, 1; mi, III, 1; XV, 43 (*empl. proclit.*, I, 3; *empl. enclit.*, IV, 40 [?]); — *plur. nom.* nos, IV, 23; X, 1; — *accus.*, VII, 26, 27.

ifern, *s. m.*, XVII, 27 : enfer.

ilh, *voyez* el.

ill, *voyez* el.

in, *voyez* en.

intrar, *v. intr.; fut.* 3e *pers. plur.* intraran, XVI, 7 (?); *part. p.* intratz, XVI, 13 : entrer.

iraisser, *v. réfl.; part. p.* irascut, IV, 27 : se fâcher.

irat, *part. empl. comme adj.*, I, 2, 21; VI, 2 : fâché.

iros, *adj.*, IV, 34 : fâché.

issamen, *voyez* eissamen.

issir, *voyez* eissir.

istar, *voyez* estar.

J

ja, IV, 1, 18; V, 20; ga, VIII, 16; gia, VIII, 19 : *sert à renforcer une affirmation;* — ja mais, III, 42; VII, 48; zamais, XX, 8 : jamais.

jase, *adv.*, XIV, 42 : toujours.

jaser, *v. intr.; part. prés.* jasen, XIV, 19 : coucher.

jauzir, *v. intr.*; *part. prés. empl. comme adj.* jauzen, XI, 22; XVII, 33 : heureux; — *v. réfl.; prés. ind.* 3e *pers. sg.* se jauzis, XIII, 13 : jouir.

jes, *voyez* ges.

joglar, *s. m.*, XII, 6 : jongleur.

jogleria, *s. f.;* iugleria, XVIII, 29 : métier de jongleur.

joi, *s. m.*, I, 38; II, 2; XIII, 1 : joie, jouissance.

joios, *adj.*, XV, 40 : joyeux, en joie.

jorn, *s. m.*, XIX, 8 : jour; — VI, 42 : audience.

joven, *s. m.*, XVII, 38 : jeunesse.

jugleria, *voyez* jogleria.

jutgamen, *s. m.*, XIII, 57; juzamen, XIV, 47 : jugement, dossier.

jutjar, *v. tr.; prés. subj.* 3e *pers. sg.* jutge, XIII, 50; juge, XIV, 45 : juger.

L

la, *voyez* lo.

lai, *adv.*, I, 4, 8; II, 36 : là, là-bas.

laissar, *v. tr.*, XIII, 7; *prés. ind.* 1re *pers.* lays, XIII, 12; *parf. ind.* 3e *pers. sg.* layset, XII, 33; 2e *pers. plur.* laissetz, I, 22; XIII, 21; laissei, XI, 6 : laisser; — *v. réfl.*, III, 55; XXI, 10 : s'abstenir.

lait, *adv.*, III, 54; XII, 19 : vil.

lansa, *s. f.*, XIII, 40; lanza, XI, 7 : lance.

largamen, *adv.*, VIII, 56 : largement, généreusement.

las, *s. m.*, IV, 15 : lien.

las, *adj. empl. comme exclamation*, XVII, 24 : hélas.

lassar, *v. tr.; prés. ind.* 3e *pers. sg.* si lassa, III, 5 : se lasser.

lassar, *v. tr.; part. p.* lassat, IV, 13; lazat, XIX, 10 : enlacer, lier.

latz, *s. m.*, VI, 33 : côté.

laus, *s. m.;* al l. XIV, 22; XV, 24 : selon l'opinion.

lausa, *s. f.*, III, 44 : pierre.

lausar, *v. tr.; prés. ind.* 1re *pers. sg.* lau, XI, 18; laus, XVIII, 35 (?); 3e *pers. pl.* lauzan, XI, 16 (?) : louer; — *infin. empl. comme subst.* lauzar, XIX, 19.

lauzor, *s. f.*, XV, 16 : gloire.

legat, *s. m.*, III, 32 : légat.

legor, *s. m.*, III, 34 : repos, tranquillité.

leial, *adj.*, IV, 3; lial, VII, 24 : loyal, sincère.

leis, *voyez* el.

len, *adj.*, XII, 19 (?) : lent.

lenga, *s. f.*, XI, 21; *App.*, 9 : langue.

lenha, *s. f.*, XVII, 13 : bois.

leu, *adv.*, I, 10; XIII, 31; lieu, V, 59 : facilement.

leumen, *adv.*, XIV, 32 : facilement.

levar, *v. tr.; parf. ind.* 1re *pers.* levei, XVIII, 14; *part. p.* levat, II, 17; IV, 28 : lever.

·lh, *voyez* el.

li, *voyez* lo.

lia, *s. f.;* lhia, VI, 45 : corde.

libelh, *s. m.*, VI, 30 : mémoire, pièce officielle.

lieis, *voyez* el.

linhatge, *s. m.*, I, 11 : naissance, famille.

lo, *art. Masculin sing. nom*, lo, I, 15, 26; le, V, 22 (*enclit*, I, 32); — *accus.* lo, I, 21; XV, 5 (*proclit*, XIV, 18; *enclit*, I, 34; XIII, 4; al, II, 4; XIV, 22; dell, VIII, 56; el, V, 9); — *plur. nom.* li. XVI, 7; — *accus.* los, I, 32; II, 6 (*enclit*, II, 6; III, 16; als, II, 7; dels, II, 20; entrels, II, 28; pels, II, 18). — *Féminin, sing.* la, II, 17; XI,

5; li, VIII, 14, 59 (*proclit*, I, 34; *enclit*, V, 25; XV, 40); — *plur.* las, IV, 6.

loc, *s. m.*, XVIII, 34 : lieu; — en l. de, XV, 10 : comme.

long, *adj.*, V, 19; lonc, XI, 15; *fém.*, longa, XII, 3; lonia, V, 5; longia, VIII, 43 : long.

lonjamen, *adv.*, XIII, 9; lonzamen, XX, 19 : longtemps.

lor, *pron. pers.*, *voyez* el.

lor, *pron. poss.*, II, 11; lur, III, 38; lurs (*accus. pl.*), IV, 14 : leur.

lui, *voyez* el.

lunh, *pron. indéf.*, XIII, 13; lun, XIII, 19 : nul.

lusor, *s. f.*, *App.*, 6 : lumière.

M

ma, *voyez* mon.

maior, *adj.*, XII, 7 : plus grand.

mais, *adv.*, I, 17; IV, 37; mai, XV, 28 : plus; — IV, 22; XIII, 7; XIV, 7 : le plus; — X, 3, *contient une idée de temps; — renforce le sens;* de may re, XVII, 16; — *empl. comme conj.*, mas, IV, 25, 35; XIV, 2 : mais, plutôt; — XVIII, 28 : sauf; — tan... mas que, XVII, 17 : tant... que.

maison, *s. f.*, III, 24 : maison.

mal, *adj.*, III, 4 : mauvais; — *empl. comme adv.*, II, 14 : mal; — *empl. comme subst.*, II, 6; III, 5; VII, 37, 38 : mal; dire m., XI, 11 : médire (*Cf.* maldire, malditz); far m., VII, 41 : faire du mal; VII, 15 (?); tornar en m., VII, 11 : tourner au malheur (?); traire m., *App.*, 22 : souffrir; voler m., VII, 39 : vouloir du mal (à quelqu'un); per mal, VII, 19 : avec une mauvaise intention. *Cf.* grat.

malamenz, *adv.*, XV, 6 : terriblement.

malanansa, *s. f.*, XIII, 44; malananza, XIX, 7; malenansa, XX, 7 : malheur.

maldire, *v. tr.; part. prés.* maldizen, XI, 16, 18 : blâmer; — *part. empl. comme subs.* maldit, XI, 12 : blâme.

malvat, *adj.*, XII, 32 : méprisable.

malvestat, *s. f.*, XII, 35 : vilté.

man, *s. f.*, V, 25 : main.

mandamen, *s. m.*, IV, 7; VIII, 32; XVII, 25 : ordre, commandement; far m., XIV, 5 : recommander, ordonner.

mandar, *v. tr.; prés. ind.* 1re *p.* man, V, 11; *fut.* 1re *pers. sg.* mandarai, I, 3 : envoyer, faire savoir; — *prés. ind.* 3e *pers.* manda, XIV, 3, 24 : ordonner.

maneira, *s. f.*, XI, 13 : espèce.

mant, *nom de nombre indéf.*, XVIII, 34 : maint.

mantener, *v. tr.*, XIII, 52; *prés. ind. sg.* 1re *pers.* manting, XIV, 50; 3e *pers.* mante, I, 12; XIV, 45 : maintenir, soutenir.

mar, *s. f.*, II, 36; VIII, 58 : mer.

marc, *s. m.*, IV, 23 : marc.

marqes, *s. m.*, V, 6 : marquis.

massa, *s. f.*, III, 11 (?) : massue.

me, *voyez* ieu.

meils, *adv.*, XIX, 21 : meil, V, 58; meillz, XXI, 13; miels, VIII, 38; mielz, XIV, 24; mielhs, XII, 27 : mieux; — *subst.* XIII, 26.

meins, *adv.*, VI, 51; meintz, XIX, 26; menz, II, 35; XIX, 20 (?); mentz, IX, 8 (?) : moins; — *subst.* meynhs, XIII, 14 : le moins.

melhor, *adj.*, XIII, 30 : meilleur.

melhorat, *partic. empl. comme adj.*; meliorat, *App.*, 13 : amélioré.

membrar, *v. impers.*; *prés. subj.* membre, VII, 47 : souvenir.

mendic, *adj. empl. comme subst.*, XI, 21 : mendiant.

meraveglar, *v. tr.*; *part. p.* meraveilat, XX, 1 : étonner; — *v. réfl.*; *prés. ind.* 1re *pers.* me meravegll, VIII, 7; meravill, XIX, 16 : s'étonner.

merce, *s. f.*, VII, 28; XIX, 13; merze, XX, 11 : grâce.

merchat, *s. m.*, *App.*, 1 : marché.

mermamen, *s. m.*; prendre m., VIII, 54 : diminuer.

mesclar, *v. tr.*; *part. p.* mesclat, VI, 7 : mêler; — *prés. ind.* 3e *pers. sing.* mescla gerra, III, 15 : soulever des querelles.

mescreire, *v. tr.*; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* mescre, III, 28; VIII, 45 (?) : ne pas croire.

messongier, *adj.*, XIII, 43 : mensonger.

mestier, *s. m.*, XII, 2; *App.*, 19 : métier.

meteis, *voyez* mezeis.

meteus, *voyez* mezeis.

metre, *v. tr.*; *prés. ind.* 1re *pers. sing.* met, XIII, 55; 3e *pers. plur.* meton, III, 43; *prés. subj.* 3e *pers. sing.* meta, VIII, 16; 2e *pers. plur.* metatz, XVI, 5; *parf. ind. sing.* 1re *pers.* mis, XVIII, 29; 3e *pers.* mes, V, 42; *part. p.* mis, XX, 6; mes, VII, 9 : mettre, placer; — *v. réfl.*, XVI, 5; XXI, 12 : se mettre, se placer.

meu, *pron. poss.* 1re *pers.*, VII, 2 : mon.

mezeis, *adj.*, XX, 17; meteis, XXI, 20; meteus, XX, 13 : même.

mi, *voyez* ieu.

mia, *subst. accompagné de la négation*, VI, 27 : pas du tout.

midonz, *s. f.*, XV, 11, 13 : ma dame.

mil, *nom de nombre*, IV, 23; XI, 9 : mille.

moilheransa, *s. f.*, V, 43 : mariage.

molt, *adv.*, II, 7; mout, XV, 1 : beaucoup.

mon, *s. m.*, I, 26; VIII, 18; XIII, 24 : monde.

mon, *pron. poss.*; *masc. sing. nom.* mos, IV, 27, 33; XIV, 36; *accus.* mon, XV, 3; mo, XIX, 25; *plur. nom.* mei, XI, 1; — *fém. sing.* ma, I, 13; XVII, 14 (*proclit.*, XIII, 33).

montar, *v. intr.*; *prés. ind.* 3e *p. sing.* monta, VIII, 12 : s'élever.

morir, *v. intr.*; *pr. ind.* 3e *pers. sing.* mor, XIV, 32; muor, XIV, 41; *prés. subj.* 3e *pers. sing.* muera, XIV, 40; *imparf. indic.* 3e *pers. sing.* moria, VI, 51 : mourir.

mors, II, 26 (?).

mort, *s. f.*, XIV, 30, 34 : mort.

mortal, *adj.*, I, 19; II, 10; III, 45 : mortel.

mosneira, *s. f.*, XI, 17 : mouture.

mot, *s. m.*, XII, 26 : mot.

mouton, *s. m.*, XII, 5 : mouton.

mover, *v. tr.*; *imparf. ind.* 3ᵉ *p. sing.* movia, VI, 18; *part. p.* mogut, IV, 19 : pousser, mettre en train.

murar, *v. tr.*; III, 33 : emmurer.

mut, *adj.*, IV, 1 : muet.

N

na, *s. f.*, XI, 2 : madame.

naisser, *v. intr.; prés. ind.* 3ᵉ *p. sing.* nais, XVIII, 23 (?); *futur* 3ᵉ*pers. sing.* naisera, XX, 18 (?) : naître.

nan, *App.*, 18 (?).

natural, *adj.*, II, 2 : naturel.

nausa, *s. f.*, III, 35 : désagrément.

nauz, VII, 18 (?).

ne, *voyez* ni.

negun, *pron. indéf.*, IV, 15; nengun, VIII, 8 : aucun.

ni, *conj.*, XII, 25; ne, IX, 7 : ni; — XIII, 2 : ou ; — ni... ni, IV, 8; X, 16 : ni... ni

nien, *s. m.*, VIII, 26 : rien.

noi, VII, 46 (?).

non, *adv. de négation*, I, 12, 29; IV, 44; nom (*devant m*), XIX, 13; no, I, 5, 10 : non; — *employé absolument*, XVI, 3; — *dans la phrase comparative*, XI, 9; — si non, VII, 48 : sinon.

nonchalen, *part. empl. comme adj.*, XI, 8 : mou, sans énergie.

nos, *voyez* ieu.

noser, *v. intr.; fut.* 3ᵉ *pers. plur.* noseran, VIII, 26 : nuire.

nostre, *pron poss.*, XIII, 51; notre, X, 7 : notre.

nou, *adj.*, V, 2 : nouveau.

nozamen, *s. m.*, IV, 14 (?) : nœud.

nozar, *v. tr.; part. p.* nozat, IV, 16 : nouer.

nul, *pron. indéf.*, III, 13; nulh, I, 7; IV, 1; *fém.* nulla, VII, 28; nuilha, III, 26 : nul.

O

o, *conj.*, I, 23; III, 33 *et passim* : ou.

o, *pron. démonstr. neutre*, I, 29; III, 3 : cela.

oblidar, *v. tr.*, XXI, 9 : oublier.

ocaizonar, *v. tr.*; *prés. ind.* 3ᵉ *p. sing.* ochaizona, XVII, 29; ocaissona, XVIII, 41 : reprocher.

offrir, *v. tr.*; *part. p.* offert, II, 15 : offrir.

oill, *s. m.*, VII, 15; XI, 1; XIV, 18; oil, II, 23 (?) : œil.

om, *s. m.*; *nom.* hom, III, 13; homs, III, 25; XII, 27; *accus.* ome, XI, 14; XII, 31 : homme; — om, VI, 8; hom, I, 18, 20; XII, 30 : on.

on, *adv. relatif*, IV, 37; XIV, 38; ont, I, 8 : où; — *se rapportant à une pers.*, XIV, 46; — *conj.* on que, I, 4; XIII, 16 : où que.

onor, *s. f.*, XI, 24; honor, XII, 23; XIV, 23 : honneur; — II, 12; V, 29 : fief; — XV, 10 : valeur.

honradamen, *adv.*, XIV, 40 : honorablement.

onramen, *s. m.*, XII, 7 : les honneurs.

onransa, *s. f.*, XIII, 52 : honneur; — VIII, 52 : valeur; — V, 57 (?) : louange; — VIII, 25 : dignité.

onrar, *v. tr.*; *part. p.* honrat, I, 39; VI, 53 : honorer; — *part. empl. comme adj.* honrat, I, 6; onrat, V, 28; XIV, 37; XV, 4 : honorable.

ontasses, VII, 46 (?).

ops, *s. m.*; esser o., V, 25 : falloir; — aver obs, XIX, 20 : avoir besoin.

orgoill, *voyez* ergueilh.

ort, *s. m.*, V, 20 : jardin.

ortolan, *s. m.*, VII, 13 : jardinier.

outra, *prép.*; — outra m., VIII, 58; XVII, 5; outramar, V, 48; VIII, 39 : outremer.

P

païs, *s. m.*, V, 42; paës, V, 12 : pays.

pagar, *v. tr.*; *part. p.* pagat, X, 20 : payer.

paire, *s. m.*, V, 14 : père.

pairon, *s. m.*, VIII, 34 : patron.

palenc, *s. m.*, XVI, 2 : palissade.

paor, *s. f.*, VII, 14 : peur.

papa, *s. m.*, VIII, 6, 27 : pape.

paratge, *s. m.*, I, 27; paratie, XII, 20 : naissance, famille.

pareisser, *v. impers.*; *prés ind.* pareis, X, 15 : paraître.

parer, *v. intr.*; XIV, 16; *prés. ind.* 3[e] *pers. sg.* par, III, 11; *fut.* parra, XIII, 18; *condit.* 3[e] *pers. sg.* paria, III, 58 : sembler; — *v. impers.*, XIV, 34.

parlar, *v. intr.*, XII, 12 : parler.

parlier, *adj.*; *fém.* parleira, XI, 21 : parlant.

part, *s. f.*, *App.*, 15 : partie; — V, 53 : parti; — d'autra p., XXI, 3 : ailleurs; — *prép.*, II, 36; IV, 6; V, 17; VII, 18 (?) : au delà de, par dessus; — p. de, XVIII, 37 : *même signification.*

partimen, *s. m.*, XII, 29 : jeu parti.

partir, *v. tr.*, XVIII, 15; *futur* 3[e] *pers. plur.* partran, XV, 9; *condit.* 1[re] *pers. sing.* partria, XVIII, 24 : partager; — XIII, 17 : proposer un jeu parti; — *v. intr.*; *parf. ind.* 3[e] *pers. sing.* parti, XII, 30 : prendre part; — *v. réfl.*; *prés. subj.* 2[e] *pers. plur.* partatz vos, XIII, 18; *impér.* 2[e] *pers. plur.* partes vos, XVII, 9; *fut.* 1[re] *p. sing.* me partra, XX, 22 (?); *parf. indic.* 1[re] *pers. sing.* me partis, XIX, 9 (?) : se séparer.

parven, *adj.*; far p., XII, 27; XIV, 25 : montrer.

parvensa, *s. f.*; a ma p., V, 15 : à ce qu'il me semble.

pas, *subst. masc. accompagné*

de la négation, IV, 44 : ne... pas.

passar, *v. intr.*, IV, 29; *pr. ind. 3e pers. sing.* passa, VII, 2; *3e pers. plur.* pasan, VIII, 48; pason, VIII, 40; *subj. imparf. 3e pers. sing.* pases, VIII, 42; *part. p.* passat, XVII, 17 : passer; — IV, 7 : outrepasser.

pastor, *s. m.*, III, 36 : pasteur.

patz, *s. f.*, IV, 41 : paix.

pauc, *adj. empl. comme subst.*, VIII, 57 : peu; — per pauc, IX, 2 : il s'en faut de peu, presque; — de pauc, X, 6 : de peu; — a pauc, *App.*, 11, presque.

pausa, *s. f.*, III, 42 : repos.

peccar, *v. intr.; prés. ind. 1re p. sing.* pequi, XVII, 34 : pécher.

peccat, *s. m.*, III, 14, 45 : péché.

peig, *adv.*, II, 14 : pis; — *empl. comme subst.* peiz, XX, 25; piegz, IV, 21.

pena, *s. f.*, II, 10 : souffrance; — VI, 40 : amende, peine; — a penas, VI, 3; X, 7 : à peine.

pendre, *v. tr.*, XIII, 20; *part. p.* pendut, *App.*, 11 : pendre.

penre, *voyez* prenre.

pensamen, *s. m*, XIX, 12; XX, 4 : pensée douloureuse, souci.

pensar, *v. tr.; prés. ind. 3e pers. sing.* penza, VII, 38 : imaginer, chercher à faire; — *v. intr.*, VI, 29; *prés. subj. 3e pers. sing.* pens, V, 26; pes, XIV, 6; XV, 41; *2e pers. plur.* pessetz, I, 17 : penser.

per, *prép.; marque le moyen*, I, 35, 36; III, 18, 46; pe, VIII, 30 : par; — *le but, la direction vers*, II, 18; XII, 10, 12; XIV, 42 : pour; XII, 28 : quant à; — *la raison ou la cause*, III, 55; IV, 12 : par; p. que, I, 19, XVII, 2 : pourquoi; III, 28; VII, 44 : parce que; III, 10; VII, 10, 24; VIII, 18 : c'est pourquoi; — *la direction à travers*, II, 18; — *la manière*, VII, 20; — *dans une exclamation*, VII, 14. *Cf.* cen, pauc, semblansa, temps, tener, ver.

perdon, *s. m.*; far p., III, 39 : pardonner, accorder des indulgences.

perdonar, *v. tr.; prés. ind. 3e p. sing.* perdona, XVII, 36; *prés. subj. 3e pers. sing.* perdon, III, 3; *condit. 3e pers. sing.* perdonaria, VI, 41 : pardonner.

perdre, *v. tr.*, XIV, 18; *prés. ind. 1re pers. sing.* pert, IV, 40; XVII, 34; perd, XX, 9; *3e pers.* pert, IV, 31; V, 13, 30, 46 (?); *prés. subj. 2e pers. plur.* perdatz, XII, 28; XIII, 3; *futur 3e pers. sing.* perdra, V, 20; *2e pers. plur.* perdres, XVII, 24; *condit. 3e pers. sing.* perdria, XV, 7; *part. pr.* perden, IV, 43; *App.*, 2; *part. p.* perdut, X, 8; XV, 8 : perdre; — *v. réfl.; prés. ind. 3e pers. sing.* si pert, VIII, 39 (?); *imparf. ind. 3e pers. sing.* si perdia, I, 28; *condit. 3e pers. sing.* si perdria, I, 44 : se perdre, être ruiné, disparaître.

perjur, *s. m.*, II, 32; III, 47 : parjure.

pero, *conj.*, XII, 26; XIII, 5 : mais, pourtant.

perqaz, *s. m.*, *App.*, 20 : expédient.

persona, *s. f.*, XVII, 26; XVIII, 35 : personne.

pe, *s. m.*, XVIII, 30 : pied.

pesar, *v. intr.; prés. ind. 3e pers. sing.* pesa, V, 55; IX, 3 : peser; — *v. impers.; prés. subj.* pes, IX, 4; XV, 44 : être désagréable.

pesatge, *s. m.*, VII, 36 : poids.

pessar, *voyez* pensar.

pesseiar, *v. intr.; part. p.* pesseiat, X, 4, 16 : être tué.

piegz, *voyez* peig.

pietat, *s. f.*, XX, 10 : pitié.

plag, *s. m.*, XVII, 23; platz, VI, 28; plai, VIII, 13 : affaire, procès.

plazer, *v. intr.; prés. ind.* 3e *p. sg.* plai, XIV, 15; platz, VI, 20; plas, VIII, 37 : plaire; — *v. impers. prés. ind.* plai, IV, 4, 41; *prés. subj.* plassa, XV, 41; — *v. réfl.; prés. ind.* 1re *p.* me plaz, XI, 11 : se plaire à; — *partic. prés. empl. comme adj.* plazen, I, 25; VI, 14; XV, 32, 38 : agréable; — *empl. comme subst.*, IV, 6 : personne aimable; — *infinitif empl. comme subst.*, VII, 42 : plaisir; — XIII, 44 : faveur.

plen, *adj.*, VII, 35; XVIII, 13 : plein.

plus, *adv.*, III, 10; IV, 33 : plus; — pus, XIII, 14 : le plus; — ses p., XIII, 6 : cependant.

poder, *v. tr.; prés. ind. sg.* 1re *pers.* puesc, XVII, 45; posc, XXI, 23; 2e *pers.* pos, XVIII, 16; 3e *pers.* pot, I, 7; XVII, 13; *plur.* 3e *pers.* podon, VIII, 38; *prés. subj.* 3e *p. sg.* puesca, III, 6; V, 24; posca, XIV, 38; XXI, 19; *imparf. ind.* 1re *pers. sg.* podia, VI, 11; 3e *pers. sg.* podia, IV, 21; *condit.* 3e *pers. sg.* porria, III, 61; poria, XXI, 18; *parf. ind.* 3e *pers. sg.* poc, III, 25; *imparf. subj.* 1re *pers. sg.* pogues, XXI, 9 : pouvoir; — *infinitif empl. comme subst.*, XVII, 12 : puissance.

poestat, *s. f.*, VIII, 3 : puissance, personnage puissant.

poiar, *v. intr.;* pujar, XIII, 32; *impér.* 2e *pers. plur.* pujatz, VI, 38; *parf. ind.* 2e *pers. sg.* pugiest, XII, 4; *part. p.* poiat, XII, 7 : monter.

point, *s. m.*, X, 19; *App.*, 23 : point.

pois, *voyez* pueis.

polsos, *adj.*, VI, 34 : poussiéreux.

ponhedor, *s. m.*, XIII, 39 : guerrier.

port, *s. m.*, II, 5; V, 9; VII, 2 : port.

portenier, *s. m.*, XVI, 14 : portier.

pos, *voyez* pueis.

prat, *s. m.*, VI, 47 : pré.

pregar, *v. tr.; prés. ind.* 1re *pers. sg.* prec, IV, 42; XVI, 1; *impér.* 2e *pers. plur.* preguatz, XVII, 38 : prier.

premier, *voyez* primer.

premieiramenz, *voyez* primieiramenz.

prenre, *v. tr.;* penre, III, 38; *prés. ind. sg.* 1re *pers.* prenc, VII, 3; 3e *pers.* pren, III, 17; XVIII, 42; *prés. subj.* 3e *pers. sg.* prenna, VIII, 54; prena, XV, 12; prenda, V, 27; XV, 14; *imparf. indic.* 3e *pers. sg.* prendia, I, 34; V, 9; *futur* 2e *pers. plur.* penres, XVI, 3; *condit.* 1re *pers. sg.* penria, XIII, 8; *parf. ind. sg.* 1re *pers.* pris, II, 5; 3e *pers.* pris, XX, 10; pres, V, 16; XII, 30, 31; *part. p.* pres, XIII, 26 : prendre, s'emparer de, choisir. *Cf.* mermamen.

pres, *adv.;* p. de, XIV, 35 : près de.

presentar, *v. tr.; part. p.* presentat, VIII, 12 : offrir.

preson, *s. f.*, XXI, 12 : prison, captivité.

pretz, *s. m.*, I, 6, 12, 28; IV, 5; prez, II, 25; pres, VIII, 50; preis, VIII, 52 : prix, valeur, noblesse, honneur.

prezar, *v. tr.; prés. ind.* 1re *pers.* pretz, XIII, 35 : apprécier; — *part. prés. empl. comme adj. avec un sens passif*, prezan, XIII, 49 : digne d'éloges; — *part. p. empl. comme adj.* prezat, XIV, 9 : distingué.

prezicar, *v. intr.*, XVII, 7 : prêcher.

primer, *adj.*, VIII, 43; XIX, 8; primier, XVI, 5; *fém.*, premieira, XVII, 37 : premier.

primieiramenz, *adv.;* premieiramenz, XV, 12 : premièrement.

prince, *s. m.*, VIII, 47 : prince.

pro, *adv.*, XV, 28; VII, 36 (?) : beaucoup; — XIX, 19, 22 : *renforce la négation;* — *adj.*, XII, 30; XIX, 5 : qui a du mérite; — *subst. m.*, pro, XII, 23; XVI, 10 : profit; — pron, VIII, 57 : beaucoup; — XII, 18; XV, 26 : les preux; — tener p., XIII, 10; XVIII, 21 : donner des avantages.

proeza, *s. f.*, I, 42; XII, 18 : vaillance.

profeiz, *s. m.*, XVIII, 4 (?) : profit.

provar, *v. tr.;* esser provatz de, III, 51 : être convaincu de.

proverbi, *s. m.*, VII, 11 : proverbe.

pueis, *adv.*, I, 11; XII, 4; pois, XI, 20; pos, II, 25; XIV, 19; pus, IV, 20 : ensuite, puis; — — *conj. de temps* pos, II, 26; XI, 1; pus que, IV, 19 : depuis que, après que; — *conj. de cause* pueis, V, 1; pos, XVII, 1; pus, IV, 2; puois que, VIII, 9 : puisque.

pugn, *s. m.*, XIV, 18 : poing.

puissansa, *s. f.*, VIII, 34 : puissance.

punhar, *v. intr.; fut.* 1re *pers. sg.* punharai, XIII, 16; pugnerai, XVIII, 11 : s'efforcer, pousser.

put, *adj.*, XVIII, 13 : vil, bas.

Q

qual, *pron. interr. subst.*, XIII, 7, 8; XIV, 7; cal, XII, 2 : lequel; — *pron. adj.* cal, XVII, 32 : quel.

quan, *conj.*, I, 8, 10; IV, 22; qam (*devant m*), XXI, 12; quant, I, 11, 44; cant, XVIII, 21 : quand, lorsque.

quan, *pron. relat. neutre;* tot q., VI, 11; XV, 31; tot cant, VIII, 35; tot qant, IX, 2; tot quant que, XVIII, 37. *Cf.* aitan, tan.

quar, *conj.*, I, 14, 15; III, 37; car, III, 60; VIII, 33 : car, puisque; — VIII, 7 : que.

quascun, *pron. subst.*; cascun, II, 21; VII, 4; chascun, XVIII, 41 : chacun; — chascuna, X, 20 : toute chose; — *pron. adj.*, XIII, 15.

que, *conj.*, I, 5, 26; III, 9, 14; qes, III, 25; IV, 12 (?); quez, I, 27 (?) : car, parce que; — I, 12 : afin que; — *amenant une phrase substantive objective*, III, 8; XII, 4; *une phr. subst. subjective*, XIII, 3; — *après compar.*, II, 35; III, 11; XIV, 23; — *empl. explétif*, XIII, 8. *Cf.* mais, on, qui, tan.

que, *pron. interr.*, I, 19; *dans*

l'interrogation indirecte, VI, 43.

que, *pron. relat.; sing. nomin.* qui, I, 24; que, I, 9, 28; XIV, 9; — *accus.* que, I, 16, 20; III, 6; ques, V, 56; *après une préposition* cui, IV, 3; XII, 14; — *datif* cui, II, 34; XII, 13; — *plur. nomin.* que, XII, 21; ques, VIII, 4; — *accus.* que, XV, 42; ques, VII, 25; cui, VI, 13; — *se rapportant à une phrase précédente*, XV, 6 (*Cf.* per): — *sans antécédent exprimé*, II, 19; VII, 37, 38, 39; XII, 30; — *suivi d'un adj.*, II, 20 : comme; — *employé absolument*, XIII, 20; XVII, 29; *App.*, 6; — qi que, II, 1; XV, 41 : *conjonction concessive*, qui que.

querre, *v. tr.; prés. ind.* 1re *pers. sg.* quier, XIII, 46; 2e *pers. pl.* querez, XVIII, 36; *part. prés.* querren, XIV, 33 : demander, chercher.

qui, *voyez* que.

R

rancurar, *v. réfl.; prés. ind.* 1re *p. sg.* mi rancur, XVIII, 1 : se plaindre.

raubar, *v. tr.; part. p.* raubat, XX, 12 : priver.

raubaria, *s. f.*, III, 48 : pillage.

razon, *s. f.*, XIII, 3 : raison; — IV, 10 : droit; — XVIII, 33 : raisonnement.

razonar, *v. réfl.; prés. ind.* 3e *p. sg.* si razona, XVII, 23 : se défendre; — XVII, 42 (?).

ren, *s. f.*; re, XVIII, 6 : chose; — *accompagné d'une négation*, re, I, 5; IV, 7; XVIII, 14; ren, III, 8; VII, 16 : rien; — *d'une nég. sous-entendue* res, VI, 21; — de re, XIV, 6 : aucunement.

recreire, *v. réfl.; prés. ind.* 3e *p. sg.* se recre, XIV, 27 : renoncer à; — *part. prés. empl. comme adj.* recresen, XIV, 11; recrezen, XV, 8 : lâche, qui se déclare vaincu.

rei, *s. m.*, I, 32; V, 45; VIII, 20 : roi.

remaner, *v. intr.; fut.* 1re *pers. sg.* remanrai, XIII, 38 : rester; — *part. p.* remazut, IV, 18 : ne pas se faire; — *fut.* 3e *pers. sg.* remanra, VIII, 41 : ne pas être compté.

remirar, *v. tr.; prés. ind.* 1re *p. sg.* remir, XIX, 15 : regarder.

renda, *s. f.*, IV, 40; V, 8; VIII, 9, 14 : revenu, rente.

rendre, *v. tr.; prés. ind.* 3e *pers. sg.* ren, XX, 14; *prés. subj.* 3e *pers. sg.* renda, XX, 12; *imparf. indic.* 3e *pers. sg.* rendia, IV, 40; *fut.* 3e *pers. sg.* rendra, XIV, 19; 3e *pers. plur.* rendran, V, 7; *part. p.* rendut, IV, 3 : rendre.

renegar, *v. tr.; prés. ind.* 1re *pers. sg.* renec, IX, 2 : renier, blasphémer.

renegat, *s. m.*, III, 50 : renégat.

renhar, *v. intr.; prés. ind.* 3e *p. sg.* renha, XVII, 5 : régner; — 3e *pers. plur.* regnan, VIII, 5 (?) : se conduire.

renhat, *s. m.*, VIII, 10 : autorité impériale.

reprenre, *v. tr.; prés. ind.* 3e *p. sg.* repren, II, 19; VIII, 41; XX, 8 : blâmer.

respieg, *s. m.;* aver r., XVII, 4 : s'attendre à.

respondre, *v. tr.; parf. indic.* 3e *pers. sg.* respondet, XIIb (titre); XVIb (titre).

resson, *s. m.*, IV, 26 : bruit; — XIII, 11 : gloire.

restauramen, *s. m.;* aver r., I, 43 : être rétabli.

restaurar, *v. tr.*, XII, 20; *part. p.* restaurat, I, 27, 36; VI, 55 : rétablir.

retener, *v. tr.*, XIII, 8; *prés. ind.* 3e *pers. sg.* rete, XIV, 20; *part. p.* retengut, XXI, 4 : retenir, garder; — IV, 25 : réparer; — *v. réfl.*, IV, 11 : s'abstenir.

retraire, *v. tr.*, XVIII, 9 : raconter.

revenimen, *s. m.*, VIII, 59 : réparation.

revenir, *v. intr.; prés. subj.* 3e *p. sg.* revenha, XVII, 18; *fut.* 3e *pers. sg.* revenra, V, 59; *condit.* 3e *pers. sg.* revenria, VI, 57 : guérir, être réparé.

ribeira, *s. f.*, XI, 15 : bord de l'eau.

ric, *adj.*, X, 3 : riche; — XVII, 11 : heureux; — XIX, 22 : précieux.

S

saber, *v. tr.*, III, 25; *prés. ind. sg.* 1re *pers.* sai, VI, 3, 48; XIII, 8; 3e *pers.* sap, XI, 19; XII, 27; sa, III, 1; *plur.* 2e *p.* sabetz, I, 19; sabez, XVIII, 20; sabes, XVIII, 12; *prés. subj.* 2e *pers. plur.* sapchatz, I, 29; sapchas, XVIII, 27 (?); *imparf. ind.* 3e *pers. sg.* sabia, IX, 5; *fut.* 1re *pers. sg.* sabrai, XIII, 25; saubrai, XVI, 10; *parf. indic.* 1re *pers.* saup, XIX, 11 : savoir; — *part. prés. empl. comme adj.* saben, XIX, 19; — s. bon, *v. impers.*, III, 1 : plaire. *Cf.* grat.

sac, *s. m.*, XI, 17 (?) : sac.

sai, *adv.*, I, 34; zai, V, 30 : ici; — de sai, II, 36; IV, 31; de çai, V, 17 : de ce côté-ci de.

sal, *s. f.*, VII, 9; ssal, VII, 1 : sel.

salvamen, *s. m.*, VIII, 50; XX, 13 : salut.

salvar, *v. tr.; prés. subj.* 3e *pers. sg.* sal, XV, 43 : sauver; — *part. prés. employé absolument* salvan s'onor, XV, 32; s. s'onransa, XIII, 52.

salvatge, *adj.;* salvatie, XII, 8 : redoutable (?); — m'es s., I, 3 : il m'est douloureux.

san, *adj.*, XI, 7 : en bon état, entier.

sant, *adj.*, III, 30; *App.*, 12 : saint.

savals, *adv.*, I, 24 : du moins.

savis, *adj.*, XV, 2 : sage.

sazon, *s. f.;* una longa s., XII, 3 : longtemps; — nulla s., XIII, 2 : jamais; — totas sazos, XII, 17 : toujours.

scorchar, *v. tr.; part. p.* scorchat, II, 12 : dépouiller.

se, *pron. réfl.; accus.* se, II, 15; VII, 16; si, I, 10; III, 5 (*enclit.*, VIII, 59); — *dat. enclit.*, II, 17.

se, *voyez* si.

sec, II, 28 (?).

seccors, *s. m.;* far s., VIII, 58 : secourir.

secodre, *v. tr.: parf. ind.* 3e *p. sg.* secos, XII, 34 : ôter.

segle, *s. m.*, VI, 1 : monde.

segre, *v. tr.; part. prés.* seguen, XII, 21 : suivre.

segur, *adj.*, II, 18; XVII, 14 : sûr; — *adv.*, XIV, 49 : pour sûr.

sejornar, *voyez* sojornar.

sel, *voyez* cel.

semblansa, *s. f.; per s.*, V, 47; per semblanza, XIX, 21 : à ce qu'il semble.

semblar, *v. impers.: prés. ind.*, sembla, VIII, 16 : sembler; — *partic. prés. empl. comme subst.*, senblan, VIII, 5 (?) : opinion : — es senblanz, VII, 29; il semble.

semenar, *v. tr.; prés. ind.* 3e *p. sg.* semena, VII, 37 : semer.

sen, *s. m.*, I, 37; III, 18 : esprit; sens, IV, 39 : opinion.

sen, *voyez* cen.

senat, *part. empl. comme adj.*, XVI, 9 : adroit, instruit.

senhar, *v. tr.; prés. ind.* 3e *pers.* senha, XVII, 2 : appeler par un signe.

senhor, *s. m.; nomin.*, seigner, II, 11; segners, VII, 5; senher, IV, 27; segnor, IX, 5: *accus.*, senhor, IV, 9, 41; senor, VII, 8; *vocatif*, senh'(en), XVII, 1 : seigneur.

senhoria, *s. f.*, IV, 5 : premier rang.

sentenciar, *v. tr.*; *part. p.* sentençiat, VIII, 19 : juger.

sert, *voyez* cert.

servir, *v. tr.; part. p.* servit, XVIII, 3 : servir.

ses, *prep.*, I, 1, 5 *et passim* : sans. *Cf.* eguansa, falha, plus.

set, *nom de nombre*, III, 45 : sept.

seten, *nom de nombre*, III, 53 : la septième partie.

seu, *pron. poss. subst.;* li seu, VII, 5 (?); li sieu, III, 16 : les siens; — le seu, XIV, 31; le sieu, V, 49; XIV, 24 : le sien, ce à quoi on a droit; — *pron. adj.*, II, 24 : son.

si, *conj.; amenant une phrase substantive* se, III, 41; IV, 30; — *une condition* se, II, 29; III, 11; si, III, 43; VIII, 37; — si tot, II, 5; IV, 9 : bien que; si be, XIII, 39 : quand même; — *empl. explétif*, XVIII, 12; *App.*, 23. *Cf.* non.

sirven, *s. m.*, XII, 4 : serviteur, soldat à pied.

sirventés, *s. m.*, I, 1; serventes, III, 2 : sirventés.

so, *pron. démonstr. neutre*, I, 16, 20; sso, VI, 27; zo, VII, 3; XIV, 50; ço, XII, 31; cho, XVIII, 12 : ce, cela.

soberanamen, *adv.*, VIII, 51 (?) : souverainement.

sobrar, *v. tr.; prés. ind.* 3e *pers. sing.* sobra, XXI, 8 : vaincre.

sobre, *prép.*, I, 2, 39; VI, 53 : par dessus.

sobresen, *s. m.*, XII, 15 : intelligence supérieure.

sobrevalen, *part. empl. comme adj.*, XV, 5 : qui vaut mieux que les autres.

sobrier, *adj.*, XIV, 36; *fém.* sobreira, XI, 5 : supérieur, important.

sofrir, *v. tr.*, XIII, 22; *prés. ind.* 3e *pers. plur.* sufrun, II, 10; *prés. subj.* 1re *pers. sing.* suf-

feira, XI, 23 (?); *part. pr.* suffrens, IV, 42 : souffrir, supporter; — *imparf. ind.* 3e *p. sing.* sufria, VI, 21 : permettre.

soiberan, *part. empl. comme adj.*, VIII, 52 : élevé.

soil, *s. m.*, VII, 27 : boue.

sojornar, *v. intr.;* sejornar, V, 22; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* seiorna, V, 54 : séjourner; — *v. réfl.; prés. subj.* 3e *p. sg.* soiorne son cors, II, 31 : se reposer.

sol, *adj.*, IV, 24 : seul; — *adv.* sol, XVIII, 39 (?) : seulement; — *conj.*, V, 60; XIII, 33; s. que, XV, 43; ab s. que, XVI, 5 : pourvu que.

solatz, *s. m.*, I, 28; VI, 5, 56 : joie, plaisir d'amour.

soler, *v. intr.; prés. ind.* 1re *pers. sing.* suelh, VI, 4 : soill, VII, 3; XI, 9 : avoir l'habitude.

solver, *v. tr.; prés. ind.* 3e *pers. sing.* solv, III, 22 : absoudre.

somondre, *v. tr.; prés. ind.* 3e *p. sing.* somon, II, 2 : exhorter.

son, *pron. poss.*; *masc. sing. nomin.* sos, XIV, 15; XV, 1; — *accus.* son, I, 11, 12; sun, VIII, 32; — *accus. plur.* sos, IV, 7, 10; — *fém. sing.* sa, XXI, 12; soa, XVII, 26 (*enclit.*, XIII, 52); — *plur.* sas, IV, 10 : son.

sonet, *s. m.*, XIX, 2 : mélodie.

soterrar, *v. tr.; prés. ind.* 3e *p. sing.* soterra, III, 22 : enterrer.

sotilmen, *adv.*, XII, 12 : avec intelligence, avec subtilité.

soven, *adv.*, III, 17; IV, 33 : souvent.

sovenir, *v. impers.; prés. subj.* : sovenha, XVII, 8 : souvenir.

sovinensa, *s. f.*, V, 11 : souvenir.

speransa, *voyez* esperansa.

suoign, *s. m.;* si donar s., VIII, 53 : se donner de la peine.

T

tafur, *adj.*, II, 33 (?) : lâche.

taill, *s. m.*, II, 37 : taille.

tal, *adj.*, X, 19; XVIII, 6 : tel; — tal e tal, VII, 44 : tous sans exception; — *conj.* a tal que, XVI, 11 : à condition que.

taliet, VII, 18 (?).

talen, *s. m.*, I, 31, 41; talan, XVII, 16 : envie.

talon, *s. m.*, XVI, 11 : talon.

tan, *adv.*, I, 15, 22; III, 12; XIII, 9; tam (*devant p*), XIII, 10 : tant; — tant... tan, V, 53 : autant... autant; — tan con, XIV, 35; tan quan, XIV, 22 : autant que; — tan que, XV, 14 : tant que; — *adj.*, XI, 10 : tant de; — tant que, II, 37 : tant que; — *subst.*, XI, 9; XXI, 22 : fois.

tanher, *v. intr.; prés. ind.* 3e *p. sg.* tanh, XII, 31; taing, *App.*, 20 : être convenable; — *v. réfl.* ·s taing, XV, 34 : *même sens.*

tart, *adv.*, V, 47; XIV. 19 : difficilement.

te, *voyez* tu.

temensa, *s. f.*, V, 7 : crainte.

temer, *v. tr.*, XIV, 37; *prés. ind. sg.* 1re *pers.* tem, VII, 10; 3e *pers.*, tem, III, 7 : craindre.

temps, *s. m.;* totz t., I, 43; tostemps, XV, 16 : toujours; — nulh t., IV, 1, 39 : jamais; per totz t., X, 3 : pour toujours.

tener, *v. tr.;* XIV, 24; *prés. ind. sg.* 1re *pers.* tenc, XVII, 11; teing, XXI, 5; 3e *pers.* ten, III, 46; te, XIII, 39; 3e *p. plur.* tenon, VII, 26; *prés. subj.* 1re *pers. sg.* tengua, VI, 54; 2e *pers. plur.* tengas, VIII, 55; *fut.* 3e *pers. plur.* tenran, XV, 10; *cond. I* 1re *pers. sg.* tenria, III, 59; *imparf. subj.* 3e *pers. sg.* tenges, III, 13; *cond. II* 1re *pers. plur.* tengram, X, 20; *part. prés.* tenens, IV, 15; *part. p.* tengut, XIII, 10 : tenir, gouverner, avoir en son pouvoir: —tenir a, I, 20; XIII, 14; XXI, 5 : considérer comme; — t. per, XII, 30 : *même sens;* — XIV, 24 : se tenir, se conduire; — *v. réfl.;* se t. per, X, 20; XVII, 11 : se tenir pour. *Cf.* pro.

tenson, *s. f.*, XIII, 51 : tenson.

terre, *s. f.*, II, 12; III, 13 : pays, possession.

ters, *s. m.*, XVIII, 42 : tiers.

tezor, *voyez* trazaur.

toler, *v. tr.; prés. ind.* 3e *pers. sg.* tol, XX, 14; *prés. subj.* 3e *pers. sg.* tueilha, V, 27; *imparf. subj.* 3e *pers. sg.* tolges, *App.*, 6; *part. p.*, tolt, XX, 23 : enlever.

ton, *pron. poss. accus.*, XII, 1 : ton.

tornar, *v. tr.; part. p.* tornat, VI, 43 : tourner; — *v. intr.; prés. subj.* 3e *pers. sing.* torn, VII, 11; XV, 14 : changer. *Cf.* mal.

tort, *s. m.*, XVII, 29 : tort; — far t., III, 14; — V, 10 : commettre une injustice; — a t., IV, 16 : injustement.

tostemps, *voyez* temps.

tot, *adj.*, I, 26, 39 *et passim;* tut, VIII, 18; *nom. plur.* tuit, VII, 34; XIV, 46 : tout; — *détermine un adj.*, XVI, 12; — *neutre;* del t., VI, 19, 25 : entièrement; — *empl. comme subst. masc. nom.* tut (avec ü), X, 14; tug, IV, 28: tutç, VIII, 32; *accus.* totz, VI, 53; VII, 20; tutç, VIII, 2; — *comme subst. neutre* tot, XVIII, 37. *Cf.* si.

traire, *v. tr.*, XVIII, 16; *parf. ind. sing.* 1re *pers.* trac, VI, 17; 3e *pers.* trais, II, 26; *part. p.* trait, VII, 35 : tirer, prendre. *Cf.* mal.

trametre, *v. tr.; prés. ind.* 1re *p. sing.* tramet, XIII, 57; *futur* 1re *pers. sing.* trametrai, V, 4 : envoyer.

traspassar, *v. tr.; prés. indic.* 3e *pers. sing.* traspassa, III, 9 : transgresser.

trastot, *adj.*, XIII, 45 : tout sans exception; — *subst.* trastuit, VII, 24 : tous sans exception.

trauc, *s. m.*, XVI, 6 : trou.

trazaur, *s. m.*, VII, 8; tezor, VII, 18 : trésor.

trebailh, *s. m.*, III, 35 : trouble.

triar, *v. tr.*, XVI, 10; *prés. ind.* 3e *pers. sing.* tria, VI, 18 : choisir.

tro que, *conj.*, III, 36; XII, 18 : jusqu'à ce que; — en t. que, IV, 35 : *même sens.*

trobador, *s. m.*, *App.*, 17 : troubadour.

trobar, *v. tr.; prés. ind. plur.* 1re *pers.* trobam, VII, 28 (?); 3e *pers.* trobon, VIII, 34; *fut.* 3e *pers. plur.* troberan, VIII, 27 : trouver.

troill, *s. m.*, VII, 25 : treuil.

trompar, *v. intr.; part. prés.*

trompan, I, 23 : sonner de la trompe.

trop, *adv.*, XII, 19 : trop; — t. mais, VI, 46; t. gran, XIII, 47 : *sert à renforcer.*

trotar, *v. intr.*; *part. prés.* **trotan**, XVIII, 30 : trotter.

trotier, *s. m.*, XII, 3 : coureur.

tu, *pron. pers. 2e pers.*, XVIII, 32 : *accus.* te, XVIII, 29; *dat.* te, XVIII, 31; — *plur.* vos; *nomin. App.*, 23; *accus.*, XIII, 47 (*enclit.* ·us, I, 18; VII, 19; ·s, XVI, 1); *datif*, XII, 32.

turbamen, *s. m.*, VIII, 18 : confusion.

turmen, *s. m.*, XIX, 6 : tourment.

U

ubert, *part. empl. comme adj.*, II, 23 : ouvert.

umiliar, *v. réfl.; prés. ind. 3e p. sg.* s'umilia, IV, 37 : s'humilier.

umilmen, *adv.*, VIII, 35; humilmens, IV, 23 : humblement.

un, *art. indéf.*, II, 5 *et passim*: — *subst. masc.* l'uns, VIII, 25; *fém.* una, XVII, 45.

uçansa, *s. f.*, VIII, 33 : usage.

uzar, *v. intr.; part. p.* uzat; esser u., VI, 4 : passer son temps à.

uzatie, *s. m.*, XII, 28 : habitude.

V

vaire, *adj.*, XVIII, 3 : variable.

valer, *v. intr.*, XIV, 3; *prés. ind. 3e pers. sg.* val, I, 5; VI, 51; VII, 8; *imparf. ind. 3e pers. sg.* valia, VI, 8; *fut. 3e pers. sg.* valra, XV, 28; *parf. ind. 3e pers. sg.* valc, XVII, 1; *imparf. subj. 3e pers. sg.* valgues, XIX, 23; *part. prés.* valen, II, 35; *part. p.* valgut, XVII, 3 : valoir, avoir de la valeur; — XVII, 1, 3 : être favorable; — XIX, 13 : avoir de l'utilité, servir à quelque chose; — *part. prés. empl. comme adj.*, XI, 10, 14; XII, 21 : noble, vaillant, qui a de la valeur.

valor, *s. f.*, I, 14, 37; VI, 13 : valeur, mérite.

vas, *voyez* vęs.

vasal, *s. m.*, VIII, 22 : vassal.

vassalhatge, *s. m.*, I, 35 : courage.

vedar, *v. tr.*, III, 61; *prés. ind. 3e pers. sg.* veda, III, 22; *part. p.* vedat, III, 60 : interdire.

venir, *v. intr.*, XX, 14; *prés. ind. 3e pers. sg.* ven, IV, 38; ve, III, 32; XIV, 14; *3e pers. plur.* venon, VI, 33; *prés. subj. 3e p. sg.* venga, V, 12; vegna, VIII, 23; venha, XVII, 4; *imparf. ind. 3e pers. sg.* venia, XXI, 22; *condit. 3e pers. sg.* venria, VI, 32; *parf. ind. 1re pers. plur.* venguem, X, 2; *part. p.* vengut, IV, 26; XVII, 30 : venir.

venjar, *v. tr.*, VII, 43; *part. p.* venjat, VII, 44 (?) : venger.

venser, *v. tr.; part. p.* vencut, I, 27; X, 5; XIII, 47 : vaincre.

vensimen, *s. m.;* far lo v., VIII, 29; vaincre.

ver, *adj.*, XV, 13 : véritable; — *employé comme subst.;* dir ver, XI, 18 : dire vrai; — per ver, XIV, 30 : en vérité.

verai, *adj.*, XV, 30 : vrai, véritable.

veramenz, *adv.*, XIX, 25 (?) : vraiment, certainement.

verbi, *s. m.*, VII, 36 (?) : mot.

vernassalh, *adj.*, XII, 26 : bas, vilain.

vers, *s. m.*, XII, 6; XVIII, 44 : vers.

vertadier, *adj.*, XIII, 42; XIV, 8 : sincère, vrai.

vertut, *s. f.*, XV, 19 : force; — XV, 10 : reliques.

ves, *prép.*, IV, 34; vas, XVII, 21; XXI, 2 : vers, envers.

vesin, *s. m.*, V, 46 : voisin.

vet, *s. m.*, III, 59 (?) : interdiction.

veus, *interj.*, VI, 43 : voyez.

vezer, *v. tr.*, XIII, 27; *prés. ind. sg.* 1re *pers.* vei, IV, 25; XII, 23; 3e *pers.* ve, XIII, 31; *plur.* 2e *pers.* vedez, *App.*, 13; 3e *p.* veison, VIII, 36; *prés. subj.* 3e *pers. sg.* veia, X, 7; 2e *pers. plur.* veiatz, III, 20; veias, III, 41; *imparf. ind.* 1re *pers. sg.* vezia, VI, 12; *fut.* 1re *pers. sg.* veirai, XVI, 13; 3e *pers. plur.* veran, VIII, 31 : *parf. ind. sg.* 1re *pers.* vi, *App.*, 2; 3e *pers.* vi, III, 12; *plur.* 2e *pers.* vis, I, 21; 3e *pers.* viron, XI, 1; *part. p.* vist, XI, 1 : voir; — VI, 12 : visiter.

via, *s. f.*, III, 46; VI, 31; XIII, 7 : voie, chemin.

vida, *s. f.*, XIV, 29 : vie.

vielh, *adj.*, XVII, 39 : vieux.

vilan, *s. m.*, XI, 15 : vilain.

vilhene, *s. m.*, XVII, 40 : vieillesse.

villania, *s. f.*, XVIII, 32 : vilenie, insulte.

virar, *v. tr.; imparf. ind.* 3e *p. sg.* virava, II, 30 (?); *part. p.* virat, XXI, 1 : tourner; — *v. réfl.; prés. ind.* 3e *pers. sg.* 's vira, IV, 33; *part. p.* virat, VI, 25 : se tourner.

viu, *adj.*, III, 44; XIV, 35 : vivant.

viure, *v. intr.; prés. ind.* 3e *pers. sg.* viu, III, 48; VI, 50; *prés. subj.* 3e *pers. sg.* viva, XIV, 42; *fut.* 1re *pers. sg.* viurai, XIII, 35 : vivre.

viz, VII, 45 (?).

voler, *v. tr.; prés. ind. sg.* 1re *p.* vuelh, XIII, 23, 42; voill, VII, 39; XI, 11; voil, XV, 18; 2e *p.* vols, XII, 2; 3e *pers.* vol, IV, 4, 29; *plur.* 2e *pers.* voletz, XIII, 7; volez, XVIII, 5; 3e *pers.* volon, VIII, 20; *prés. subj.* 3e *pers. sg.* voilla, XIV, 26; *fut.* 3e *pers. plur.* volran, XVII, 7; *condit. I* 1re *pers. sg.* volria, II, 38; *condit. II* 1re *p. sg.* volgra, XVIII, 38 : vouloir; — *v. réfl.*, XVII, 13; — *infinitif employé comme subst.*, XIV, 2 : volonté. *Cf.* mal.

volpig, *adj.;* vulpig, XIV, 11 : lâche.

volpilatge, *s. m.*, I, 19; XII, 40 : lâcheté.

voluntat, *s. f.*, VI, 9; VIII, 1 : volonté.

vos, *voyez* tu.

vostre, *pron. poss. adj.*, I, 35, 36, 44; — *empl. comme subst.*, XIV, 36.

Z

LISTE DES NOMS PROPRES



TABLE DES MATIÈRES

Toulouse, Édouard Privat, imprimeur-libraire. — 9680